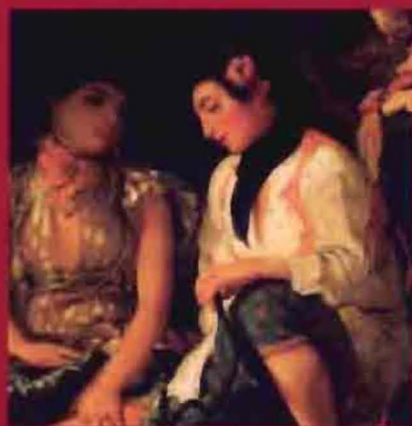


L'homme et la société

Revue internationale de recherche et de synthèse en sciences sociales

Adieux aux colonialismes ?

II



COORDONNÉ PAR

Bernard Hours et Thierry Pouch

Publié avec le concours du
C.N.L. et du C.N.R.S

L'Harmattan

L'homme et la société

*Revue internationale
de recherches et de synthèses en sciences sociales*

Adieux aux colonialismes ? II

Coordonné par

Bernard Hours et Thierry Pouch

Revue soutenue par l'Institut des Sciences Humaines et Sociales du
CNRS et le CNL

L'Harmattan

L'homme et la société

*Revue internationale
de recherches et de synthèses en sciences sociales*

Fondateurs

Serge JONAS et Jean PRONTEAU †

Directeurs

Claude DIDRY et Michel KAIL

Comité scientifique

Michel ADAM, Pierre ANSART, Elsa ASSIDON, Solange BARBEROUSSE, Denis BERGER, Alain BIHR, Monique CHEMILLIER-GENDREAU, Catherine COLLIOT-THÉLÈNE, Catherine COQUERY-VIDROVITCH, René GALLISSOT, Michel GIRAUD, Gabriel GOSSELIN, Madeleine GRAWITZ, Colette GUILLAUMIN, Serge JONAS, Serge LATOUCHE, Jürgen LINK, Richard MARIENSTRAS, Sami NAÏR, Gérard NAMER, Gérard RAULET, Robert SAYRE, Benjamin STORA, Nicolas TERTULIAN

Comité de rédaction

Marc BESSIN, Patrick CINGOLANI, Christophe DAUM, Jean-Claude DELAUNAY, Christine DELPHY, Véronique DE RUDDER, Claude DIDRY, Elsa DORLIN, Jean-Pierre DURAND, Jean-Pierre GARNIER, Bernard HOURS, Aziz JELLAB, Michel KAIL, Pierre LANTZ, Michael LÖWY, Margaret MANALE, Louis MOREAU DE BELLAING, Numa MURARD, Nia PERIVOLAROPOULOU, Thierry POUCH, Pierre ROLLE, Laurence ROULLEAU-BERGER, Monique SELIM, Richard SOBEL, Sophie WAHNICH, Claudie WEILL

Secrétariat de rédaction

Jean-Jacques DELDYCK

© L'Harmattan, 2010

5-7, rue de l'École polytechnique, 75005 Paris

<http://www.librairieharmattan.com>
diffusion.harmattan@wanadoo.fr
harmattan1@wanadoo.fr

ISBN : 978-2-296-12550-6

EAN : 9782296125506

L'homme et la société

*Revue internationale
de recherches et de synthèses en sciences sociales*

N° 175

2010/1

Éditorial. La nationalité ne fait pas le citoyen..... 5

* * *

ADIEUX AUX COLONIALISMES ? (II)

René Gallissot

Saïd Tamba..... 9

Bernard Hours et Thierry Pouch

Adieux aux colonialismes ? (II)..... 11

Edda Manga

Le retour de la guerre juste. Francisco de Vitoria et les
fondements juridiques de la domination globale..... 13

Cédric Touquet

Quand la colonisation perpétue les rapports de pouvoir
propres aux sociétés de cour..... 39

Johannes Wendt

L'anamnèse du colonialisme allemand..... 57

Marie Peretti-Ndiaye

Passé colonial et phénomènes contemporains d'identification
et d'altérisation. Le prisme corse..... 81

Saïd Tamba

Propos sur le cinéma colonial en tant que genre populaire..... 99

Saïd Tamba

De l'orientalisme. Eugène Delacroix..... 115

* * *

Marianne Fischman et Jean-Pierre Fournier

RESF : une forme originale de critique de la xénophobie..... 133

Thierry Pouch

La science économique sous le regard de Husserl..... 165

Marie Meixner

Représentation des salariés et co-construction de l'entreprise.

Une analyse comparée des dynamiques de restructuration dans le secteur
bancaire (France, Allemagne, Royaume-Uni)..... 197

* * *

COMPTES RENDUS.....225

Résumés/Abstracts..... 245

* * *

Toute la correspondance — manuscrits (double interligne, 35 000 signes maximum pour les articles, 4 200 pour les comptes rendus), livres, périodiques — doit être adressée à la **Rédaction** : L'homme et la société -

Jean-Jacques Deldyck

Université Paris 7 – Boîte courrier 7027

75205 Paris Cedex 13 - Téléphone 01 57 27 64 86

E-mail : deldyck@univ-paris-diderot.fr

ABONNEMENTS ET VENTES AU NUMERO

Éditions L'Harmattan 5-7 rue de l'École-Polytechnique 75005 PARIS

Un abonnement annuel couvre 3 numéros dont 1 double
(joindre un chèque à la commande au nom de L'Harmattan).

France : 60 € — Étranger par avion : 65 €

La nationalité ne fait pas le citoyen

Le débat sur l'identité nationale imaginé par le ministre de l'Identité nationale et de l'Immigration semblait avoir fait long feu. Mais sa prolongation par un séminaire à l'institut national de recherche pédagogique sur « l'école et la nation » et le retour du Front national aux élections régionales ne nous permet pas de croire que la victoire a été totalement remportée par les détracteurs, nombreux, du gouvernement. Il nous faut donc rester vigilants et maintenir l'exigence d'une autre manière de penser et d'agir.

Ce qui se joue aujourd'hui c'est à nouveau la possibilité de penser une dissociation entre nationalité et citoyenneté ou entre expériences particulières de circulation et d'acculturation et vie politique. On pourrait aussi parler de peuple politique fait de populations mixtes, multiples. On pourrait aussi accepter d'imaginer à nouveau que chaque individu n'est pas assigné à résidence culturelle quand il entre dans un espace de délibération politique. On pourrait enfin penser que la question d'une acculturation politique ne peut passer que par la reconstruction de cet espace délibératif du politique, aujourd'hui plutôt étriqué tant les partis politiques ont abandonné cette ambition d'en constituer le noyau dur, tout affairés qu'ils sont à désigner des candidats.

Reprenons. Qu'est-ce que la nationalité ? Un enjeu juridique, et pour certains la possibilité de s'identifier à un imaginaire, une fantasmatique. Ce processus est selon Freud noué à l'amour. La grande avancée de la période révolutionnaire est d'avoir fait passer le patriotisme de l'amour du roi, à l'amour des lois. S'il y a encore identification, c'est aux lois et non à une personne. Chose plus fondamentale encore, cette identification aux lois ne peut se faire que si chacun est membre du souverain, c'est-à-dire un citoyen qui contribue à l'élaboration des lois, donc qui débat de ces lois en amont et en aval de leur fabrique, qui fait de la politique.

Un tel citoyen assume ainsi une position critique et la division que celle-ci implique. Il assume finalement le fondement de la démocratie, c'est-à-dire une cité divisée qui puise dans les écarts, les conflits, l'énergie de sa dynamique, de sa transformation. Le propre de la démocratie est ainsi, si elle est effective et non assimilée à un état de droit, de faire baisser les processus d'identification collective nationale au profit de processus d'action politique qui vous font exister sans avoir besoin de cette fantasmagorie.

C'est l'expérience même de 1789, où les étrangers, nombreux sur le territoire de la France, participent comme les autres habitants aux événements révolutionnaires dès la convocation des États généraux. En effet, tout homme de 25 ans inscrit au rôle des impositions était appelé à voter et il n'était pas utile de disposer d'une lettre de naturalité pour être assujéti à la taille, impôt sur les personnes.

Ces étrangers décident alors de leur manière d'agir en faveur ou contre les réformes, contre ou pour la Révolution. La division réelle à ce moment n'est pas entre Français et étrangers, natifs ou non natifs, mais entre nobles et non nobles, riches et pauvres.

Ce qui préoccupe les promoteurs du Tiers-État, des non nobles donc en 1789, ce n'est pas cette question des non natifs, mais un imaginaire de la naissance racialisé dans la fameuse guerre des races, la race des vainqueurs, celle des nobles, et la race des vaincus, celle des non nobles. Dans *Qu'est-ce que le Tiers-État*, l'abbé Sieyès avait affirmé qu'il fallait déracialiser les rapports sociaux :

« Pourquoi le Tiers-État ne renverrait-il pas dans les forêts de Franconie toutes ces familles qui conservent la folle prétention d'être issues de la race des conquérants et d'avoir succédé à leurs droits ? La nation alors épurée pourra se consoler, je pense, d'être réduite ainsi à ne plus se croire composée des descendants des Gaulois et des Romains. »

La Révolution ne pense donc ni en termes de race, ni en termes de sang, mais en termes d'unité du genre humain, consacrée à l'article 1 de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen. La citoyenneté est, à ce titre, pour nombre de révolutionnaires, un droit attaché à la personne comme tous les autres droits de l'homme. Un droit qui doit donc être donné à chacun des hommes.

Dès 1789-1790, les étrangers présents sur le territoire métropolitain créent des clubs, parfois anglais, irlandais, allemands, etc., participent aux autres clubs et sociétés fraternelles, assument et s'honorent du titre de citoyen en participant à l'espace public démocratique et ainsi à l'élaboration de la loi. Certaines sociétés, comme le Cercle social, sont réputées être

peuplées de nombreux étrangers. On les appelle alors les « patriotes étrangers ».

Il faut dire qu'en 1789, la notion de nationalité n'existe pas. Ni le mot *nationalité*, ni le mot *citoyenneté* n'étaient employés, on leur préférait des expressions telles que « le droit du citoyen », « les droits de citoyen français », la « qualité » ou encore le « titre » de Français/e, le titre de citoyen etc. Or, ce mot de « citoyen » efface de fait les distinctions entre l'appartenance légale à la nation, l'engagement patriotique et l'exercice des droits politiques. Il y a ainsi de fait une *citoyenneté* détachée de toute nationalité, de toute identité culturelle.

Très naturellement, les étrangers sont présents à la fête de la Fédération et prêtent serment à la loi. Ils forment des bataillons étrangers, des légions étrangères, car ils se regroupent entre membres de la même origine pour des raisons pratiques, et, en particulier, des raisons de langue. S'ils se sentent patriotes, ils peuvent très ordinairement parler une autre langue que le français.

Lorsque certains étrangers, de 1789 à 1792, viennent trouver asile en France, on leur donne de l'aide matérielle et des protections. La France est ainsi la « cité » plus que le pays de tous les patriotes du monde, puisque le patriotisme est bien alors confondu avec l'amour des lois (où il n'est point de lois, il n'est point de patrie, disait Saint-Just, ou encore la patrie n'est point le sol, c'est la communauté des affections). Cet amour des lois se focalise alors sur la Déclaration des droits qu'on connaît par cœur comme bréviaire de la politique qui s'élabore.

Les étrangers ont donc spontanément joué un rôle dans la société révolutionnaire de 1789-1790, ils ont été conviés à la fabrique de la loi comme à la Fédération de 1790. De fait, la conception de la *citoyenneté* n'est pas alors culturaliste. C'est l'usage de la raison qui fait le citoyen sans que la culture ne devienne un obstacle tant elle est considérée comme le règne des opinions libres incluant une liberté de conscience et d'opinion même religieuses. C'est par le respect des différentes religions et par le débat politique que le conflit latent entre les opinions doit alors se régler. Rien n'indique que ces opinions soient communautaires, des Anglais sont jacobins, d'autres monarchistes...

Proposer un débat sur l'identité nationale au nom de la nécessité de réparer une nation fissurée, c'est proposer un débat qui empêche aujourd'hui de questionner politiquement ces fissures et proposer de bons et de mauvais objets d'identification en lieu et place du débat politique. C'est faire croire que la division est nouée à un manque de culture commune.

Or, si la division est constitutive en démocratie, elle ne clive pas entre Français et étrangers, mais entre positions politiques qui proposent des imaginaires et des pratiques pour constamment inventer de la cité. Cette division non seulement ne peut pas être régulée par de l'identification à ce qu'on appellerait abusivement des valeurs nationales, à de l'histoire nationale qu'on aurait reçu en héritage commun, mais dans une démocratie, elle ne doit pas être régulée ainsi. Lorsque le patron défile aux côtés de l'ouvrier, cela s'appelle du corporatisme pas du syndicalisme. Lorsque la division politique est forclosée par la division culturelle, le régime démocratique a disparu.

En fait, cet héritage historique et culturel commun n'existe pas, en France comme ailleurs aujourd'hui. Les expériences historiques ont été totalement déchirées au XIX^e et au XX^e siècle et vouloir les réparer, c'est irrémédiablement vouloir les occulter en partie.

Ce qui peut encore exister, c'est l'art d'inventer notre réalité commune, nos lois, nos débats politiques, nos conflits ouverts, insolubles, irréconciliables et apprendre à faire avec. Faire avec de l'irréconcilié, donc, bien sûr, du fissuré. On salue moins les voisins quand ils ont dénoncé vos grands-parents aux nazis, on aime moins les institutions d'État quand celui-ci a légitimé par des amnisties qu'on ait torturé votre oncle en Algérie. Mais si, de plus, on vous explique que ces voisins eux aimaient comme il se doit les clochers et les cathédrales et qu'on ne comprend pas que vous y soyez peu sensible, qu'on omet de dire que ceux qui ont torturé avaient pu avant être résistants et que l'histoire de France n'est décidément pas simple, alors le ressentiment s'accroît, la colère monte et le bon voisinage retrouvé apparaît de nouveau comme un leurre. On perd confiance dans le monde quand on appartient à un groupe rescapé ou discriminé. Redevenir confiant ne passe pas par l'illusion nationale mais par le débat politique. Homi K. Bhabha rappelle souvent que les affaires de génocides s'ancrent toujours dans des affaires de voisinage, quand les voisins ont le sentiment que la communauté doit redevenir homogène contre une société hybride.

Sophie WAHNICH

* * *

Saïd Tamba *

Avoir 20 ans en 1954 et plus encore au Maroc, c'est dire son appartenance à la génération intellectuelle et politique des luttes de libération, la génération de la guerre algérienne de libération nationale. Saïd Tamba approche à la fin de ces années 1950, Mehdi Ben Barka ; son fils portera le prénom du leader disparu en 1965. Mehdi Ben Barka disparu il y a 41 ans¹. Saïd Tamba est ainsi un témoin non pas du tiers-mondisme comme on dit par bêtise suiviste, mais de l'internationalisme de la Tricontinentale. C'est ce qui le fait échapper au communautarisme nationaliste, ce communautarisme dominant car les autres sont le fait de minorités, dont on ne parle pas car il est l'inconscient identitaire majeur. Saïd rompt ainsi avec l'enfermement nationaliste qui de surcroît au Maroc, est un fondamentalisme royal, une appropriation monarchique.

C'est cette prise de distance qui en fait un Maghrébin. Il n'y a de Maghrébins qu'en exil, en Europe, en France, car au pays, le nationalisme lie à l'État. Les Maghrébins reprennent à la colonisation, le « butin de guerre » qu'est la langue française selon l'expression empruntée à Kateb Yacine, pour en faire une force d'expression. Je dis bien la langue française, et non pas la culture française, appellation politicienne d'une appropriation nationaliste, fut-elle républicaine. Il s'agit en effet d'une adhésion et d'une continuation de la culture des Lumières qui n'est pas spécifiquement française. On comprend ce compagnonnage littéraire avec ce Yacine Kateb, pour l'appeler de son nom.

À première vue, rencontre paradoxale ; rien de commun avec ce Yacine Kateb, ce révolté et ce révolutionnaire hors du commun, anticonformiste, rebelle par la pensée et le feu de la parole, provocateur se dressant contre les forces de l'ordre. Saïd Tamba pratique l'écriture attentive et filée ; son anthologie dans son livre des poètes d'aujourd'hui (Seghers, 1993) est un travail de tissage serré, un travail de marqueterie pour assembler l'œuvre en fragments et faire apparaître en surligne la figure de l'aventurier poétique et tragique. La complicité est celle de l'intelligence par esprit critique, intériorisé par la modestie chez Saïd Tamba, extériorisé par éclats par Kateb.

* Né au Maroc le 19 mars 1934 , mort à Paris le 29 décembre 2006.

1. 41 artistes donnent sens à cette disparition par une œuvre exposée du 7 février au 4 mars 2007 à Paris à la galerie de l'Entrepôt (cinéma de l'Entrepôt, 75014).

Maghrébin, Saïd Tamba aurait dû trouver une plus grande place à l'Institut Maghreb Europe créé en 1991 à l'université de Paris 8, témoin de l'expérience de Vincennes après son transfert à Saint-Denis. Certes nous avons enseigné en collaboration, non sans susciter des réserves du département d'histoire ; une thèse de sciences politiques ne vaut pas une thèse d'histoire ! Le corporatisme était de retour avant le repli sur le nouvel européen-centrisme fait de suspensions. Je n'ai pas pu trouver une assise universitaire pour Saïd, renvoyé à l'encadrement d'étudiants au département d'arabe et à des travaux besogneux de services, pour assurer ses droits à la retraite. Encore avait-il l'appui de la Présidente de l'époque, Francine Demichel, sensible aux changements contemporains, et avec laquelle il évoquait les souvenirs de Corse pour avoir connu, à l'université de Corte, ce microcosme symbolique, tellement symbolique qu'il supportait la présence-absence.

Ces traverses rencontrées ont peut-être poussé Saïd à plus de scepticisme encore et au repliement. À la retraite, il a trouvé non pas refuge mais abri à la revue *L'homme et la société*. Il appréciait que la revue se tienne hors des scintillements publicitaires et se refuse au jeu de rôles qui fait prendre part à la parade intellectuelle, à jouer à l'intellectuel français, voire à porter le flambeau de l'État d'Israël. Saïd Tamba reconnaissait le mouvement palestinien comme un mouvement de libération nationale. Les concordances se retrouvent : l'internationalisme, la critique sociale qui est la raison d'être de la revue, la liberté d'esprit en ces temps de prêchi-prêcha indéfini et de sentimentalisme sans idées. Saïd Tamba tenait à cette liberté de pensée et d'expression et pour parler comme les auteurs de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789, même en matière religieuse.

René GALLISSOT, cimetière de Montmartre, 5 janvier 2007

* * *

Adieux aux colonialismes ? (II)

Dans l'avant-propos au numéro précédent, il avait été indiqué que, en raison, d'une part, d'un nombre conséquent d'articles que la revue a reçu pour traiter du colonialisme et, d'autre part, de l'étendue des problématiques développées, le comité de rédaction avait opté pour une publication en deux volets des contributions retenues. Le deuxième numéro que *L'homme et la société* consacre au colonialisme s'ouvre sur un article signé de Edda Manga et traite de la « guerre juste ». Article approprié au contexte actuel, dans la mesure où, recevant son Prix Nobel de la Paix, Barack Obama s'est empressé de justifier la poursuite de la guerre en Afghanistan en s'appuyant sur l'idée de « guerre juste ». En ce sens, la continuité avec la justification de la « guerre juste » en Irak, déclenchée par son prédécesseur George W. Bush, est entière. L'auteur revient sur cette notion, en privilégiant l'angle de « l'analogie critique », et revisite les écrits de Francisco de Vitoria, théoricien du XVI^e siècle, dont les pensées ont selon elle, influencé l'approche contemporaine de la « guerre juste ».

L'article de Cédric Touquet entend montrer en quoi, au travers de l'exemple de la corruption dite ordinaire au Mali, les rapports de pouvoir propres à une société de cour s'inscrivent dans une forme de continuité avec ceux qui furent instaurés par le truchement du colonialisme. En découle selon l'auteur une permanence dans les rapports de pouvoir, une continuité des pratiques politiques qui entrave les ruptures politiques et les innovations en matière d'organisation de ces rapports de pouvoir.

On a célébré il y a quelques semaines le vingtième anniversaire de l'effondrement du Mur de Berlin à grand renfort de célébrations aussi diverses que médiatiquement tonitruantes, mais qui avaient toutes pour point commun de revenir sur le soulagement provoqué par le retour de la démocratie dans une Allemagne réunifiée. C'est oublier que ce pays fut une puissance coloniale, colonialisme qui s'exerça notamment en Afrique de l'Est et du Sud-Est. C'est sur cette période que revient l'article de Johannes Wendt, qui met en exergue « l'anamnèse du colonialisme allemand », et, surtout, attire l'attention du lecteur sur le fait que c'est en Allemagne

de l'Est que les recherches ont été les plus importantes et fécondes sur cette histoire du colonialisme allemand du dix-neuvième siècle.

La contribution de Marie Peretti-Ndiaye apporte un éclairage original sur les rapports entre le passé colonial tel qu'il a été et est vécu en Corse, puisque, historiquement, les Corses se sont selon elle massivement engagés aux côtés de l'État dans le processus de colonisation, et l'organisation politique et sociale de la Corse actuelle. Cette dernière se distingue par des phénomènes de différenciation construits, frôlant des ostracismes qui pourraient renvoyer soit au passé colonial de la Corse, soit aux effets sociopolitiques engendrés par la décolonisation.

Comme indiqué dans le volume précédent, ce second numéro de *L'homme et la société* contient par ailleurs deux textes qu'avait écrits notre regretté collègue et ami Saïd Tamba, dont un sur le cinéma colonial, déjà paru dans le numéro 154, mais dont les conditions de publication ne furent pas des plus optimales, justifiant par conséquent une nouvelle publication.

Bernard HOURS et Thierry POUCH

* * *

Le retour de la guerre juste Francisco de Vitoria et les fondements juridiques de la domination globale

Edda MANGA

Depuis qu'en 1991, George Bush père a utilisé l'expression de « guerre juste » pour décrire la guerre du Golfe, cette expression a fait un retour spectaculaire dans le discours politique comme dans les disciplines universitaires de science politique et de relations internationales¹. Dans un de ses discours, prononcé pour le lancement de cette guerre, Bush a énuméré les principes qui caractérisent la guerre juste depuis Cicéron et Thomas d'Aquin (autorité légitime, cause juste, intention conforme au droit, proportionnalité et dernier ressort) et tenté de montrer que la guerre du Golfe s'y conformait². Il estimait la guerre du Golfe « juste » dans la mesure où les motifs des États-Unis étaient nobles et désintéressés, étant donné les efforts prodigués pour l'éviter et les méthodes de guerre clinique mises en

1. Une sélection restreinte des publications auxquelles on peut se référer : James Turner JOHNSON, *Just War and the Gulf War*, Lanham, 1991 ; Jean Bethke ELSHTAIN (red), *Just War theory*, Oxford, 1992 ; James Turner JOHNSON, *The Holy War Idea in Western and Islamic Traditions*, Pennsylvania, 1997 ; Richard TUCK, *The Rights of War and Peace*, Oxford, 1999 ; John RAWLS, *The Law of Peoples*, Cambridge/London, 1999 ; Jean Bethke ELSHTAIN, *Just War against Terror : the Burden of American Power in a Violent World*, New York, 2003 ; Anthony BURKE, « Just War or Ethical Peace ? Moral Discourses of Strategic Violence after 9/11 », *International affairs*, 2004, (80) : 2, p. 329-353 ; Michael WALZER, *Arguing about War*, London, 2004 ; Chris DOLAN, *In War we Trust : the Bush Doctrine and the Pursuit of Just War*, Aldershot, 2005 ; Alex BELLAMY, *Just Wars from Cicero to Iraq*, Cambridge, 2006 ; Laura SJOBERG, *Gender, Justice, And the Wars in Iraq. A Feminist Reformulation of Just War Theory*, Lanham, 2006.

2. Remarques à *Annual Convention of the National Religious Broadcasters*, 28 janvier 1991, <<http://bushlibrary.tamu.edu/research/papers/1991/91012800.html>> 25/9/2007

œuvre afin de réduire au maximum les morts civiles³. Mais le plus intéressant des arguments de Bush renvoyait à la question de l'autorité légitime. À la place de l'autorité souveraine du pays attaqué qui, le plus souvent, est considérée comme l'autorité légitime pour déclarer la guerre, Bush en appelait à une autorité globale :

« [Une] guerre juste doit aussi être déclarée par une autorité légitime. L'opération "Tempête du Désert" est soutenue par la solidarité sans précédent des Nations Unies, par le principe de l'auto-défense collective, par 12 résolutions du Conseil de sécurité, et dans le Golfe, 28 nations, appartenant aux 6 continents, unies, résolues, si bien que nous n'hésiterons pas et que l'agression de Saddam ne sera pas tolérée.⁴ »

Mais pourquoi Bush choisit-il d'invoquer le concept de « guerre juste » et non le droit international, alors que la guerre du Golfe, à la différence des interventions américaines les plus récentes, bénéficiait déjà du cadre légal des Nations Unies ? Pourquoi ceux qui aujourd'hui défendent la légitimité des interventions militaires font-ils appel, avec une telle véhémence, à l'idée de « guerre juste » ?

Dans cet article, j'examine les écrits de Francisco de Vitoria, un théoricien du XVI^e siècle dont les idées sur la guerre juste ont profondément influencé l'émergence des concepts modernes de droit international et des droits de l'homme. Reconnaître les origines du concept moderne de « guerre juste » dans le contexte de l'impérialisme espagnol peut éclairer notre compréhension des prémisses politiques et des résonances historiques des appels aux « guerres justes » qui sont lancés de nos jours⁵. Je n'essaie pas tant de tracer des lignes de continuité historique entre Bush et Vitoria, mais bien plutôt de proposer une sorte d'analogie critique. La première partie de l'article consiste en une lecture attentive des textes de

3. « The first principle of a just war is that it supports a just cause. Our cause could not be more noble. [...] We seek nothing for ourselves », « Some ask whether it's moral to use force to stop the rape, the pillage, the plunder of Kuwait. And my answer Extraordinary diplomatic efforts having been exhausted to resolve the matter peacefully, then the use of force is moral », « When a war must be fought for the greater good, it is our gravest obligation to conduct a war in proportion to the threat. And that is why we must act reasonably, humanely, and make every effort possible to keep casualties to a minimum. And we've done so. I'm very proud of our military in achieving this end » (Bush, 1991). Pour une critique de la guerre du Golfe du point de vue d'une interprétation féministe de la guerre juste, cf. Laura SJOBERG, *Gender, Justice and the Wars in Iraq. A Feminist Reformulation of Just War Theory*, Oxford, 2006, p. 109-202.

4. George BUSH, 1991, *op. cit.*

5. Pour ce qui concerne la perspective de la théorie du système mondial, Vitoria semble jouer un rôle fondamental dans la mise en place de l'idéologie universaliste, caractéristique de la domination européenne à partir du XVI^e siècle. Cf. Immanuel WALLERSTEIN, *European Universalism. The Rethoric of Power*, New York, 2006.

Vitoria, la seconde en une lecture en diagonale des usages contemporains, réalistes et internationalistes, du concept de « guerre juste », tandis que dans la dernière section je pose rapidement la question du retour de la guerre juste dans une perspective post-coloniale⁶.

Le fondement légal de l'autorité

Au XVI^e siècle, on admettait communément que l'on pouvait prendre possession des terres des infidèles par le moyen de la conquête. Ce principe sous-tend les textes de la papauté, les directives qui sont données aux découvreurs et leurs récits de voyage. Lorsque Colomb entame son voyage pour l'« Inde », la directive qui lui est transmise par les monarques espagnols lui enjoint de « découvrir et conquérir » de nouvelles terres⁷. Mais cette conception, inscrite dans la réalité de la péninsule ibérique et la tradition culturelle née des Croisades, a été contrebalancée par les expériences du Nouveau Monde. Les « Indiens » n'entraient pas dans les catégories des peuples que les chrétiens considéraient comme pouvant être conquis. Plus encore, les Espagnols, étant en compétition avec d'autres nations chrétiennes, avaient besoin d'un fondement légal qui leur assurerait des droits exclusifs de conquête.

Les principes juridiques fondés sur la différence entre les croyants et les infidèles auraient pu s'appliquer aux habitants du Nouveau Monde s'ils avaient été classés comme infidèles, mais cette prémisse elle-même était discutée. Dans sa première lettre, Colomb décrivait les habitants qu'il rencontrait comme innocents et pacifiques, vivant dans un monde à l'image du paradis⁸. Les Indiens ne sont pas mentionnés dans la Bible, et il était évident qu'ils n'avaient pas été touchés par la parole évangélique. N'ayant jamais eu de conflit avec les Espagnols, il n'était pas possible de dire que leur terre avait été volée aux chrétiens, de plus ils ne constituaient nullement une menace pour ces derniers. Bien au contraire, ils traitaient les Espagnols comme des hôtes, leur offraient des cadeaux, et montraient une inclination à se convertir. Cependant, les histoires dépeignant ces Indiens innocents étaient concurrencées par la résistance indienne qui allait croissant et par les rapports qui rendaient compte de leurs pratiques cannibales. Les

6. Cf. ici Carlo GINZBURG, *Mythes, emblèmes, traces. Morphologie et histoire*, Paris, Flammarion, 1989 [1986].

7. Sharon KORMAN, *The Right of Conquest - the Acquisition of Territory by Force in International Law and Practice*, Oxford, 1996, p. 46-47.

8. Lettre de Christophe Colomb à Luis de Sant Angel, 1493.

<<http://www.netlibrary.com.ezproxy.ub.gu.se/Reader/>> 30/9/2007

cannibales étaient décrits comme d'incurables pêcheurs qui s'abandonnaient à la sodomie, étaient violents, opprimaient d'autres Indiens, s'opposaient aux Espagnols et mangeaient de la chair humaine.

La question des Indiens et du Nouveau Monde était vivement discutée en Espagne et dans d'autres pays européens. Quel genre d'êtres étaient-ils ? Étaient-ils des infidèles ? Les Espagnols devraient-ils les protéger, ou leur faire la guerre ? Les lois de la guerre devaient-elles leur être appliquées ou était-il légitime de les attaquer sans menace préalable de leur part ?⁹

Les rapports sur la violence espagnole et les morts en grand nombre parmi la population indienne, dans les îles que les Espagnols avaient conquises, rendaient ces questions plus confuses encore. La critique de cette violence circulait parmi les missionnaires qui vivaient dans les colonies espagnoles. En 1511, le dominicain Antonio de Montesinos la rendit publique lors d'un sermon qu'il prononça à Santo Domingo — l'établissement espagnol alors le plus important et le plus central dans le Nouveau Monde —, à l'origine d'un scandale dont l'écho parvint rapidement jusqu'à la cour. Montesinos interrogeait les fondements juridiques et moraux de la conquête et de la mise en esclavage des Indiens, qui, comme il le constatait, « vivaient en paix sur leur propre terre¹⁰ ». Les colons réagirent vigoureusement au sermon de Montesinos et protestèrent auprès de l'Espagne. Le principal de l'ordre écrivit une lettre à ses frères dans laquelle il invitait ceux qui parmi eux éprouvaient des scrupules à retourner en Espagne dans la mesure où leurs actes pouvaient mettre en péril la mission¹¹. Mais, au même moment, en Espagne, des dominicains emportèrent un certain succès à la suite de leur campagne visant à reconnaître les Indiens comme des sujets de la couronne, à interdire l'esclavage indien et à introduire des mesures légales afin d'assurer une évangélisation pacifique¹². Francisco de Vitoria était lui-même dominicain, et une des voix les plus autorisées de la monarchie catholique concernant les ques-

9. Sharon KORMAN, 1996, *op. cit.*, p. 48.

10. Cité in Hugh THOMAS, *El imperio Español. De Colón a Magallanes*, Barcelona, 2003, p. 347

11. Alonso DE LOAYSA, « Lettre datée de Mars 1512 », cité dans Francisco Castilla URBANO, *El pensamiento de Francisco de Vitoria : filosofía política e indio americano*, Barcelona, 1992, p. 218.

12. Il y a un grand nombre de lettres adressées au Roi ou à la cour de la part de dominicains soulevant ce genre de revendication. Cf. par exemple : *Colección de Documentos inéditos relativos al descubrimiento, conquista y organización de las antiguas posesiones españolas de América y Oceanía, sacados de los Archivos del Reino y muy especialmente del de Indias*, Joaquín F. PACHECO, Francisco DE CÁRDENAS y Luis TORRES DE MENDOZA, Madrid, 1864-1889 (42 vol.), vol. XI, p. 243.

tions théologiques. Ce qui lui donnait un point de vue particulier sur la question des Indiens du Nouveau Monde. Durant les premières décades du XVI^e siècle, il avait étudié à Paris, qui était alors un milieu animé par de constants débats entre humanistes, nominalistes et thomistes. Il avait introduit la *Somme théologique* de Thomas d'Aquin comme livre de référence de cette forme de néo-thomisme qui devait s'imposer comme la caractéristique de l'école de Salamanque.

Dans *Relectio de Indis* (1539), Vitoria aborde le problème du fondement juridique de la domination espagnole sur le Nouveau Monde. La question semble bien délicate puisqu'il commence par un long détour sur la vertu et la religiosité des monarques et de leurs conseillers, et une déclaration sur le fait qu'il n'a pas l'intention de s'interroger sur la légitimité des colonies de la couronne puisqu'elle « les possède déjà en toute bonne foi¹³ ». Vitoria assure que la raison pour laquelle il y a lieu de reprendre le problème est liée aux nouvelles à propos des massacres, de la violence exercée contre des populations sans défense et des biens volés en provenance des colonies¹⁴. Plus encore, ajoute Vitoria, le roi n'a consulté que des juristes qui manquaient de compétence en dehors du domaine des lois humaines applicables seulement à des sociétés spécifiques¹⁵. Le droit espagnol ne possédant pas de juridiction à propos des barbares, la question des fondements juridiques de la conquête doit être analysée selon les termes d'un droit ayant la même ampleur que le droit divin. Aussi, le problème doit-il être évalué par les théologiens. Vitoria conçoit sa tâche comme devant dégager les bases d'un droit capable d'intégrer les membres de sociétés différentes, autant de personnes relevant de différents droits civils.

Le principe de Vitoria, selon lequel les Indiens exercent leur *dominium* — droit, souveraineté — sur eux-mêmes, sur leurs sociétés, sur leurs terres et les autres possessions qui étaient les leurs avant l'arrivée des Espagnols, le situe en marge des conceptions de son temps qui déniaient aux Indiens cette capacité de *dominium* sur la base de leur infidélité, ou de leur présumée nature pécheresse, de leur absence de raison ou leur retard

13. FRANCISCO DE VITORIA, *Relectio de Indis*, in Javier Malagón Barceló's Latin-Spanish edition, *Las reelecciones De Indis y De Iure Belli*, Washington, 1963, p. 5-12. Les citations en anglais sont extraites d'Anthony Padgen's édition, *Francisco de Vitoria: Political Writings*, Cambridge, 1991.

14. *Ibidem*, p. 12.

15. Ce qui est inexact. Dès le premier conseil, tenu en 1504, le Roi avait fait appel à des théologiens. Cf. Anthony PADGEN, *The Fall of Natural Man. The American Indian and the Origins of Comparative Ethnology*, Cambridge, 1982, p. 28-30.

mental¹⁶. Dans la conception de Vitoria, tous les hommes ont cette capacité de *dominium* car tous sont créés à l'image de Dieu ; posséder cette capacité est une qualité de la nature humaine que le fait d'avoir commis un péché n'efface pas. Vitoria semble considérer que le *dominium* social et le *dominium* corporel sont étroitement liés : si l'infidélité devait impliquer l'annihilation du *dominium*, argumente-t-il, les infidèles ne devraient pas plus être capables d'exercer leur domination sur leur propre corps ou leurs propres actes que sur leurs possessions. Par contraste, même ceux qui perdent le contrôle de leur corps ou ne peuvent jouir du plein développement de leurs facultés intellectuelles, peuvent conserver leur *dominium*, au sens où ils continuent d'avoir des droits ou de pouvoir souffrir d'injustice. Vitoria illustre ce point par le cas des enfants qui peuvent être propriétaires avant même d'avoir développé leur raison. C'est que les enfants sont des êtres humains dans le sens où ils ne sont pas irrationnels et n'existent pas pour d'autres, mais sont des fins en eux-mêmes¹⁷. Vitoria en conclut que les Indiens sont aussi des êtres humains parce qu'ils possèdent une raison, que leurs sociétés sont ordonnées, qu'ils ont des cités, des règles de mariage bien établies, des magistrats, des lois, une industrie, ils font du commerce et pratiquent une religion. C'est un effet de leur éducation barbare qui explique que beaucoup d'Espagnols les perçoivent comme étant attardés ; ce qui les conduit à les comparer aux peuples non éduqués d'Europe¹⁸. Ainsi pouvait-il apporter une réponse à la question, disputée, de savoir si les Indiens sont des esclaves par nature (selon l'interprétation qui justifie l'esclavage par nature par la faiblesse et la puérité), auquel cas la question du *dominium* n'aurait plus lieu d'être posée. Cette question de l'esclavage par nature ne saurait être posée à propos des Indiens puisqu'un tel esclavage n'implique aucun statut juridique. Selon Vitoria, seul le statut juridique d'« esclave civil » entraîne la perte du *dominium*, mais n'est pas applicable au cas des Indiens¹⁹. Ainsi Vitoria rejetait-il les arguments les plus communs en faveur de l'exercice d'un *dominium* espagnol sur les Indiens. Après cet examen des arguments juridiques posés comme fondamentaux pour le *dominium* espagnol, il devait alors s'intéresser à l'idée d'une juridiction impériale mondiale²⁰.

16. Sur le concept de *dominium* cf. Richard TUCK, *Natural Rights Theories. Their Origin and Development*, Cambridge, 1979, p. 5-31.

17. Francisco DE VITORIA, 1963, *op. cit.*, p. 31.

18. *Ibidem*, p. 33.

19. *Ibid.*, p. 34.

20. Cet argument était particulièrement avancé durant la vie de Vitoria lorsque Charles V (1500-1558) était au pouvoir. Après sa désignation comme Saint Empereur Romain, les territoires sous sa juridiction s'étendaient du royaume des Habsbourg aux colonies du

Selon lui, il n'y a aucune justification en faveur d'une juridiction impériale mondiale que ce soit dans le droit divin, le droit naturel ou le droit civil. Le royaume de Jésus n'ayant pas été mondial, il n'a pas pu avoir transmis un *dominium* mondial à un empereur. Le droit naturel affirmant que chacun est libre, il ne saurait accorder à une personne seule l'exercice d'un *dominium* mondial²¹. Dans le cadre du droit civil, le *dominium* ne pourrait avoir été établi qu'à la faveur de quelque loi, mais une loi mondiale valide ne pourrait être décrétée que par un législateur exerçant déjà une juridiction mondiale²². Puisque l'empereur n'exerce pas originellement une telle juridiction, pas plus qu'il ne l'a acquise par les moyens juridiquement reconnus (achat, héritage, échange, élection ou guerre juste), il ne peut décréter de lois valides au niveau mondial²³. Même s'il avait un tel pouvoir, le droit des Espagnols à exercer leur domination sur le Nouveau Monde ne pourrait se fonder sur cette juridiction puisqu'il ne vaudrait pas comme *dominium* en tant que possession (*dominium per proprietatum*), mais seulement comme *dominium* en tant que juridiction (*dominium per jurisdictionem*)²⁴.

La question posée ensuite par Vitoria cherchait à déterminer si cette domination pouvait être fondée sur l'autorité du pape. Vitoria reconnaît que le pape exerce une juridiction mondiale, mais seulement dans la sphère spirituelle. Le pape n'a par conséquent aucune autorité pour désigner la couronne espagnole comme devant régner sur les Indiens : son autorité spirituelle ne vaut que pour les chrétiens. Les Indiens sont en droit de rejeter la foi chrétienne, et sont donc également libres d'accepter ou de rejeter l'autorité de son vicaire. L'argument de Vitoria est sur ce point remarquable étant donné le traitement que la couronne réservait alors aux musulmans et aux juifs :

« Il est clair que les sarrasins qui vivent parmi les chrétiens n'ont jamais été spoliés de leurs biens ou opprimés d'une quelconque autre façon à ce seul titre ; si celui-ci était suffisant pour leur déclarer la guerre, cela reviendrait à dire qu'ils

Nouveau Monde, du Sud de l'Italie à l'Afrique du Nord. Ils étaient connus comme « l'empire sur lequel jamais le soleil ne se couche ». L'argument en faveur de son droit à exercer une juridiction mondiale impliquait que son empire était la continuation de l'Empire romain et avait été institué par Dieu.

21. Ici Vitoria introduit de manière explicite une exception concernant l'autorité du père sur ses enfants et celle du mari sur sa femme : FRANCISCO DE VITORIA, 1963, *op. cit.*, p. 41.

22. *Ibidem*, p. 47.

23. *Ibid.*

24. *Ibid.*, p. 48.

pourraient être spoliés de leurs biens sur la base de leur incroyance, alors qu'il est clair qu'aucun incroyant ne reconnaît la souveraineté du pape.²⁵ »

Vitoria conclut en envisageant l'hypothèse selon laquelle l'autorité papale serait mondiale. Le pape n'aurait pas davantage pu transmettre son autorité à un prince séculier puisque celle-ci resterait attachée à la papauté. Ni le pape lui-même n'aurait eu le droit de détacher cette autorité de la papauté. Sur cette question, l'opinion de Vitoria est contraire à celle des juristes royaux, qui avaient justifié le *dominium* espagnol au-delà des mers. Sa conclusion n'a pas manqué d'être reçue comme scandaleuse aussi bien à la cour que dans les couloirs de la papauté, puisqu'elle énonçait que les Espagnols n'emportaient avec eux aucun droit d'occuper le Nouveau Monde ou d'y établir leur domination quand ils se sont lancés vers les Indes²⁶.

Le droit de découverte (*jure inventionis*) n'est guère discuté par Vitoria. Il soutient qu'il ne s'applique qu'aux territoires vierges de tout habitant, et fait remarquer que tel n'est pas le cas du Nouveau Monde. S'accorder ce droit, dans ce dernier cas, reviendrait à établir que si les Indiens « nous avaient découverts », ils auraient eu le droit d'occuper l'Espagne²⁷.

Le principe du droit espagnol à exercer son *dominium* doit donc être cherché dans le cours des événements qui ont suivi l'arrivée des Espagnols. La première question à examiner est de savoir si le refus des Indiens à se convertir au christianisme est un fondement valide pour l'exercice de ce *dominium*. Les Indiens souffraient d'une profonde ignorance avant l'arrivée des Espagnols, et n'étaient pas coupables, selon Vitoria, d'infidélité. On n'attend pas d'eux qu'ils se convertissent immédiatement après l'arrivée des Espagnols sur la seule base des affirmations de ces derniers. Il leur faut d'abord éprouver certaines raisons indéniables de se fier à leur message et d'y croire. S'ils ne s'étaient toujours pas convertis après un temps raisonnable de réflexion, il faudrait certes en conclure qu'ils sont installés dans un état de péché mortel, mais même alors les Espagnols ne pourraient pas s'emparer de leurs propriétés. L'usage de la violence pour obliger quelqu'un à se convertir pouvait conduire au blasphème²⁸. La tradition impose que nous respections le droit à la propriété des infidèles, nous rappelle Vitoria, et comme cela vaut même dans le cas où les infidèles ont infligé des dommages aux chrétiens, c'est encore plus vrai lorsque ceux-ci n'en ont causé aucun. Vitoria rejette l'idée, largement répandue alors, selon laquelle la nature pécheresse des Indiens donnait aux Espagnols le droit

25. *Ibid.*, p. 57.

26. *Ibid.*

27. *Ibid.*, p. 59.

28. *Ibid.*, p. 73.

de les dominer. Seul le pape a le droit de punir les pécheurs mais sa juridiction ne s'étend pas aux non-chrétiens²⁹. Il critique également le *requerimiento* (un texte qui était lu aux indigènes les invitant à accepter la juridiction du pape et de la couronne sous peine de guerre) parce qu'il s'agissait d'un contrat accepté dans la crainte et sans en avoir une connaissance propre. Enfin, il examine une idée alors communément partagée qui voulait que Dieu ait donné à l'Espagne le droit d'assujettir les Indiens « comme les Cananéens avaient été donnés aux Juifs ». Vitoria établit simplement qu'il n'y a aucune preuve venant soutenir une telle revendication et que même dans ce cas cela ne libérerait en rien les Espagnols de leur responsabilité. Les rois babyloniens, qui ont fait la guerre à Israël, n'en sont pas moins coupables, même si cette guerre a été annoncée à plusieurs reprises à l'occasion de révélations divines³⁰.

La guerre juste et l'expansion coloniale

Après ce rejet systématique de tous les arguments communs, Vitoria en revient à discuter de la validité des fondements de la domination des Espagnols sur le Nouveau Monde. Les droits conférés par la « guerre juste » sont avancés par lui comme les plus importants, et il examine une série de possibles arguments justifiant la guerre contre les Indiens en partant de l'idée d'un « droit des gens » (*jure gentium*) commun qui obligerait aussi bien les Espagnols que les Indiens.

Un premier argument tiendrait dans le fait que les Indiens auraient pu contrevenir aux principes de la communication et de l'hospitalité. Or, un peuple a le droit de rendre visite à un autre peuple, pour autant qu'il n'en résulte aucun dommage pour ce dernier, de même qu'un peuple a le devoir de bien traiter les étrangers et les immigrants. Le fondement de ces principes réside dans le fait de la propriété commune à la création. Après la division de la propriété, les êtres humains continuent de partager l'air, l'eau, la mer, les rivières et les ports. Personne ne peut se voir interdire de les utiliser. En période de besoin, ce serait inhumain³¹.

Selon le droit naturel, il est conforme à la loi pour quiconque de pouvoir visiter n'importe quelle partie du monde et de pouvoir y émigrer ; la division de la propriété n'a nullement révoqué cette loi. Aussi, les voyages

29. *Ibid.*, p. 76.

30. *Ibid.*, p. 80.

31. *Ibid.*

des Espagnols et leur présence dans le Nouveau Monde sont-ils légaux³². En revanche, essayer de les expulser de la terre indienne est illégal car tant que les Espagnols ne causent aucun dommage aux Indiens, ils ont le droit de leur rendre visite et de demeurer parmi eux³³. Puisque la déportation est un châtement, cela voudrait dire que les Indiens condamneraient et puniraient injustement des innocents. Le fondement qui valide le droit à la communication est la parenté humaine (*omnes cognationem*) qui dénonce comme injuste la violence entre les êtres humains : « l'homme n'est pas un loup pour l'homme » comme l'assure Ovide, « mais un homme »³⁴. C'est également ce qui fonde le devoir d'hospitalité. Les Indiens, comme les autres populations, ont, prétend Vitoria, le devoir d'aimer les autres comme ils s'aiment eux-mêmes. Ils devraient traiter les étrangers avec justice, car c'est là un principe du droit des gens. Si les Indiens accueillent les Indiens d'autres régions, il serait injuste qu'ils n'accueillent pas également les Espagnols. S'ils laissent d'autres étrangers prendre de l'or et des poissons, ils ne devraient pas interdire les mêmes choses aux Espagnols. Du reste, le droit naturel déclare que tout est commun qui n'a pas déjà été privatisé. Ce qui n'est pas possédé par quelqu'un devient la possession de qui le trouve. C'est le cas, soutient Vitoria, de l'or sur le territoire commun, des perles qui sont trouvées dans la mer et de tout ce qui est dans les rivières.

Le droit des gens ayant le pouvoir d'établir des droits et des devoirs en s'appuyant sur le droit naturel ou grâce au consentement de la majorité du monde (*majoris partis totius orbis*) a valeur juridique sur l'ensemble du monde, et doit s'appliquer même là où des peuples sont en désaccord. Les Indiens doivent accepter les droits qui puisent à la source du droit des gens, et toute transgression de ce dernier justifie le recours à la violence par les Espagnols qui défendent ainsi leurs droits. À ce niveau, le droit des Espagnols de recourir à la violence est limité à la seule autodéfense :

« Devais-je remarquer que ces barbares sont par nature couards, insensés et de plus ignorants. Il n'empêche que beaucoup d'Espagnols peuvent souhaiter les réconforter et les convaincre de leurs intentions pacifiques, il est donc normal que les barbares soient encore effrayés, confrontés à des hommes dont les coutumes leur paraissent si étranges, et qui, comme ils le constatent, sont armés et beaucoup plus forts qu'eux. Si cette crainte devait les amener à organiser une attaque pour chasser les Espagnols ou les tuer, il serait tout à fait légitime que ceux-ci se défen-

32. Vitoria définit le droit des gens de différentes façons en divers endroits, mais ici il établit que le droit des gens est soit le droit naturel, soit déduit de celui-ci (*jure gentium, quod vel est jus naturale, vel derivatur ex jure naturali*). *Ibid.*, p. 85.

33. *Ibid.*, p. 86.

34. *Ibid.*, p. 89.

dissent, dans les limites strictes d'une autodéfense. Mais dès lors que la victoire est acquise et la sécurité assurée, ils ne peuvent exercer les autres droits de la guerre contre les barbares, tels que les mettre à mort, piller et occuper leurs communautés. Dans ce cas, ce que nous avons pu supposer être des craintes compréhensibles feraient d'eux des innocents. Les Espagnols doivent certes veiller à leur propre sécurité mais de telle façon que cela entraîne le moins de dommages possible pour les barbares, puisqu'il s'agit d'une guerre simplement défensive. Il n'est décidément pas déraisonnable qu'une guerre puisse être juste pour les deux parties, lorsqu'il y a le droit d'un côté et l'ignorance de l'autre.³⁵ »

Mais si les Espagnols, après avoir essayé par tous les moyens à leur disposition de faire la paix avec les Indiens, ne pouvaient toujours pas assurer leur sécurité, il deviendrait alors justifié pour eux de recourir à la guerre. Il serait alors conforme à la loi qu'ils occupent leurs villes, les réduisent en esclavage et les assujettissent, les traitant comme de perfides ennemis (*perfidis hostibus*) et en usant de tous les autres droits de la guerre à leur encontre³⁶. En revanche, si les Indiens permettaient aux Espagnols de parcourir librement leur territoire et de pratiquer le commerce avec eux, ces derniers ne sauraient se servir du droit de communication et d'hospitalité comme d'un subterfuge pour occuper leur territoire et s'emparer de leurs biens. La propriété des Indiens doit être respectée comme celle des chrétiens³⁷.

Le droit de propager la foi chrétienne est un autre droit contre lequel les Indiens pourraient avoir contrevenu³⁸. Les Espagnols ont le droit d'enseigner la vérité à quiconque veut l'entendre³⁹. Ce droit trouve sa source, selon Vitoria, dans le devoir de ramener ses frères dans le droit chemin, un devoir dicté par le droit naturel. Le droit des Espagnols à propager le christianisme est aussi fondé sur l'instruction papale qui invite à évangéliser le monde entier. Le pape peut décider de quelle manière procéder et accorder à tel prince chrétien le droit d'évangéliser dans telle partie du monde. Il peut aller jusqu'à interdire à d'autres princes de pratiquer le commerce avec les Indiens s'il juge que cette interdiction est profitable au regard de la mission évangélique, dans la mesure où son pouvoir de décision s'étend au monde entier pour les sujets importants concernant le domaine spirituel. Pour illustrer ce point, Vitoria se réfère aux croisades.

35. *Ibid.*, p. 92-93.

36. *Ibid.*, p. 94.

37. *Ibid.*, p. 95.

38. Toute la section consacrée à la question des fondements légitimes de la domination espagnole est formulée sur un mode hypothétique. Vitoria n'affirme jamais que les conditions d'une guerre juste contre les Indiens ont été pleinement réalisées.

39. *Ibid.*

Le Pape était alors intervenu pour répartir différentes zones entre différents princes avec le souci d'éviter les conflits entre eux⁴⁰.

Si les Indiens opposent une résistance aux campagnes d'évangélisation, ou s'ils punissent, voire tuent, ceux qui se sont convertis, le droit de propager la foi chrétienne peut être défendu par la force des armes⁴¹. Si une majorité d'Indiens est chrétienne, le pape peut aller jusqu'à écarter leur chef non-chrétien et le remplacer par un prince chrétien.

Si les Indiens exposent leur propre peuple à la tyrannie, par exemple en perpétrant des sacrifices humains, les Espagnols peuvent intervenir pour protéger les innocents d'une mort injuste. Il n'importe pas que « tous les Indiens acceptent ces lois » ou qu'ils ne veuillent pas être défendus car le *dominium* que les Indiens exercent sur leur propre personne (*sui juris*) n'est pas tel qu'ils puissent librement se donner la mort ou mettre à mort leurs enfants⁴².

Les Espagnols peuvent aussi mener une guerre juste contre les Indiens en tant qu'alliés d'autres Indiens ; ils partagent alors le butin avec eux. Dans ce contexte, Vitoria rappelle que la défense des alliés était admise par les Romains « qui étendaient tout simplement de cette façon leur empire, en venant en aide à leurs amis et profitant de cette opportunité pour déclarer des guerres justes et prendre possession de nouvelles provinces sous le couvert des lois de la guerre⁴³ ».

Le dernier fondement dégagé par Vitoria pour asseoir la légitimité de la domination espagnole n'inclut pas la guerre mais des élections libres. Vitoria établit que chaque république a le droit de choisir son propre gouvernement par le biais de l'acceptation d'une majorité. Si une ville, ou une province, en venait à avoir une majorité de chrétiens et souhaitait remplacer un prince païen par un prince chrétien, elle pourrait légitimement le faire, y compris contre la volonté d'une minorité⁴⁴.

Qu'en est-il si les Indiens n'offrent pas l'occasion d'une guerre juste et ne désirent pas accepter un gouvernement chrétien ? Est-ce que cela signifierait que les voyages des Espagnols et leur commerce devraient cesser ? Vitoria reconnaît qu'une telle situation entraînerait une grande perte pour les Espagnols et « d'autres conséquences inacceptables », mais il répond à cette question par la négative. Même s'il se trouvait que la domination espagnole sur le Nouveau Monde n'eût pas de fondement solide, le

40. *Ibid.*, p. 97.

41. *Ibid.*, p. 98.

42. *Ibid.*, La traduction anglaise ne rend pas compte de la subtilité de cet argument même si elle le cite dans une note, p. 288.

43. *Ibid.*, p. 104.

44. *Ibid.*, p. 103.

commerce pourrait continuer d'être pratiqué et l'appropriation de biens non préalablement possédés par quelqu'un serait légale. Il mentionne que les Portugais pratiquent le commerce avec les peuples qu'ils n'ont pas conquis et gagnent à cette occasion beaucoup d'argent, et propose que la monarchie établisse un impôt sur l'or et l'argent en provenance du Nouveau Monde afin que le trésor royal n'ait pas à en souffrir. Il ajoute que beaucoup d'Indiens se sont déjà convertis, ce qui justifie un développement supplémentaire de l'administration de ces territoires par le roi catholique⁴⁵.

Plus tard, en 1539, Vitoria prononça une nouvelle conférence sur la guerre juste et le « problème indien ». Il commença par critiquer les arguments pacifistes, inscrivant sa propre pensée dans la tradition ouverte par Augustin et Thomas d'Aquin. Il soutint la légitimité pour les chrétiens de faire la guerre. Il examina ensuite les règles permettant d'identifier la justice de la guerre selon Thomas d'Aquin. Dans cette fameuse conférence sur la guerre juste, Vitoria prend une position stricte sur la question des causes de la guerre. La seule raison acceptable d'engager une guerre est de résister ou de punir une injustice. Dans la ligne de sa précédente conférence, il soutint qu'il n'est pas acceptable d'entamer une guerre sur la base d'une différence de religion, sur le souhait d'étendre un empire ou la poursuite de l'honneur ou du profit⁴⁶. Mais dès lors que la guerre est justement déclarée, Vitoria accorde à celui qui la conduit des droits étendus. Tout ce qui est conforme au bien du public est autorisé. Il est permis de reprendre les possessions qui ont été volées ou leur valeur équivalente, de compenser les coûts de la guerre, de punir l'ennemi, d'imposer des impôts aux vaincus, d'occuper leurs villes et places fortes, de tuer des prisonniers si l'ennemi ne respecte pas les accords de paix (à supposer qu'ils participaient effectivement à la guerre lorsqu'ils ont été faits prisonniers)⁴⁷. Néanmoins Vitoria dénonce la mise à mort des innocents, même s'il y a de fortes chances pour qu'ils représentent une menace dans le futur. Vitoria explique que la mise à mort des innocents n'est justifiable que lorsqu'elle est une conséquence non voulue du déroulement de la guerre.

45. *Ibid.*, p. 108.

46. Francisco DE VITORIA, *De Iuri Belli*, Consejo Superior de Investigaciones científicas, Madrid, 1981, p. 126-127

47. Ici, Vitoria fait une comparaison avec la pratique de l'Empire romain pour étendre son territoire en occupant les villes ennemies et les provinces selon les lois de la guerre. Vitoria fait remarquer que cette pratique doit être légitime puisque la justice et la légitimité de l'Empire romain est reconnue par Augustin, Ambroise, Thomas d'Aquin et d'autres révérends théologiens, in Francisco DE VITORIA, 1963, *op. cit.*, p. 196-199.

Ce qui frappe dans la conférence de Vitoria sur la guerre juste c'est le contraste entre ses prétentions à l'universalité et ses hypothèses sur la valeur inégale de la vie des chrétiens et celle des non-chrétiens. Un exemple de ce traitement asymétrique est fourni par la question de la légitimité de la mise en esclavage des innocents. Selon Vitoria, elle peut être justifiée dans le cas des infidèles parce qu'il s'agit alors d'une guerre « éternelle » et qu'ils ne pourront jamais réparer les dommages qu'ils ont causés. Ce pour quoi il est légitime d'emprisonner les femmes et les enfants des sarrasins. Mais dans la mesure où les chrétiens admettent qu'il ne leur est pas possible de soumettre à l'esclavage d'autres chrétiens, ces innocents ne devraient pas être pris pour être mis en esclavage mais bien plutôt pour demander une rançon⁴⁸. Plus encore, alors qu'il s'interroge sur la question de savoir s'il est légal de tuer après la guerre tous ceux qui sont coupables, Vitoria remarque que cette mise à mort généralisée ne contribuerait pas au bien commun et irait à l'encontre du principe de proportionnalité. Mais il y a des exceptions :

« Parfois la sécurité ne peut être obtenue sans la destruction totale de l'ennemi. C'est particulièrement le cas dans la guerre contre les infidèles, sur lesquels on ne peut compter pour aboutir jamais à une paix. Aussi le seul remède est-il d'éliminer tous ceux d'entre eux qui sont capables de porter les armes contre nous, étant donné qu'ils sont toujours déjà coupables.⁴⁹ »

Ce n'est pas le cas dans les guerres entre chrétiens, car ces guerres trouvent souvent leur origine dans des conflits entre princes, et les soldats font la guerre en toute bonne foi. Les soldats de chacun des deux camps sont innocents, car ils font la guerre par obéissance à leur prince.

La dernière partie de la conférence de Vitoria sur la guerre juste traite du statut juridique du butin de guerre. Vitoria estime que tout ce qui est occupé au cours d'une guerre juste devient possession légitime de l'occupant jusqu'au niveau où l'injustice et le coût de la guerre sont compensés. Dans le cas des biens meubles, ils sont considérés comme possession légale de l'occupant même si leur valeur est plus élevée que la compensation, car il est permis que des soldats pillent une cité en vue de mettre la pression sur l'ennemi. Vitoria explique que les officiers doivent interdire aux soldats le recours à la brutalité, même si l'on peut prévoir qu'ils y recourront malgré tout⁵⁰. Il reste qu'en conclusion Vitoria affirme que qui-

48. FRANCISCO DE VITORIA, 1981, *op. cit.*, p. 174-175.

49. FRANCISCO DE VITORIA, 1991, *op. cit.*, p. 321 ; FRANCISCO DE VITORIA, 1981, *op. cit.*, p. 182-183.

50. FRANCISCO DE VITORIA, 1981, *ibidem*, p. 194-195.

conque a participé à une guerre juste n'est pas obligé de rendre ce qu'il a pris à l'occasion de celle-ci.

Innocents ou perfides Indiens

La théorie de la guerre juste de Vitoria est construite autour d'une série de dichotomies bien connues : Espagnols/barbares, chrétien/non-chrétien, maître/esclave, père/enfant, mari/femme, être rationnel/animal, innocent/coupable. Ces dichotomies établissent des analogies entre les éléments dominants et subordonnés formant un système apparemment logique et significatif. La relation des barbares avec les Espagnols est comparée à celle qu'entretiennent les esclaves par nature avec leurs maîtres, elle-même comparée à celle nouée entre les enfants et leur père et celle entre la femme et le mari ; toutes ces relations étant articulées entre elles dans une nature hiérarchiquement ordonnée. En dépit de la connaissance que Vitoria avait de la violence exercée contre les Indiens, ses textes prennent pour point de départ la présomption d'innocence des Espagnols, et partent du présumé que seuls les Indiens pouvaient être visés par une guerre juste à la suite d'une violation du droit des gens⁵¹.

Mais la série vitorienne des dichotomies n'est ni stable, ni symétrique. Bien au contraire, elle révèle des divergences et des anomalies, qui ouvrent de nouvelles perspectives logiques et invitent à des interprétations contrastées de sa théorie de la guerre juste. Un exemple nous est fourni par l'affirmation de Vitoria selon laquelle les Espagnols, tout comme les rois babyloniens, ne peuvent se soustraire à leur responsabilité s'ils détruisent les Indiens sans raison. S'ils agissent ainsi ils se retrouvent du côté de la culpabilité et les infidèles du côté de la légitimité. Ce genre de complexité autorise différentes lectures des conférences de Vitoria : elles peuvent apparaître aussi bien comme des textes fondateurs de la tradition du droit international séculier défendant les droits de l'homme universels comme des textes fondateurs de la tradition européenne de la pensée colonialiste⁵².

51. James Brown SCOTT, *The Spanish Origin of International Law*, Oxford, 1934, p. 78-81. Cf. de même la lettre de Francisco DE VITORIA à Arcos, 8/11/1534, *Anuario de la Asociación Francisco de Vitoria*, vol. II, 1929-1930, p. 32-34.

52. Cf. Anthony ANGHIE, *Imperialism, Sovereignty and the Making of International Law*, Cambridge, 2004. Anghie écrit « While appearing to promote notions of equality and reciprocity between the Indians and the Spanish, Vitoria's scheme must be understood in the context of the realities of the Spanish presence in the Indies. Seen in this way, Vitoria's scheme finally endorses and legitimizes endless Spanish incursions into Indian society. Vitoria's apparently innocuous enunciation of a right to "travel" and "sojourn" extends finally to the creation of a comprehensive, indeed, inescapable system of norms

Nous ne trouvons pas chez Vitoria le genre de récit décrivant des Indiens innocents que nous trouvons, par exemple, chez Christophe Colomb et chez Bartolomé de Las Casas, mais ses arguments à propos de leur insondable ignorance les constituent en pratique comme innocents avant l'arrivée des Espagnols⁵³. En fait, l'axe du temps (avant, pendant, après l'arrivée des Espagnols) est éthiquement déterminant dans la théorie de Vitoria au sens où cela détermine la question de savoir comment il est possible d'établir les notions de justice et de crime dans une situation où manque une régulation légale commune. Aux yeux de Vitoria, cette question semble perdre de son sens avec le temps. Il y a une tendance à considérer les Indiens comme innocents dans la période qui précède l'arrivée des Espagnols et dans la période qui a immédiatement suivi leur arrivée. Ils ne sont pas coupables d'infidélité et moins coupables que les chrétiens quand ils commettent un péché mortel du fait de leur ignorance. Mais l'implacable résistance contre la présence des Espagnols transforme les ennemis innocents en ennemis perfides. Les Indiens entrent alors dans la catégorie des infidèles et peuvent être traités comme des ennemis éternels avec lesquels on ne peut s'attendre à faire la paix quelles que soient les circonstances, et qui du même coup peuvent être éliminés.

Nous pourrions analyser l'interprétation de Vitoria comme usant d'un modèle tripartite de classification : 1) l'homme universel, 2) l'autre respectable et 3) l'ennemi absolu. Cette distinction pourrait être comparée à la relation entre *noster*, *alter* et *alius* en latin, où *alter* est défini en relation avec *noster* alors qu'*alius* est l'autre en lui-même. Dans le cadre de la philosophie politique, la distinction entre *alter* et *alius* a été utilisée pour conceptualiser la différence entre ceux qui sont reconnus comme fondamentalement semblables à nous et ceux qui sont vus comme fondamentalement différents. *Alter* est différent seulement en rapport avec un *noster*, tandis qu'*alius* est différent à la fois en rapport avec *alter* et *noster*.

which are inevitably violated by the Indians. For example, Vitoria asserts that "to keep certain people out of the city or province as being enemies, or to expel them when already there, are acts of war" Thus any Indian attempt to resist Spanish penetration would amount to an act of war, which would justify Spanish retaliation. Each encounter between the Spanish and the Indians therefore entitles the Spanish to "defend" themselves against Indian aggression and, in so doing, continuously expand Spanish territory », (p. 21-22).

53. Les Européens cultivés avaient, dès les premières décades de la conquête, une connaissance étonnamment détaillée du Nouveau Monde, grâce aux récits de voyage de découvreurs, conquérants et missionnaires. Vitoria a de plus rencontré des colonisateurs qui lui demandaient conseil concernant des problèmes de conscience pour des événements auxquels ils avaient participé ou dont ils avaient été les témoins. Vitoria n'a jamais visité le Nouveau Monde et n'y a aucun intérêt personnel, si bien qu'il pouvait le traiter strictement comme un problème théorique.

Alter peut être vu comme une alternative acceptable bien qu'appauvrie au mode de vie du *noster*, tandis qu'*alius* est vu comme un genre d'aliénation de l'être humain. En guerre contre *alter* on peut anticiper une paix commune, un futur de coexistence, qui fera suite à une guerre rationnelle et nécessaire menée selon des règles. Cela n'implique pas que l'autre respectable soit réellement respecté mais qu'il ou elle est théoriquement respectable. Avec *alius* aucune future paix n'est considérée comme possible ou imaginable. L'autre absolu n'est pas même respectable en théorie.

Aux yeux de Vitoria, l'être humain ne peut être que chrétien. L'apparente réciprocité dans les arguments de Vitoria ne va évidemment pas jusqu'à envisager la propagation d'autres croyances religieuses⁵⁴. Dans le droit des gens de Vitoria, la chrétienté est tenue pour une valeur universelle, et le droit de propager la foi chrétienne est équivalent au droit de propager la connaissance vraie. La valeur universelle de la propagation de la foi chrétienne est aussi évidente aux yeux de Vitoria qu'il nous semble souhaitable aujourd'hui de voir instaurer partout dans le monde la démocratie représentative.

Dans le système de Vitoria, les Indiens innocents prennent place comme autres respectables. Ils ne manquent pas de raison, ils connaissent un genre d'ordre social et de religion. S'ils semblent retardés comparés aux Espagnols, cela peut être dû à leur éducation barbare, ou parce que la nature les a gratifiés de moins de dons, mais cela ne les empêche pas de relever du droit des gens et d'avoir le droit d'exercer leur *dominium* sur eux-mêmes, sur leur terre et leurs possessions⁵⁵.

Les sarrasins, les musulmans, « les ennemis éternels de la chrétienté », sont pour Vitoria la quintessence de l'autre absolu. Aucune paix ne pouvant être envisagée avec eux, il est légitime de les exterminer. Les Indiens peuvent être classés comme autres absolus s'ils persistent dans leur résistance contre la présence des Espagnols, et particulièrement s'ils essaient d'empêcher la propagation de la foi chrétienne. Le cercle est fermé par la conclusion selon laquelle le devoir des Espagnols de protéger les innocents et les chrétiens a prévalu sur le *dominium* indien, leur droit de faire leurs propres lois et de contrôler leurs propres actes et corps.

54. La lecture que fait Carl SCHMITT de Vitoria est étonnamment pertinente en cette matière. Cf. *Le nomos de la Terre. Dans le droit des gens du Jus publicum europaeum*, Paris, PUF, Quadrige, 2005.

55. Ici Vitoria n'hésite pas à argumenter à la place du gouvernement espagnol pour son propre bien, mais ne tranche pas la question.

Les guerres justes contemporaines

Le discours de la guerre juste est devenu fréquent parmi les philosophes politiques, les juristes et les politologues qui, comme champ de leurs recherches, se sont donné la tâche d'expliquer les fondements théoriques d'un ordre global conduit par les États-Unis. Un exemple significatif est fourni par la philosophe politique, Jean Bethke Elshtain, qui soutient, dans un livre discuté paru en 2003, que la guerre contre la terreur est une guerre juste⁵⁶. Le sous-titre du livre, *Le fardeau du pouvoir américain dans un monde violent*, semble faire référence à la tradition colonialiste qui décrivait le pouvoir occidental comme un fardeau pour l'homme (le mâle) blanc civilisé. Elshtain part de la prémisse selon laquelle une menace du fondamentalisme islamique ne peut être réduite grâce à des négociations ou des changements politiques parce que l'intention des fondamentalistes est d'éradiquer toute infidélité que ce soit par la conversion ou par l'extermination⁵⁷. Elshtain souhaite que ses lecteurs comprennent que « nous » — ce qu'elle signifie par ce mot n'est pas très clair, mais les contextes dans lesquels il apparaît semble faire référence aux Américains, aux Occidentaux ou aux peuples modernes rationnels — sommes confrontés au mal radical, mais ne parvenons pas à le reconnaître dans la mesure où dans la conception du monde humaniste il n'y a pas place pour l'irrationnel⁵⁸. Une fois que la véritable nature du problème a été reconnue, il devient évident que les États-Unis doivent se charger eux-mêmes de protéger les victimes innocentes en faisant usage de la force⁵⁹. Elshtain cite en l'approuvant la conception de l'impérialisme élaborée par Sebastian Mallaby et Michael Ignatieff :

« Le superpouvoir accepte une lourde responsabilité en le faisant avec une intention relativement, mais pas complètement, altruiste. L'impérialisme auquel ils font allusion n'est plus celui qui voit des gouverneurs provinciaux exerçant leur pouvoir sur des États coloniaux dominés, mais est une sorte de nation se construisant qui est essentiellement intéressée par une nouvelle version de force de dissuasion.⁶⁰ »

Dans le nouvel ordre impérialiste, les États qui abritent les terroristes perdent leur souveraineté et leur comportement peut être interprété comme une déclaration de guerre. Les États-Unis ont une responsabilité dans

56. Jean Bethke ELSHTAIN, *Just War Against Terror : The Burden of American Power in a Violent World*, New York, 2003.

57. *Ibidem*, p. 1-6, cf. aussi p. 154.

58. *Ibid.*, p. 1-2.

59. *Ibid.*, p. 144-145, 167-168, 178.

60. *Ibid.*, p. 166.

l'usage de la violence pour assurer la sécurité de tous les peuples qui ont un droit égal à l'intervention du superpouvoir dans leur intérêt⁶¹. L'Occident est confronté à deux genres de menace islamiste, « particulièrement arabe » :

« Le premier est une menace interne représentée par les centres qui prêchent la haine et exhortent à la destruction immédiate des infidèles dans les sociétés occidentales elles-mêmes. Le second est la prise du pouvoir par les fondamentalistes dans les pays musulmans.⁶² »

Elshtain perçoit cela comme une lutte entre le bien et le mal :

« Nous devons faire ce que nous pouvons pour enrayer l'expansion du mal quand nous l'identifions. Cette tâche impose de faire les nécessaires distinctions et de faire un usage économe de la force. Nous devons causer des dommages réduits afin de prévenir des dommages plus grands. C'est seulement dans la mesure où nous enrayerons l'expansion du mal que le bien pourra prospérer et se manifester.⁶³ »

L'usage de la violence en vue de résister au mal est présenté comme un instrument dans une lutte que les États-Unis ont le devoir de mener au nom de l'humanité. Les bons citoyens humanistes doivent accepter que l'ennemi perfide soit exclu de certains droits normalement attribués à tous les citoyens. Et le citoyen du monde doit accepter qu'un pouvoir global soit requis pour affronter la menace terroriste⁶⁴.

La pensée d'Elshtain est représentative de certains chercheurs proches de l'administration Bush. Elshtain est *Rockefeller Professor of Social and Political Ethics* à l'*University of Chicago Divinity School* et professeur invité des *Foundations of American Freedom* à *Georgetown University*. Elle a reçu des prix prestigieux comme le *Franck Goodnow Award*, le prix de l'*American Political Science Association* et, en 2006, a été nommée par George Bush au comité du *National Endowment for the Humanities*.

Il est intéressant de noter que même les penseurs politiques moins engagés dans la légitimation du rôle des États-Unis comme leader mondial font appel à la notion de guerre juste en essayant de formuler une éthique pour la coexistence globale. Le travail le mieux connu qui va dans ce sens est *The Law of Peoples* de John Rawls, publié en 1999, dans lequel les acteurs de la politique globale sont rangés dans les catégories suivantes : les

61 *Ibid.*, p.168.

62. *Ibid.*, p. 140.

63. *Ibid.*, p. 143.

64. *Ibid.*, p. 167.

peuples libéraux rationnels, les peuples non-libéraux respectables (raisonnables) et les États hors la loi (déraisonnables)⁶⁵. L'idée est de construire une coexistence pacifique globale, articulée sur une alliance entre les peuples libéraux et les peuples respectables qui se défendent contre les États hors la loi et qui aident économiquement les sociétés en difficulté. Cette alliance est appelée l'alliance des peuples bien ordonnés, lesquels en deviennent membres en acceptant les principes du droit des gens.

Selon Rawls, sa théorie du droit des gens vise à montrer qu'il peut y avoir des peuples non-libéraux respectables, et a pour but de créer une éthique globale susceptible d'inclure ce genre de peuple : un ordre global pluriel, tolérant différents genres de conception du monde et diverses formes d'organisation sociale⁶⁶. Avec ce but en tête, Rawls crée un peuple musulman, hypothétique, appelé Kazanistan, qui est non-violent et suit les principes du droit des gens, protège les droits de l'homme et permet à ses membres de prendre part à la prise de décision. Les États hors la loi sont définis comme des régimes qui ne se soumettent pas à un droit des gens raisonnable. Les peuples bien ordonnés ont le droit de recourir à la violence contre les États hors la loi et de viser à l'extension du droit des gens à toutes les sociétés du monde. Le but du droit des gens est, selon Rawls, de créer un monde social où paix et justice doivent advenir entre les peuples libéraux et les peuples respectables, mais on doit accepter de faire une entorse aux principes du droit des gens pour ce qui concerne leur propre territoire et le maintien de leur système social. Aussi, la politique d'immigration doit-elle être restrictive :

« Les peuples doivent reconnaître qu'ils ne peuvent pas maquiller leur échec à réguler la quantité de leur population ou prendre soin de leur terre par le moyen de la conquête guerrière, ou en émigrant vers le territoire d'autres peuples sans leur consentement.⁶⁷ »

Alors que le droit des gens a pour vocation d'orienter une politique étrangère de peuples libéraux, la question de savoir jusqu'à quel point les peuples non-libéraux doivent être tolérés est centrale⁶⁸. Rawls plaide en faveur de la tolérance envers les peuples non-libéraux pour autant qu'ils satisfassent aux exigences minimales dont le respect permet d'être compté au nombre des peuples bien ordonnés. Il met en garde contre la pratique qui tenterait de leur imposer à tout prix le libéralisme car cela voudrait dire qu'on ne les respecte pas. À la condition qu'ils respectent les droits

65. John RAWLS, *The Law of Peoples*, Cambridge/London, 1999, p. 4.

66. *Ibid.*, p. 5.

67. *Ibid.*, p. 8.

68. *Ibid.*, p. 10.

de l'homme et accordent à leurs membres certains droits de base, les peuples non-libéraux doivent être autorisés à se réformer selon leurs propres voies⁶⁹. Les peuples non-libéraux respectables ne constituent pas une menace parce qu'ils ne sont pas agressifs, ils respectent la politique et l'ordre social des autres sociétés et acceptent les bénéfices du commerce. En d'autres termes, leurs leaders sont « respectables et raisonnables ». Ces peuples doivent être vus comme les égaux des peuples libéraux.

Selon Rawls, le Kazanistan se différencie de la majorité des pays musulmans car ses gouvernants ne s'évertuent pas à construire des empires. Ils ont interprété le *jihad* dans un sens spirituel plutôt que dans un sens militaire⁷⁰. Cependant, explique Rawls, il s'agit là d'une construction théorique qui doit être rectifiée par le biais de la recherche empirique : si les données historiques concernant les régimes autoritaires devaient montrer qu'il n'y a pas de régimes hiérarchiques qui ne soient pas des régimes d'oppression, la théorie des peuples hiérarchiques respectables devrait être abandonnée. Mais pour l'heure, c'est un présupposé de sa théorie⁷¹. Rawls montre que la proposition de considérer les peuples hiérarchiques comme les égaux des peuples libéraux n'a pas le relativisme pour conséquence. Ce ne sont pas des sociétés aussi justes et rationnelles que les sociétés libérales, mais elles satisfont à certaines exigences qui compensent positivement les raisons que les peuples libéraux pourraient avoir d'intervenir contre elles.

Les peuples bien ordonnés n'ont aucune raison d'aller à la guerre pour la poursuite de leurs intérêts rationnels, mais ils peuvent aller à la guerre pour se défendre⁷². En revanche, les États hors la loi sont dangereux et agressifs et doivent changer ou être contraints à changer. Rawls fait explicitement référence à Vitoria mais voit une différence entre les deux théories : alors que la théorie de Vitoria est fondée sur la croyance en une loi divine accessible à la rationalité humaine, la doctrine de Rawls est purement « politique⁷³ ». En pratique, il en résulte une position différente concernant les actions de guerre dirigées intentionnellement contre les civils. Dans la doctrine de Rawls, de telles actions sont exceptionnellement permises en cas d'urgence, dans celle de Vitoria, elles sont strictement interdites.

69. *Ibid.*, p. 61

70. *Ibid.*, p. 76.

71. *Ibid.*, p. 79.

72. *Ibid.*, p. 91.

73. *Ibid.*, p. 103.

Dans la mesure où les États hors la loi ne représentent pas la volonté de leur peuple, la population civile ne saurait être tenue pour responsable de la guerre. Malgré tout, en cas d'extrême urgence, il peut être autorisé d'attaquer la population civile comme lorsque le Royaume-Uni, seul et sans autre moyen pour faire obstacle à l'occupation allemande, a été amené à bombarder les villes allemandes. L'interdiction complète prescrite par les doctrines du droit naturel est compréhensible, mais elle empêche de s'acquitter du devoir de défendre la démocratie.

L'usage contemporain du concept de guerre juste semble être lié à certaines modifications du droit international durant les dernières décades⁷⁴. À la différence des règles actuelles qui ne réservent aux États qu'un droit limité de se défendre, la théorie de la guerre juste peut être interprétée comme justifiant l'attaque, la défense préventive et l'intervention humanitaire. Contrairement aux arguments de ceux qui ont critiqué les interventions américaines en Bosnie, Irak et Afghanistan, elles ne correspondent pas à un mauvais usage ou une lecture erronée de la théorie de la guerre juste, mais à quelque chose qui est historiquement bien établi. Elle possède une grande légitimité parmi les chrétiens et les populations christianisées.

Michael Hardt et Antonio Negri associent le retour de la guerre juste au développement d'un ordre post-colonial qu'ils appellent l'empire⁷⁵. L'empire est, selon eux, un ordre global pyramidal dont le pouvoir est exercé sous forme de protection et de contrôle de la vie de la population. La plus importante caractéristique de cette forme de pouvoir, qui est appelée biopolitique, est qu'un tel pouvoir n'agit pas de l'extérieur sur celles et ceux sur lesquels il s'exerce, mais organise leurs corps et leurs esprits.

« Le biopouvoir est une forme de pouvoir qui régule la vie sociale de l'intérieur, l'accompagnant, l'interprétant, l'absorbant. Le pouvoir peut réussir à commander à l'ensemble de la vie d'une population seulement lorsqu'il devient une fonction vitale que chaque individu intègre et réactive de son propre chef. »

Dans cette perspective, la guerre juste n'est pas simplement une idéologie utilisée par un pouvoir militaire ou un groupe dominant pour légitimer certaines relations de pouvoir, mais a la forme et la logique générale de l'éthique des droits de l'homme. La guerre juste est présentée comme une pratique de protection des vies de la population globale. Selon Hardt et Negri, la guerre juste est organiquement liée à l'ordre impérial ancien et implique une sacralisation du pouvoir qui fait la guerre légitimement,

74. Michael BYERS, *War Law : Understanding International Law and Armed Conflict*, New York, 2005.

75. Michael HARDT et Antonio NEGRI, *Empire*, éditions Exils, 2000.

qui y recourt comme à l'instrument d'une certaine éthique. L'usage actuel du concept diffère de son usage médiéval et des débuts de la modernité parce que la guerre juste n'est plus conçue comme justifiée par le besoin de se défendre et de résister mais justifiée en elle-même. L'intervention militaire est légitime d'abord parce qu'elle est éthiquement bonne, et ensuite parce qu'elle est efficace. L'ennemi est à la fois réduit à n'être que l'objet d'un banal contrôle de police et magnifié comme un ennemi absolu qui représente une menace pour l'ordre éthique.

L'analyse de Hardt et Negri appelle cependant quelques corrections historiques. Les innovations qu'ils attribuent à l'empire apparaissent déjà lorsque le concept commençait à être utilisé comme fondement juridique pour l'expansion coloniale. Dans les textes de Vitoria, la guerre juste n'est pas essentiellement une activité de défense et de résistance mais une violence créatrice de droit sous la forme de la punition⁷⁶. Même la légitimité de l'intervention militaire comme éthiquement fondée et la description de l'ennemi absolu comme menace pour l'ordre éthique sont déjà présentes dans la théorie de la guerre juste de Vitoria. L'analyse par Hardt et Negri de la différence entre l'ordre mondial colonial et l'ordre mondial impérial échoue à reconnaître que la hiérarchie coloniale établie entre l'homme universel, l'autre respectable et l'autre absolu, continue de fonctionner comme un principe discriminant. Peu importe que la multitude soit irréductible à une quelconque homogénéité ; personne dans l'empire ne peut parler sans se positionner comme sujet impérial, c'est-à-dire comme homme universel, autre respectable ou autre absolu. L'ordre global est établi par le fait de prendre la relève de ceux qui sont identifiés comme des ennemis absolus, lesquels, en retour, aident au maintien des principes de distribution inégaux entre l'homme universel et les autres respectables⁷⁷. Le retour de la guerre juste est de cette manière lié à la crainte de l'immigration en provenance de régions « culturellement éloignées », à la construction de murs et à la vogue actuelle du révisionnisme colonialiste. L'aspect intéressant de l'analyse biopolitique de Hardt et Negri réside dans le fait que la guerre juste de l'empire est vue comme une intervention mo-

76. Selon Walter BENJAMIN, chaque système de lois est établi et maintenu par l'usage de la violence rendu légitime, cf. « Une critique de la violence » (1921), et aussi Jacques DERRIDA, *Force de loi. Le « fondement mystique de l'autorité »*, Paris, Galilée, 1994.

77. Le racisme fonctionne, selon Michel Foucault, comme un instrument de discrimination entre ceux qui doivent être inclus et ceux qui doivent être exclus de la sphère des soins du pouvoir biopolitique. Dans l'ordre global actuel, la racialisation de l'ennemi et de l'autre respectable se fait dans les termes de l'ethnicité, de la religion et de la différence culturelle ; cf. Michel FOUCAULT, *Il faut défendre la société*, Paris, Gallimard-Seuil, Hautes Études, 1997 et Aleksander MOTTURI, *Ethnotism*, Göteborg, 2007.

rale qui est mise en œuvre par une multitude de corps incluant les nouveaux médias, les organisations religieuses et les ONG au lieu d'être décrite simplement comme une propagande de guerre ou une rhétorique politique.

Les efforts faits pour utiliser les principes de la guerre juste comme critique des nouvelles interventions impérialistes manquent souvent leur objectif en soutenant l'autorité morale grâce à laquelle l'intervention militaire ou policière est légitimée. Les colonisateurs du XVI^e siècle justifiaient leur violence en se référant à la mission chrétienne d'évangélisation, et ceci était renforcé plutôt qu'entravé par le fait que les missionnaires formulaient la plus vive critique contre l'oppression des Indiens. Les missionnaires ne mettaient pas en question l'aspect souhaitable et nécessaire de la conversion des Indiens même s'ils étaient critiques sur le mode de traitement que les conquérants et colonisateurs réservaient aux Indiens. Ceci vaut y compris pour des penseurs comme Vitoria, qui déniait aux Espagnols le droit de convertir les Indiens par la guerre mais maintenait la croyance en la valeur absolue de la chrétienté dans sa théorie du droit naturel.

Conclusion

Les conditions spécifiques de chaque situation historique imposent des différences qui ne sont pas toujours apparentes dans des cas où la similitude du langage ou des arguments semble frappante. Mais à côté de ce genre de discontinuité et de différence, la signification des concepts dans la production des textes philosophiques est établie à travers une série de lectures et de relectures — à partir de situations historiques elles-mêmes différentes — qui participent continûment à la constitution du présent. L'histoire des idées essaie normalement d'interpréter les textes « dans leur contexte historique ». Cela signifie que des textes sont lus par rapport à des événements qui ont eu lieu dans le cadre d'une certaine section temporelle laissant de côté l'axe diachronique-sémantique : l'écho des textes, des concepts et des arguments à différents moments. La relation entre la guerre juste de Vitoria et les usages qui en sont faits de nos jours peut être décrite comme « résonance historique » suivant la suggestive définition qu'en propose Wai Chi Dimock :

« Des fréquences reçues et amplifiées à travers le temps, se déplaçant toujours plus loin de leur point d'origine, causant des vibrations inattendues en des lieux inattendus.⁷⁸ »

Certains des arguments de la théorie de Vitoria semblent toujours valoir dans notre compréhension actuelle de la guerre juste alors que d'autres sont devenus inaudibles comme cet argument de Vitoria à propos du droit de tous les peuples à rendre visite à d'autres peuples et à être reçus avec hospitalité. (Quiconque est impliqué dans la protection des « valeurs occidentales » a beaucoup à apprendre de Vitoria en un temps où l'immigration est criminalisée). Cet article s'est concentré sur l'écho de l'argumentation de Vitoria en faveur d'une fondation légale et légitime de la domination espagnole dans les premières années de l'expansion coloniale. Notre interprétation du retour de la guerre juste peut être éclairée par l'analyse de Hardt et Negri de celle-ci comme une machine biopolitique contribuant à la représentation/expérience de notre temps comme une forme moralement supérieure de société. Mais il conviendrait de souligner que les processus de justification de la guerre produisent des ennemis différenciés par le biais d'une logique qui emprunte à la pensée colonialiste. L'empire est post-colonial : ce qu'il énonce d'un ordre global ne vient pas du silence ni ne voyage dans un espace vide. La multitude est multiple, mais son lieu d'énonciation doit nécessairement être en relation avec des positions subjectives de discours.

(Traduit de l'anglais par Michel Kail)

* * *

78. Wai Chee DIMOCK, « A Theory of Resonance », *PMLA*, vol. 112, n° 5 (Oct., 1997), p. 1061.



MIGRATIONS SOCIÉTÉ

La revue bimestrielle d'analyse et de débat
sur les migrations en France et en Europe

Novembre-décembre 2008 vol. 20 - n° 120 - 224 p.

SOMMAIRE

ÉDITORIAL

L'Union pour la Méditerranée (UPM) : réalisme sécuritaire sur fond de lyrisme dialogique Vincent Geisser

ARTICLES

- Une enquête auprès d'exilés iraniens : l'exercice de la maïeutique sociologique face à des enquêtés réticents à se livrer Nader Vahabi
- Musulmans dans les armées françaises : entre banalisation institutionnelle et altérité imaginaire Elyamine Settaoui

DOSSIER : Bassin méditerranéen - frontières et réseaux (coordonné par Catherine Wihl de Wenden)

- La Méditerranée entre passage, mouvement, installation et enfermement C. Wihl de Wenden
- Entreprendre entre deux mondes : le transnationalisme économique des migrants .. Maurizio Ambrosini
- La Grèce, de société de passage à une nouvelle société d'intégration des immigrés..... Despina Papadopoulou
- Diaspora et développement : quelles interactions dans le cas marocain ?..... Jamal Bouoiyour
- Les immigrés juifs maghrébins en Israël : le renouveau ethnique et le mouvement culturel de la périphérie vers le centre..... Rachel Sharaby
- Devenir-harki : les modes d'énonciation identitaire des descendants des anciens supplétifs de la guerre d'Algérie Giulia Fabbiano
- "Le discours postcolonial à la française" vu comme "redescription métaphorique de la réalité" Pavel Sitek
- La mesure de l'ethnicité : l'immigration mexicaine aux États-Unis que révèle-t-elle sur les données de la population en France ?..... Thomas Macias
- Bibliographie sélective Christine Pelloquin

NOTE DE LECTURE

La peur détruira-t-elle la ville ? (de Sophie Body-Gendrot) Luca Marin

DOCUMENTATION Christine Pelloquin

Abonnements - diffusion : CIEMI : 46, rue de Montreuil - 75011 Paris
Tél. : 01 43 72 01 40 ou 01 43 72 49 34 / Fax : 01 43 72 06 42
E-mail : contact@ciemi.org / Site web : www.ciemi.org
France : 44 € Étranger : 54 € Soutien : 70 € Ce numéro : 13 €

Quand la colonisation perpétua les rapports de pouvoir propres aux sociétés de cour

Cédric TOUQUET

Le phénomène de la corruption est, au Mali, tout sauf un sujet tabou. Facilement identifiable par tout ressortissant étranger, il est également dénoncé par la plupart des citoyens maliens. Si ce phénomène possède à bien des égards des similitudes avec la corruption observable en Occident, il s'en distingue en ce sens où se « dessinent les contours d'une " petite corruption " qui est très loin d'avoir la même extension en Europe (mais qui, en Asie ou en Amérique latine, peut parfois être similaire¹) ». Ce phénomène de la petite corruption, appelée également corruption ordinaire, induit, *de facto*, une analyse historique au regard de ce qui fut mis en place durant la colonisation. Cette mise en perspective historique va se retrouver à travers deux hypothèses apparemment contradictoires. La première renvoie aux différentes instances internationales qui, à partir des années 1990, vont faire de la corruption une préoccupation et un enjeu central dans les politiques d'aide au développement. Les solutions préconisées par les experts insistent sur un nécessaire changement de mentalité afin d'accroître les comportements *responsables, éthiques et moraux*. Dès lors, il

1. Giorgio BLUNDO et Jean-Pierre OLIVIER DE SARDAN, « La corruption quotidienne en Afrique de l'Ouest », *Politique Africaine*, Paris, 2001, n° 63, p. 8-36, p. 36. L'article de Giorgio Blundo et de Jean-Pierre Olivier de Sardan auquel nous faisons référence renvoie à une analyse de la corruption quotidienne dans d'autres pays d'Afrique de l'Ouest que le Mali (Bénin, Niger et Sénégal). Néanmoins, nous faisons nôtres les propos des auteurs (p. 11) lorsqu'ils soulignent que « la lecture de la littérature existant sur les autres pays d'Afrique et certaines enquêtes que nous avons menées, les uns et les autres, ailleurs, pour d'autres programmes (Mali, Côte d'Ivoire, Guinée, Centrafrique), inclinaient à penser que la situation exposée ici déborde du cadre de ces trois pays. » Dans le même ordre d'idée, il nous semble que les hypothèses que nous développerons concernant le Mali et plus particulièrement la région de Bandiagara, pourraient être applicables aux autres pays ayant appartenu à l'Afrique occidentale française.

devient possible de supposer que la colonisation française, tout au moins au Mali, qui devait jeter les bases du fonctionnement de l'État bureaucratique tel qu'il fonctionne aujourd'hui en France, n'aurait pas porté ses fruits.

La seconde hypothèse est soutenue par certains anthropologues. Pour ces derniers, cette corruption ordinaire s'expliquerait par un enchâssement des rapports de pouvoir induisant que les formes du pouvoir colonial ne se sont pas imposées aux formes politiques précoloniales mais qu'elles sont venues s'y ajouter. La généralisation de cette corruption ordinaire serait « une conséquence directe de la confrontation historique d'une domination de type colonial avec des pouvoirs locaux qui se réfèrent à des légitimités différentes² ».

Si, pour des raisons évidentes, nous ne nous attarderons pas sur les conclusions moralistes de certaines expertises internationales, en revanche, nous nous arrêterons sur la seconde hypothèse. Nous montrerons que, bien loin d'une confrontation des registres normatifs, la colonisation a perpétué les rapports de pouvoir propres à une société de cour justifiant, en partie, ce phénomène social contemporain de la corruption dite ordinaire.

Dans un premier temps, nous définirons plus en détail ce phénomène de la corruption ordinaire. Au-delà des différentes formes qu'il peut prendre, nous insisterons notamment sur les distinctions qu'il impliquera dans les rapports de pouvoir au regard du *bon fonctionnement bureaucratique*. Nous verrons que le phénomène de la corruption, que cela soit au niveau des usagers ou des fonctionnaires, des corrompus ou des corrupteurs, supposera une personnalisation de l'échange induisant l'inégalité de traitement.

Dans un second temps, nous montrerons que ces rapports de pouvoir, propres à une société de cour, s'inscriront dans une continuité au regard de ce qui fut mis en place par la colonisation. Nous verrons comment les figures du *prince*, du *favori*, du *banni* et du *courtisan* seront maintenues et renforcées. Et cette pratique monarchique du pouvoir colonial, d'une part, ne se situera pas uniquement au plus haut niveau mais elle sera effective à tous les niveaux de la représentation de l'État colonial, et, d'autre part, elle ne sera pas systématiquement stratégique et consciente.

Le nom à l'encontre de la fonction

À un premier niveau, nous pourrions définir la corruption comme « l'ensemble des pratiques d'usage abusif (illégal et/ou illégitime) d'une

2. Jacky BOUJU, « Clientélisme, corruption et gouvernance locale à Mopti (Mali) », *Autrepart*, Paris, 2000, 14, p. 143-163, p. 153.

charge publique procurant des avantages privés indus³ ». Cependant, derrière cette définition se dissimule une multitude de pratiques. À ce propos, Blundo et de Sardan distinguent sept formes élémentaires de la corruption : *la commission, la gratification, le piston, la rétribution indue d'un service public, le tribut ou péage, la perruque*⁴ et *le détournement* dans le sens d'une appropriation totale d'un bien qui était jusqu'alors public. Ces différents registres ne sont pas exclusifs et les cas de corruption convoquent bien souvent plusieurs de ces formes. La corruption est donc un phénomène social bien plus complexe qu'une approche spontanée pourrait le laisser supposer. Néanmoins, au-delà de cette diversité, nous pouvons percevoir que le phénomène de la corruption suppose une inégalité de traitement subséquente à la personnalisation de l'échange. Et cette personnalisation est inappropriée au regard des normes d'impersonnalisation propres au fonctionnement bureaucratique. Là où celui-ci pose l'anonymat comme fondement d'un traitement égalitaire, la corruption insinue du lien au fondement de l'inégalité. Cela conduit, à Bandiagara, à faire de l'anonymat

« un facteur d'exclusion dans l'accès aux services publics. L'utilisateur anonyme est ignoré, mal reçu, souvent humilié, parfois rudoyé. Alors que, selon les normes administratives, la relation standard, fonctionnelle, entre agents publics et usagers devrait être de type anonyme, la relation personnalisée s'avère la seule efficace. L'utilisateur anonyme est traité "comme un animal", l'utilisateur recommandé est pris en charge, assisté, parfois choyé.⁵ »

De même, le fonctionnaire à Bandiagara n'est pas cet agent sans identité n'ayant qu'une fonction publique. Il devient, tout au contraire, par sa charge, un personnage public connu de tous et reconnu par tous. Ainsi, la généralisation de cette petite corruption met, au-delà des différentes formes qu'elle peut prendre, en opposition les principes de l'État reposant sur une désincorporation des acteurs représentant le pouvoir⁶ et ceux de la société de cour reposant sur un pouvoir incorporé à travers l'identité du prince ou du roi et de tous les acteurs les représentant. Ces articulations État/société de cour, fonctionnaires/favoris du prince, action publique/fait du prince, permettent, selon nous, d'appréhender dans ses grandes lignes le

3. Giorgio BLUNDO et Jean-Pierre OLIVIER DE SARDAN, *op. cit.*, p. 8-9.

4. *Ibidem*, p. 12-15. La perruque est une expression argotique caractérisant « le détournement de matériaux ou d'outils appartenant à l'employeur. » (Dictionnaire culturel en langue française).

5. *Ibidem*, p. 25.

6. À ce propos Jean-Godefroy BIDIMA (« Le corps, la cour et l'espace public », *Politique Africaine*, Paris, 2000, 77, p. 90-106, p. 97) souligne que « la démocratie apparaît comme un "lieu du pouvoir vide" (Lefort), car il est interdit aux gouvernants de s'approprier, de s'incorporer au pouvoir. Ils exercent ce dernier sans l'incarner : le pouvoir devient un "pôle symbolique" ».

phénomène de la corruption notamment à travers sa dimension historique. Et ce sont ces mêmes articulations qui vont conduire à l'hypothèse de la confrontation des registres normatifs.

L'enchâssement des registres normatifs

Si, pour des raisons de recherche de sociétés pures et non altérées, l'État mis en place par les différentes colonisations européennes a été occulté de la plupart des études anthropologiques, il sera progressivement réintroduit, suite notamment aux mouvements de décolonisation, à partir des années 1960. Il ne s'agira pas de prendre le contre-pied des études antérieures en n'étudiant que l'État mais bien de proposer des concepts pouvant rendre compte d'un certain métissage ou d'un syncrétisme politique observé. Dès lors, de nouveaux paradigmes apparaissent tels que ceux d'*encapsulated systems*⁷ ou encore de *forum shopping*⁸. L'apparition de nouveaux pouvoirs n'amenait pas la disparition des précédents mais induisait plus exactement un recouvrement des anciennes formes du politique conduisant ainsi à ce que :

« Les principes d'autorité et de légalité exogènes se sont superposés aux principes endogènes d'autorité et de légitimité locale sans jamais pouvoir vraiment se substituer à eux. Les règles et les formes nouvelles de liens sociaux n'éliminent pas les anciennes mais s'y ajoutent en les réorganisant.⁹ »

Ce système d'enchâssement des formes du politique permet de proposer une hypothèse à cette généralisation de la petite corruption. En effet, en prenant le pouvoir à Bandiagara¹⁰, les Français mettent en place un nouveau pouvoir reposant sur de nouvelles normes (État bureaucratique) qui vont venir se « plaquer » sans les faire disparaître sur les normes anté-

7. Owusu OTITE, « Encapsulated political systems », in *Colonialism and change*, La Haye, Mouton, 1975, p. 67-84, p. 69.

8. Keebet BENDA-BECKMANN, « Forum shopping and shopping forums », *Journal of Legal pluralism*, Birmingham, 1981, 19, p. 117-145.

9. Jacky BOUJU, « Tutelle clientéliste, despotisme et patrimonialisme : quelques figures de la chefferie dans les traditions orales dogons », *Clio en Afrique*, Aix-en-Provence, 1998, 5, p. 64-82, p. 79.

[<http://www.up.univ-mrs.fr/~wclio-af/numero/5/thematique/bouju/index.html>]

10. Bandiagara est une ville située à 700 km de la capitale Bamako et à 75 km de la capitale de la cinquième région, Mopti. Hameau de culture dogon créé aux alentours de la fin du XVIII^e siècle. Tidjani Tall, neveu d'El Hadj Oumar Tall, en fera la capitale du royaume toucouleur en 1864. Entrant victorieux dans Bandiagara au mois d'avril 1893, les Français chasseront Ahmadou Tall et placeront à sa place son frère, Aguibou. Celui-ci, avec l'aval des Français, dirigera le royaume jusqu'en 1902, date à laquelle les Français administreront directement le territoire et ce jusqu'à l'indépendance du Mali, le 22 septembre 1960.

rieures, celles notamment des sociétés de cour¹¹. Autrement dit, les colonisateurs mettent en place un modèle politique différent des modèles politiques préexistants. Ils appliquent ce modèle durant toute la colonisation puis, à la décolonisation, ils remettent le pouvoir et les registres normatifs inhérents aux Maliens. Cependant, ces derniers ne vont pas le reprendre tel quel, puisque celui-ci va être associé aux normes de la société de cour qui n'avaient jusqu'alors jamais disparu. Ce qui revient, *in fine*, à supposer que l'administration coloniale, tout au moins pour les postes détenus par des blancs, fonctionnait dans les règles (respect de l'anonymat, refus des passe-droit et égalité devant la loi) puisqu'ils appliquaient les principes d'un État bureaucratique.

Au regard de certaines archives, notamment judiciaires, nous pouvons d'ailleurs accorder une certaine pertinence à cette hypothèse. En effet, à l'exception de la tête du pouvoir (suppression du titre de Fama¹² retiré à Aguibou en 1902), et de tout notable fomentant des rebellions contre l'autorité coloniale, l'ensemble de la notabilité précoloniale fut reconduit en tant que représentant de l'autorité française, cette catégorie de « fonctionnaires indigènes » avait donc le soutien du pouvoir colonial. Toutefois, ce soutien ne semblait pas pour autant indéfectible. Ainsi, en avril 1900, le chef de Dalla est condamné à une amende de 50 francs pour avoir retenu une amende infligée par le Résident de Hombori à des villages (ANK, 1^E 23¹³). En août 1906, A. S., chef de Saré, est condamné pour dissimulation d'impôts à 100 francs d'amende et à la déchéance de son commandement (ANK, 1^E 23). La même année, le chef de canton de Bugudié se plaint d'un chef de village refusant de payer l'impôt. Ce dernier sera condamné à 15 jours de prison et déchu de son commandement (ANK, 1^E 23). En 1914, K. C., *cadi*¹⁴ du Louta, est condamné à un an de prison pour vol d'impôts, usurpation de fonction de percepteur et abus d'autorité dans ses fonctions de *cadi* (ANK, 1^E 24). En 1929, un chef de canton est condamné à 6 mois de prison et 400 francs d'amende pour avoir perçu 400 francs de deux jeunes afin qu'ils soient exemptés du recrutement (ANL, 2M2225). Certes, toutes ces condamnations n'étaient pas surprenantes puisqu'elles marquaient une certaine opposition au pouvoir colonial. Toutefois, cette corruption semblait également sanctionnée même si les intérêts de la colonie

11 Jacky BOUJU, 1998, *op. cit.*

12. Fama est un terme bamanan signifiant roi.

13. Ces extraits d'archives proviennent des Archives nationales du Mali situées à Bamako et réparties entre les centres de Koulouba (ANK) et de Lafiabougou (ANL). Pour les références, cf. le tableau « Archives nationales du Mali » en fin d'article.

14. Le *cadi* désigne un magistrat musulman qui remplit à la fois les fonctions civiles, judiciaires et religieuses (dictionnaire culturel en langue française).

n'étaient pas visés. Ainsi, en 1906, B. M., chef de canton et interprète, était condamné pour avoir abusé de son influence pour aider un parent à monter une escroquerie à la dot (ANK, 2D74). Et en 1910, le président du tribunal de province de Bandiagara était condamné à 25 francs d'amende pour avoir arrangé une affaire après avoir reçu 10 francs (ANK, 2M107). Enfin, et de manière plus significative au regard de l'hypothèse soutenue, d'autres types de jugement semblaient relever d'un traitement égalitaire face à la loi interdisant, par là même, toute liberté d'action et tout passe-droit. Ainsi, en juin 1900, un garde était condamné pour coups et blessures ayant entraîné la mort. Il sera condamné à 11 mois de prison et 800 000 cauris de dommages et intérêts (ANK, 1^E 23). En 1908, un chef de village était condamné à 50 francs d'amende pour avoir molesté un homme soupçonné d'être un sorcier (ANK, 2M107).

Ainsi, malgré leur statut de représentant du pouvoir colonial, les « fonctionnaires indigènes » semblaient soumis aux mêmes lois que les autres. Tous ces exemples pourraient donc nous laisser croire que pour les représentants blancs du pouvoir colonial, n'obéissant qu'à la logique du fonctionnement de l'État bureaucratique, les principes d'anonymat et d'égalité étaient appliqués. Cependant, d'une part, ces cas relèveront plus de l'exception que de la règle, d'autre part et surtout, l'égalité de traitement n'aura de raison d'être qu'au regard d'un fonctionnement bureaucratique reposant sur un espace public. Or, cet espace pouvait-il l'être à partir de l'instant où l'essence de la société coloniale reposera sur cette dualité entre citoyens et sujets français ?

Les pratiques de la cour coloniale : bannissement, favoritisme, fait du prince et courtoisie

En entrant dans Bandiagara en avril 1893 et, surtout, en administrant directement les territoires conquis à partir de 1902, les autorités coloniales n'incarnent pas un pouvoir désincorporé. Bien au contraire, le pouvoir colonial va être l'expression paroxystique de l'incorporation du pouvoir. Ce ne sont plus les vêtements, les objets, des attributs culturels qui révèlent le pouvoir mais un attribut naturel, physique : la couleur blanche de la peau. Même nu, un blanc incarne le pouvoir politique. Qu'il soit noir ou blanc, toucouleur ou français, il ne s'agit donc que du remplacement d'un prince par un autre. Ce changement d'identité du prince était d'ailleurs effectif même durant la période d'administration indirecte (1893-1902). En effet, même si officiellement Aguibou détenait le triptyque du pouvoir (impôt, police — sécurité intérieure du territoire — et justice — magistrat suprême), son pouvoir était relatif et il n'en disposait que par délégation.

D'ailleurs, dans ces trois registres, l'emprise française était indubitable. Tout d'abord, Aguibou ne conservait pour lui qu'un tiers de l'impôt (ANK, 1D35-1). Le reste était remis au Résident. Ensuite, les principales rébellions furent matées par les colonnes de police coloniales. Enfin, au niveau de la justice, le capitaine Destenave lui imposa, dès 1894, la collaboration d'un conseil de notables pour le règlement des affaires (ANK, 1^E 23) et le Résident présidait ce conseil concernant les affaires les plus graves. Ce changement de l'identité du prince était également évident pour la population. Ainsi, en juillet 1894, soit moins d'une année après l'entrée des Français dans Bandiagara, c'est en toute connaissance de cause que le chef de Douentza vient se plaindre auprès du Résident de la destitution de son commandement par Aguibou. Il pouvait avoir confiance dans sa requête. Aguibou l'avait sanctionné pour ne pas l'avoir prévenu d'être venu saluer le Résident (ANK, 1^E 23). Lorsque le chef Boré de la région du Guimbala vient en septembre 1896 faire sa visite annuelle à Bandiagara afin de payer l'impôt, il se présente devant le Résident et le Fama. Cependant, c'est bien au Résident français qu'il fait allégeance en promettant avant de partir d'envoyer l'un de ses fils à l'école française du poste¹⁵ (ANK, 1^E 23). Enfin, quand en 1900, le cadi de Bandiagara condamne l'un des intimes d'Aguibou, c'est tout autant une marque d'allégeance au pouvoir français que de la défiance vis-à-vis du pouvoir affaibli et finissant du Fama. Après 1902, le blanc devient la couleur ultime, celle de cette « caste » supérieure au reste de la population. Comme le rappellera Bâ¹⁶, « à l'époque, la garantie la plus sûre pour tout obtenir sans peine et se permettre tous les abus, sans punition, c'était d'avoir la peau blanche... » Le lieu du pouvoir durant toute la colonisation n'est donc pas ce lieu de pouvoir vide propre aux États bureaucratiques. Il est même, à l'inverse, fort plein, hautement identifiable et personnalisé.

Dans une réflexion générale à propos de l'État bureaucratique de type démocratique, Bidima relève, concernant le fonctionnement de l'administration, un certain paradoxe à « se vouloir ministère (au service de... la population ou du bien commun) et véhicule du principe autoritaire qui renvoie toujours la légitimité des actes et des décisions au nom de la « référence »

15. Des écoles de fils de chefs furent ouvertes dans tous les territoires conquis. L'objectif était de former, notamment à la langue française, ceux qui allaient devenir les premiers « fonctionnaires indigènes » Mais la sélection était tout sauf hasardeuse. Les Français demandaient à ce que ces écoliers soient les fils de notables. En enrôlant de la sorte la descendance de cette noblesse, les Français assuraient leur emprise. L'école des fils de chefs fut ouverte à Bandiagara le 26 septembre 1896 à l'intérieur du poste et elle sera supprimée par l'arrêté du 9 juin 1909.

16. Amadou Hampâté BÂ, *Oui mon commandant !*, Paris, Actes Sud, 1994.

qui est comme l'en-deçà des décisions et énoncés¹⁷ ». Dans le cas de l'exercice du pouvoir colonial, ce paradoxe s'accroît. En effet, la référence n'est plus en deçà des décisions mais au-delà et ceux qui érigent cette administration se situent également en dehors du bien commun puisqu'ils sont à l'écart, au sens figuré comme au sens propre¹⁸, du commun des hommes sur lequel s'exerce leur commandement. L'autorité coloniale prétend administrer, modeler, diriger un espace public dans lequel elle ne se situe pas. De fait, il ne s'agit pas d'un espace unique, commun à tous mais bien de deux espaces privés : celui des blancs, citoyens français, et celui des noirs, sujets français. Dès lors, toutes les mesures prises au nom de l'État le sont en fait au nom d'un espace privé et ne sont donc pas perçues, à juste titre, par les populations comme des mesures servant des intérêts publics mais bien comme des mesures servant les intérêts privés, propres, ceux du prince.

Parmi ces mesures, nous retrouvons les condamnations ou sanctions. L'une des plus sévères d'entre elles concernait les interdictions de séjour ou de territoire. Dans la circulaire n° 386 du 20/11/1924, le gouverneur général de l'AOF détaille cette peine :

« Mesures (interdiction de séjour) visant à assurer par l'utilisation de mesures répressives ou préventives le maintien de l'ordre public, dans des circonstances graves. Ces mesures sont destinées, non pas à punir les individus coupables de fautes légères et de portée limitée, mais à mettre hors d'état de nuire les indigènes ayant contribué à troubler gravement la sécurité publique ou la situation politique du pays ou s'étant insurgés contre la France. » (ANL, 2M2622)

Bien évidemment, à partir de l'instant où l'espace politique est dual, les actes de ses individus ne peuvent pas être des troubles à la sécurité

17 Jean-Godefroy BIDIMA, *op. cit.*, p. 95.

18. En prenant le pouvoir, les Français se placent dans une distanciation irréductible vis-à-vis de la population. Celle-ci sera juridique mais également physique. Ainsi, à Bandiagara, les colons s'installeront à l'extérieur de la ville. À cette mise à l'écart des lieux de vie du pouvoir devait s'associer une séparation nette des modes de vie. Dans la vie quotidienne, cette distance était de l'ordre du principe, un état de fait que la plupart des blancs appliquaient notamment dans les premières années de la colonisation. Toutefois, lorsque cette façon d'être était bafouée, elle devenait rapidement une règle implicite dont son irrespect pouvait amener des ennuis. Ainsi, en 1932, l'administrateur de Bandiagara constituait un dossier à l'encontre d'un certain Brissot, adjoint principal du commandant de cercle. Il lui était reproché d'avoir peu de contacts avec la petite communauté européenne présente sur place mais surtout d'être très proche des indigènes. Il s'habillait comme eux « (boubou à manches courtes), il aurait prêté de l'argent à des femmes indigènes, il assisterait fréquemment aux "tams-tams" des villages et enfin il organiserait des courses de chevaux dans les cantonnements peuls » (ANL, C1049). Ces critiques pouvaient sembler bien légères, elles vaudront néanmoins à Brissot d'être muté, dans le courant de l'année, à Kayes.

publique ou au pays. Touchant des acteurs puissants, ces sanctions ne sont pas appliquées à des ennemis publics mais bien à des concurrents politiques du pouvoir des blancs. Pour la population, il s'agit moins de peines d'interdiction de séjour que *du bannissement* compris comme étant « la déchéance des droits et privilèges d'un prince » (Dictionnaire culturel en langue française), conséquence de la confrontation de son pouvoir à un pouvoir supérieur, celui des blancs, et non à un pays commun qui dans les faits n'existe pas.

Cette caractéristique va se retrouver de manière encore plus systématique à travers le régime de privilèges accordés par les autorités coloniales. En effet, le pouvoir colonial, faible en hommes¹⁹, va introniser des indigènes représentants du pouvoir colonial. Ceux-ci, dans un premier temps, seront recrutés parmi la notabilité précoloniale à laquelle viendront progressivement s'ajouter les fonctionnaires indigènes. Ces relais du pouvoir français disposeront de mesures privilégiées, notamment au niveau juridique. Concernant ce domaine, la période coloniale est souvent décrite comme reposant sur un système dual citoyens français/sujets français. Or, les catégories juridiques étaient bien plus importantes que cette simple dichotomie. Ainsi, en plus de la justice française et de la justice indigène, il existait également le régime des peines disciplinaires (promulgué par l'arrêt local du 12 octobre 1888). Ces peines étaient prononcées par le commandant de cercle, sans aucun procès et appliquées immédiatement. L'emprisonnement subséquent à ces condamnations était limité à 5 jours et les amendes à 50 francs. Officiellement, les délits étaient strictement codifiés par les onze paragraphes composant l'article premier du code pénal indigène. Néanmoins, à l'image de l'arbitraire d'un tel régime, ces paragraphes ne garantissaient pas grand-chose. Tout d'abord, certains d'entre eux correspondaient à des délits différents. Ainsi, le paragraphe 2 condamnait en général « la mauvaise volonté dans l'exécution des mesures d'ordre économique ou agricole ayant pour objet d'assurer la subsistance des populations indigènes (constitution de greniers de réserve) » mais ce même paragraphe pouvait tout aussi bien condamner un individu à 5 jours de prison pour « refus de porter son concours aux mesures d'actes sanitaires concernant une épidémie de méningite cérébrospinale » (Douentza, 1945). Ensuite, des personnes à qui il était reproché les mêmes faits pouvaient se voir appliquer des peines différentes. Ainsi, en 1994 à Mopti, deux personnes sont condamnées pour refus de se rendre à une convocation (art. 1,

19. Le rapport pour le cercle de Mopti en 1936 était de 1 fonctionnaire métropolitain pour 12 000 personnes.

§ 3). L'une écoperà de 3 jours de prison, l'autre de 5. Enfin, certains délits tels que les actes d'insubordination (art. 1, § 7) accordaient une grande place à l'interprétation. Cela pouvait être « attitude incorrecte envers le commandant de cercle » (Mopti, 1942, 5 jours de prison) ; « ayant formulé une réclamation rejetée par le commandant de cercle parce que non fondée, s'est montré arrogant à l'égard de ce fonctionnaire » (Mopti, 1943, 5 jours de prison) ; « paroles irrespectueuses au chef de village » (Mopti, 1943, 2 jours de prison) ; « Insulte au chef de canton » (Bandiagara, 1941, 5 jours de prison) ; « manifestation publique de nature à affaiblir le respect du chef de subdivision » (Bandiagara, 1942, 5 jours de prison).

Concernant ces peines disciplinaires, certains indigènes en étaient exemptés. Ils pouvaient certes être condamnés pour des faits d'insubordination, mais l'autorité coloniale (en l'occurrence le commandant de cercle) ne pouvait pas prononcer une condamnation sans jugement. Il lui fallait lancer une procédure auprès du tribunal indigène. Ces exemptions du régime de l'indigénat étaient bien évidemment des privilèges accordés à ceux servant la colonie. Comme le rappelle le gouverneur général de l'AOF, Brévié, dans la circulaire n°415 AP/2 du 15 février 1935 :

« Pour ménager à cette innovation toute sa portée, je désirerai en outre que cette remise s'effectuât publiquement et avec un certain apparat [...] L'administrateur pourrait au cours d'une tournée, spécialement étudiée, visiter les villages des exemptés et, assisté des chefs et des notabilités de l'endroit, donner aux bénéficiaires leur brevet, en présence des habitants réunis [...] J'appelle enfin votre attention sur l'intérêt de conserver à l'institution qui nous occupe son caractère exceptionnel. À cet égard, j'estime qu'un choix judicieux se limitant annuellement à quelques unités [...] répondrait à notre préoccupation de récompenser ostensiblement ceux de nos sujets qui se seraient révélés véritablement les plus dignes de figurer parmi l'élite de la population, et à notre but d'entretenir parmi les administrés une bienfaisante émulation [...] La pratique judicieuse des exemptions individuelles des peines de l'indigénat [...] est une des réponses les plus significatives que nous puissions faire aux détracteurs de nos méthodes de colonisation. Elle constitue, en effet, une preuve concrète du discernement et du libéralisme que nous tenons à apporter dans l'emploi d'un régime pénal d'exception. Elle reste au surplus dans la ligne constante des principes généreux qui ont marqué nos conceptions administratives. Elle permet par dessus tout, de réaliser une œuvre d'équité en consacrant publiquement et pratiquement les mérites d'une élite. » (ANL, 1M1337)

D'autres privilèges vont être accordés tout au long de la période coloniale comme ceux, par exemple, concernant les chefs de canton. Dans une circulaire du 15 août 1917, le Gouverneur général rappelle que « les chefs de canton, province ou assimilés ne seraient être poursuivis devant les tribunaux sans l'assentiment du chef de la colonie et avant que ce dernier n'ait pris connaissance du dossier de l'enquête administrative sur les faits

reprochés » (ANL, 2M3068). Ces consignes vont devenir en 1944 une disposition juridique. En effet, par le décret du 11 avril 1944, circulaire n° 3300 APA/2, les chefs de canton étaient dorénavant justiciables des juridictions européennes. Ce statut avait déjà été accordé à certains fonctionnaires par le décret du 19 avril 1939. Mais il fut accordé dès le 9 mars 1909 aux militaires indigènes :

Décret du 9 mars 1909. Décret plaçant les militaires indigènes des troupes coloniales sous la juridiction des tribunaux français dans tous les cas où ils ne sont pas justiciables des tribunaux de guerre.

Ce type de décret renforçait dans des domaines apparemment triviaux l'inégalité statutaire. Concernant la région de Bandiagara, depuis 1907, le tribunal pour les personnes dépendant de la juridiction française était situé à Mopti. Ainsi, en admettant qu'un villageois de Ningari²⁰ soit suffisamment dérangé pour penser qu'il lui sera possible de gagner en justice face à un adversaire ayant combattu pour les armées du pouvoir, il lui faudra, juste pour déposer sa plainte, effectuer, à pied dans la plupart des cas, approximativement 140 kilomètres. Puis, le temps que l'affaire soit instruite, à nouveau 140 kilomètres pour le retour au village. Il devra, le jour du jugement, refaire ce parcours et nous ne prenons même pas en compte les convocations, les procédures d'appel. Même pour une procédure minimale, il devra faire au moins 600 kilomètres. Sans compter le risque plus que grand en s'opposant à quelqu'un ayant servi dans l'armée du prince de voir sa demande déboutée ou pire, de perdre le procès.

À l'instar des mesures prises à l'encontre des ennemis de l'État, ces privilèges étaient, de manière logique, attribués à des personnes servant l'État, à des fonctionnaires modèles. Mais, pour la population, il s'agissait surtout de mesures favorisant les serviteurs du prince blanc. À la figure du *banni* venait donc s'ajouter celle du *favori*.

Ultime figure de l'aspect monarchique et autoritariste du pouvoir colonial, le passage du statut de favori à celui de banni pouvait être immédiat et arbitraire. L'exemple du royaume de Sansanding rapporté par Bâ est à ce sujet emblématique. En 1919, le bateau qu'il prend pour se rendre à Bandiagara fait une escale, un matin de très bonne heure, à Sansanding. Il est surpris de voir que la ville est étrangement silencieuse. Celle-ci ne va se mettre en marche comme tous les matins qu'après le rituel du lever du roi. Bâ est subjugué par ce passage du silence à la vie « imposé par les caprices d'un roi : et d'un roi créé par un décret de la très laïque et démocratique République française qui, elle, avait coupé la tête à son dernier

20. Ningari peut être considéré comme le plus gros village du plateau Dogon. Il est situé à 60 kilomètres au nord-est de Bandiagara et à 140 kilomètres de Mopti.

roi ! Allez y comprendre quelque chose !²¹ ». Il y retournera 28 ans plus tard et sera désemparé par l'état misérable de l'endroit qu'il avait connu comme l'incarnation des fastes du roi, même l'ancien palais était méconnaissable. En demandant des explications au fils du roi, celui-ci lui répondit :

« Il y a quelques années, pendant la deuxième guerre mondiale, j'étais instituteur à Tombouctou mais j'ai été taxé de "gaulliste" et, à ce titre, traduit devant un tribunal par les autorités coloniales du régime de Vichy. On m'a révoqué et condamné à résidence obligatoire à Sansanding. Tous mes biens ont été confisqués. Sans travail et sans fortune, il ne me reste plus rien pour vivre. Mais, Dieu merci, je ne suis misérable que matériellement. Mon moral, ma dignité et ma fierté ne sont pas touchés. Il m'arrive même de sourire en pensant que c'était un Français qui avait fait nommer mon père roi, et que c'est encore un Français qui, de prince adulé et de fonctionnaire aisé que j'étais, a fait de moi un réprouvé de la société, un loqueteux mal logé, ne mangeant qu'une fois par jour et couchant sur une natte à même le sol.²² »

En dehors des cas individuels, ces passages rapides du prestige à la déchéance concerneront des catégories sociales entières. Ainsi, les décrets concernant les privilèges juridiques des militaires furent, une fois les nécessités du recrutement passées, abrogés. Ces abrogations pouvaient également être provoquées par les changements politiques de la métropole. Le décret soustrayant les militaires à la justice indigène fut remis en vigueur en 1939. Puis, de manière logique, la France ayant capitulé, il fut abrogé en 1940 pour finalement être promulgué de nouveau le 11 avril 1944. Dans le même ordre d'idée, nous pouvons prendre le cas des cadis. En administrant directement le pouvoir, les Français attribuèrent involontairement les postes de président des tribunaux de subdivision aux cadis. Très vite, les représentations populaires désignèrent ces tribunaux comme « les tribunaux des marabouts » en opposition au tribunal de cercle qui, lui, sera communément désigné par « le tribunal des blancs » (ANK, 2M1). Afin de réduire cette mainmise des cadis sur la présidence des tribunaux, qui n'avait été, au demeurant, possible qu'avec l'accord tacite des autorités coloniales, différentes mesures furent prises dont notamment l'interdiction de la langue arabe dans les jugements des tribunaux indigènes et dans les correspondances administratives (circulaire du 8 mai 1911). Les cadis qui n'étaient lettrés qu'en arabe devenaient incompétents pour présider les tribunaux. Ils perdaient par là même le prestige de la fonction et le salaire allant avec. Ces *faits du prince* distribuant les rôles de favori aussi rapide-

21. Amadou Hampâté BÂ, *Amkoullel l'enfant Peul*, Paris, Actes Sud, 1992, p. 404.

22. *Ibidem*, p. 410.

ment qu'il pouvait prononcer leur déchéance induit irrémédiablement l'ultime personnage propre à une société de cour, celui du **courtisan**.

De la dichotomie entre citoyens français et sujets français, nous avons vu que les qualités juridiques étaient bien plus nombreuses que cette simple opposition. La catégorie supérieure était représentée par *le citoyen français*. Puis, par ordre décroissant, il y avait *le sujet français exempté des peines disciplinaires et dépendant de la justice française*, *le sujet français non exempté des peines disciplinaires mais dépendant de la justice française*, *le sujet français exempté des peines disciplinaires dépendant de la justice indigène* et enfin, en bas de l'échelle, *le sujet français soumis au régime des peines disciplinaires et dépendant de la justice indigène*. Toutes ces nuances de privilèges étaient bien évidemment déterminées par la proximité vis-à-vis des autorités coloniales. De fait, à cette palette s'en associait une autre qui distinguait quatre classes :

« [...] celle des blancs-blancs (ou toubabs), qui comprenait tous les européens d'origine ; celle des blancs-noirs, qui comprenait tous les indigènes petits fonctionnaires et agents de commerce lettrés en français, travaillant dans les bureaux et factureries des blancs-blancs qu'ils avaient d'ailleurs tendance à imiter ; celle des nègres des blancs, qui comprenait tous les individus illettrés mais employés à un titre quelconque par les blancs-blancs ou les blancs-noirs (domestiques, boys, cuisiniers, etc.) ; enfin celle des noirs-noirs, c'est-à-dire les Africains restés pleinement eux-mêmes et constituant la majorité de la population. C'était le groupe supportant patiemment le joug du colonisateur, partout où il y avait joug à supporter.²³ »

À travers cette palette de couleurs proposée par Bâ, se dessine la proximité vis-à-vis de la cour du prince blanc. Il convenait donc pour chacun de tenter d'être attaché à cette cour afin d'y obtenir le statut de favori. L'idéal était que celui-ci soit donné par l'autorité coloniale même, en intégrant par exemple la fonction publique du prince privé ou bien en se faisant courtisan des favoris du prince²⁴.

Le statut de fonctionnaire était donc un moyen, non pas de servir un intérêt public qui n'existait que dans le fantasme des Français, mais de s'approcher du lieu du pouvoir afin d'augmenter son pouvoir propre. Cette stratégie était d'autant plus pertinente que la distance entre les blancs et les indigènes et le faible nombre des colons permettaient d'obtenir, malgré

23. Amadou Hampâté Bâ, *op. cit.*, p. 229-230.

24. Cet esprit de cour était concentrique. Plus vous étiez proche du prince et plus vous aviez du pouvoir et par là même des courtisans. Ainsi, l'interprète qui était assurément le personnage — sujet français — le plus important après le commandant de cercle pouvait ainsi être courtoisé par un garde qui lui-même était courtoisé par un instituteur qui lui-même était courtoisé par un agent de commerce qui à son tour pouvait être courtoisé par les membres de sa famille restés au village. Et chacun selon ses moyens et sa position accordait des faveurs ou des défaveurs.

les incertitudes liées aux caprices du prince, un pouvoir accru au regard de ce qui se passait durant la période précoloniale²⁵. Le statut de fonctionnaire était une nouvelle forme de noblesse qui pouvait se cumuler avec les titres de noblesse durant la période précoloniale à condition d'avoir fait le choix, tout au moins pour ses enfants, d'un investissement scolaire ou bien d'exceller dans les intrigues politiques propres aux hommes de cour. Il n'y a donc, selon nous, jamais eu de confrontations de registres normatifs différents mais un continuum de pratiques propres aux sociétés de cour. Et l'unification juridique datant de 1946 puis la décolonisation ne changera pas ces stratégies. Certes, les blancs partiront mais le pouvoir restera à la même place, celle occupée par l'administration publique. Il conviendra dorénavant, comme nous le confiera un ami malien dont la probité ne fait, pour nous, aucun doute, « de tout faire pour accéder aux ressources de l'État ! »

Conclusion

Paradoxalement, l'hypothèse de la confrontation des registres normatifs ne s'oppose pas à l'idée d'un pouvoir colonial monarchique. En effet, tous les anthropologues et historiens travaillant sur ce thème reconnaissent cette dualité entre citoyen français et sujet français et aucun scientifique

25. Ibrahim BARRY, (*Le royaume de Bandiagara (1864-1893). Le pouvoir, le commerce et le Coran dans le Soudan Nigérien au XIX^e siècle*, Paris, Thèse de doctorat, EHESS, 1993, p. 410) rappelle que « à l'aube de la conquête française, le Macina n'était plus qu'un immense champ de ruines ». Ainsi, avant l'arrivée des Français, les succès militaires sont fragiles et les frontières extérieures des royaumes également. Cela implique, d'une part, que les alliances sont indispensables au pouvoir toucouleur pour assurer la paix au sein du royaume et, d'autre part, que ces alliances doivent être ménagées pour éviter qu'elles ne deviennent des rébellions. À partir de 1902, le pouvoir colonial est dans une position bien plus forte que ses prédécesseurs. Les frontières extérieures s'éloignent, le territoire est unifié et devient progressivement sous contrôle. Les risques d'alliances menaçant le pouvoir s'amenuisent et la nécessité de préserver ses alliés également. Il s'ensuit ce que Trutz Von Trotha (« La dépossession du pouvoir et la "déresponsabilisation" de l'individu dans l'évolution vers la constitution de l'État et l'acquisition de son monopole de violence », in Étienne LEROY (dir.), *La violence et l'État. Formes et évolutions d'un monopole*, Paris, L'Harmattan, 1993, p. 15-33, p. 21) nomme un processus de déresponsabilisation. Ce processus induit pour les représentants indigènes du pouvoir colonial un mouvement paradoxal. Il réduit leurs possibilités de négociation et de manœuvre vis-à-vis de leurs supérieurs tout en augmentant leur pouvoir vis-à-vis de leurs administrés. En effet, cette déresponsabilisation se joue dans chaque rapport hiérarchique. Si ces représentants "indigènes" disposent de moins de pouvoir de négociation vers le haut, ils n'ont plus également à le faire vers le bas. Tant qu'ils suivront les demandes du pouvoir colonial, ils seront dépositaires d'un pouvoir ne souffrant d'aucune discussion et ne nécessitant envers les personnes sur qui il s'exerce aucune négociation. »

digne de ce nom n'oserait dire que les autorités coloniales mirent en place les mêmes principes étatiques que ceux qui prévalaient en métropole. Il y a donc un consensus scientifique pour reconnaître une certaine continuité dans les pratiques politiques menées en haut lieu entre les périodes précoloniales, coloniales et postcoloniales ; permanence justifiant notamment pour cette dernière période certaines dictatures africaines et, au-delà, tout ce qui relève de la haute corruption. Mais curieusement, le postulat d'un continuum dans les hautes sphères de la pratique politique n'a pas été systématiquement appliqué aux formes plus modestes de l'expression du politique. Un article de Coquery-Vidrovitch, proposant une relecture critique du concept de démocratie en Afrique, est assez révélateur de cette différence de traitement. Dans un premier temps, elle rappelle que :

« Le "chef blanc", détrônant le chef ancien, incarna l'autocratie métropolitaine. Le rapport inégalitaire (métropolitain)/sujet était affirmé dans tous les domaines : législatif et exécutif (réservés au pouvoir blanc), et judiciaire (marqué par le code de l'indigénat ou le système de réserves). On n'insiste pas sur ces données, évidentes, bien que la théorie à la française sur l'"assimilation" en ait obscurci la réalité. Il est probable, par exemple, que le modèle du pouvoir absolu — civil ou militaire — d'un certain nombre de dictateurs africains récents ou actuels doit beaucoup plus à l'héritage colonial qu'au pouvoir somme toute modérateur du chef précolonial (en tout cas avant l'émergence des pouvoirs théocratiques du XIX^e siècle qui exercèrent aussi leur marque).²⁶ »

Néanmoins, elle souligne que

« l'influence coloniale transforma le milieu, bouleversa les mentalités, et fut inducteur de pratiques politiques et sociales spécifiques qui développent encore aujourd'hui leurs effets...²⁷ »

Entre autres effets, elle note que tout « dans le message occidental importé [de la métropole] était fait pour faire naître la conscience de la personne [...] par la promotion sociale d'anciens esclaves ou d'anciens conscrits [...] et bien entendu, par l'émergence des "élites"²⁸ ». Ce paradoxe consistant à reconnaître que les autorités coloniales perpétuèrent certaines pratiques politiques tout en induisant de nouvelles pratiques politiques et sociales repose, selon nous, sur la représentation de l'indigène comme le réceptacle passif de la politique coloniale civilisatrice. Dans le même ordre d'idée, il serait erroné de croire que le pouvoir colonial avait pleinement conscience qu'il perpétuait les principes d'une société de cour. D'ailleurs,

26. Catherine COQUERY-VIDROVITCH, « Histoire et historiographie du politique en Afrique. La nécessité d'une relecture critique (À propos de la démocratie) », *Politique Africaine*, Paris, 1992, 46, p. 31-40, p. 35.

27. *Ibidem*, p. 34.

28. *Ibid.*, p. 35.

si nous avons illustré, à travers le cas des exemptions judiciaires, l'iniquité de la société coloniale, de nombreux administrateurs de cercle en tireront, bien avant nous, les mêmes conclusions. Concernant les privilèges accordés aux tirailleurs puis aux chefs de canton, la plupart des administrateurs diront, à l'instar de celui du cercle de Bougouni, que « la justice en Afrique se présente de plus en plus sous l'appareil d'un monstre bicéphale et doit être profondément réorganisée. On est arrivé à tenir à l'écart la masse indigène et on divise la population en deux catégories, ce qui ne peut aboutir qu'à une lutte des classes (évolués électeurs et les autres), alors que la masse des électeurs n'est pas différente du reste de la population. » (ANL, 2M3061). Cette analyse sera juste, toutefois cette critique ne concernera jamais l'iniquité fondamentale, celle existant entre blanc et noir. Cette distance irréductible justifiée par l'idéologie civilisatrice laissait donc penser que la supériorité indiscutable du modèle français allait conduire naturellement les indigènes vers ce que nous étions. Au même titre que Coquery-Vidrovitch supposera que l'apparition des élites, autrement dit l'impact de la structure scolaire, allait conduire aux principes d'égalité et de démocratie. Or, pour ces deux cas, c'était occulter que si les Français avaient les cartes en main, d'une part, ils n'avaient que très peu changer les règles du jeu, et, d'autre part et surtout, ils n'étaient pas les seuls à y jouer.

*CEMAF (Aix-en-Provence) UMR 8171 CNRS
Maison Méditerranéenne des Sciences de l'Homme (MMSH)
ctouquet@nunsh.univ-aix.fr*

* * *

Archives nationales du Mali

Centre de Lafiabougou (ANL, Bamako)

- C1049 *Affaire Brissot. Bandiagara. 1932.*
2M3061 *Rapports sur le fonctionnement de la justice indigène (1945).*
2M1283 *Justice indigène. Correspondances, contrôle et divers (1929-1947).*
2M2622 *Peines disciplinaires. Indigénat. Diverses instructions du gouverneur général (1934-1936).*
1M2917 *Justice indigène. Plaintes et réclamations (1939).*
2M2225 *Justice indigène. Rapport sur le fonctionnement de la justice indigène (1926-1929).*

Centre de Koulouba (ANK, Bamako)

- 1D35-1 *Monographies. Cercle de Bandiagara (1893-1935).*
1E23 *Rapports politiques. Cercle de Bandiagara (1893-1910).*
1E 24 *Rapports politiques et rapports de tournées. Cercle de Bandiagara (1911-1920).*
2D74 *Correspondances. Affaires administratives. Cercle de Bandiagara (1896-1917).*
2M1 *Justice Indigène. Correspondance et observations du gouverneur général et du procureur général au sujet du fonctionnement de la justice indigène (1904).*
2M107 *Justice indigène : états des jugements et extrait des registres d'écrou (1904-1920).*

Annales

Histoire, Sciences Sociales

Cultures écrites en Afrique

n°4

juillet-août 2009

Sommaire

ÉLOI FICQUET ET AÏSSATOU MBODJ-POUYE

Cultures de l'écrit en Afrique. Anciens débats, nouveaux objets

Écritures africaines et sociétés coloniales

CATARINA MADEIRA SANTOS

Écrire le pouvoir en Angola. Les archives ndembu (XVII^e-XX^e siècles)

CAMILLE LEFEBVRE

Itinéraires de sable. Parole, geste et écrit au Soudan central au XIX^e siècle

PASCAL BARTHÉLÉMY

« Je suis une Africaine... j'ai vingt ans »

Écrits féminins et modernité en Afrique occidentale française (c. 1940 – c. 1950)

Écriture de soi, écrits publics

AÏSSATOU MBODJ-POUYE

Tenir un cahier dans la région cotonnière du Mali. Support d'écriture et rapport à soi

JULIEN BONNOMME

Dieu par décret. Les écritures d'un prophète africain

Afrique (comptes rendus)

Résumés / Abstracts

Livres reçus

Rédaction

54 bd Raspail 75006 Paris • Tél.: 01 49 54 23 77 • annaes@ehess.fr

Abonnement

Armand Colin abonnements: 5, rue Laromiguière • 75240 Paris Cedex 05 • Tél.: 0820 065 095

(France) • Tél.: 33 (0)1 40 46 49 89 (international) • Fax: 33 (0)1 40 46 49 93 • infos@armand-colin.com

Vente au numéro

Prix d'un numéro simple: 17 € • Prix d'un numéro double: 25 €

En ligne et en librairie: Dif'Pop • 21ter, rue Voltaire • 75011 Paris

Tél.: 33 (0)1 40 24 21 31 • Fax: 33 (0)1 40 24 15 88 • www.difpop.com

Sur place ou par correspondance: Éditions de l'EHESS • 131 boulevard Saint-Michel • 75005 Paris

Facturation: 33 (0)1 53 10 53 56 • Fax: 33 (0)1 44 07 08 89 • editions-vente@ehess.fr

L'anamnèse du colonialisme allemand

Johannes WENDT

Les crimes coloniaux allemands par lesquels s'est ouvert, surtout en Chine, en Afrique du Sud-Ouest et de l'Est, le siècle du génocide, sont autant de pages blanches dans les longs débats, les tracts et les litanies de l'ère tonitruante et confuse de la protestation. Dans les expositions, les livres, les films qui ont accompagné la célébration des quarante ans du mouvement de 1968, l'exigence d'élucider enfin sur les plans historique et juridique les crimes de masse de l'époque nazie a été avancée avec autant de force que la volonté émancipatrice et cosmopolite, saturée d'imaginaire, de la jeunesse en rébellion. Mais les best-sellers de l'ère Dutschke incluaient tout au plus le livre de Bahman Nirumand¹ et le manifeste anti-colonialiste de Frantz Fanon². Le regard révolutionnaire embrassait tous les continents mais s'attardait rarement sur les anciennes colonies allemandes. Certes, il y avait aussi à l'époque de la révolte des descriptions critiques de l'ère coloniale allemande³. Mais elles ont médiocrement attiré l'attention et les résultats considérables de la recherche en RDA en ce domaine sont longtemps passés inaperçus en RFA⁴. En fait, ils n'ont été pris en compte qu'après la chute du Mur⁵. La conscience historique des

1 Bahman NIRUMAND, *Persien. Modell eines Entwicklungslandes oder die Diktatur der Freien Welt*, 1967.

2. Frantz FANON, *Les damnés de la terre*, la traduction allemande est parue à Francfort/Main en 1966.

3. Helmut BLEY, *Kolonialherrschaft und Sozialstruktur in Deutsch-Südwestafrika, 1894-1914*, Hambourg, 1968, Horst GRÜNDER, *Geschichte der deutschen Kolonien*, 4^e éd., Paderborn, 2000.

4. Horst DRECHSLER, *Südwestafrika unter deutscher Kolonialherrschaft. Der Kampf der Herero und Nama gegen den deutschen Imperialismus*, Berlin, 1966 ; Thea BÜTTNER, *Die Afrikawissenschaft in der DDR*, Berlin, 1998.

5. « Murs de tour d'ivoire et platitude berlinoise », Dialogue de Gesine KRÜGER, historienne des colonies avec l'historien africaniste suisse Albert WIRTZ qui fut nommé à l'université Humboldt après la chute du mur, *Werkstatt Geschichte*, n° 9 (décembre 1994), p. 35

étudiants en révolte s'est enfin hissée au stade de l'accusation envers la génération des parents pour les crimes nazis refoulés. Les grands-parents s'en sont plutôt bien sortis. Ni à l'école, ni dans les universités, ni dans les manuels scolaires n'étaient mentionnées les atrocités perpétrées dans les colonies perdues à la suite du Traité de Versailles.

Une aigle décapitée

Dans le sillage de la protestation anti-impérialiste, des actions isolées qui ont peu attiré l'attention s'en sont pris à des monuments qui glorifiaient le colonialisme allemand et ses sanglants pionniers, à Hambourg, à Dusseldorf, à Göttingen par exemple. Ce n'est que l'année dernière qu'un instituteur de Basse Saxe, mis depuis à la retraite anticipée, a exhumé les restes d'une aigle de bronze qu'il avait enterrés au Reinhardwald près de Kassel il y a trente ans, lorsqu'il était membre étudiant du KBW (Ligue Communiste d'Allemagne de l'Ouest). Au cours de nombreuses nuits, son commando avait versé secrètement de l'huile sur les vis rouillées qui avaient servi à fixer l'aigle sur son socle à Göttingen en 1910 afin d'honorer les soldats du 82^e régiment d'infanterie tombés dans la guerre coloniale d'Afrique du Sud-Ouest « pour l'empereur et le Reich ». On avait vainement espéré que l'animal — un « oiseau de malheur » selon le KBW — serait en métal massif, qu'on pourrait donc le fondre pour en faire des médailles où aurait figuré une étoile à cinq branches. Elles étaient destinées à la vente au profit de la résistance contre le régime d'apartheid de Rhodésie du Sud. Lorsque les vis cédèrent enfin lors de la dernière des actions nocturnes et secrètes et que l'oiseau tomba sur le sol, on s'aperçut qu'il était creux. Seule la tête pouvait servir. On la scia et elle fut mise aux enchères lors d'un premier mai du KBW au profit du mouvement de libération du Zimbabwe, *Zimbabwe African National Union* — ZANU — sous la surveillance paternelle de la sécurité d'État. Personne n'intervint, personne ne s'en émut, pas même la presse bourgeoise qui avait pourtant reçu une note d'information où le KBW revendiquait son action. Devant le socle vide, une plaque informe néanmoins le visiteur étonné du vol impuni. La tête d'aigle mise aux enchères fut léguée par une personne privée

sq. Krüger affirme que les historiens africanistes de RDA n'ont pas été étudiés dans les universités d'Allemagne de l'Ouest. Wirtz qualifie les études de RDA sur l'histoire de l'Afrique de « révélateurs » au sens photographique et ajoute : « En fait, c'est étonnant car la RDA était un pays qui s'était fermé à l'influence extérieure ». Certes, plus tard, l'« historiographie de la RDA est aussi devenue passablement autiste et provinciale, en grande partie comme l'historiographie de RFA ».

anonyme en 1999 à la *Student History Society* de l'université de Windhoek en Namibie et refit son apparition en 2004 à l'imposante exposition sur la Namibie à Cologne et à Berlin — cent ans après le début du génocide perpétré par les troupes impériales dans la colonie allemande d'Afrique du Sud-Ouest⁶.

Cette anecdote illustre le rapport flegmatique voire insensible aux provocations spectaculaires, de la société d'Allemagne fédérale à l'égard d'un épisode que les historiens installés ont omis ou minimisé, dans la tradition post-wilhelminienne. Pour ne citer qu'un exemple, dans son ouvrage classique de plus de 400 pages sur l'Empire, Michael Stürmer réduit dans un court paragraphe le génocide en Afrique du Sud-Ouest à un massacre cauchemardesque déclenché par les colonisés :

« Les points d'eau servirent aux embuscades, les soldats des troupes allemandes de protection faits prisonniers furent atrocement torturés, leurs camarades se sont vengés brutalement en une guerre incompréhensible et incomprise [...] Les doctrines tactiques, la stratégie européenne étaient toutes caduques, alors que l'adversaire était partout et nulle part, esquiva le combat et frappait dans l'obscurité de la nuit africaine, impuissant mais aussi sournois et cruel.⁷ »

Un regard sur les procès-verbaux des séances du Reichstag⁸ ou sur les documents de l'état-major des troupes coloniales ou sur les archives des missionnaires aurait permis de rétablir les proportions. Ils montrent que l'ordre d'anéantir le peuple des Hereros du Commandant Lothar von Trotha, nommé par l'empereur, n'a pas seulement été donné mais aussi impla-

6. *Göttinger Tageblatt* du 31/10/2008, p. 12, cf. aussi Joachim ZELLER, « Symbolische Politik. Anmerkungen zur kolonialdeutschen Erinnerungskultur », in Jürgen ZIMMERER et Joachim ZELLER, *Völkermord in Deutsch-Südwestafrika. Der Kolonialkrieg (1904-1908) in Namibia und seine Folgen*, Berlin, 2003, p. 200 ; ainsi que Joachim ZELLER, « Kolonialkrieg und Denkmal. 100 Jahre Politik und Erinnerung », in Larissa FÖRSTER, Dag HENRICHSEN et Michael BOLLIG (eds), *Namibia-Deutschland. Eine geteilte Geschichte. Widerstand - Gewalt - Erinnerung*, Publication pour l'exposition du même nom au Musée Rautenstrauch-Joest de la ville de Cologne et au Musée historique allemand de Berlin, Wolftratshausen, 2004, p. 131 sq.

7. Michael STÜRMER, *Das ruhelose Reich. Deutschland 1866-1914*, Berlin, 1983, p. 232.

8. Helmut WALSER SMITH, « The Talk of Genocide. The Rhetoric of Miscegenation. Notes on the Debate in the German Reichstag concerning Southwest Africa, 1904-1914 », in Sara VON FRIEDRICHSMAYER, Sara LENNOX et Susanne ZANTOP (eds), *The imperialist Imagination. German Imperialism and its Legacy*, p. 107 sq. Smith souligne aussi que tout en condamnant vigoureusement les atrocités des troupes coloniales allemandes, le social-démocrate Bebel ne procédait nullement à une critique de principe du colonialisme et considérait les colonisés comme un peuple sauvage, se situant à un stade inférieur de la culture. Il plaidait pour une réforme humaine de la politique coloniale.

cablement exécuté. Il ordonna à ses soldats d'abattre « tout Herero avec ou sans arme, avec ou sans bétail ». Les femmes et les enfants ne devaient pas être épargnés non plus. « Des hommes malades et affolés, des femmes et des enfants effondrés d'épuisement gisaient assoiffés, recroquevillés en masses dans le bush, livrés passivement à leur sort et à demi déments » peut-on lire dans les rapports. Puis « des mères portaient leurs nourrissons mourants sur leur dos et souvent, elles ne remarquaient même pas qu'ils étaient déjà morts. Des charognards suivaient ces traces de la misère et dévoraient les cadavres ainsi que ceux qui gisaient sur le sol trop faibles pour pouvoir se défendre »⁹. Quatre ans auparavant, l'empereur mégalo-mane Guillaume II avait encouragé les soldats allemands qu'il envoyait de Bremerhaven en Chine pour combattre les « Boxers », expédition de troupes de neuf pays placées sous commandement allemand, à se comporter comme des Huns. Aucun Chinois ne devait plus oser regarder un Allemand « de travers ». « Il n'y aura pas de pardon. On ne fera pas de prisonniers. »¹⁰

Le colonialisme des « autres »

Une arrogance sans bornes, le racisme et la brutalité imprégnaient intégralement la vision que les colonisateurs avaient d'eux-mêmes ; ils ont laissé des traces profondes dans l'histoire. Le fait que les Allemands n'aient pas été les seuls à se transformer en bouchers ne doit être évoqué ici que dans la mesure où ceux qui ont procédé plus tard au refoulement et à la relativisation, sinon à l'apologie, des crimes coloniaux se livrent volontiers et en toute innocence à la comparaison. Même dans les brochures publiées par le Bureau fédéral de formation politique et mises gratuitement à la disposition des enseignants et autres médiateurs, avec des tirages importants sans cesse renouvelés, les crimes coloniaux sont illustrés

9. Cité d'après Thilo THIELKE, « Wie die Hereros um Wiedergutmachung kämpfen », sur *Spiegel online* du 25 juin 2008.

10. Bernd SÖSEMANN, « Die sog. Hunnenrede Wilhelm II. Textkritische und interpretatorische Bemerkungen zur Ansprache des Kaisers vom 27 Juli 1900 », *Historische Zeitschrift*, vol. 222 (1976), p. 342 sq. Sur la « révolte des Boxers », terme argotique et méprisant utilisé par les étrangers anglophones en Chine pour désigner le mouvement d'indépendance des Yihetuans ou Yihequans, cf. Herward SIEBERG, « China im Zeitalter des Imperialismus », in Hubert VON MAINZER et Herward SIEBERG (eds), *Der Boxerkrieg in China 1900-1901 Tagebuchaufzeichnungen des späteren Hildesheimer Polizeioffiziers Gustav Paul*, Hildesheim, 2001, p. 44, ainsi que l'ouvrage historiquement correct mais romancé du caricaturiste Gerhard SEYFRIED, *Gelber Wind oder Der Aufstand der Boxer*, Francfort/Main, 2008.

par l'exemple de la domination belge au Congo. Une photo de 1907 montre des « indigènes » mutilés. On leur a coupé les mains parce qu'ils n'avaient pas livré aux seigneurs coloniaux les quantités requises de caoutchouc¹¹. Pas une ligne sur le génocide perpétré un peu plus au sud sous égide allemande. On apprend « seulement » qu'au sud du Sahara « la seule véritable guerre pour des possessions coloniales s'est déroulée entre la Grande-Bretagne et la République Boer d'Afrique du Sud ». Les Britanniques auraient remporté la victoire « au prix de la perte de plus de 20 000 vies humaines ». Mais on voit sur une photo de Dar es Salam un professeur allemand qui, sous le portrait du couple impérial, fait passer un examen à un enseignant africain qui interroge une classe de garçons en mathématiques et en swaheli. Sur l'époque prétendument précoloniale est également reproduite une représentation historisante de l'attaque d'un village d'Afrique orientale par des chasseurs d'esclaves arabes¹².

Le lecteur n'apprend pas que dès 1683, sur ordre du Grand prince électeur, le Brandebourg avait fondé le fort de Gross-Friedrichsburg sur la « Côte d'or », le Ghana actuel, afin de tirer profit de la traite internationale des esclaves et de l'exploitation des mines d'or et avait ainsi, premier pays germanophone, fait son entrée dans l'histoire coloniale¹³. On ignore tout autant les méthodes brutales employées par les gouverneurs coloniaux allemands pour exercer leur pouvoir en Afrique orientale. En revanche, l'auteur de la brochure d'orientation sur l'Afrique, « berceau de l'humanité », diffusée dans toute la République fédérale, constate que récemment des « réflexions sur d'éventuelles conséquences positives » du colonialisme sont matière à débat, alors que dans les décennies précédentes « seuls étaient soulignés ses effets négatifs pour les sociétés africaines »¹⁴. Il va sans dire que l'auteur qui continue à s'exprimer dans de

11 *Informationen zur politischen Bildung*, Afrique, réimpression 2001, p. 14.

12. *Ibidem*, p. 11 sq.

13. On estime à 30 000 environ le nombre d'Africains vendus comme esclaves. Cf. Jens KLOCKSIN et Uwe PRÜFER (eds), *Die Kolonialmacht Brandenburg. 325 Jahre brandenburgische Landnahme in Westafrika*, Potsdam, 2008. Sans mentionner la traite des esclaves, Pierre Berteaux donne libre cours au racisme dans sa contribution à la volumineuse *Histoire du monde*, il remarque que la « race noire » se répand jusque sur le continent américain et se multiplie « comme des champignons » (*treibhausartig*) au Brésil, aux Antilles et aux États-Unis. Pierre BERTEAUX, « Afrika bis zum Kommen der Europäer », in Golo MANN (ed), *Propyläen-Weltgeschichte*, Berlin/Francfort/Main, Ulstein Verlag, vol. 8, p. 653.

14. Stefan MAIR, « Entdeckung und Ausbeutung Afrikas », *Informationen, op. cit.*, p. 10. L'auteur collabore à présent en tant qu'expert d'Afrique orientale à la *Stiftung Wissenschaft und Politik* de Berlin.

nombreux débats sur l'Afrique souligne à l'envi que la « brève période coloniale » de l'Allemagne s'est achevée avec la première guerre mondiale¹⁵.

On ajoutera qu'étrangement, dans l'un des rares livres sur les colonies figurant dans les bibliothèques municipales de Berlin, le début des entreprises coloniales de la Germanie est daté de l'an 113 avant notre ère, lorsque les Cimbres et les Teutons qui voulaient quitter les rivages de la mer Baltique demandèrent en vain à l'*Imperium romanum* de leur accorder un territoire d'implantation plus méridional. Ils avaient déjà atteint la Styrie dans l'Autriche actuelle lorsqu'ils furent attaqués par l'armée romaine qui, certes, fut vaincue dans un premier temps. L'avancée des colonisateurs germains ne fut stoppée que dix ans plus tard¹⁶.

Il n'en demeure pas moins que jusque dans les années quatre-vingt, les atteintes aux droits de l'homme et des peuples perpétrées par les colonisateurs allemands ont été effacées de la conscience historique et de l'étude de l'histoire en République fédérale. Dans sa quête d'un anticolonialisme conséquent qui respecte la culture endogène des colonisés, la gauche aurait eu bien du mal à s'appuyer sur ses ancêtres. Sans parler de la cécité de Hegel sur l'Afrique, ces ancêtres glorifiaient « l'œuvre de colonisation » de la société nouvelle qui devait émerger sur le plan international après la dernière lutte sociale¹⁷. On ne s'étonnera donc pas que la majeure partie des soixante-huitards ait fait l'impasse sur les crimes coloniaux. La protestation avait d'autres cibles. Elle était dirigée contre l'atmosphère étouffante de la république d'Adenauer sensible aussi dans l'éducation qui — combinée au miracle économique — dissimulait le lourd fardeau du passé récent. Le colonialisme entraît tout au plus en ligne de compte comme partie intégrante d'un impérialisme âprement combattu et mondialement agissant. Seul était dénoncé le colonialisme des autres.

15. *Ibid.*, p. 15.

16. Karlheinz GRAUDENZ, *Deutsche Kolonialgeschichte in Daten und Bildern*, Munich, 1984, p. 11. Par un étonnant contraste, ici aussi, immédiatement avant, est soulignée « la brièveté de l'histoire coloniale allemande », *ibidem*, p. 10. La mention des affrontements précoces entre Rome et les Cimbres et Teutons est néanmoins intéressante, car en règle générale, en Allemagne comme en France, on considère les Romains comme les premiers colons dont Arminius, à la tête des Chérusques, aurait libéré la Germanie en l'an 9 de notre ère. En différents lieux qui prétendent avoir été le champ de la bataille de Varus et sur le marché du livre, deux mille ans plus tard, on commémore en images cet événement majeur qui depuis l'époque romantique — en particulier à travers « Die Hermannschlacht », le drame de Heinrich von Kleist dont les représentations se succèdent sans cesse — est célébré comme un acte de libération et comme l'origine de la nation allemande.

17 August BEBEL, *Die Frau und der Sozialismus*, 56^e édition, Berlin, 1946, p. 597.

La dimension du néocolonialisme fut la seule à susciter des réflexions et des actions spécifiques. L'Angola, l'Algérie, l'Argentine, le Chili, Le Salvador, l'Iran, le Congo, la Lybie, le Mozambique, le Portugal, l'Afrique du Sud et le Vietnam figuraient comme étapes de l'œuvre de solidarité dans un recueil de gauche intitulé « Vive la solidarité ¹⁸ ». Pas la moindre trace de la domination coloniale allemande. La vision de l'affrontement entre la domination impérialiste et les mouvements de libération du Tiers-Monde était globale et abstraite.

« Pour la première fois dans l'histoire du capitalisme, la révolution est une perspective globalement présente et tangible qui se réalise comme lutte armée — certes seulement à la périphérie de la civilisation capitaliste avancée — des pays du Tiers-Monde opprimés et réduits à la misère. »

Ces assertions de Hans-Jürgen Krahl, l'un des protagonistes de la révolte étudiante de Francfort, au congrès Vietnam de Berlin de février 1968, figurent encore dans la 5^e édition inchangée de ses écrits et discours ¹⁹.

Aveux du bout des lèvres et dédommagement

L'anamnèse, la découverte qu'ont disparu de l'historiographie et de l'enseignement de l'histoire dans les écoles et les universités les chapitres les plus sombres de la domination coloniale allemande (plus de 80 000 Hereros, Namas, Damaras et Sans anéantis dans l'ancienne colonie allemande d'Afrique du Sud-Ouest, plus de 100 000, peut-être même 300 000 Africains de l'Est massacrés dans la guerre des Maï-maï et les innombrables victimes des massacres en Chine dans la guerre contre les Yihetuans), ne s'est produite que timidement et marginalement dans les dernières décennies. Dans les discussions nord-sud consacrées à la politique de développement ou à l'ethnologie, on entendit dire, suscitant l'hilarité des Africains invités, que le manque de compréhension des Allemands pour la situation sur les autres continents, que leur incompétence en matière de cosmopolitisme provenaient d'une (hélas, hélas !) trop brève expérience coloniale. Les Français, les Anglais, les Belges, les Néerlandais, les Espagnols et les Portugais seraient bien mieux armés mentalement, grâce à leur domination coloniale plus longue et plus puissante, pour s'adapter aux défis d'un monde globalisé.

18. *Hoch die Solidarität*, édité par Werner BALSEN et Karl RÖSSEL, Cologne, 1986.

19. Hans-Jürgen KRAHL, *Reden und Schriften*, Francfort/Main, 2008, p. 148 sq.

Inversement, l'amnésie conforta une attitude généreuse. Dans le dialogue difficile entre les anciennes puissances coloniales et leurs anciennes colonies, une Allemagne « innocente » et fort heureusement « éjectée très tôt par la force de la colonisation » serait une médiatrice idéale. C'est ainsi que s'exprimait encore en 2001 Hans-Christian Ströbele, le seul député vert au Bundestag élu directement, avocat constant du Tiers-Monde au Parlement et ailleurs, et surtout expert de l'Afrique dans son parti²⁰. Son vote contre l'engagement de la Bundeswehr en Afghanistan a failli briser précocement la coalition rouge-vert et priver ainsi son camarade de parti Joschka Fischer du ministère des Affaires étrangères. Le souvenir d'un génocide dans la colonie allemande d'Afrique du Sud-Ouest était loin de leurs préoccupations, pour le premier, Ströbele, davantage par une ignorance qui fut certes bientôt comblée, pour le second, Fischer, davantage par calcul tactique.

Le ministre vert des Affaires étrangères rejoignait ainsi une longue cohorte de politiciens conservateurs et libéraux qui parlaient vaguement pour la Namibie d'une « responsabilité particulière » de l'Allemagne dans l'ancienne colonie, soulignaient les succès allemands dans l'aide au développement et se contentaient de déplorer du bout des lèvres le « sombre chapitre » d'une lointaine histoire commune, selon la formule, par exemple, du président fédéral Roman Herzog en mars 1998 à Windhoek. Le chancelier fédéral Helmut Kohl alla même, lors de sa visite officielle en Namibie en septembre 1995, jusqu'à refuser de serrer la main aux représentants des Hereros. Il s'en est tenu aux descendants des colons allemands, ses « chers compatriotes²¹ ».

Ce fut presque une sensation lorsque Heidemarie Wieczorek-Zeul, la ministre fédérale au Développement et à la Coopération économique, ajouta enfin à la déploration un geste de regret lors d'une cérémonie commémorative, le 14 août 2004 à Okakarara, cent ans après la bataille du Waterberg qui entraîna la campagne d'extermination des Hereros et l'internement des survivants dans dix-huit camps de concentration. En larmes devant 4 000 Hereros et un portrait du Chief Samuel Maharero qui avait

20. Hans-Christian STRÖBELE, « Zusammenfassung und Ausblick », in *Dokumentation einer Anhörung der Bundestagsfraktion Bündnis 90/Die Grünen über das « Millenium Africa Renaissance Programm » vom 4. 4. 2001*, Berlin, 2001, p. 55 ; Cf. Henning MELBER, « Wir haben überhaupt nicht über Reparationen gesprochen », in Jürgen ZIMMERER et Joachim ZELLER (eds), *Völkermord in Deutsch-Südwestafrika*, Berlin, 2003, p. 223.

21. Henning MELBER, *Ibid.*, p. 221.

dirigé les hommes en armes de son peuple dans un combat perdu d'avance contre les troupes coloniales allemandes, elle déclara :

« Les atrocités d'alors étaient ce que l'on qualifierait aujourd'hui de génocide [...] Nous autres Allemands reconnaissons notre responsabilité politico-historique et éthico-morale et la faute qui incombait alors aux Allemands. Je vous prie, dans l'esprit d'un "Notre Père" commun de nous pardonner notre faute. Sans souvenir conscient, sans deuil profond, il ne peut y avoir de réconciliation.²² »

La prestation médiatique de la ministre qui fut d'abord applaudie en Namibie, mais surtout l'explication tortueuse avec passage de l'indicatif au conditionnel et retour, qui se répéta dans de nombreuses discussions au Bundestag et en dehors sur les crimes coloniaux allemands se sont révélées à l'analyse n'être qu'une bien piètre mise en scène. Quand Wiczorek-Zeul qui estime faire partie de l'aile gauche de la social-démocratie et qu'on appelle « Heidi la rouge », et pas seulement parmi ses camarades, ajoute à la demande de pardon le pieux passage : « Dans l'esprit d'un "Notre Père commun" », que veut-elle dire ? Si l'on s'en tient au texte biblique — « Pardonne-nous nos offenses comme nous pardonnons à ceux qui nous ont offensés » —, la phrase implique une macabre excuse, d'autant plus frivole qu'elle est le fruit d'une entente politique préalable ; car il a manifestement été convenu avec les Affaires étrangères de ne pas agréer la revendication des Hereros d'un dédommagement allemand à hauteur de 2 milliards de dollars US. La phrase ne devait pas « donner matière à dédommagement ».

Pour confirmer la bonne volonté et le « désir de réconciliation », la ministre offrit à la Namibie des « moyens exceptionnels », quelques 20 millions d'euros, qui devaient être attribués en priorité aux groupes ethniques victimes des crimes coloniaux. La somme représente à peine un centième du dédommagement revendiqué et la démarche est de surcroît immorale. Depuis quand les bourreaux offrent-ils à leurs victimes la réconciliation, même avec un apport pécuniaire ? Pour une véritable réconciliation, seules les victimes sont habilitées à tendre la main et, de toute façon, il ne saurait être question d'un « dédommagement » pour la peine indicible qu'elles ont subie. En outre, les termes du contrat n'avaient été débattus ni avec les représentants des Hereros ni avec le gouvernement de Windhoek. Dans cette optique, Hifikepunye Lucas Pohamba, le président de Namibie, a refusé lors de sa visite à Berlin en novembre 2005 de signer un accord préparé par les Allemands. Comment dès lors sortir de

22. Pour cette citation et les suivantes voir *Protokoll des Bundestages vom 26 Juni 2008*.

l'impasse les relations entre Berlin et Windhoek, liées en outre par un jumelage depuis juin 2000 ?

Les parlementaires de Windhoek n'ont pas été dupes de la reconnaissance spectaculaire de la faute et de l'offre financière de la ministre allemande. Après les hésitations initiales du SWAPO au pouvoir qui semblait craindre que les dédommagements pécuniaires allemands ne soient attribués exclusivement à la minorité herero, l'assemblée nationale de Windhoek a approuvé unanimement, le 26 octobre 2007, la demande de dédommagement. Les débats se poursuivent néanmoins sur les suites à donner dans des commissions concurrentes de ce groupe ethnique. N'est pas encore tranchée la question de savoir si les tribunaux américains doivent se saisir de la plainte (et avec quelles conséquences) déposée par le Namibien Mburumba Kerina — il est enseignant-chercheur à la *City University* de New York et ses travaux portent sur la finance internationale ainsi que sur l'histoire de la diplomatie africaine et asiatique — conjointement avec le représentant herero et Paramount Chief Kuamai Riruako. Cette plainte concerne la République fédérale en tant qu'État ayant succédé à l'empire wilhelminien ainsi que la compagnie de navigation de Hambourg *Deutsche-Afrika Linien* et la *Deutsche Bank* à Washington²³. La compagnie de navigation appartenait autrefois au négociant Adolph Woermann qui fit venir des Hereros capturés et enchaînés de Swakopmund et de l'Île aux Requins pour leur faire construire des installations portuaires et décharger des bateaux à Lüderitzbucht. Plus de la moitié de ces esclaves furent victimes de la rudesse du climat martitime et du manque de nourriture. Ils contractèrent le typhus et le scorbut. « Certains jours, il y avait jusqu'à 27 décès. C'est par charrettes entières que les morts étaient transportés au cimetière » constate la chronique de la commune de Lüderitzbucht²⁴. La *Deutsche Bank* avait fusionné en 1929 avec la *Disconto-Bank* qui sous l'empire avait financé des investissements coloniaux par ailleurs peu rentables.

23. Janntje BÖHLKE-ITZEN, *Kolonialschuld und Entschädigung. Der deutsche Völkermord an die Herero (1904-1907)*, Francfort/Main, 2004.

24. Archives of the Evangelical-Lutheran Church in the Republic of Namibia, citées d'après Jürgen ZIMMERER, « Krieg, KZ und Völkermord in Südwestafrika. Der erste deutsche Genozid », in Jürgen ZIMMERER et Joachim ZELLER (eds), *Völkermord in Deutsch-Südwestafrika. Der Kolonialkrieg (1904-1908) in Namibien und seine Folgen*, Berlin, 2003, p. 57.

Commemoration différée

Il faut le dire, après sa regrettable erreur d'appréciation, Hans-Christrian Ströbele a beaucoup appris et donné des gages de son changement d'orientation. Le 11 août 2004, peu avant le centenaire de la « Bataille du Waterberg » qui donna le coup d'envoi au génocide en Afrique du Sud-Ouest allemande, il inaugura au cimetière de la Garnison dans le quartier de Neukölln à Berlin deux plaques commémoratives en compagnie d'un petit nombre de personnes engagées, parmi lesquelles Israel Kaunatjike, natif de Namibie. Elles rappellent les 90 000 victimes du génocide et furent placées devant la stèle Afrique, autrefois stèle Herero, un bloc de granit rougeâtre sur lequel sont gravés la couronne impériale, un suroît avec cocarde ainsi que le blason de l'Amicale Afrique de Berlin. Sur une plaque de marbre sont inscrits les noms de deux lieutenants, d'un grenadier et de quatre fusiliers « morts en héros » dans la guerre coloniale de quatre ans. Devant ce monument figurait également un objet circulaire de la taille d'un obus destiné à englober dans la commémoration tous les soldats allemands tombés en Afrique lors des deux guerres mondiales. Elle a disparu depuis. Les importantes recherches de la police berlinoise sont restées sans effet. Les plaques commémorant les victimes furent ôtées au bout d'une semaine par l'administration du cimetière qui considéra l'action du 11 août comme une incursion inadmissible et comme un trouble à la paix des morts.

Les morts qui reposent ici jouissent du respect douteux de ceux qui n'ont rien appris. Tous les ans, en novembre, pour le jour des morts et tout comme si c'était encore le jour du souvenir des héros instauré en 1934 pour onze sombres années, toutes les organisations les plus rétrogrades dont on s'étonne qu'elles existent encore se rassemblent au cimetière de la Garnison sur les tombes d'officiers prussiens. Depuis que même le parlement a remarqué en quelle sinistre compagnie il se déroulait, la Bundeswehr ne participe plus au rituel qui se déploie dans une sacralité revancharde.

Pourtant, l'ambassadeur de France ne put s'empêcher, l'automne dernier, d'aller parler au cimetière de la Garnison. « L'Allemagne, déclara Bernard de Montferand, est devenue le creuset de la commémoration nationale²⁵ ».

La stèle Afrique n'est pas au centre du cimetière mais au bord. C'est là que se rend, le jour des morts, l'Union des anciens combattants d'outre-

25. Frankreich-Info, www.botschaft-frankreich.de

mer (*Traditionsverband ehemaliger Schutz- und Überseetruppen*). Elle a toujours le droit d'honorer ses héros sans être inquiétée ; à moins que, une fois de plus, le granit n'ait été recouvert de peinture rouge par une main invisible en mémoire des victimes. Le nettoyage est effectué aux frais du contribuable. Ce serait inutile si les plaques inaugurées par Ströbele étaient restées en place ou avaient été remplacées par d'autres comme l'avait préconisé par la suite le Conseil de coopération pour le développement auprès du Sénat de Berlin. Il incita l'assemblée d'arrondissement de Neukölln à adopter une solution durable. Après des débats qui — cette fois à l'échelon communal — copièrent en partie la propagande coloniale de l'époque impériale, cette assemblée approuva avec une majorité de gauche et contre l'opposition de la CDU et du FDP une résolution social-démocrate pour ériger devant la stèle Afrique une plaque commémorative pour les victimes de la guerre coloniale d'extermination.

La procédure se poursuit. Le texte a fait d'abord l'objet de discussions pointues avec les Affaires étrangères, le ministère du Développement et l'administration du Sénat, pour être finalement édulcoré. Ce qui prévalut ici aussi, ce fut la crainte de fournir des « munitions » aux plaignants, les représentants des Hereros. Le terme de « génocide » ouvrant droit à des réparations ne devait en aucun cas apparaître. On s'accorda sur le terme apparemment plus neutre de « répression ». Puis, au Bureau des espaces verts, responsable des tombes publiques, d'abord dirigé par une conseillère municipale CDU, se posa la question de savoir sur quel budget la plaque devait être financée. Qu'au bout de plus d'un an de tergiversations, on ait trouvé non seulement une phrase banale mais aussi un sculpteur bon marché et un financement de 2 000 euros pour son œuvre relève presque du miracle. Elle devait être inaugurée en 2006 et porte d'ailleurs cette date. Mais depuis, la plaque avec son inscription diplomatique est entreposée derrière des vélos dans l'entrée de l'administration des cimetières de Neukölln — très loin de son lieu de destination. Elle peut désormais y pourrir car — on n'en croit pas ses yeux — l'office municipal de Neukölln a convié en septembre 2009 à l'inauguration solennelle d'une plaque de granit enfouie dans le sol devant la pierre Afrique. L'inscription commémore « les victimes du régime colonial allemand en Namibie 1884-1915, en particulier celles de la guerre coloniale de 1904-1907 » ; elle est rehaussée d'un lieu commun par lequel Wilhelm von Humboldt voulut conférer au XIX^e siècle à l'historiographie naissante une valeur morale : « Seuls ceux qui connaissent le passé ont un avenir ». Pas de chiffres, pas un mot sur le génocide. L'inscription aurait fait l'objet d'un accord avec l'ambassade de

Namibie. Dans l'heure de recueillement qui a précédé le dévoilement de la plaque, l'ambassadeur de Namibie, Neville M. Gertze, a pourtant parlé à plusieurs reprises, se démarquant clairement des orateurs allemands, du « génocide » perpétré il y a plus de cent ans par les troupes allemandes. L'attentisme des autorités berlinoises et leurs efforts pour camoufler les faits historiques derrière de pieuses paroles prouvent de manière caricaturale l'amnésie rétrograde qui s'empare de la conscience historique allemande dès qu'il s'agit de se rappeler les crimes coloniaux.

Regrets parlementaires

Au Bundestag à Berlin, seul le groupe parlementaire qui a succédé au PDS, *die Linke* (la gauche), s'est prononcé sans réserve pour des dédommagements. Il exigea non seulement la reconnaissance des crimes coloniaux allemands en Afrique du Sud-Ouest mais aussi — comme si c'était possible — des « réparations ». Le groupe des Verts souhaitait, dans sa propre résolution, offrir à l'assemblée nationale de Namibie « un dialogue de parlementaires sur la question de la réconciliation ». Le 26 juin 2008, la résolution de la gauche fut rejetée — les Verts s'abstenant —, celle des Verts fut renvoyée pour examen aux commissions compétentes. Au cours des débats qui se sont prolongés jusque tard dans la nuit dans une assemblée clairsemée, on ressortit encore une fois les mots de « regret » et de « deuil » que le parlement avait déjà employés il y a des années pour les victimes des atrocités allemandes en Namibie et on souligna les efforts particuliers de l'Allemagne dans l'aide au développement apportée à ce pays d'Afrique du Sud.

Cependant Günter Gloser, ministre d'État aux Affaires européennes, SPD, se prononça résolument contre « un dialogue institutionnalisé » avec les parlementaires namibiens. Il fallait éviter de donner l'impression de reconnaître ainsi d'« éventuelles demandes de dédommagement ».

« Vouloir situer le passé au centre de notre action, conclut le ministre par une digression fort éloignée du sujet, c'est ignorer les succès de notre politique adoptée en un accord étroit avec le gouvernement de Namibie en faveur des personnes qui vivent actuellement en Namibie. »

Sa camarade Brunhilde Iber cita encore une fois, sous les applaudissements de la coalition et des Verts, la formule alambiquée du Notre Père, n'ouvrant pas droit à dédommagement qu'avait utilisée la ministre Wiczorek-Zeul en août 2004 pour demander aux Namibiens de « pardonner notre faute ». L'hypocrisie n'a pas de limites. La prestation de « Heidi la

rouge » fut même comparée au geste de Willy Brandt s'agenouillant devant le mémorial du ghetto à Varsovie.

Conformément au refoulement implicite dans la formule utilisée par Theodor Heuss, le premier président de la République fédérale, qui présenta au peuple des bourreaux la reconnaissance d'une « honte collective » comme comportement adéquat envers les atrocités nazies, Marina Schuster, députée libérale démocrate, parla des « événements qui nous ont couverts de honte sous la domination coloniale impériale allemande » alors que Anke Eymer, la porte-parole de l'Union, souligna encore une fois, comme si les crimes pouvaient être ainsi relativisés, la « brièveté » de l'ère coloniale allemande. Elle rappela, certes, « les crimes cruels des troupes allemandes » mais elle évita d'employer le terme de « génocide », de même que Norbert Lammert, son collègue de parti, président du parlement, qui venait de séjourner en Namibie. Hüseyin-Kenan Aydin qui avait présenté la résolution au nom de la gauche récusait énergiquement le reproche qu'on lui faisait de vouloir « récolter les dividendes politiques du passé ». Il appela le gouvernement fédéral à faire un vrai geste d'excuse. « Les descendants des victimes de ces crimes ne s'apaiseront pas avant d'avoir entendu de la bouche d'une chancelière, d'un chancelier ou du Bundestag : “ Au nom du peuple allemand, je demande le pardon. ” »

Travail critique de mémoire du colonialisme

Les controverses sur la plainte en dédommagement et le geste hypocrite de réconciliation de la ministre cent ans après la bataille du Waterberg semblent en tout cas avoir rompu la longue amnésie des crimes coloniaux allemands. Renforcé par des publications spéciales de vulgarisation bien illustrées (en particulier les travaux de Helmut Bley, Ulrich van der Heyden, Gesine Krüger, Henning Melber, Joachim Zeller et Jürgen Zimmerer), un travail critique de mémoire du colonialisme s'amorça dans les médias ainsi qu'un véritable dialogue de réconciliation au niveau officiel et au-delà. À plusieurs reprises, Kuamai Riruako, le représentant quelque peu contesté des Hereros, vint en Allemagne. Il suivit tard dans la nuit sur le banc du public au Bundestag les débats, décevants pour lui, sur la résolution de la gauche, appelant à prendre en compte les demandes de dédommagement de la Namibie. Des descendants du Chief Herero Maharero qui avait organisé en 1904 la résistance contre les troupes coloniales allemandes rendirent visite à la famille du Commandant Lothar von Trotha qui avait ordonné les assassinats de masse et l'invitèrent à leur rendre la pareille en Namibie.

Après la chute du Mur, de nombreux noms « communistes » furent rapidement rayés du paysage urbain — dont Clara Zetkin, Wilhelm Pieck, Otto Grotewohl et presque même Kurt Tucholsky. En revanche, la propagande coloniale et ses matadors sont encore largement épargnés. Cependant, à Berlin, Bielefeld, Fribourg, Hambourg, Cologne et Munich, des associations « postcoloniales » poursuivent les travaux d'éclaircissement dans de patients efforts de persuasion. Elles proposent de commenter ou de changer des noms de rues destinés à honorer l'époque coloniale et ses protagonistes — dans la mesure du possible pour qu'ils rappellent non plus les bourreaux mais les victimes. La ville de Brême avait donné l'exemple en changeant la dédicace d'un monument destiné depuis 1932 sous la forme d'un éléphant emmuré de près de dix mètres de haut à renforcer les rêves coloniaux ; en présence de Sam Nujoma, le président namibien, la ville le transforma en lieu de mémoire pour « les victimes de la domination coloniale allemande ». À Munich, en 2006, la « rue Von-Trotha » fut rebaptisée en « rue des Hereros »²⁶.

Déjà, dans l'arrondissement de Steglitz à Berlin, une initiative d'écoliers qui contrôla les noms de rues du secteur parvint dès le début des années 1990, soutenue par les enseignants et la presse et contre la résistance des députés conservateurs de l'assemblée d'arrondissement et de vieux briscards, historiens de la *Freie Universität*, à supprimer le nom de Dietrich Schäfer, historien colonial pangermaniste et antisémite, des plaques d'une rue voisine. Elle rappelle désormais Carl Heinrich Becker, ancien ministre prussien des Cultes. Mais le changement de perspective postcoloniale reste semé d'embûches pour les habitants de la capitale. À Wedding anciennement « rouge », on consentit tout au plus à édulcorer le nom de la *Petersallee*. Désormais, elle ne doit plus rappeler, comme elle le fait depuis 1939, Carl Peters, coupable de crime coloniaux, qui plaidait pour « un enrichissement résolu de notre peuple aux dépens d'autres peuples plus faibles » et qui, dans cet esprit, avait conquis l'Afrique orientale pour la soumettre au Reich allemand par l'assassinat, la torture et la trahison²⁷,

26. *Süddeutsche Zeitung* du 28/29 janvier 2006. Au conseil municipal, le changement de nom fut adopté par une majorité rouge-vert contre les voix de la CSU qui qualifia d'« acte terroriste » et de « débordement de violence » le démontage préalable des plaques de rues. Dès 2003, les Verts de Munich avaient exigé la « décolonisation des noms de rues » mais ils n'ont pu s'imposer que dans ce cas précis, se fondant sur une prise de position des archives municipales.

27. Eckhardt GROTH, « Galgen am Kilimandscharo. Das schmählische Ende der Karriere eines deutschen Nationalhelden », *Die Zeit* du 20 janvier 1989, n° 4, p. 41 sq. où se trouve aussi la citation du *Vorwärts* qui décrivait Carl Peters (1856-1918) comme un

mais Hans Peters (1896-1966), un conseiller municipal certainement méritant mais n'ayant pas jusqu'alors attiré l'attention. Il porte fort heureusement le même nom que le brutal conquistador, si bien que les adresses, les papiers d'identité et les en-têtes des riverains n'ont pas besoin d'être modifiés. C'est sur de tels désagréments que butent jusqu'à présent les initiatives pour changer le nom des nombreuses rues qui célèbrent le colonialisme et ses héros guerriers.

Des résolutions parlementaires de la gauche, des Verts et de sociaux-démocrates de gauche ayant pour but de rejeter l'héritage colonial ou tout au moins de le critiquer ont eu aussi peu de succès que le Conseil en politique de développement de Berlin (BER) qui coiffe de nombreux groupes engagés dans le dialogue nord-sud. C'est sous son égide, au prix d'un travail minutieux qui a pris de nombreuses années et avec la bien tiède bénédiction du Sénat de Berlin que fut réuni un dossier qui ne comprend pas moins de 81 noms de rues faisant référence au colonialisme²⁸. La plupart d'entre eux, conseille-t-on, devraient être complétés sur les plaques par un commentaire explicatif clair. Seuls 11 noms devraient être changés, par exemple « Groebenufer » qui rappelle le général Otto Friedrich von der Groeben, fondateur du fort brandebourgeois du XVII^e siècle mentionné ci-dessus qui constitua sur la Côte d'or, le Ghana actuel, une base de traite transatlantique des esclaves ; ou bien « Woermannkehre », « Lüderitzstrasse » et « Nachtigalplatz » qui portent tous le nom de féroces hommes d'affaires, conquérants, propagandistes, administrateurs et chercheurs de l'époque coloniale.

Deux rues de Berlin portent le nom de Hermann von Wissmann (1853-1905), l'ancien commissaire du Reich en Afrique orientale allemande qui, sous prétexte de combattre l'esclavagisme arabe, ordonna des massacres parmi la population côtière dans ce qui est aujourd'hui la Tanzanie, soumit les colonisés, les contraignant à travailler dans les plantations ; il fut d'abord anobli dans un empire obsédé de colonies puis, considéré comme indésirable, il fut révoqué.

« aryen féroce qui veut anéantir tous les juifs et qui, faute de juifs là-bas en Afrique abat les nègres comme des moineaux et pend pour son plaisir des petites négresses après en avoir abusé ».

28. Joshua Kwesei AIKINS et Christina KOPP, « Strassennamen mit Bezügen zum Kolonialismus in Berlin », disponible auprès de BER, Greifswalderstrasse 4, D 10405 Berlin et sur internet www.ber-ev.de. Le projet est soutenu par huit groupes dont Africavenir, Initiative Schwarze Menschen in Deutschland, Ligue internationale des droits de l'homme et Tanzania Network.

C'est justement dans l'une des deux Wissmannstrasse que réside l'« Atelier des cultures » qui, à travers des séminaires, des exposés, des concerts, s'engage pour la coexistence en un monde globalisé pour éradiquer le racisme et le chauvinisme, organise chaque année avec un succès croissant le « Carnaval des cultures » et a ravivé en 2005 la mémoire du soulèvement des Maï-maï²⁹. Au cours d'une table ronde de l'Atelier, Ekkehard Krippendorf, politologue de gauche, s'était, parmi d'autres, prononcé contre la suppression des noms de rues et pour la solution minimale du commentaire, même si, dans le même souffle, il avait manifesté son enthousiasme pour l'iconoclastie des Spartakistes après la première guerre mondiale. Il n'est plus question de remplacer le nom de Wissmann par celui de Julius Kambaragene Nyerere qui fut longtemps président de la Tanzanie indépendante. Ce qui est resté, c'est la recommandation d'utiliser le nom de Hans Paasche (1881-1920) jusqu'alors dépourvu de place et de rue, avec ou sans son épouse Ellen (1889-1918), prématurément disparue. Tous deux étaient fascinés par l'Afrique et avaient cherché les sources du Nil au cours de leur voyage de noces. Après ses expériences militaires en Afrique orientale, Hans avait cessé d'être officier de marine et était devenu pacifiste ; lors de la révolution de novembre 1918, il appartenait au premier conseil d'ouvriers et de soldats. Il fut assassiné en 1920 par un corps franc d'extrême droite, la « Brigade Ehrhardt³⁰ » qui ornait son drapeau d'une croix gammée.

En tout, la liste présente dix-neuf solutions de rechange — par exemple Anton Wilhelm Amo (1703-1759), le premier professeur d'université

29. Les salutations du gouvernement fédéral ne figuraient que sur le papier. D. F. Kasalya de Tanzanie s'en prit au *Bundestag* pour avoir abondamment débattu du génocide turc contre les Arméniens mais pas des massacres de masse allemands dans la guerre contre les Maï-maï. « Les victimes noires comptent-elles moins ? » demanda-t-il. En outre, Kasalya se prononça pour que les crânes et les ossements d'Africains conservés dans les musées allemands soient inhumés dans leurs pays d'origine.

30. Werner LANGE, *Hans Paasches Forschungsreise ins innerste Deutschland. Eine Biographie*, Brême, 1995. Le titre de cette biographie s'inspire d'une satire antiraciste répandue sous Weimar et rééditée au Donat-Verlag : Hans PAASCHE, *Die Forschungsreise des Afrikaners Lukanga Mukara ins innerste Deutschland*, Brême, 1993. Le Donat-Verlag a également réédité quelques-uns de ses écrits pacifistes, par exemple Hans PAASCHE, « Ändert Euren Sinn ! » *Schriften eines Revolutionärs*, Brême, 1992. En revanche, par exemple, Hans PAASCHE, *Fremdenlegionär Kirsch. Eine abenteuerliche Fahrt von Kamerun in den deutschen Schützengraben in den Kriegsjahren 1914/15* (édition de 251 000 à 260 000 exemplaires), Berlin, 1917 ne se trouve plus que chez les bouquinistes. Sur son domaine, « *Waldfrieden* », Paasche a caché pendant la première guerre mondiale des prisonniers de guerre français et a conçu avec eux des tracts illégaux contre la guerre.

afro-allemand, né au Ghana actuel et offert comme esclave qui, après deux doctorats, inspiré par Descartes, le droit et la philosophie, enseigna dans trois universités allemandes avant de baisser pavillon devant la haine raciale et de retourner dans son pays ; ou encore pour commémorer la résistance anti-impérialiste des Yihetuans qui ont été massacrés par milliers dans ce qu'on appelle « la guerre des Boxers ».

L'Initiative exige en particulier de changer les noms des rues « Iltis » et « Lans ». Wilhelm von Lans (1861-1947) était le commandant du canonier Iltis qui en 1900 bombardait le fort chinois Taku. Là encore, des opposants indignés se manifestèrent. L'Iltis n'aurait pas tiré le premier et le vaillant Lans aurait été grièvement blessé et aurait perdu sa jambe. En tout cas, ce n'était pas un massacreur de masse. Un représentant du Musée d'art d'Asie orientale qui se situe sur la *Takustrasse* affirma que jusqu'à présent, les étudiants chinois ne se sont pas offusqués de l'ancien nom, même s'il célèbre le triomphe des conquérants. Le parlement communal compétent a décidé, tous groupes confondus, de poser une stèle explicative sous les plaques de rues contestées. Elle n'y est toujours pas. En revanche, ce fut presque une sensation lorsque dans l'arrondissement berlinois de Friedrichshain-Kreuzberg fut prise la décision de substituer au général prussien von Groeben May Ayim, écrivaine afro-allemande, militante pour les droits des femmes et pédagogue. Elle écrivait :

« J'ai grandi avec le sentiment d'avoir à démontrer qu'un "métis", un "nègre", un "indigène" est un être humain à part entière. »

En 1996, à l'âge de 36 ans, elle s'est donnée la mort. Son nom est désormais inscrit sur la plaque de rue, conformément au souhait de l'Initiative postcoloniale qui s'emploie à faire advenir un changement de perspective.

Des controverses utiles et inutiles

Quoi qu'il en soit, à l'inverse de ce qui s'est passé dans les années soixante et soixante-dix, l'époque coloniale allemande fait de nouveau débat. Parmi les historiens, les sociologues, les écrivains et les cinéastes, la querelle fait rage et s'enflamme sur le fond et sur les détails. Des jubilé contestables, celui par exemple de la « conférence sur le Congo » à Berlin, de novembre 1884 à février 1885, où les puissances coloniales se sont partagé l'Afrique en traçant à la règle des lignes droites³¹ ou des

31. Manfred O. HINZ, Helgard PATEMANN et Arnim MEIER (eds), *Weiss auf Schwarz. 100 Jahre Einmischung in Afrika. Deutscher Kolonialismus und afrikanischer Widerstand*,

guerres coloniales et des soulèvements des colonisés en Afrique du Sud-Ouest et de l'Est ainsi qu'au Cameroun et en Chine au début du siècle dernier et enfin les demandes de dédommagement des Hereros ont éveillé l'intérêt pour les colonies allemandes et leur sens historique. En *prime time* a été diffusé en 2005 un documentaire en trois parties : « Les colonies allemandes. Rêve et cauchemar ». Il s'agissait de prendre ses distances par rapport à ces images africaines à l'eau de rose destinées à encourager le tourisme qui circulent sur l'écran TV depuis des années pour vanter l'aventure, la vie des animaux et l'érotisme dans les pays lointains, et de fournir, sous le contrôle de l'historien Horst Gründer³², une vision objective de l'action des conquistadors allemands. Mais il ne put ou ne voulut pas, lui non plus, renoncer aux clichés et s'attira bientôt des critiques acerbes ; « À peine plus que du kitsch colonial qui convoque tous les clichés négatifs des "sauvages" » : c'est ainsi que son collègue Jürgen Zimmerer commenta le long métrage.

« L'exotisme du langage filmique conforte la perception convenue de l'Africain sauvage, cet "autre" à civiliser. Des jeunes filles aux seins nus dansant gaie-ment et des jeunes gens poussant des cris sauvages fascinaient déjà la bourgeoisie wilhelminienne. Et quand on voit sur l'écran sauter les "cannibales" des mers du sud, on n'échappe pas à un délicieux frisson. Mais — Dieu soit loué — les seigneurs coloniaux allemands sont venus et y ont mis bon ordre. »³³

Les deux auteurs se connaissent. Pour le catalogue de l'exposition sur la Namibie, ils ont tous deux fourni des articles de fond argumentés³⁴. Aucun des deux ne met en doute le fait que les troupes coloniales alle-

Berlin, 1984 ; Henning MELBER, Mary MELBER et Werner HILLEBRECHT, *In Treue fest, Südwest ! Eine ideologiekritische Dokumentation von der Eroberung Namibias über die deutsche Fremdherrschaft bis zur Kolonialapologie der Gegenwart*, Bonn, Edition Südlisches Afrika 19, 1984.

32. Horst GRÜNDER, *Geschichte der deutschen Kolonien*, 5^e édition, Paderborn, 2004.

33. Jürgen ZIMMERER, « Menschenfresser und barbusige Mädchen », *Süddeutsche Zeitung* du 24 novembre 2005, n° 271. Comme par hasard, d'autres confrontations filmiques plus anciennes et plus réussies avec le colonialisme ont moins attiré l'attention que la série TV produite par Gründer et Gisela Graichen. En 1985, Klaus Figge a adapté pour la télévision « Morenga », le roman publié en 1978 par Uwe Timm qui était alors membre du DKP et décrivait la résistance des Hereros.

34. Horst GRÜNDER, « Imperialismus und der deutsche Kolonialismus », in *Namibia - Deutschland. Eine geteilte Geschichte. Widerstand - Gewalt - Erinnerung*, op. cit., p. 26 sq. ; Jürgen ZIMMERER, « Das deutsche Reich und der Genozid - Überlegungen zum historischen Ort des Völkermordes an den Herero und Nama », *ibidem*, p. 106 sq. Zimmerer se fonde comme dans d'autres textes sur les définitions de la convention sur le droit des peuples de 1948.

mandes ont commis un génocide en Afrique du Sud-Ouest. Ce que les instances politiques dominantes continuent à éluder et à estomper n'est plus contesté par les recherches sérieuses. Les controverses surgissent autour de la thèse selon laquelle le régime colonial allemand fut la « préhistoire » de l'holocauste et se situe au milieu du *Sonderweg* (voie spécifique) allemand qui mène à Auschwitz.

« Auschwitz constitue l'apogée pervers de la violence d'État contre sa propre population et celle des autres pays. La guerre contre les Hereros et les Namas fut une étape importante dans cette évolution.³⁵ »

Un jeune historien de l'université Humboldt à Berlin, Jonas Kreienbaum s'est opposé récemment à cette affirmation de Zimmerer dans différents débats. Il a comparé les exactions des troupes coloniales allemandes aux massacres de la guerre philippino-américaine (1899-1902) et de la guerre italo-lybienne (1911-1932) et en a conclu qu'on ne saurait parler d'une voie spécifique du colonialisme allemand. En revanche, le colonialisme serait bel et bien « un phénomène commun à l'Occident³⁶ ».

Les protagonistes qui revendiquent une vision critique, c'est-à-dire de gauche, de l'histoire sont-ils victimes de malentendus réciproques ? Le postulat transnational revendiqué par Kreienbaum mais adopté depuis longtemps par la recherche sur le génocide, en fait un fonds de commerce politologique³⁷, exclut-il des réflexions sur le lieu où se situe le colonia-

35. *Ibid.*, p. 118 sq. ; cf. aussi *idem*, « Krieg, KZ und Völkermord in Südwestafrika. Der erste deutsche Genozid », in Jürgen ZIMMERER et Joachim ZELLER, *Völkermord in Südwestafrika. Der Kolonialkrieg (1904-1908) in Namibia und seine Folgen*, op. cit., p. 45 sq. et *idem*, « Rassenkrieg und Völkermord », in Henning MELBER (ed.), *Genozid und Gedenken. Namibisch-deutsche Geschichte und Gegenwart*, Francfort/Main, 2005, p. 23 sq. Zimmerer a annoncé la parution d'une étude intitulée : « De Windhoek à Auschwitz ».

36. Selon les formulations figurant sur une notice accompagnant l'exposé de Kreienbaum intitulé : « Der deutsche Kolonialismus - kein Sonderweg », présenté le 22/10/2008 dans une série de discussions sur la politique de développement à l'université Humboldt de Berlin. Il s'exprima dans le même registre lors d'un forum sur « Politiques et pratiques coloniales dans les empires allemands et français 1880-1961 » au *Wissenschaftszentrum für Sozialforschung* (Centre scientifique de recherche sociale) de Berlin les 18 et 19-09-2008. Cf. <http://hsozkult.geschichte.hu-berlin.de/tagungsberichte>.

37. Ernst NOLTE, *Der Faschismus in seiner Epoche. Action française - Italienischer Faschismus - Nationalsozialismus*, Munich, 1963, rééd. 2000 ; *idem*, *Die faschistischen Bewegungen, div Weltgeschichte des 20. Jahrhunderts*, vol. 4, Munich, 1966. Les travaux de Nolte sur le fascisme ont été considérés et le sont encore comme des ouvrages standard — en dépit du spectaculaire virage à droite de l'auteur qui a déclenché la querelle des historiens allemands par son article « Die Vergangenheit, die nicht vergehen will » (Un passé qui ne veut pas passer), *Frankfurter Allgemeine* du 6 juin 1986.

lisme sur le *Sonderweg* allemand ? Le mélange hautement toxique d'arrogance raciste, de mégalomanie impériale et du complexe inextinguible d'avoir été lésé et écarté a continué à faire son oeuvre — sur les personnes et les structures — de l'interdiction des « mariages mixtes », des mesures craniennes³⁸, des camps de concentration, du génocide dans les colonies jusqu'aux lois raciales de Nuremberg, aux expérimentations sur des êtres humains et à l'extermination industrielle de masse sous le nazisme³⁹. Parmi les jalons qui confirment la continuité et l'impact des pulsions criminelles dans la société allemande d'avant mais aussi d'après Auschwitz, citons : le vaste courant de révisionnisme colonial qui s'est emparé de tous les partis bourgeois et même de certains secteurs de la social-démocratie⁴⁰ sous la République de Weimar ; le best-seller *Volk ohne Raum* (Peuple sans espace) de Hans Grimm, propagandiste colonial rentré d'Afrique du Sud-Ouest qui inspira Hitler et continua à publier sans encombre ses écrits nazis après la seconde guerre mondiale, adhérant alors au *Deutsche Reichspartei* d'extrême droite, vite interdit ; ainsi que l'engagement des Allemands d'après-guerre et des colons de Namibie en faveur du régime d'apartheid en Afrique du Sud.

Une étude détaillée de Karsten Linne sur les projets coloniaux de l'époque nazie vient juste de paraître⁴¹. Elle montre encore une fois à quel point le fascisme et le colonialisme étaient compatibles. L'appétit d'espace alimenté par Hans Grimm n'a pas seulement propulsé le militarisme dans toutes les directions, il a aussi débouché sur une euphorie coloniale à peine freinée. L'Allemagne ne devait pas seulement récupérer ses colonies perdues mais aussi conquérir un empire colonial traversant le continent

38. Joachim ZELLER, « "Ombepera i koza - Die Kälte tötet mich". Zur Geschichte des Konzentrationslager in Swakopmund (1904-1908), in Jürgen ZIMMERER et Joachim ZELLER (eds), *Völkermord, op. cit.*, p. 64 sqq., en particulier p. 77 pour la photo.

39. Jürgen ZIMMERER, « Krieg, KZ und Völkermord in Südwestafrika », *op. cit.*, p. 50 sq.

40. Karsten LINNE, *Deutschland jenseits des Äquators ? Die NS-Kolonialplanungen für Afrika*, Berlin, 2008, p. 23. L'aile favorable au révisionnisme colonial dans le SPD était proche des syndicats et se regroupait autour de la revue *Sozialistische Monatshefte*.

41. *Ibidem*. Linne s'appuie notamment sur le travail pionnier du politologue camerounais Alexandre Kum'a Ndumbe III qui avait présenté sa thèse sur ce thème dès 1974 à Lyon. Elle fut suivie d'un ample ouvrage : *Hitler voulait l'Afrique. Le projet du III^e Reich sur le continent africain*, Paris, 1980. La traduction allemande n'est parue que treize ans plus tard : *Was wollte Hitler in Afrika ? NS-Planungen für eine faschistische Neugestaltung in Afrika*, Francfort/Main, 1993. Sans le mentionner, Ralph Giordano a emprunté à l'original français du travail de Kum'a Ndumbe le titre de son livre : *Wenn Hitler den Krieg gewonnen hätte. Die Pläne der Nazis nach dem Endsieg*, Hambourg, 1989.

africain de la côte ouest à la côte est pour en faire un nouvel « espace vital » où se déploierait la croix gammée. Franz Xaver Ritter von Epp, ancien officier colonial, avait combattu en Chine contre les « Boxers » et en Afrique du Sud-Ouest contre les Hereros ; il asséna en 1919 à la tête d'un corps franc qui portait son nom le coup fatal à la République des conseils de Munich et fit par la suite la chasse aux communistes dans la Ruhr et à Hambourg ; puis il dirigea le Bureau de politique coloniale du NSDAP et la « Ligue coloniale du Reich ». Les Allemands y affluaient en de telles masses qu'en 1937, le nombre de membres dut être limité à un million⁴². Même si Hitler n'accéda pas à son souhait de devenir ministre des Colonies du Reich de mille ans, Epp fut la figure « paradigmatique du passage du colonialisme au national-socialisme⁴³ ». Philipp Bouhler, qui, en tant que « responsable de l'euthanasie » nommé par Hitler, organisa l'« Action 4 », le meurtre de masse des malades et des handicapés⁴⁴, voulait, lui aussi, être ministre des Colonies.

C'est dans ce contexte qu'il faut resituer la terreur que subirent des jeunes filles issues d'orphelinats de l'Empire allemand dans la colonie d'Afrique du Sud-Ouest et déjà au cours du transport. Dans son roman *The Other Side of Silence*, André Brink, l'écrivain sud-africain, a arraché à l'oubli, il y a six ans, ce groupe socialement marginalisé et même repoussé au-delà de la marge par les mauvais traitements infligés en Allemagne avant le départ. Comme par hasard, la traduction allemande ne paraît que maintenant⁴⁵. Les jeunes filles étaient destinées à satisfaire les besoins sexuels des colons et des soldats auxquels les relations avec des femmes indigènes étaient interdites. Nombre de femmes attirées par des promesses trompeuses dans la « Nouvelle Allemagne » ont été violées voire mutilées si elles résistaient. Elles échouaient au bordel du désert qui s'appelait *Frauenstein*. Un commentateur en conclut : « Les atrocités his-

42. *Ibidem*, p. 46.

43. *Ibid.*, p. 86 sq. Les ambitions pour s'emparer des colonies françaises en plus des colonies belges et britanniques furent d'abord freinées par Hitler par égard envers le régime de Vichy. On voulait éviter de rendre la Résistance attrayante pour les apologistes français des colonies. *Ibid.*, p. 81.

44. *Ibid.*, p. 146 faisant référence à Hans-Walter Schmuhl, « Philipp Bouhler - ein Vorreiter des Massenmordes », in Ronald SMELSER, Enrico SYRING, Rainer ZITLEMANN (eds), *Die Braune Elite II*, Darmstadt, 1993, p. 39 sq.

45. André BRINK, *Die andere Seite der Stille*, Berlin, 2008.

toriquement confirmées commises par les soldats allemands et les farmers allemands [...] sont un signe avant-coureur des crimes nazis⁴⁶ ».

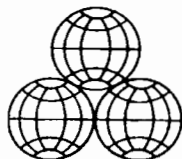
Si dans l'histoire allemande récente, les barrières morales destinées à empêcher les meurtres de masse ont été systématiquement et durablement ébranlées, le colonialisme y est pour beaucoup. Des auteurs comme Janttje Böhlke-Itzen, Jan-Bart Gewalt, Malte Jaquitis, Reinhard Kössler et toujours et encore Jürgen Zimmerer ainsi que Joachim Zeller et Henning Melber qui ont tous deux grandi en Namibie ont, dans de nombreuses publications, attiré l'attention sur les relations entre époque coloniale et époque nazie. Par précaution mais inutilement, ils ont affronté le reproche selon lequel la référence aux crimes coloniaux servirait à relativiser l'holocauste ; car jusqu'à présent, personne n'a confirmé une hypothèse ni infirmé l'autre. Henning Melber se bat avec Michael Fleming pour éviter que l'ère génocidaire soit enveloppée d'un « manteau impénétrable » et contre l'affirmation selon laquelle « en raison de son exceptionnalité proclamée, l'holocauste [échapperait] à toute démarche explicative⁴⁷ ». Au contraire, l'étude de la violence colonialiste permet de sonder les racines de l'impensable associé pour toujours au nom d'Auschwitz. Le regard des soixante-huitards ne portait pas si loin. Peut-être fallait-il deux générations pour que la gauche allemande découvre, avec la mémoire des crimes coloniaux l'une des causes fondamentales du racisme agressif qui s'est déchaîné sur les champs de bataille de la seconde guerre mondiale et dans les chambres à gaz.

(Traduit de l'allemand par Claudie Weill)

* * *

46. Johannes KAISER, « Rachefeldzug der Unterdrückten », in Deutschlandradio Kultur du 20/11/2008.

47. Henning MELBER, *Genozid und Gedenken*, op. cit., p. 202 sq. se référant à Michael FLEMING, « Holocaust and Memory », *Ethnopolitics*, IV, n° 1 (2005), p. 122.



REVUE TIERS MONDE

Revue Tiers Monde, n° 197, janvier-mars 2009

Revue trimestrielle publiée par
l'Institut d'Étude du Développement Économique et Social
Université de Paris I Panthéon-Sorbonne

LA MICROFINANCE EST-ELLE SOCIALEMENT RESPONSABLE ?

Sous la direction de Isabelle GUÉRIN, Cécile LAPENU, François DOLIGEZ

Anne-Claude CREUSOT
Christine POURSAT

Pour une meilleure inclusion financière : Renforcer les institutions intermédiaires

Cécile LAPENU
Zana KONINI
Charlot RAZAKAHARIVÉLO

Évaluation de la performance sociale : Les enjeux d'une finance responsable

Jean-Michel SERVET

Responsabilité sociale versus performances sociales en microfinance

Florent BÉDÉCARRATS
Reynaldo MARCONI

L'influence de la régulation sur la contribution de la microfinance au développement : Le cas de la Bolivie

Emmanuelle BOUQUET
Betty WAMPFLER
Eliane RALISON

Rigueur scientifique et pertinence opérationnelle des études d'impact en microfinance : une alliance à construire enseignements d'une étude en partenariat à Madagascar.

Solène MORVANT-ROUX

Accès au microcrédit et continuité des dynamiques d'endettement au Mexique : Combiner anthropologie économique et économétrie

Isabelle GUÉRIN
Marc ROESCH
Ophélie HÉLIÈS,
VENKATASUBRAMANIAN

Microfinance, endettement et surendettement : Une étude de cas en Inde du sud

VARIA

Tanja WINKLER

Construire des passerelles ou ériger des barrières ? Associations culturelles et développement local à Hillbrow, Johannesburg

DOCUMENTS

Philippe HUGON

La crise du capitalisme financier mondial et sa contagion au second monde « émergent » et au tiers monde

Pierre SALAMA

Argentine, Brésil, Mexique, face à la crise internationale

Rédaction et administration : Institut d'Étude du Développement Économique et Social
45 bis, av. de la Belle Gabrielle 94736 Nogent sur Marne Cedex
Tél : 01 43 94 72 26 - fax : 01 43 94 72 44 - tiermond@univ-paris1.fr
Abonnements et ventes : Armand Colin - www.armand-colin.com/revues.php -
11-15 rue Pierre Rigaud, 94207 Ivry sur Seine cedex - Tel 0 820 065 095 - fax 01 40 64 89 51

**Armand
Colin**

Publié avec le concours du Centre national du livre - Prix du numéro : 20 €

Abonnements pour l'année 2009 : Particuliers : France 62 € - Étranger 72 € - Institutions : France 109 € - Étranger 119 €

Passé colonial et phénomènes contemporains d'identification et d'altérisation

Le prisme corse

Marie PERETTI-NDIAYE

« Il aurait pu être militaire, ou aventurier, ou malfrat, ou n'importe quoi susceptible de satisfaire son incorrigible romantisme, mais il était né en un temps où l'empire colonial était mort : le soleil des tropiques ne réchauffait plus que des désastres. ¹ »

Fin des années cinquante, de grands empires coloniaux s'effondrent. L'espoir de changements sociopolitiques est puissant dans les États-nations émergents tandis que, dans les pays du Nord, apparaissent de nouvelles revendications, de nouveaux acteurs et de nouveaux mouvements structurés autour de l'affirmation de différences ². C'est le cas des mouvements régionalistes puis nationalistes corses qui se distinguent par leur pérennité et par la radicalité des discours concernant l'action institutionnelle et politique en Corse. Ils empruntent aux mouvements de lutte contre la colonisation leurs arguments, leurs cadres explicatifs et leur terminologie. L'île constitue pourtant l'un de ces espaces périphériques du Nord longtemps très dépendants du fait colonial. Certains auteurs expliquent même l'émergence de la mouvance nationaliste par l'apparition, sur le marché de l'emploi, d'acteurs privés de débouchés professionnels du fait de la décolonisation ³. Il y a là non seulement une concordance historique, non

1. Jérôme FERRARI, *Balco Atlantico*, Paris, Acte Sud, 2008, p. 48.

2. Cf. Michel WIEVIORKA, *La différence*, Paris, Balland, « Voix et regards », 2001.

3. Jean-Louis BRIQUET, *La tradition en mouvement. Clientélisme et politique en Corse*, Paris, Belin, « Socio-histoire », 1997.

seulement un transfert idéologique⁴, mais aussi la présence d'individus dont le destin ou les trajectoires ont été étroitement liés à la colonisation. Dans les débats publics locaux, l'implication des Corses dans le fait colonial semble aujourd'hui en grande partie effacée par l'image du Corse colonisé. Dans ces débats s'expriment des conflits de définitions qui laissent parfois entrevoir le trouble induit par le passé colonial. Parallèlement, au niveau de l'espace public national, l'image d'un Corse raciste tend à se superposer à celle du Corse nationaliste.

Les discours qui alimentent ces débats méritent d'être déconstruits dans la mesure où ils tendent parfois à essentialiser des figures collectives et nient souvent ainsi la complexité de la situation sociale, culturelle, politique et économique de l'île. Non-dits, récurrence de cadres explicatifs peu opérationnels pour comprendre le réel... Il y a là, finalement, un espace presque vierge de questionnements sur l'incidence du passé colonial dans l'espace social et politique insulaire et sur les processus d'altérisation qui ont lieu en son sein. Les phénomènes de différenciation, de rejet, de mise à distance ou de racisme qui se donnent à lire aujourd'hui en Corse expriment-ils l'existence d'un « continuum colonial⁵ », ou s'ancrent-ils dans l'espace d'un changement brutal, récent et important, dont la décolonisation a constitué l'onde de choc ?

Cette question de la continuité de phénomènes d'altérisation intimement liés au fait colonial est aujourd'hui posée dans l'espace public par de nouveaux acteurs militants, en claire opposition avec une part importante des acteurs antiracistes, notamment autour de l'antisémitisme⁶. Elle suscite deux séries d'interrogations. La première a trait à la transmission, en dehors des cadres spécifiques de l'expérience coloniale, d'une mémoire des rapports colons-colonie et colons-colonisés. La seconde concerne plus spécifiquement la possibilité de lire les rapports à l'œuvre entre endo- et exogroupe à la lumière de schèmes coloniaux transmis.

L'exemple corse, au-delà de ses spécificités, peut permettre d'envisager comment mémoire, enjeux et tabous de l'époque coloniale façonnent l'espace social des anciennes puissances colonisatrices, les représentations et les pratiques des acteurs comme les débats publics qui se produisent en

4. Gabriel-Xavier CULIOLI, « Aux origines colonisatrices de l'anti-colonialisme nationaliste », p. 353-370 in *Corse-Colonies*, Ajaccio, Albiana/Musée de la Corse, 2002.

5. Cf. Jérémy ROBINE, « Les " indigènes de la République " : nation et question post-coloniale », p. 118-148, in *Hérodote*, n° 120, 2006/1 (http://www.herodote.org/article.php3?id_article=211).

6. Cette remarque prend appui sur l'article de Jérémy Robine mais aussi sur des discussions et observations informelles réalisées dans le quartier de la Goutte d'Or avec des militants des Indigènes de la République en 2008.

leur sein. Il peut également offrir une illustration des mouvements postcoloniaux, de la reconfiguration des arrivées et des départs et du sens qui leur est conféré. S'arrêter sur cet exemple corse permet, enfin, d'envisager quelle peut être l'incidence des traces du passé colonial en termes de rapports à l'altérité.

Expressions et tabous de la mémoire coloniale

Les Corses se sont engagés massivement durant les différentes étapes de la colonisation, souvent au sein des corps d'État⁷. On estime à plus de deux cent mille, les colons corses venus s'installer en Algérie entre la conquête et la veille de la seconde guerre mondiale⁸. Le faible développement économique de l'île explique en partie la densité de cet engagement. Cette dimension économique ne doit toutefois pas occulter le rôle politique joué par la colonisation : là peut-être plus qu'ailleurs, le fait colonial a atténué les clivages politiques, concourant ainsi au développement d'un consensus social. Avec l'expansion coloniale, les Corses ont également perdu, aux yeux des Français, leur caractère exotique et ainsi pu s'identifier réflexivement au peuple français. Les exhibitions de Nubiens ou de Maures ont succédé aux « villages corses » qui illustraient jusqu'alors l'archaïsme présent aux marges de la métropole⁹ dans les expositions précoloniales. Les réactions suscitées dans l'île par la décolonisation et plus particulièrement par la guerre d'Algérie expriment également ce rapport étroit des Corses au fait colonial. Alors que de nombreux mouvements opposés à la guerre d'Algérie voient le jour en France dès 1956, dans l'île, le soutien à la présence française ne se dément pas¹⁰. L'opposition à la guerre n'est que faiblement relayée¹¹. En 1962, la Corse est la seule région française à voter contre les accords d'Évian. Ce rapport très dense

7. « Durant l'entre-deux-guerres, un agent de l'État sur cinq exerçant outre-mer est corse » (Colette DUBOIS, « Pour une histoire des Corses dans le "fait colonial" Sources et champs de recherche », p. 87-99, in *Corse-Colonies*, Ajaccio, Albiana/Musée de la Corse, 2002, p. 92).

8. Jean-Charles JAUFFRET, « Le contingent corse en guerre d'Algérie », p. 33-43, in *Corse-Colonies*, Ajaccio, Albiana/Musée de la Corse, 2002, p. 35.

9. Ce fait a été relaté par l'historien Nicolas Bancel lors du colloque « Corse-colonies » qui s'est déroulé à l'université de Corse les 19 et 20 septembre 2002.

10. Les 26 et 27 mai 1956, toutes les associations d'anciens combattants corses se réunissent à Corte pour « soutenir les militaires qui défendent la présence française en Algérie » (Jean-Charles JAUFFRET, *op. cit.*, p. 38).

11. Ceci est notamment le fait de mouvements proches du parti communiste tels que le Mouvement pour la paix et l'Union des femmes françaises.

et très intime, à la fois économique et symbolique, au fait colonial a laissé des traces fortes et ambivalentes dans la mémoire collective insulaire.

Expressions de la mémoire de la colonisation

Les 19 et 20 septembre 2002, le colloque « Corse-colonies », dont l'objet était d'entreprendre « un travail de mémoire qui est aussi un travail de deuil¹² » s'est tenu à l'université de Corse. Il a réuni des personnalités de l'île¹³ et des universitaires¹⁴ s'intéressant à ces questions. Leurs interventions traduisent l'existence d'une mémoire coloniale à la fois défensive et très liée à des enjeux actuels. Les communications de certains intervenants laissent en effet entrevoir des inflexions qui se retrouvent par ailleurs dans les discours recueillis au cours de la soixantaine d'entretiens non-directifs et semi-directifs réalisés en Corse depuis 2003, telle la tentation d'affirmer une spécificité du colon corse — plus humain ou moins « acculturé » qu'un autre —, et de souligner la stigmatisation dont il fait l'objet, ou encore de taire les rapports d'infériorisation, de domination ou de rejet liés au vécu colonial.

La volonté d'affirmer les particularités du colon corse qui « garde des liens privilégiés avec la mère-patrie, mais affiche également son identité dans des associations diverses¹⁵ » et fait preuve d'une « solidarité corse » qui se manifeste par la « visite aux blessés dans les hôpitaux militaires d'Algérie, [ou par l'] envoi de colis aux soldats insulaires en poste dans les djebels¹⁶ » constitue le soubassement de plusieurs interventions. Le colon corse est ainsi distingué par la fréquence de ses retours dans sa région d'origine et par la pérennité de son attachement au village car, pour lui, « le père n'est pas celui qui a tout abandonné pour s'implanter en Algérie mais celui qui, par tradition familiale, s'est éloigné de son île : le village de la famille existe toujours, on peut y retourner¹⁷ ». Ces interventions soulignent l'enracinement des Corses-colons dans l'île, indépendamment de leurs trajectoires résidentielles. Il y a là l'affirmation d'une intériorité qui transcende l'inscription dans une zone géographique, tendant parfois à essentialiser, par le biais de la culture, l'identité corse. Cela

12. Anne MEISTERSHEIM, « Avant-propos », p. 13-14, in *Corse-Colonies*, Ajaccio, Albiana/Musée de la Corse, 2002, p. 13.

13. Dont notamment Jean-Louis Andreani, Philippe Franchini, Michel Vergé-Franceschi..

14. Francis Affergan, Nicolas Bancel, Charlie Galibert...

15. Jean-Charles JAUFFRET, *op. cit.*, p. 36.

16. *Ibidem*.

17. Lucienne MARTINI, « Corse-Pied-noir . récits de vie », p. 145-158, in *Corse-Colonies*, Ajaccio, Albiana/Musée de la Corse, 2002, p. 151.

va de pair avec l'affirmation de valeurs corses spécifiques de valence positive (solidarité, importance de la parole donnée...) qui se maintiennent dans le vécu colonial. À travers ces représentations, se dessine la figure d'un Corse atemporel, enraciné dans sa terre et porteur de valeurs ancestrales bien que n'ayant pas toujours grandi dans l'île. Ce qui constitue son identité corse est un croisement étrange entre culture et affects qui traverse la majeure partie des entretiens réalisés lors d'un travail de terrain mené entre 2003 et 2010 dans l'île. Une même volonté d'affirmer la spécificité des « émigrés » se manifeste, quelle que soit par ailleurs l'époque ou le contexte socioéconomique de leur migration. L'obsession du retour en constitue l'un des traits saillants¹⁸.

Seconde inflexion récurrente, la mise en exergue des stéréotypes négatifs à l'encontre des colons corses — stéréotypes qui dénotent « la force du préjugé racial anti-méditerranéen¹⁹ » — fait écho aux représentations relatives à l'existence d'un racisme anti-corse. François de Negroni souligne ainsi que le Corse apparaît essentiellement « vindicatif, frimeur, combinard, obtus, patibulaire, enfouraillé et presque exclusivement affecté aux rôles de tenancier, de proxénète ou de truand » dans la littérature coloniale²⁰. La mise en avant de cette figure du Corse stigmatisé s'inscrit aujourd'hui dans un contexte sociopolitique marqué par les demandes de reconnaissance et de réparation.

La troisième consiste en un refus plus ou moins explicite d'envisager le racisme d'infériorisation ou la domination liés à la colonisation. Le silence qui prévaut dans la majeure partie des communications et, plus encore, l'opposition entre les historiens Michel Vergé-Franceschi²¹ et

18. « Je partais toujours trois fois dans l'année, quinze jours en hiver et, l'été, au moins un mois. Toujours à Corte. C'est pour ça que le mal du pays je l'avais surtout quand je revenais, les quinze premiers jours et après je me remettais dans mon boulot et je pensais à la prochaine fois. Je ne vivais que dans l'attente de ce départ. C'est terrible mais c'est comme ça. Mais ça vous forge quand même un caractère et... Je rentrais toujours à contrecœur, j'avais toujours le cœur un peu serré quand je prenais l'avion ou le bateau. Mais dans un second temps, je me disais : "Si je remonte, il y aura une prochaine fois pour revenir en Corse" », raconte ainsi l'un de nos interlocuteurs ayant vécu plus de trente ans hors de Corse.

19. François DE NEGRONI, « Le Corse dans la littérature coloniale », p. 173-178, in *Corse-Colonies*, Ajaccio, Albiana/Musée de la Corse, 2002, p. 177.

20. *Ibidem*, p. 175.

21. Cf. : « Je n'aime pas non plus beaucoup les termes de "dominés" et de "dominants" qui ont été employés ce matin. Je pense qu'il vaut mieux parler de choc des civilisations » (Intervention de Michel VERGÉ-FRANCESCHI, « Débat de clôture de la première journée », p. 131-141, in *Corse-Colonies*, Ajaccio, Albiana/Musée de la Corse, 2002, p. 133), « Le terme de "colon" ne me plaît pas beaucoup. Je revendique par contre volontiers le terme d'"intermédiaire méditerranéen" pour qualifier le Corse. Pendant des

Nicolas Bancel²² sont des plus explicites à ce propos. De mêmes orientations apparaissent dans les discours que nous avons pu recueillir auprès d'acteurs insulaires²³. Il semble s'agir ici et là de nier racisme et domination, susceptibles d'entacher la figure idéalisée du Corse dans la complexité du fait colonial. Si les enjeux actuels liés à ce troisième type de représentations sont difficiles à saisir, la virulence des débats à ce propos permet toutefois d'envisager l'existence d'un véritable tabou de la mémoire coloniale.

Totem et tabous

Au fil des interventions est apparue, en filigrane, la figure d'un ancêtre-totem, le Corse contraint au départ, et l'existence de tabous forts qui ne concernent pas seulement la question de la domination induite par la

siècles, il est un intermédiaire permanent entre le monde chrétien et le monde musulman. » (Intervention de Michel VERGÉ-FRANCESCHI, *ibidem*, p. 140).

22. Cf. : « Je suis obligé de réagir à l'intervention de Michel Vergé-Franceschi parce que je ne peux pas laisser passer une espèce de révisionnisme latent qui traverse parfois nos débats. Que des personnes aient eu des destins individuels où elles ont pris des risques par rapport à une trajectoire qui leur est propre — aller aux colonies c'est effectivement prendre des risques et voyager — et que des personnes aient été courageuses et animées par les meilleures intentions du monde, cela ne fait aucun doute dans l'émigration coloniale. Mais il ne fait également aucun doute que la structure du système colonial et d'un rapport qui s'institue dans la colonie est un rapport de domination. [...] Il y a donc des dominants et des dominés et nous ne pouvons pas faire l'économie de cette analyse. » (Intervention de Nicolas Bancel, « Table ronde. Les traces de la colonie dans la société corse d'aujourd'hui », p. 267-292, in *Corse-Colonies*, Ajaccio, Albiana/Musée de la Corse, 2002, p. 281).

23. Cf. : « [Vous avez évoqué, tout à l'heure, l'histoire de la Corse. Il y a un point que vous n'avez pas évoqué, c'est l'implication des Corses dans le processus colonial. Avez-vous des choses à dire là-dessus ?] Les Corses qui sont partis à l'extérieur ? Dans les colonies ? [Oui] Alors, effectivement ça a été une source d'emploi, mais, d'après ce que j'ai pu lire ou comprendre, c'est parce qu'il n'y avait plus de travail ici qu'ils ont été obligés de partir. Alors ce qui est paradoxal c'est qu'aujourd'hui on pourrait considérer qu'une politique coloniale a engendré un dépeuplement à vocation coloniale. C'est quand même paradoxal. [...] Même si les gens sont partis faire les colonies, ça n'a pas non plus été la majorité de la population, tout le monde n'a pas réussi et, bon, beaucoup de gens sont partis aux colonies en tant que fonctionnaires et ne sont pas revenus forcément avec des pouvoirs d'achat mirobolants et ne se sont pas conduits en maîtres dans les pays où ils ont été. Et il y avait forcément des gens au-dessus d'eux qui régnaient, eux, en maîtres. Vous voyez ce que je veux dire ? Tous les gens qui sont partis aux colonies n'ont pas été tous des colonialistes. Ils ont travaillé et ont exercé, souvent, des petits métiers. Ce qui ne veut pas dire qu'ils ont mal vécu, mais de là à penser que tous se sont enrichis sur le dos de pauvres gens qu'ils faisaient travailler... Non, je ne pense pas. Je pense que d'autres s'en sont chargés à leur place. » (Stéphane, 37 ans, Ajaccio, 25 août 2004).

situation coloniale mais aussi, et plus généralement, tout ce qui concerne les rapports à l'altérité indigène.

Cet ancêtre incarne et structure quelque chose d'éminemment social. Il incarne tout d'abord la figure de l'homme absent, cristallisant ainsi les peurs relatives à la « disparition du peuple corse²⁴ » et faisant écho aux représentations concernant les différentes chutes démographiques qui ont marqué l'histoire de la Corse ces derniers siècles. Il figure, ensuite, la contrainte du départ et, plus indirectement, la peur de l'acculturation. Il représente, enfin, la virilité conquérante, figure quelque peu vieillotte car ancrée dans une forme de patriotisme qui a perdu de sa consistance avec la diminution des possibilités d'ascension sociale pour les acteurs appartenant aux couches intermédiaires de la société insulaire.

Véritable produit de la mémoire collective, ce totem structure aujourd'hui le refus du hors-soi fondateur de formes d'exotisme²⁵ et influe ainsi sur la relation aux départs comme aux arrivées. De lui, découlent de nombreuses prohibitions taboues qui « ne se fondent sur aucune raison²⁶ » tout en paraissant « naturelles à ceux qui vivent sous leur empire²⁷ ». Lors d'entretiens menés en Corse auprès d'acteurs d'origine maghrébine, la référence à des « barrières invisibles », qui les isolent du reste de la population insulaire, est récurrente. Ces « barrières » semblent orienter les pratiques de socialisation. Dans la cour de récréation de certains collèges de l'île, une division ethnique de l'espace peut être observée. Et si cette situation est constatée par plusieurs membres de l'équipe éducative, ses significations n'en apparaissent pas moins bloquées :

« C'est vrai qu'il y a une séparation entre les Corses, les Français et la population maghrébine. [Ils ne se mélangent pas ?] Non, ils ne se mélangent pas. Du tout. Non. [...] C'est évident. Il y a un coin où il n'y a qu'eux et tout le reste de la cour... C'est bizarre. C'est... C'est... On sait pas pourquoi. En tout cas moi, je sais pas.²⁸ »

Une même ségrégation se retrouve dans les lycées ou à l'université de Corse : partout, la même « barrière invisible » semble diviser l'espace et souvent s'exprime une même incompréhension, un même refus de voir là une expression du racisme. Déné ? Dénégation ? Une fois encore un parallèle peut être fait entre cette difficulté à penser l'écart entre Corses et

24. Cf. Xavier CRETTEZ, *La question corse*, Paris, Éditions Complexe, 1999, p. 43.

25. Victor SEGALAN, *Essai sur l'exotisme*, Paris, Fata Morgana, 1978.

26. Sigmund FREUD, *Totem et tabou. Interprétation par la psychanalyse de la vie sociale des peuples primitifs*, Paris, Payot, [1923] 1965, p. 38.

27. *Ibidem*, p. 38.

28. Cécile, assistante d'éducation, 25 ans, 7 février 2006.

Maghrébins²⁹ en termes de rejet et la difficulté à évoquer de façon distanciée et critique l'implication des insulaires dans le processus colonial. Dans les deux cas, en effet, il semble que des tabous forts pèsent sur le débat public.

Mais si la fin de l'époque coloniale n'a pas marqué la disparition de ces tabous et l'avènement de représentations ou de pratiques résolument différentes dans les rapports à l'altérité, il est toutefois un champ sur lequel elle a eu une incidence certaine : celui de la mobilité.

Des mouvements postcoloniaux marqués par l'inversion

L'immobilité postcoloniale

Si « en Corse, l'habitude des départs est un phénomène très ancien³⁰ », lié en grande partie à des conditions socioéconomiques défavorables, auquel s'adjoint une perception spécifique des départs, douloureux mais aussi légitimes, voire de dimension heuristique, aujourd'hui, ces départs sont moins systématiques et perçus plus négativement.

Les conditions favorisant le départ vers l'Europe continentale ou ailleurs ont été nombreuses par le passé. La terre était hostile et des besoins de main-d'œuvre supplémentaire se faisaient sentir dans des régions plus ou moins proches. Au Moyen-Âge, des Corses s'enrôlent comme mercenaires dans les troupes pontificales ou en Italie³¹ ; au XIX^e siècle, ils partent massivement vers les colonies ou l'étranger. Ce sont alors principalement les personnes les moins favorisées qui partent. Durant la première moitié du XX^e siècle, « malgré le rétrécissement des débouchés coloniaux, l'exode concerne, selon les statistiques officielles, de 1 000 à 1 200 émigrants annuels³² », pour une population oscillant entre 160 000

29. Nous nommons ici « Maghrébins », les personnes qui sont perçues ou se perçoivent ainsi, en nous inspirant notamment de la façon dont Jean-Paul Sartre définit les Juifs (cf. « le Juif est un homme que les autres hommes tiennent pour Juif. voilà la vérité simple d'où il faut partir », in Jean-Paul SARTRE, *Réflexion sur la question juive*, Paris, Gallimard, 1954, p. 83-84). Cette perspective est également celle employée par Howard S. Becker à propos de la déviance et théorisée par celui-ci. Becker nomme la théorie issue de cette perspective, la « théorie de l'étiquetage », *labeling theory* (Cf. Howard S. BECKER, *Outsiders. Études de sociologie de la déviance*, Paris, Éd. Métailié, [1963] 1985, p. 201-205).

30. Marie-Pierre LUCIANI, *Immigrés en Corse. Minorité de la minorité*, Paris, L'Harmattan, 1995, p. 40.

31. Marie-Jeanne CASABLANCA, *L'émigration corse à Porto-Rico*, Corte, Le Signet, 1993, p. 39.

32. Michel LABRO, *La question corse*, Paris, Éditions Entente, 1977, p. 51-52.

et 260 000 habitants³³. À partir des années cinquante, une population plus qualifiée quitte la Corse. Elle s'installe principalement « sur le continent ». Les raisons de ces départs sont principalement économiques. Ils diminuent à partir des années soixante et paraissent très limités aujourd'hui³⁴. Des représentations nouvelles accompagnent cette pratique relativement récente de l'immobilité socioprofessionnelle ou résidentielle. Aujourd'hui, les acteurs âgés de quinze à trente-cinq ans expriment de nombreuses résistances au départ. Cette immobilité indique une rupture. Il semble en effet que par le passé le départ était encouragé par la collectivité et notamment par les personnes plus âgées³⁵.

L'attachement des « sortants » à la Corse n'était pas remis en question par le fait qu'ils vivaient ailleurs. Leurs retours ponctuels étaient considérés comme l'expression de cet attachement ; leur identité corse ne faisait pas l'objet de suspicion. « ...Est Corse celui qui n'oublie jamais qu'il est Corse. Où qu'il soit, en Amérique ou ailleurs. D'ailleurs je crois qu'en principe, quand on est Corse, on ne l'oublie pas. On revient toujours. Surtout avant, il y avait beaucoup de... On était obligé de partir parce qu'il n'y avait pas de travail sur place. On partait en Amérique, enfin, tous azimuts. Au temps des colonies, ils étaient souvent, très souvent partis aux colonies. Mais ils revenaient toujours ici. Toujours, toujours. À la retraite, dans le temps, du moins, il n'y avait aucun Corse qui se retirait là où il travaillait. Ils se retiraient au pays, comme on dit, entre guillemets, au pays³⁶ », déclare ainsi l'une de nos interlocutrices âgée de plus de soixante-dix ans.

Cette conception semble aujourd'hui marginale. La majeure partie des personnes de moins de quarante ans interrogées s'oppose à l'idée de départ. Bien qu'elles considèrent que rester implique une régression sociale

33. Marie-Pierre LUCIANI, *op. cit.*, p. 38.

34. Un professeur de démographie évoque à ce propos, lors d'un entretien réalisé le 9 juillet 2008 à Paris, un flux journalier de 5 départs et 10 à 13 arrivées. Il souligne par ailleurs que parmi ces cinq départs, beaucoup concernent des personnes nouvellement arrivées.

35. « À l'âge de dix-sept ans et demi, après une scolarité jusqu'en troisième, j'ai voulu tenter l'aventure, partir de Corse comme tous les anciens faisaient et trouver une situation et un petit peu l'aventure [...]. Mais moi j'ai choisi de partir pour voir autre chose et puis pour prouver à mes parents que j'étais capable de faire autre chose. Voilà. Et tous les anciens sont fiers. Je n'ai jamais vu... pendant mes premières années de permission, quand je revenais à Corte, mes vieux me dire : "C'est pas bien ce que tu as fait". Tous mes vieux m'encourageaient à rester militaire et à ne pas revenir à Corte. Tous mes vieux m'encourageaient. Et c'était des vieux qui étaient partis de Corse ou qui n'étaient pas partis. Il y avait les deux. » (Jean-Noël, 49 ans, militaire, Corte, 15 août 2006).

36. Jeannette, 73 ans, retraitée, Ajaccio, 19 août 2006.

ou, du moins, l'impossibilité d'accéder à un emploi correspondant aux qualifications acquises, la volonté de ne pas quitter la Corse domine. Le départ est même parfois perçu en termes de contraintes et de déperdition culturelle. Et nombreux sont ceux qui, après quelques mois passés sur le continent, reviennent en sacrifiant des opportunités professionnelles. Deux registres de motivations apparaissent ainsi de façon récurrente dans les discours des acteurs interrogés. Le premier registre englobe les motivations relatives à la qualité de vie, l'argumentation étant ainsi constituée par la question environnementale. Le second a trait à la socialisation, les acteurs insistant alors sur la volonté de rester insérés dans un univers sécurisant car maillé par l'interconnaissance. Ce changement dans le rapport au départ suscite parfois l'incompréhension des personnes plus âgées, voire leur colère. Il constitue un élément de rupture générationnelle qui s'explique notamment par la conjugaison de trois facteurs : la fin de l'empire colonial dans les années soixante, l'idéologie du retour à la terre dans les années soixante-dix et l'ouverture de l'université de Corse dans les années quatre-vingt. Cette immobilité ouvre une première fenêtre pour comprendre sinon les tabous, du moins les résistances concernant l'altérité. Ici, en effet, l'immobilité des uns s'oppose à la mobilité des autres.

Les arrivées

Depuis plusieurs décennies, la physionomie des « entrants » a changé en Corse. À des vagues migratoires originaires principalement d'Italie, et souvent saisonnières, ont ainsi succédé des flux originaires principalement du Maroc et du Portugal. La proportion importante de Marocains dans la population étrangère est liée à l'histoire coloniale. Nombre d'immigrés originaires du Rif ont en effet suivi les viticulteurs qui les employaient déjà en Algérie et qui ont été « rapatriés » en Corse, impulsant ainsi des flux migratoires qui perdurent jusqu'à aujourd'hui³⁷. Originaires pour la plupart du Rif oriental et des régions de Nador, Al Ouceima, Oujda ou Tazor, ils constituent une part importante du prolétariat agricole en Corse. Plusieurs travaux réalisés à propos de ces travailleurs³⁸ soulignent une situation spécifique en termes de précarité, mais aussi d'isolement, de difficultés administratives, de problèmes de santé physique et mentale... qui doit être lue au vu de la situation plus générale du prolétariat agricole comme des travailleurs sans papiers en Europe. Mais ces conditions ma-

37. Victor BORGOGNO, « Une situation migratoire. Les Maghrébins en Corse », in *Les Temps modernes*, n° 452-454, mars-mai 1984, Paris, p. 2165.

38. Cf. Philippe PESTEIL (dir.), « Histoire et mémoires des immigrations en région Corse », Paris, l'Acse, 2008, Marie-Pierre LUCIANI, *op. cit.*, Victor BORGOGNO, *op. cit.*

térielles extrêmement difficiles se conjuguent également avec des conditions d'accueil spécifiques, rappelant par moment la situation des « indigènes » dans les anciennes colonies.

Ce sont ces émigrés ainsi que leurs enfants, indistinctement nommés « Arabes », ou parfois « Maghrébins », qui constituent ici l'altérité la plus extérieure : dans l'échelle qui va de soi à l'autre, l'Arabe est celui que l'on tient au plus loin. Il s'agit de termes qui ne se réfèrent que vaguement à une attache territoriale ou nationale et induisent une vision uniformisante de l'Autre. À l'inverse du terme « bougnoule », ils ne sont souvent pas jugés dépréciatifs³⁹. Ils dénotent toutefois un processus d'infériorisation lui-même longtemps caractéristique des rapports entre coloniaux et colonisés. À l'instar du terme « indigène », ils désignent identiquement et abstraitement une altérité multiple⁴⁰. Bien que d'emploi courant ailleurs en France, ils y paraissent parfois supplantés par d'autres expressions, plus édulcorées, plus imagées ou plus âpres qui n'ont ici pas d'équivalent. « Rebeu, beur, cainfr, blédard... », ces termes — qui dénotent un travail d'appropriation par les générations issues de l'immigration d'une identité assignée — sont absents du vocabulaire en Corse.

Des altérités post-indigénéisées ?

Si des parallèles peuvent être faits entre situation coloniale et situation actuelle, si des similarités, voire des continuités existent, doit-on pour autant parler d'individualités post-indigénéisées, cautionnant ainsi l'idée d'un « continuum colonial » ? Seul un regard plus précis sur l'expérience des individus altérisés en Corse peut permettre de le déterminer. Dans cette optique, seront dans un premier temps envisagées les représentations et images qui constituent le soubassement de leur *re-connaissance*. Dans un second temps, le jeu de l'inclusion/exclusion sera abordé en termes de distance et proximité. Ce questionnement se clôturera sur les modalités et les temps de leur insertion dans un jeu politique à la fois complexe et relativement fermé.

39. « Moi, dans ma famille, tout le monde est parti, plus ou moins. Je ne sais pas quelles sont les répercussions dans la mentalité corse. Les Corses ont gagné leur vie comme ils pouvaient et ils ont bien réussi. Moi, j'avais un oncle qui était administrateur dans le Pacifique. L'autre est parti à Tahiti. Ma tante a épousé un bonhomme qui était en Tunisie. Ils sont partis et ont tous eu une très belle situation. Mais, ils ne sont pas revenus en parlant de bougnoules et compagnie. Ils avaient des relations avec les Noirs, avec les Arabes, tout à fait normales. » (Pierre, 68 ans, Ajaccio, 23 août 2004).

40. Éric SAVARESE, *Histoire coloniale et immigration. Une invention de l'étranger*, Paris, Éditions Ségquier, 2000, p. 195.

Les images de l'autre

La propagande mise en œuvre durant la colonisation, notamment à travers l'usage des « zoos humains »⁴¹, manuels scolaires et autres journaux illustrés, a contribué à l'émergence de représentations de l'Autre légitimant l'entreprise coloniale. Ce travail traduit l'« effort constant du colonialiste [qui] consiste à expliquer, justifier et maintenir, par le verbe comme par la conduite, la place et le sort du colonisé, son partenaire dans le drame colonial »⁴². Si l'éventail de ces représentations est large, qu'il diffère en fonction des populations « indigènes » visées, trois schémas de pensée paraissent centraux en ce qui concerne les populations du Maghreb. Nous avons trouvé « traces » de ces schémas dans les discours recueillis en Corse.

La première catégorie de représentations englobe les stéréotypes créés dans un schéma de pensée évolutionniste : la différence culturelle n'est appréciée qu'à la lumière du *retard* qui sépare les cultures invoquées du modèle de référence⁴³. La lecture des rapports hommes/femmes, ou des pratiques conjugales des « Maghrébins » est sous-tendue, aujourd'hui en Corse, par des représentations particulièrement proches⁴⁴. Les discours assimilant ces relations de genre à un sexisme rétrograde sont fréquents. L'idée que les Maghrébins sont sales et qu'ils sentent mauvais semble s'inscrire dans une même matrice. Leur odeur traduit pour certains un *retard*, en matière sanitaire cette fois.

La seconde catégorie de représentations a trait à l'infantilisme des Maghrébins. Ce type de représentations est moins central mais se retrouve toutefois dans plusieurs discours recueillis. Ces discours émanent principalement de personnes âgées de cinquante ans et plus. L'idée que les populations maghrébines sont, à l'instar des enfants, soumises à de bas instincts, des pulsions que l'éducateur se doit de combattre, en constitue le soubassement. Le schéma de pensée diffère légèrement de celui qui sous-tend les représentations coloniales à proprement parler : l'éducateur n'est pas ici la puissance colonisatrice qui agit par le biais de ses institutions mais le « Corse » porteur de valeurs spécifiques. Plusieurs personnes rencontrées n'ont en effet aucune confiance dans le travail éducatif qui pour-

41. Cf. Nicolas BANCEL, Pascal BLANCHARD *et al.*, *Zoos humains. De la vénéus hottentote aux reality shows*, Paris, La Découverte & Syros, 2002.

42. Albert MEMMI, *Portrait du colonisé. Portrait du colonisateur*, Paris, Gallimard, 1985, p. 90.

43. Éric SAVARESE, *op. cit.*, p. 66.

44. « La femme, ils ne la considèrent pas comme on la considère nous » (Thierry, 54 ans, Saint-Florent, 2 novembre 2004).

rait être accompli par les institutions françaises. Une opposition est ainsi faite entre l'autorité virile du Corse qui « ne se laisse pas faire⁴⁵ » et le laxisme des institutions incapables d'assurer ces fonctions.

Car les Maghrébins constituent, et c'est là l'objet d'une troisième catégorie de représentations, un danger pour l'ordre⁴⁶. Ce type de représentations se cristallise principalement en Corse autour de la question de la délinquance⁴⁷. L'idée que les Français du continent, les *pinzutti*, font preuve d'un certain laxisme à cet égard, qu'ils se « laissent faire », que la dérive délinquante est conséquente à la faiblesse dont ils font preuve, apparaît ainsi de façon plus ou moins explicite. À cette faiblesse des *pinzutti* est parfois opposée l'autorité du Corse, qui, lui, n'hésite pas à être « plus sauvage que les sauvages⁴⁸ ». Cette grille de lecture légitime ainsi certains actes de violence commis à l'encontre des Maghrébins.

Car ces représentations se conjugent parfois à des pratiques de différenciation, de mise à l'écart ou de rejet qui revêtent également des formes proches de celles prévalant à l'époque coloniale. Si cette proximité formelle ne peut être envisagée comme une preuve d'un continuum colonial, elle peut toutefois permettre d'ouvrir un questionnement sur la continuité des logiques à l'œuvre.

Des individus ségrégués avant d'être discriminés

Envisagé longtemps comme propre à la marge ou à l'extrême droite, la question du racisme apparaît dans les débats publics français, principalement aujourd'hui, à travers la question des discriminations. En Corse, cet aspect semble toutefois secondaire. Qu'il soit question d'accès au logement ou à l'emploi, les conditions concurrentielles, souvent à l'origine des processus discriminatoires, ne semblent pas remplies. Lors des entretiens réalisés auprès de personnes d'origine maghrébine, la question de la discrimination à l'embauche n'est ainsi évoquée que de façon très minoritaire ; pour les personnes interrogées qui sont nées à l'étranger, la recherche d'emploi n'a jamais représenté un problème. Les étrangers sont en effet cloisonnés dans des secteurs précis, tels que le salariat agricole ou le bâtiment, où ils ne sont pas en concurrence avec d'autres. Un changement se produit toutefois actuellement car plusieurs « Maghrébins » occupent des emplois d'artisan et de commerçant. L'accès à ce type d'emplois reste

45. Pierre, 68 ans, Ajaccio, 23 août 2004.

46. Éric SAVARESE, *op. cit.*, p. 92.

47. Le référent central en termes de délinquance maghrébine est souvent, dans les discours recueillis, la banlieue parisienne ou certains quartiers de Marseille.

48. Pierre, 68 ans, Ajaccio, 23 août 2004.

cependant très minoritaire et limité par l'incorporation d'interdits. La récurrence des attentats visant ces commerçants⁴⁹ rend *in fine* superflue toute pratique de discrimination. La question de la discrimination à l'embauche ne se pose donc que pour des jeunes diplômés d'origine maghrébine, souvent convaincus par ailleurs de ne pouvoir accéder à une mobilité socioprofessionnelle ascendante qu'hors de l'île.

À ces pratiques discriminatoires relativement limitées sur le marché de l'emploi s'opposent des pratiques bien plus fréquentes en divers lieux de socialisation et de loisirs. De nombreux cafés et discothèques constituent ainsi des lieux fermés et inaccessibles aux personnes d'origine maghrébine. Ces pratiques semblent même si fréquentes que certains se refusent à tenter d'entrer dans de tels lieux. Ce refus peut correspondre à l'intériorisation d'un interdit, et cela est plutôt le cas des personnes plus âgées⁵⁰, ou à une forme de boycott⁵¹. Plusieurs personnes évoquent même ne pas pouvoir sortir le soir, ni se montrer à partir d'une certaine heure dans l'espace public⁵². L'espace corse est ainsi divisé en lieux interdits ou autorisés, ouverts ou fermés. Et l'emplacement de ces différents lieux semble déterminer le périmètre de leur « ronde journalière », celle qui « relie l'individu à ses diverses situations sociales⁵³ ». Des pratiques éclatées mais fréquentes de discrimination contribuent à circonscrire le quotidien des Maghrébins en Corse dans un périmètre restreint.

49. À titre d'exemple, le Mouvement clandestin anonyme revendique la destruction de la maison en construction d'un artisan d'origine maghrébine à Biguglia (qui a eu lieu dans la nuit du 2 au 3 septembre 2004). *Clandestini Corsi* s'illustre au mois de juillet 2004 par des attentats notamment contre la pizzeria « Le Richelieu » de Ville-di-Pietrabugno, la *Wafa Bank* de Biguglia ou l'épicerie orientale de Saint-Joseph. Ces trois établissements sont gérés par des personnes d'origine maghrébine (« La lutte contre le racisme et la xénophobie. 2004, Rapport de la commission nationale consultative des droits de l'homme présenté à monsieur le Premier ministre » <http://www.commission-droits-homme.fr>).

50. « On sait qu'il y en a des choses qui s'y passent alors ce n'est pas la peine d'y aller. Il ne faut pas y aller, c'est tout. S'il se passe quelque chose devant, par exemple, moi... On le sait que ça ne va pas, donc c'est mieux de laisser » (Ahmed, 59 ans, Ajaccio, 26 août 2003) ; « Non, j'étais jamais au bar. Ni au bar, ni au restaurant, ni... Je ne cherche pas de problèmes » (Karim, 30 ans, Corte, 23 décembre 2004).

51. « [Vous est-il déjà arrivé de ne pas être accepté en discothèque ?] Moi, jamais. Mais d'autres, oui. D'ailleurs je ne vais plus en boîte pour ça » (Anis, 25 ans, Corte, 2 novembre 2004).

52. « Il faut rentrer à la maison à huit heures » (Karim, 30 ans, Corte, 23 décembre 2004) ; « Avant, nous, on ne sortait pas. Toujours, à cinq heures, on est à la maison. C'est dur, hein ? » (Ahmed, 59 ans, Ajaccio, 26 août 2003).

53. Erving GOFFMAN, *Stigmate. Les usages sociaux des handicaps*, Paris, Éditions de Minuit, 1975, p. 112.

L'assignation à des places précises dans la stratification sociale et dans l'espace, les interdits qui leur sont liés et leur intégration par les acteurs altérisés contribuent donc à dessiner un paysage bien plus marqué par une ségrégation profondément intériorisée que par la discrimination. Il relève d'une logique de différenciation qui se traduit souvent par des configurations précises dans l'espace, par l'attribution, plus ou moins fixée, de places différentes pour l'endogroupe et pour l'exogroupe et reflète une « nécessité de purifier le corps social, de préserver l'identité du "soi", du "nous" de toute promiscuité, de tout métissage, de tout envahissement⁵⁴ ». En Corse, les moteurs de cette ségrégation sont avant tout culturels. Le racisme est mû par une logique plus différentialiste⁵⁵ que d'infériorisation⁵⁶. Même si la question économique entre en jeu, c'est la peur de l'acculturation qui en est le ressort central.

Des communautés clientélisées

Un angle d'approche différent permet toutefois de nuancer ce constat. Inclus, malgré tout, dans la sphère politique, les Maghrébins expérimentent des liens de nature particulière, résultant du maintien de pratiques clientélistes. Basé sur la réciprocité d'une certaine forme de don, « l'échange de biens matériels (emplois, subventions, aides diverses) contre un soutien électoral⁵⁷ », le rapport de clientèle a longtemps été ancré dans la réalité rurale. Au sein des villages, il a engagé des familles entières, constituant alors un véritable ciment social. Avec le développement massif du départ des insulaires hors de Corse ou de l'exode rural, il s'est transféré dans de nouveaux cadres tout en continuant à nourrir le pouvoir de notables locaux. Il s'exprime, aujourd'hui encore, dans le langage de l'amitié⁵⁸. Doit-on parler, lorsque ces liens se matérialisent dans des rela-

54. Étienne BALIBAR et Immanuel WALLERSTEIN, *Race, Nation, Classe · Les identités ambiguës*, Paris, La Découverte, 1997, p. 50.

55. Le racisme différentialiste se caractérise au vu de l'usage fait de la catégorie « culture ». Cette catégorie fonctionne comme hier la catégorie « race » : elle permet de naturaliser l'altérité comme de cristalliser les angoisses de mélange, d'hybridation ou de métissage. Les idéologues de ce néo-racisme prétendent du danger que feraient encourir les mouvements de population à la culture pour tenir à l'écart, ségréguer ou exclure.

56. Le racisme d'infériorisation « accorde au groupe — victime — une place dans la société à condition que ce soit la plus basse » (Michel WIEVIORKA, Philippe BATAILLE, Kristin COUPER *et al.*, *Racisme et xénophobie en Europe. Une comparaison internationale*, p. 9).

57. Jean-Louis BRIQUET, *op. cit.*, p. 7

58. Jean-Louis BRIQUET, « Des amitiés paradoxales. Échanges intéressés et morale du désintéressement dans les relations de clientèle », p. 7-20, in *Politix*, Année 1999, vol. 12, n° 45.

tions unissant Corses et Maghrébins, de racisme ou de continuum colonial ? Il semble à première vue que de telles relations traduisent plutôt l'insertion des personnes d'origine maghrébine dans un système préexistant à leur arrivée sur le sol corse. Elles pourraient alors être lues comme des indicateurs d'intégration. Pourtant... Pourtant une approche de terrain permet d'envisager que si les Maghrébins de Corse ont acquis un poids électoral qui leur permet de se prêter à des tractations clientélistes, la nature des biens consentis dans le cadre de ces échanges paraît souvent relativement dérisoire. Des personnes interrogées il y a quelques années à Porto-Vecchio relatent ainsi la remise des voix de toute une famille maghrébine en échange... d'un réfrigérateur. Or, un tel bien paraît sans commune mesure avec la contrepartie la plus habituelle dans ce type de tractation, soit un emploi de fonctionnaire titulaire dans une quelconque administration. De plus, il y a là une sédimentarisation de ces relations, qui tendent à se reproduire à l'identique d'une génération à l'autre, évoquant ainsi des effets de phénomènes de racialisation.

Il semble toutefois que les choses soient en train de changer sous l'effet conjugué de l'accès récent de certains au droit de vote ou à la démocratie locale, et de la prise de conscience, par cette mouvance que l'on qualifie de « nationaliste modérée », de la situation d'une génération émergente de Maghrébins français défavorisés, eux aussi victimes d'un système récréé⁵⁹. Dans des villes telles que Bastia ou Porto-Vecchio, des personnes d'origine maghrébine ont ainsi été associées aux campagnes électorales de candidats appartenant à cette mouvance. Ces dernières évolutions laissent présager d'une sortie par le politique de situations proches de l'indigénat.

Ce regard sur les phénomènes d'altérisation à travers le prisme du passé colonial met donc en lumière des éléments de continuité et des lignes de fracture. Il éclaire en tout premier lieu la duplicité d'une mémoire coloniale qui reflète à la fois des enjeux passés et présents, ainsi que l'existence de tabous marquant aujourd'hui encore les rapports à l'altérité. Si la duplicité de cette mémoire coloniale semble démentir les visions trop simplistes d'un « continuum colonial » qui apparaissent parfois dans les discours de certains acteurs⁶⁰, l'existence de ces tabous montre, elle, l'inscription dans une histoire relativement longue, qui est une histoire « poli-

59. Lors d'entretiens réalisés auprès d'élus se définissant comme « nationalistes modérés », ce dernier aspect apparaît de façon récurrente, ce qui n'est pas le cas dans les discours d'autres élus appartenant à des partis politiques représentés à l'échelle nationale.

60. Cf. Jérémy ROBINE, « Les "indigènes de la République" : nation et question post-coloniale », *op. cit.*

(http://www.herodote.org/article.php3?id_article=211).

tique » en tant qu'elle mobilise un ensemble d'institutions, au sens anthropologique du terme.

Il y a aujourd'hui en Corse des relations gommées qui ne brillent que par leur absence, que rien n'explique et qui peuvent être mises en regard avec les relations entretenues autrefois, au « temps des colonies », avec les populations indigénéisées. Il y a là, également, le poids de pratiques presque exclusivement ressenties par les individus en faisant l'objet, et qui atteignent leur paroxysme dès qu'il est question du partage d'une intimité, de rapports amoureux, de conjugalité ou de sexualité. Regarder la place dans l'espace et les hiérarchies insulaires des personnes d'origine maghrébine, analyser les représentations qui leur sont liées, envisager les conditions matérielles dans lesquelles certains d'entre eux vivent, peuvent ainsi également conduire à renforcer cette idée de « continuum colonial ».

Représentation centrale et géopolitique du mouvement « les Indigènes de la République », l'expression est l'une des pierres angulaires de leurs discours : elle sert la dénonciation d'un « paradigme intégrationniste et culturaliste ⁶¹ » ancré dans le passé, dont l'objectif ultime serait de nier la dimension sociale des problèmes. Des indicateurs de changement apparaissent toutefois en Corse, contredisant peut-être plus encore que les précédents éléments le maintien absolu d'un tel paradigme : la situation sociale difficile des personnes ségréguées commence à être prise en compte à un niveau politique, et cette prise en compte déborde même parfois le cadre des rapports de clientèle.

Il faut donc souligner les risques d'une lecture exclusivement post-coloniale de la situation des « Maghrébins » de Corse. Certains aspects de la domination doivent ici être mis en perspective avec la situation des ouvriers agricoles dans le monde et dans l'histoire. À un niveau strictement social, force est de constater que des conditions de vie désastreuses marquent aujourd'hui encore le quotidien des quatre cent cinquante millions d'ouvriers agricoles recensés ⁶² : si le passé colonial explique la naissance de certains flux migratoires, la condition actuelle des migrants semble plus s'expliquer par les contraintes et difficultés propres au secteur d'activité au sein duquel ils exercent.

De même, d'autres cadres explicatifs peuvent être mobilisés afin de comprendre les tabous concernant les personnes maghrébines, voire leur rejet : si leur mobilité renvoie par défaut à l'immobilité actuelle des Cor-

61. Extrait d'entretien de Saïd Bouamama cité in Jérémy ROBINE, *ibidem*.

62. La plupart des 450 millions d'ouvriers agricoles salariés vivent dans des conditions dramatiques. Faim et pauvreté sont leur lot quotidien, selon un rapport FAO-OIT-UIT, (<http://www.fao.org/newsroom/fr/news/2005/107955/index.html>).

ses, si leurs relations sont par là même inscrites dans une histoire chargée d'affects postcoloniaux, elles se jouent également dans un cadre spécifique, celui d'une société au sein de laquelle les modes de socialisation ruraux se délitent sous le coup d'une urbanisation relativement récente. Il y a donc là, peut-être plus qu'ailleurs, la nécessité de réinventer de nouveaux liens sociaux à l'épreuve des cultures.

Centre d'Analyse et d'Intervention Sociologiques, EHESS

* * *

Propos sur le cinéma colonial en tant que genre populaire *

Saïd TAMBA

En même temps que Lumière procédait à sa fameuse projection au mois de décembre 1895, Félix Louis Regnault, lors de l'exposition de l'Afrique occidentale française au Champ de Mars à Paris, fixait sur la pellicule une femme wolof fabriquant une poterie et réalisait de la sorte le premier documentaire ethnographique. Cette conjonction de la science et de l'art intervenait une décennie après la conférence de Berlin qui consacrait le partage de l'Afrique entre des nations européennes et visait à en organiser la formalisation juridico-politique. Cette conjoncture peut paraître anecdotique, mais elle amène à constater que le « cinéma colonial », depuis ses débuts, imbrique inéluctablement divertissement, intérêt scientifique et propagande. Que la motivation soit désintéressée ou commerciale, faire un film sur des environnements sociaux et culturels « exotiques » entraîne un traitement de l'image assujetti à la domination.

Documenter l'exotisme et promouvoir la civilisation

Moyen scientifique apte à enrichir et ordonner la connaissance, le cinématographe offre aux opérateurs à peine formés dans les studios l'occasion de capter des images originales partout dans le monde et particulièrement dans les nouveaux espaces ouverts par la conquête coloniale¹. Ce mouvement général d'expansion profite à la nouvelle invention à un moment où la multiplication des images remplissait déjà toutes les têtes : la photographie influençait la littérature et la presse, elle suscitait des débats

* Cet article a déjà été publié dans le n° 154 - 2004/4 de *L'homme et la société*, « Le cinéma populaire et ses idéologies », p. 93-108, où il avait subi une malencontreuse coupure. Le comité de rédaction a donc décidé de le republier dans le cadre de ces numéros « Adieux aux colonialismes ? » dont Saïd Tamba a été l'initiateur.

1. Léon POIRIER, *24 images à la seconde. Du studio au désert*, Tours, Mame, 1953.

passionnés dont le cinématographe n'allait pas tarder à profiter². Parce que la puissance de l'idée impériale et sa légitimité, placée sous le signe de la mission civilisatrice, emportaient l'adhésion et réduisaient l'histoire extra-européenne à l'état d'épiphénomène, la notion d'universalisme qui la soutend et dont l'homogénéité était fondée sur une maîtrise culturelle et matérielle incontestée ramenait le monde dominé à des données contingentes.

Dans ces conditions, les films consacrés à la colonisation n'ont bénéficié que d'un traitement marginal qui a conduit, d'abord, à les inclure dans l'histoire générale du nouvel art. Cependant, ce domaine, négligé à cause de l'intérêt tout relatif de sa filmographie, a continué, malgré un long mutisme, à agiter les imaginations et conserve une grande puissance de suggestion alors même que le colonialisme a perdu sa position d'autorité. Ce constat incitait à réexaminer l'ensemble des rapports qui ont contribué à lier « la réalité de l'image à l'image de la réalité³ ». À cet effet, il convenait de dépasser l'impression d'uniformité qui a affecté rétrospectivement une logique du visible appréciée à l'aune de sa seule valeur esthétique.

La tendance aujourd'hui à ne considérer que les seuls grands films, les plus aisément accessibles, ou les œuvres de réalisateurs notables qui imposent les jalons d'un art au détriment de la chaîne formée par les innombrables films courants, complique la tâche et fausse même la compréhension, car on omet de rendre compte de la force d'une production massive qui a pesé sur les consciences pendant des décennies. Aussi a-t-il fallu revenir à la fois sur les traces des films oubliés et sur la littérature critique abondante qui, quel qu'en soit le parti pris, aide à appréhender les conditions historico-politiques de positionnement d'un mouvement et, sans pour autant l'y réduire, permet, tout au contraire, de comprendre sa capacité de transmission⁴.

L'expansion de la domination coloniale provoque d'emblée l'envie d'aller à la découverte de terrains de plus en plus lointains et offre aux cinéastes et aux savants l'occasion d'assouvir leur curiosité tenace en ma-

2. Ce n'est que récemment, dans les années cinquante, qu'un petit nombre d'études a été consacré au cinéma colonial. Voir, par exemple, Maurice-Robert BATAILLE et Claude VEILLOT, *Caméras sous le soleil*, Alger, 1956.

3. Youssef ISHAGPOUR, *Le cinéma*, Paris, Flammarion, 1996.

4. L'objet, ici, n'est pas de se fixer sur le détail de la trame narrative, ni d'entrer dans le débat qui tend à tracer les lignes de partage entre documentaire et fiction, dès lors qu'on considère que « tous les films de fiction tendent au documentaire, comme tous les grands documentaires tendent à la fiction », mais de repérer les séries de régularités qui ont contribué à la cohérence d'un genre et à la permanence de son succès. Jean-Luc GODARD, *Jean-Luc Godard par Jean-Luc Godard*, Paris, Éditions de l'Étoile, 1985.

tière de « peuplades sauvages ». De ces expéditions périlleuses qui forcent à braver des contraintes multiples, ils rapportent des « bandes étonnamment brèves⁵ » qui produisent un effet considérable sur les spectateurs car elles donnent l'impression de pénétrer « des mondes lointains offrant pour quelque temps encore, croyait-on, les images dispersées de sociétés parvenues à différents stades de l'évolution des espèces⁶ ». La vulgarisation des théories de l'origine et des bases de l'anthropologie physique et racologique trouve dans le documentaire le vecteur idéal de diffusion d'une conception du monde dont le sentiment de supériorité sort renforcé de la confiance que le visible accorde aux fausses preuves de l'évolutionnisme.

Ce nouveau tour du monde s'engage à un moment où « la science géographique propose une sorte de fondu enchaîné⁷ » ; chaque métropole favorise la connaissance de sa zone d'influence et encourage des initiatives de tournage, ce qui provoque un engouement contagieux. À cet exercice, les Britanniques, qui dominent l'économie mondiale, excellent. Ils multiplient des circuits et parviennent à dresser le portrait d'un Empire universel impressionnant de diversité. Le spectacle que l'impérialisme triomphant offre de lui-même fascine et s'impose aux esprits sans alternative. Le cinéma parvient à relayer tout à la fois le Colonial Office et les grands romanciers pour affirmer un « ordre entre Est et Ouest accepté comme une vérité scientifique⁸ ». L'attrait visuel qui se déploie dissimule les obstacles dressés face aux tentatives de modernisation entamées par les bourgeoisies indigènes, car « l'intérêt britannique comme celui de tous les producteurs du Nord était de rendre un marché dépendant entièrement tributaire de leur production⁹ ». En fait, derrière l'expression munificente des images qui suscitait l'enthousiasme et l'admiration par son opulence, on assistait à une « aggravation » aux conséquences irrémédiables¹⁰.

Le cinéma est désormais omniprésent¹¹ et de plus en plus attentif aux dynamiques politiques, comme c'est le cas lors du conflit larvé entre la

5. Marc-Henri PIAULT, *Anthropologie et cinéma*, Paris, Nathan, 2000.

6. *Ibidem*.

7. Julien GRACQ, *Entretiens*, Paris, José Corti, 2002.

8. Edward W. SAID, *L'Orientalisme*, Paris, Seuil, 1980 [1978].

9. Eric J. HOBBSBAWM, *L'ère des empires, 1875-1914* [1997], Paris, Fayard, 1999.

10. Au début du XX^e siècle, le cinéma anglais développe, autour du pionnier Paul WILLIAM, une série de films dédiés à la *pax britanica*, tel *La Paix dans l'honneur*, sur la guerre des Boers de Cecil HEPPORTH ou les œuvres novatrices de SMITH et WILLIAMSON « formés au plein air » dont l'hommage de Rex WILSON à la vie de Kitchener (1917) est caractéristique.

11. Les grandes mises en scène du cinéma italien en plein essor appuient directement l'entreprise coloniale en Afrique (Libye) en mobilisant, grâce à l'emploi de décors naturels, les fastes de l'ancienne Rome et les gloires de son Empire, comme en témoignent.

France et l'Allemagne à propos du Maroc (1904-1912), cette dernière s'estimant lésée dans le partage de l'Afrique. C'est ainsi que des opérateurs « précurseurs des cameramen d'actualités » vont rendre compte des événements dans leurs moindres détails et que certains vont développer un talent incontestable qui permet de pointer la nature implacable des procédés d'installation et d'éprouver la puissance de feu terrifiante déployée dans les rues de Casablanca, saisie en plans fixes¹².

À côté de ces vastes dispositifs, le documentaire s'attache également à l'aventure individuelle illustrée de manière privilégiée par les chasses aux grands fauves qui conjuguent des exigences de précision et d'adresse communes à la caméra et au fusil¹³. Du coup, la structure du récit est modifiée dans la mesure où la mise en scène des duels animal/homme produit une identification pleine de suspens. Quoique les face-à-face aient toujours été moins redoutables qu'il n'y paraît, mais significatifs à coup sûr des cadres mentaux dans lesquels s'élaborent les sciences de la nature.

Durant la première guerre mondiale, l'image acquiert une importance primordiale car les nations belligérantes recourent à « l'idéologie en mobilisant l'opinion [...] en faisant croire qu'il y avait des valeurs nationales en jeu¹⁴ » ; dès lors, le cinéma devient explicitement une arme de propagande dont la fonction consiste à animer la ferveur nationale et à soutenir les efforts de mobilisation. À cet effet, on multiplie les procédés de truquage, ce qui a pour conséquence le renforcement de la vigilance des contrôles étatiques sur la production cinématographique. C'est l'occasion pour les actualités filmées dont la diffusion croît, de rendre compte de la participation des troupes coloniales sur les divers théâtres d'opérations, de souligner la curiosité qu'elles provoquent, la sympathie qui les accompagne pour, simultanément, et sans nier leur bravoure, laisser entendre que cet engagement était sans conteste la marque d'une adhésion au système impérial¹⁵.

Après le cataclysme, tout change : l'archaïque Empire ottoman s'effondre, les Alliés procèdent au découpage du Moyen-Orient entre la Grande-

Antoine et Cléopâtre (1913) de Enrico GUAZZONI, *La Destruction de Carthage* de Mario CESARINI ou le « retentissant » *Cabiria* (1914) de Piero FOSCO et Giovanni PASTRONE, sc. Gabriele D'ANNUNZIO, et son « impressionnant » passage des Alpes par Annibal.

12. Félix MESGUICH, *Tours de manivelle*, Paris, Grasset, 1933, où le cinéaste raconte son expérience sur ces lieux.

13. Cf. Francis LACASSIN, « Alfred Machin. De la jungle à l'écran », *Anthologie du Cinéma*, n° 39, novembre 1968. Alfred Machin filma de nombreuses grandes chasses.

14. Eric J. HOBBSBAWM, *L'Âge des extrêmes. Histoire du court xx^e siècle*, Bruxelles, Éditions Complexe/Le Monde diplomatique, 1999 [1994].

15. *Ibidem*.

Bretagne et la France suivant des lignes traditionnelles où les « Britanniques surclassent en éclat et en habileté leurs rivaux », mais l'Angleterre cesse d'être au centre du système économique mondial et son cinéma en subit le contrecoup. En Europe, la France prend la relève, et l'Afrique qui avait été jusque-là sous-représentée à l'écran devient, du fait de sa proximité — l'Afrique du Nord en particulier — le lieu de prédilection de tournages en tous genres. La Troisième République dépasse ses complexes vis-à-vis de sa voisine d'outre-Manche et pose le principe que « l'expansion coloniale est une chose heureuse ¹⁶ » : un slogan auquel les cinéastes adhèrent unanimement et qu'ils vont s'attacher à illustrer. Le regard posé sur l'espace colonial devient quasi permanent et si, dans les premiers temps, il sacrifie parfois aux « vérités ethnographiques ¹⁷ », il s'en libère pour s'attacher à traquer la couleur locale, les productions artisanales, les pratiques culturelles, les institutions traditionnelles et les modes de comportement. Les points de vue sont uniformément marqués par la mise en avant de l'altérité. Quant aux images, qu'elles soient impressionnistes ou scrutatrices, toutes interviennent sans ambiguïté comme expression de la domination, avec une tendance fétichiste à soumettre les corps dénudés en Afrique subsaharienne soit à une sexualisation exacerbée, soit à une mécanisation burlesque, ces deux attitudes aboutissant, dans la plupart des cas, à la représentation de spectacles réifiants.

L'exercice était guetté par la répétition et l'usure quand le progrès accompli par l'industrie automobile — attribut incontesté de la modernité — jeta les bases d'un accord privilégié avec le cinéma. Grâce aux ressources financières considérables engagées par la publicité des ventes de voitures, le cinéma pourra gagner en efficacité : par exemple en privilégiant le montage qui, en accélérant le rythme du spectacle, va bouleverser la philosophie de l'espace.

Il s'opère « un resserrement des liens entre territoires ; une unité de pensée s'affiche qui procure un sentiment de sécurité ¹⁸ ». Chaque spectateur automobiliste éprouve la fierté d'avoir surmonté des dangers terrifiants, serait-ce par procuration. Les plans consacrés à ces traversées intercontinentales connaissent d'immenses succès ¹⁹, mais ils interviennent alors que le documentaire amorce un net recul face au cinéma narratif qui

16. Jules FERRY, *Le Tonkin et la mère patrie. Témoignages et documents*, Paris, Howard, 1890.

17. Marc-Henri PIAULT, *op. cit.*

18. Guy GAUTHIER, *op. cit.*

19. Voir *La Traversée du Sahara en auto-chenilles* (1923) de Paul CASTELNEAU et *La Croisière noire* (1926) de Léon POIRIER, entre autres, qui fut présentée à l'Opéra en séance de gala devant le Tout-Paris. Cf. Léon POIRIER, *op. cit.*

dispose non seulement de moyens financiers importants, mais de conditions de tournage sans cesse améliorées et plus aptes à « proposer une image plausible de l'univers²⁰ ». Ainsi, aux flux coloniaux de la première décennie du XX^e siècle qui avaient procédé par réductions esthétiques, s'en tenant aux seules « distinctions fondamentales²¹ » valables aussi bien sous le soleil du désert que dans les brumes d'Asie, succèdent des scénarios complexes dits de la « trahison ». Désormais le septième art était capable de conter des « histoires de sang, de volupté et de mystère²² » sans plus avoir à se contenter d'un Orient réduit à quelques signes.

Les colonies romancées d'outre-mer

Dans sa construction de la réalité extra-européenne, le cinéma a dès lors tout loisir de s'inspirer et d'incorporer les fantasmes de la littérature et de la peinture néo-orientalistes pour construire une cosmogonie fortement sexuée dans laquelle domine la production américaine, mais que cinéma américain et cinéma européen enrichissent l'un et l'autre différemment grâce à la « magie du cinéma ».

Dans cette tâche, les cinéastes d'outre-Atlantique privilégient les aventures sentimentales pour mettre en valeur les vertus attractives des stars qui tiennent les rôles-clés, veillant tout à la fois au respect des règles de bienséance pour mieux glisser quelques images suggestives, et à la linéarité des récits afin de multiplier les cavalcades dont ils possèdent la maîtrise à travers le Western²³.

Le cinéma européen procède, quant à lui, par surcharge ; il multiplie les péripéties et fait le choix d'appuyer le jeu des acteurs dans l'idée de dresser des portraits psychologiques à travers l'apparence physique, et peu importe la vraisemblance pourvu qu'ils soient marqués du sceau de l'altérité²⁴.

20. *Ibidem*.

21. Youssef ISHAGPOUR, *op. cit.*

22. Pierre BOULANGER, *Le cinéma colonial*, Paris, éd. Seghers, 1975.

23. De cette grande tendance du cinéma muet qui se traduit en quelques occasions par un renouveau esthétique, retenons au hasard d'une production pléthorique pour les films américains : *The Cheik* (1921) de George MELFORD, avec Rudolph Valentino ; *Arabian Love* (1922) de Jerome STORM ; *The Arab* (1924) de Rex INGRAM, *One stolen night* (1923) de Robert DUNLAP, *The Lady of the Harem* (1924) de Raoul WALSH, etc.

24. De la production française qui fut encore plus prolifique, signalons : *Visages voilés, âmes closes* (1921) de Victor TOURJANSKY ; *Le Sang d'Allah* (1922) de LUITZ-MORAT ; *Inch'Allah* (1922) de Frantz TOUSSAINT ; *À l'horizon du Sud* (1924) de Marco DE GASTYNE ; *Sables* (1927) de Dimitri KIRSANOFF ; *Shéhérazade* (1928) de Alexandre VOLKOFF, etc., et dont les titres parlent d'eux-mêmes.

En bref, les uns sont guidés par la légèreté d'œuvres qui s'accordent aux « désirs des spectateurs²⁵ » et visent une stratégie de conquête des marchés, tandis que les autres prennent prétexte de l'aventure pour illustrer un projet et promouvoir une pensée. Ici, le collectif se substitue à l'individuel et l'on n'a cure de l'« opacité exotique » qui limite l'attrait des productions.

C'est néanmoins une œuvre européenne (française), sans progression spatiale ni chronologie, qui porte à son apogée l'exotisme au cinéma : *L'Atlantide*²⁶ — plus précisément — qui s'exprime dans ce registre et connaît un succès sans précédent dans l'histoire du cinéma. Certes, Louis Delluc note qu'en l'occurrence, « le grand acteur c'est le sable²⁷ », voulant pointer l'exagération extrême des éléments décoratifs. Pourtant, la critique ne s'y trompe pas qui salue « ce cinéma grandiose qui secoue la défroque et bouscule l'effort américain », et considère d'abord l'entreprise d'un point de vue commercial et concurrentiel, car *L'Atlantide* apportait la preuve qu'un vaste assemblage fantasmatique doublé d'une esthétisation débridée pouvait mobiliser l'enthousiasme et provoquer l'émoi des spectateurs mieux que des œuvres machistes et frustes absorbées dans des démonstrations de force et obnubilées par le contrôle de la circulation des femmes. Et ce d'autant qu'on pouvait, en effet, à partir d'un royaume fabuleux, propager des idées et édicter des règles sans déroger au système et, au contraire, continuer à prôner le rejet de la mixité, sauf si elle intervient entre mâles conquérants et femmes indigènes. La voie était donc ouverte à de nouveaux succès pour le cinéma européen : le genre était, hélas, à bout de souffle.

L'année de la sortie du film de Feyder, l'insurrection du Rif (1921-1926) est sur le point d'emporter l'armée espagnole. Les hostilités s'installent dans la durée et le conflit rencontre un écho de portée internationale. On peut suivre par le canal des actualités filmées les changements de stratégie, l'arrivée de nouveaux matériels mécanisés (avions, chars) et l'accroissement considérable du corps expéditionnaire franco-espagnol qui assure le succès sur Abd el Krim. L'image accorde ici, sans conteste, la primauté à l'illustration de la violence légale et occulte opportunément le renforcement de l'État colonial et ses manœuvres machiavéliques, ce qui permet aux spectateurs de communier dans un même élan patriotique. Le

25. Jacques RANCIERE, « Entretiens », *Les Cahiers du Cinéma*, n° 567, avril 2002.

26. Le film est tiré du roman de Pierre BENOIT (Prix du roman de l'Académie française), traduit en vingt langues et vendu à 1,2 million d'exemplaires.

27. Louis DELLUC, *Le cinéma et les cinéastes*, Paris, Cinémathèque française, 1985.

schéma convient en tout point à la mythologie du héros starisé qui s'affiche depuis un certain temps déjà dans le cinéma narratif, et dont la présence suffit à légitimer la cause impériale sans avoir à s'interroger sur les mobiles de l'adversaire.

C'est l'occasion pour l'ensemble du cinéma européen de s'employer à illustrer, de Berlin à Varsovie²⁸, sans cesse, l'action guerrière coloniale même s'il ne demeure en mémoire que le film exemplaire de Joseph Sternberg, *Morocco*, qui « protège le spectateur et constitue une véritable partie de plaisir » [alors même que la star Marlène Dietrich] est « devenue une image tout comme Gary Cooper et le Maroc²⁹ ». « L'idéalisation de la réalité par la beauté³⁰ » est un fait acquis et peu importe que la logique du visible s'en trouve brouillée, car le but poursuivi par les œuvres est de pérenniser les images glorieuses de la mission civilisatrice.

Avec la sonorisation, le cinéma trouve les moyens de surmonter la Grande Crise (1929-1934) ; il en profite même dans la mesure où l'espace visuel et sonore qui s'organise retourne et utilise les recettes du théâtre et offre ainsi la possibilité d'exprimer, aisément, des opinions et des professions de foi.

Cette avancée coïncide avec la tenue de deux manifestations notables à la gloire de l'Empire français. D'abord la commémoration spectaculaire du centenaire de la prise d'Alger (1830), illustrée par un film de Jean Renoir³¹, mais surtout, l'année suivante, l'exposition internationale de Vincennes qui déplace plusieurs millions de personnes, attirées, entre autres, par la reconstitution à l'échelle de monuments architecturaux, dont le Temple d'Angkor-Vat — clé de l'exposition — figure l'illustration majestueuse d'un corps de doctrines³². Le documentaire en profite et retrouve momentanément une fonction éducative qui indique l'intérêt particulier porté à l'Asie à partir de l'adage selon lequel « il fallait laisser le jardin tel qu'il avait été trouvé ». Ceci alors même qu'en Extrême-Orient les jeunes élites indigènes³³ s'élèvent contre des préceptes vidés de leur conte-

28. À titre d'exemple de productions internationales, il y eut entre autres : *Die Flucht in die Legion (Le Légionnaire)* (1929) de L. RALPH ; *Ombres sur le Rif* (1932) (franco-polonais) de J. DE KUHARSKY, *Le Sergent X* (1932) de W. STRICHENWSKY (émigré russe), etc.

29. Youssef ISHAGPOUR, *op. cit.*

30. *Ibidem.*

31. *Le Bled* (1929), cette œuvre de commande apparaît rarement dans la filmographie de l'auteur de *Nana* (1926).

32. Cf. Catherine et Pierre-Michel HODEIR, *L'Exposition coloniale*, Bruxelles, éd. Complexe, 1991.

33. Cf. Pierre-Richard FERAY, *Le Viêt-Nam*, Paris, PUF, 1990 ; Daniel HEMERY, *De l'Indochine au Vietnam*, Paris, Gallimard, coll. « Découverte », 1990.

nu, en opposition à la réaffirmation des hiérarchies telles qu'elles sont vantées au cœur même de ces manifestations.

Le cinéma populaire français était à la veille de connaître son âge d'or grâce à l'association de « ce que les intellectuels attendaient de la culture et le grand public du divertissement³⁴ ». Parmi ces réussites notables, beaucoup ont l'outre-mer pour cadre et la plupart comme dénominateur commun de se situer en milieu militaire. Quelques-unes sont construites sur des expériences concrètes et abordent même directement des théories officielles qui considèrent que la pénétration coloniale se « justifie parce qu'elle restitue son droit à la démocratie archaïque³⁵ ». Il y est fait parfois allusion, de manière directe, à l'actualité, ce qui peut conduire une censure très vigilante à agir. Ceci étant, la quasi-totalité des films recourt à un ressort dramatique invariable qui consiste à s'attacher au destin d'individus en rupture de ban auxquels l'armée offre une seconde chance.

À l'instar du quatrième film en Afrique du Nord de Julien Duvivier, *La Bandera* (1935), qui « connaît le triomphe » et s'abandonne avec plus de brio à la stigmatisation et à l'occultation certes coutumières. Et ce, au point que :

« tout ce qui dans le champ pourrait attirer l'attention vers le hors champ est atténué de façon à ce que le hors champ [espace des colonisés] n'acquière pas trop d'importance et surtout ne perturbe pas la représentation [...]. Sachant que, ce qui se donne dans le champ, à savoir le drame psychologique, [est] l'objet réel du film.³⁶ »

Familier de l'Afrique du Nord, Julien Duvivier change alors de palette. Il abandonne le bled pour la ville et la caserne pour la Casbah d'Alger où il situe son histoire policière : *Pépé le Moko* (1937) qui « entra dans la légende ». Le film fut immédiatement comparé à *Scarface* d'Howard Hawks dont il a la virtuosité dans l'enchaînement des plans et peut-être aussi un même rapport aux lieux clos. Mais ce qui différencie cette œuvre qui connaît un « succès prodigieux » de la précédente c'est qu'elle néglige l'anecdote au bénéfice d'une esthétique singulière où l'usage de l'obscurité transfigure un quartier paisible, la Casbah, en refuge inexpugnable et dangereux. Il y a ensuite le long plan — séquence de la descente en plein jour vers le port qui conduit le hors-la-loi à la mort comme prix de ses débordements dionysiaques. Et la typologie contrastée entre ruelles lugubres et sombres de la haute ville et immeubles imposants de la ville europée-

34. Eric J. HOBBSAWM, *L'Âge des extrêmes. Histoire du court XX^e siècle*, op. cit.

35. Abdelkébir KHATIBI, *Magreb pluriel*, Paris, Denoël, 1983.

36. François CHEVALDONNE, in Jean MOTTET, *Introduction à la sémiologie*, université d'Alger, OPU, [s. d.].

enne dont la blancheur éclatante éclaire involontairement d'une lumière crue la ségrégation spatiale qui s'est installée à Alger. Il y a, enfin, la distribution des personnages utilisés à contre-emploi qui détone, sauf si on la situe en parfaite harmonie avec la logique de reproduction de la société coloniale. Le personnage de l'inspecteur Ali, en effet, dérange quelles que soient les situations, et agit comme un avertissement signalant le danger qu'il y a à exacerber les contradictions en mêlant des indigènes à l'ordonnement de statuts sociopolitiques figés dont ils sont exclus ordinairement.

À ce stade, la tentation est grande de ne plus retenir des années trente, comme c'est souvent le cas à l'heure actuelle, que les films issus du cinéma populiste ; or, il est opportun de rappeler qu'en France, à cette date, les films consacrés à la colonisation sont à ce point quantitativement importants qu'ils représentent près de 10 % de la production totale. Et c'est donc en tant que « créateur de réalité³⁷ » qu'il convient d'envisager des œuvres dont les éléments constitutifs n'ont cessé d'évoluer dans le sens d'un « durcissement de l'image³⁸ » au point que la majorité de la population — les indigènes — a perdu son pouvoir symbolique pour finir par disparaître des écrans ou, dans le meilleur des cas, subir une « vision bloquée » qui les nie.

L'après-guerre : décolonisation du cinéma ou colonisation du regard

Le déclenchement de la deuxième guerre mondiale entraîne les empires dans la tourmente ; l'occupation italo-germanique en Afrique du Nord et japonaise en Asie impose des attitudes spécifiques aux productions européennes. En Grande-Bretagne, le documentaire reprend vigueur et influence les mises en scène qui privilégient des points de vue didactiques ; en France occupée, le cinéma connaît paradoxalement « une certaine prospérité », mais évite d'aborder les sujets d'actualité et choisit, dans ce contexte périlleux, de « s'évader dans la féerie, le rêve et les intrigues³⁹ ».

Mais dès la fin de l'année 1942, et au fur et à mesure de l'avancée des troupes alliées, la production cinématographique hollywoodienne se substitue aux carences des autres cinémas et distribue des films en tous genres, même si le cinéma de guerre semble dominer avec son sens de l'en-

37. Gilles DELEUZE, *Pourparlers*, Paris, Éditions de Minuit, 1990.

38. François CHEVALDONNE, in Jean MOTTET, *op. cit.*

39. Georges SADOUL, *Histoire du cinéma mondial. Des origines à nos jours*, Paris, Flammarion, 1950.

gagement au nom des valeurs de liberté et des idéaux démocratiques⁴⁰. Ces œuvres informent souvent sur des contrées insoupçonnées soumises à la domination, placées dans des situations sociopolitiques proches et animées par les mêmes aspirations à l'émancipation. La Grande-Bretagne met en scène sa victoire sur le Japon en Birmanie et son retrait de l'Inde ; les Hollandais assistent à leur lutte *manu militari* pour conserver leurs possessions indonésiennes, puis à leur départ⁴¹.

En France, le processus de désengagement demeure inenvisageable car, de façon générale, « subsistent à peu près intacts aussi bien le sentiment de la permanence de l'héritage légué par la conquête coloniale que la conscience de sa légitimité et de sa nécessité⁴² », ce qui fournit au cinéma académique l'occasion d'une renaissance non sans risque de glaciation.

Après s'être quasiment interrompu, le cinéma colonial reprend le cours de ses tournages sur des lieux proches, en Afrique du Nord surtout où il retrouve ses manières de faire pour animer cette fois le spectacle « d'aventures cosmopolites » et de fables indigénisantes inspirées de traditions folklorisées. Dans un cas comme dans l'autre, les sociétés sont extraites du contexte général et offrent le spectacle d'illusions entretenues comme vérités ; quoiqu'on y voit, pour la première fois, des acteurs locaux utilisés en nombre, dans l'intention manifeste de concurrencer les films égyptiens, et quelquefois indiens, de plus en plus fréquemment distribués et que le public indigène apprécie à cause des chanteurs qui font le spectacle. Toutes ces œuvres tourment le dos à la réalité alors que la situation est dramatique : l'agriculture traditionnelle qui concerne les 4/5 de la population court à sa ruine et des mouvements politiques profonds agitent les protectorats (Maroc, Tunisie). Rien de tout cela n'est évoqué à l'écran car, si « le cinéma européen d'après-guerre expose des idées toutes originales », ce n'est pas le cas du cinéma français qui « s'offre un déficit de mémoire tout à fait exceptionnel⁴³ ».

40. Il y eut en premier lieu la série de Frank CAPRA : *Pourquoi nous combattons ?* puis, pêle-mêle, de Henry HATHAWAY : *Air-Force* (1943) ; *Trente secondes sur Tokyo* (1944) de Mervin LE ROY, *Les Plus Belles Années de notre vie* (1946) de William WYLER, couronné de multiples oscars et qui atteignit des « recettes record », *Iwo Jima* (1949) de Allan DWAN, avec John Wayne, etc. Et surtout évidemment la cohorte des produits de série B (mélos, peplums, contes des Mille et Une Nuits) qui, quoi qu'il en soit, favorisaient l'ouverture au monde et permettaient d'ouvrir la voie aux comparaisons.

41. Joris IVENS, *L'Indonésie appelle* (Australie, 1947).

42. Raoul GIRARDET, *L'Idée coloniale en France*, Paris, La Table Ronde, 1972.

43. Serge DANEY, *La Rampe*, Paris, Gallimard, « Petite bibliothèque des Cahiers du Cinéma », 1996.

Le mérite du rappel revient à Alain Resnais — l'auteur des *Statues meurent aussi* (1953) — qui, mieux qu'un bon cinéaste, se révèle un « sismographe⁴⁴ » en rétablissant la relation intime de la statuaire africaine avec les plus hautes expressions de l'art universel. Le film passe à la trappe, il est interdit pendant dix ans.

Durant ces années, les actualités filmées multiplient les images d'affirmation et de recul du système ; la décolonisation de l'Indochine semble clore une ère, mais à la dernière phase du conflit succède immédiatement la guerre d'Algérie. La longue pratique du contrôle de l'image et de l'information se renforce ; on en revient à la logique de guerre et à la morale de l'action incarnée par l'armée. Les actualités informent sélectivement mais régulièrement sur les diverses phases des « événements » qui affectent aussi bien les populations que les institutions de la Métropole, mais la censure est à ce point pointilleuse qu'elle en vient à brider l'expansion même de sa propre propagande.

Elle parvient à faire le black-out sur toute œuvre ayant trait à la guerre d'Algérie d'où « l'absence de film français sur la guerre d'Algérie pendant la guerre elle-même⁴⁵ ».

En Afrique subsaharienne, alors qu'il n'y avait plus place depuis longtemps pour un « cinéma ethnographique qui aurait tenté de rendre compte de la dynamique et de l'autonomie d'une société autochtone⁴⁶ », Jean Rouch présente *Moi un noir* (1958) qui rétablit le contact avec « l'authenticité du vécu » et s'intéresse aux manifestations prosaïques de la vie quotidienne qui procure plus de « liberté aux êtres et aux choses⁴⁷ ». Cette rupture avec des automatismes de perception, la Nouvelle Vague les reprend à son compte en adoptant les méthodes du direct. Sur le plan de l'écriture : « Plus de transitions explicatives [...], de ponctuations conventionnelles [...]. Plus de raccords obligés selon la logique du thème [...], de vraisemblance temporelle, d'harmonie plastique⁴⁸. »

Un mouvement de renouveau est né⁴⁹. Et ce sont précisément ces œuvres, qui pourfendent les invraisemblances de l'académisme qu'elles font

44. *Ibidem*.

45. Benjamin STORA, *Imaginaires de guerre*, Paris, La Découverte, 1997.

46. Marc-Henri PIAULT, *op. cit.*

47. Jean-Louis LEUTRAT, *Le cinéma en perspective : une histoire*, Paris, Nathan, 1992.

48. Barthélemy AMENGUAL, *Du réalisme au cinéma*, Paris, Nathan, 1992.

49. Entre 1955 et 1962 quelques dizaines de films sont retenus par la censure en France, comme, par exemple : *Algérie en flammes* (1957) de René VAUTIER ; *Le Petit Soldat* (1960) de Jean-Luc GODARD ; *La Belle Vie* (1961) de Robert ENRICO ; *Chronique d'un été* (1960) de Jean ROUCH ; *Muriel* (1962) d'Alain RESNAIS ; *Octobre à Paris* (1962) de Jacques PANUEL et *Joli mai* de Chris MARKER la même année...

voler en éclats, que la censure saisit et remise pour plusieurs années. L'institution visait, par là, à les précipiter dans l'oubli, à empêcher toute liaison avec le contexte, à étouffer la charge émotionnelle de ce « cinéma d'écoute ». Elle y réussit, et, cette série de films remarquables subit un effet de décalage mutilant alors que le cinéma entrait dans une phase cruelle de son histoire. En effet, sitôt les vannes ouvertes, une année après l'indépendance de l'Algérie, on se rendit compte que plus que « la guerre [ces films avaient] le remords pour sujet⁵⁰ » et que le cinéma d'essai, s'il opposait la culpabilité à l'exotisme d'évasion, se préoccupait modérément du plaisir des spectateurs. Les paradigmes de la Nouvelle Vague étaient plus influencés par le cinéma que par la vie. Ces œuvres, d'un abord difficile, rencontrent peu l'adhésion du public. Quant au cinéma militant, que son caractère documentaire a desservi, il fut, lui aussi, en butte à l'indifférence d'un public prompt à se débarrasser d'une histoire coloniale qui avait assombri son horizon pendant sept ans. En cette matière comme en d'autres on eut hâte de rechercher le divertissement, « l'harmonie entre ce qui est fait par l'artiste et ce qui est attendu et éprouvé par le spectateur type⁵¹ ».

La décolonisation finissante parachève l'universalisation du septième art. C'est l'essor des cinémas nationaux, la perspective d'une plus large audience à l'expression de la variété du monde, mais cette industrie balbutiante marque immédiatement ses limites : faible capacité de production, étroitesse des marchés, difficultés de distribution et médiocre capacité de pénétration. Bref, malgré la percée de réalisateurs dont le talent est reconnu internationalement et quelques œuvres novatrices, ce qui retient l'attention c'est l'influence négligeable du cinéma du Tiers-Monde et son incapacité structurelle à exprimer, à travers des histoires individuelles, les manifestations du retard historique dans lequel il avait été précipité par la domination impériale⁵².

« [Car] l'art du cinéma ne consiste ni à représenter le monde ni à le renier, mais à le fragmenter et à le rassembler pour le faire apparaître sous un autre jour lui conférant ainsi la qualité d'un monde neuf qu'aucun des arts existants ne laissait soupçonner⁵³ »

Mais la tâche dépassait les capacités d'espaces géographiques appauvris économiquement, bloqués politiquement et retardés culturellement.

50. Cf. Serge DANÉY, *Libération*, 18 avril 1989.

51. Jacques RANCIÈRE, *op. cit.*

52. *L'amour du cinéma : 50 ans de la revue Positif*, Paris, Gallimard, 2002, p. 310-320 consacrées au cinéma novo.

53. Robert BRESSON, *Notes sur le cinématographe*, Paris, Gallimard, 1975.

Parallèlement, on assiste au retour en force du naturalisme ; ici ou là, en Europe, le cinéma tente de surmonter la crise avec plus ou moins de succès en puisant dans l'art de « faire passer le représenté pour le réel ⁵⁴ ». En France, pour aborder l'immigration, qui est une des conséquences directes de la colonisation, les films choisissent d'isoler le phénomène et de « montrer l'apparence [qui] est le meilleur moyen d'annuler le vrai drame ⁵⁵ », alors qu'en Grande-Bretagne on traite de la question dans le cadre plus large de la ruine sociale consécutive à l'ultralibéralisme thatcherien.

Quoi qu'il en soit, le cinéma est ébranlé et le développement de la télévision précipite la chute de fréquentation des salles ; le cinéma européen appelle alors la publicité à la rescousse sur le modèle hollywoodien dont les films étaient déjà de « grande publicité ». On reprend les schémas anciens qu'on réactualise par l'entremise de la révolution technologique avec l'intention affichée de surmonter la morosité des années 1970.

Parmi les immenses machineries qui résultent de cette stratégie, quelques-unes des plus mémorables — aux États-Unis comme en Europe — ont trait à l'épopée impériale ⁵⁶. La communication généralisée établit son emprise et procède à « un retournement des régimes de visibilité » qui soustrait l'histoire à la chronologie et réinterprète la vraisemblance locale et régionale. La transposition des grandes œuvres romanesques et cinématographiques de l'impérialisme et le destin de leurs héros réels ou fictifs bénéficient d'une formulation plus ample et non dénuée de mystère. Les limitations d'ordre idéologique, technique et financier sont dépassées et la violence constitutive de la culture postindustrielle relance la créativité du septième art.

C'est dans ces conditions qu'on peut également, dans les années quatre-vingt, accéder au « plaisir inoubliable » de la rediffusion des films anciens grâce aux techniques banalisées de duplication qui participent peu ou prou au regain d'intérêt pour les « aventures exotiques ». L'économie des médias change de cap, et si elle conserve les « situations de suprématie » et les « idées traditionnelles ⁵⁷ » pour aborder les robinsonnades, elle procède par modélisation des schémas, car la distraction est au centre de l'entreprise. Il s'agit désormais d'éviter toute allusion au darwinisme

54. Serge DANEY, *La rampe, op. cit.*, « Points de vue I », p. 57-62.

55. Tahar BEN JELLOUN, « Les émigrés sont photogéniques », *CinemAction*, n° 8, été 1979.

56. Notons pour mémoire les chevauchées romanesques de *Lawrence d'Arabie* et les randonnées bucoliques d'*Out of Africa*, etc., pour lesquelles seule importait désormais la part du divertissement

57. Abdallah LAROUÏ, *L'histoire vue d'ailleurs*, Université de tous les savoirs, vol. II, Paris, Odile Jacob, coll. « Poches », 2002.

social qui sous-tend des aventures auxquelles l'élargissement du champ de l'image ouvre une voie royale favorisée par le thème du voyage qui occupe une place de choix dans la pratique des sociétés de consommation.

Des critiques révèlent « la nullité de la production générale, mais le cinéma n'a nul besoin de la critique pour remplir les salles⁵⁸ ». Un dispositif est mis en place au terme duquel « toute image glisse maintenant sur toutes les images⁵⁹ ». Rien n'y échappe, pas même les documentaires, qui, sauf exception, adoptent le style dominant. Et le direct, forme maîtresse de la télévision, y souscrit également puisqu'il s'en tient à « fermer les yeux sur ce qui ne fait pas obstacle à la modernisation⁶⁰ » ; autrement dit, on favorise les images exotiques pour mieux escamoter le sens réel des contradictions qui traversent les trois-quarts du globe.

À ce compte, les évocations de la tragédie coloniale et ses suites se font de plus en plus erratiques, ce qui développe le sentiment d'être pris dans un système homogénéisant dont le seul moyen de se défaire consiste à privilégier les grandes œuvres. Des films qui, de temps à autre, jettent quelques lueurs sur les fondements universalistes d'un art qui n'intègre plus les métamorphoses de la réalité sociale, et parmi lesquels les productions de la périphérie issues des cinémas minoritaires (coréen, taïwanais, de la Chine officielle ou iranien⁶¹) occupent une place à la fois notable et anecdotique.

* * *

58. Gilles DELEUZE, *op. cit.*

59. *Ibidem.*

60. Abdallah LAROUÏ, *op. cit.*

61. Jean-Luc NANCY, *L'évidence du film, Abbas Kiarostami*, Bruxelles, Yves Gevaert, 2001.



Ouvertures sur les frontières

N° 138 (n° 3/2009)

Appel à articles : Paysages et environnement : quelle(s) mutation(s) des projets d'aménagement ?

● De la permanence du concept de frontière. Les liens entre travail et vie privée à La Défense - *Leslie Belton*

DOSSIER

Ouvertures sur les frontières

(dossier coordonné par Jean-Yves Authier et Viviane Claude)

● Éditorial. Ouvertures sur les frontières - *Jean-Yves Authier, Viviane Claude*

● Frontières en Amérique latine : réflexions méthodologiques - *Tito Carlos Machado de Oliveira*

● Les frontières de l'isthme centraméricain, de marges symboliques à des espaces en construction - *Lucile Medina-Nicolas*

● Métropolisation et intégration transfrontalière. le paradoxe luxembourgeois - *Christophe Sohn, Olivier Walther*

● La frontière, un outil de projection au monde. Les mutations de Tanger (Maroc) - *Jean-Luc Piermay*

● Naples : repenser la ville à partir de la qualité des frontières internes - *Camilla Gendrault*

HORS DOSSIER

● L'aménagement des chemins de randonnée : un instrument d'identification et de « gouvernance » territoriales - *Nadine Haschar-Noé*

● Transformations urbaines à Palermo Viejo, Buenos Aires : jeu d'acteurs sur fond de gentrification - *Serge Schwartzmann*

● Formes de villes optimales, formes de villes durables. Réflexions à partir de l'étude de la ville fractale - *Cécile Tannier*

NOTES DE LECTURE

● Compte rendu thématique
Trois figures des frontières - *Jean-Yves Authier, Viviane Claude et Jean-Pierre Garnier*

● Recensions d'ouvrages

ESPACES ET SOCIÉTÉS

ENSA Paris-Val de Seine, LOUEST - 3-15 quai Panhard et Levassor - 75013 PARIS
e-mail : espacesetsocietes@msh-paris.fr - Internet : <http://www.espacesetsocietes.msh-paris.fr>

Vous pouvez vous abonner en ligne (paiement sécurisé) : www.editions.eres.com

ou CRM ART - Éditions ères

Service des abonnements et commandes - BP 15245 - F - 31152 FENUILLET Cedex
Tél + 33 (0) 5 61 74 92 59 - Fax + (0) 5 17 47 52 67 - e-mail commandes.eres@crm-art.fr

Prix de l'abonnement Espaces et Sociétés

3 numéros à la suite dont un double / pour 1 an

France particuliers.....55 € France organismes.....60 €

Autres pays particuliers.....65 € - Autres pays organismes.....70 €

Prix du n° 3 2009 (138) - 25 €

De l'orientalisme Eugène Delacroix

Notre ami Saïd Tamba avait porté devant le comité de rédaction ce projet, concrétisé par ces deux numéros de la revue, sous le titre interrogatif Adieux aux colonialismes ?, dont Bernard Hours et Thierry Pouch ont assuré le suivi et l'édition. Un tel projet s'inscrivait pour lui dans une réflexion continue, toujours reprise et approfondie. Sa modestie et sa discrétion n'empêchaient aucun d'entre nous d'être sensible à la fermeté de son analyse conceptuelle en même temps qu'à la finesse et la sûreté de son érudition. Deux qualités qui transparaissent avec évidence dans cet article inachevé que nous avons pu retranscrire à partir des manuscrits — le mot prend ici tout son sens, puisqu'il s'agit de feuilles noircies de la main même de Saïd — que sa compagne, Lucile de Guyancourt, a bien voulu nous confier. Nous l'en remercions très chaleureusement. La lecture de cet extrait ne peut que nous faire regretter plus encore sa disparition, tant il contient la promesse d'une belle monographie sur Eugène Delacroix, peintre et inventeur d'un certain Orient.

Michel Kail pour L'homme et la société

Saïd TAMBA

I

Lorsque Eugène Delacroix entreprend son voyage au Maroc, c'est, selon les termes du jeune peintre, l'accomplissement « d'un grand projet ». Il accompagnait le comte Edgard de Mornay dans sa mission diplomatique auprès du sultan Moulay Abderrahman en un moment où le pèlerinage en Italie semble moins attirer les artistes ; Venise et Rome commençaient à passer de mode et cédaient le pas devant le Grand tour en Méditerranée. Cet engouement s'exprimait déjà dans ses petites toiles consacrées aux Odaliques ou aux études de costumes souliotes.

À cette date, le candidat au voyage est un artiste établi, il reçoit d'importantes commandes officielles, ce qui l'assure d'une situation confortable bâtie sur des œuvres peu ordinaires dont la singularité tient à leur ré-

férence quasi uniforme à des allégories littéraires ou historiques. Il y eut en premier lieu *La Barque de Dante* (1822), immense toile immédiatement accrochée au tout nouveau musée royal du Luxembourg ; l'œuvre, on le nota, communique non seulement un sentiment d'angoisse mais aussi l'étreinte du désespoir qui, au dire de son auteur est « un domaine précieux de la peinture ». C'est un temps où, à Paris, une frange de la jeunesse réinvente la Renaissance et le Moyen-Âge, une manière de se ré-approprier Dante, mais également l'univers de Shakespeare et celui de Cervantes. Le baron Gros, peintre emblématique des campagnes de Bonaparte en Italie, est conquis par cette vision apocalyptique où l'on entrevoit Dante guidé par Virgile, l'un « drapé de bleu ardoise et l'autre de rouge chaudron », voguant sur des eaux infernales, entourés de damnés accrochés désespérément à un esquif, barque dérisoire, corps noueux, tordus par la douleur, sur le point de suffoquer, emportés vers Dité, la cité de Satan. Des compagnons d'infortune plongés dans une atmosphère si sombre, si saturée de couleurs mates, qu'elles pourraient servir une propension à la chromophobie.

Le grand peintre d'Empire dans l'atelier duquel il aurait aimé accomplir sa formation avant d'entrer dans l'atelier de l'académique Pierre Guérin (1774-1833) qui, encore sous le choc, suggère à Auguste Thiers, jeune journaliste à peine arrivé de Marseille, auquel il communique son enthousiasme, d'y consacrer un compte rendu pour la presse. Delacroix a tout juste vingt-quatre ans ; il est alors un des tout premiers à aborder ces régions troubles et fascinantes de la littérature (bien que l'éducation classique dominât l'époque). La solution visuelle se devait d'être hardie, car l'exploit consistait non seulement à retracer un parcours luciférien, à rendre compte de la rencontre imaginaire de deux poètes fondateurs : le premier dominant par la perfection de son écriture la poésie latine, lui conférant une harmonie et une délicatesse puisée chez les Grecs, le second occupé à régir un univers linguistique d'où surgit un arsenal d'images d'une densité elliptique inouïe tout en donnant corps à la langue italienne qui « se dit et se pense en se disant » (Roland Barthes). Pour que l'entreprise eut quelques chances de convaincre, il fallut au peintre, avant de s'aventurer dans un domaine dont Victor Hugo disait : « où tout finit Dante commence », s'assurer de quelques complicités ; outre la fréquentation des musées ; c'est des conseils de l'aîné, ami et condisciple de Géricault dont il se souvint et dont il s'approprie des contrastes et du clair-obscur. Le coup réussit : la stupéfiante présence du sujet, son épaisseur et son héroïsme désespéré s'imposent. Le public adhère, le succès remporté au Salon en atteste.

Il y a là « l'esprit de Michel-Ange et de Rubens » déclare Auguste Thiers avant de conclure : « M. Delacroix a le génie ». Ce ne fut pas l'avis du critique en vogue Henri Focillon qui stigmatisa « cette bacchanale du Styx », et encore moins de Delécluze, élève puis biographe de David, pour qui il s'agissait d'une « tartouillade ».

Deux années s'écourent, le souvenir de Dante a laissé place à l'histoire contemporaine ; l'Europe est tout entière occupée à la question d'Orient ; celle-ci englobe le projet de démantèlement de l'Empire ottoman et la guerre d'indépendance de la Grèce dont la flamme est entretenue par le mouvement philhellène dans les rangs duquel on comptait entre autres Louis de Bavière et Hölderlin, qui nommait la Grèce l'Orientale. Tous étaient portés par l'idée moderne de liberté qui se répand à travers le Continent. Delacroix, sensible au message, est aux aguets quand parvient l'écho des exactions commises par les troupes turques à l'encontre des habitants de l'île de Chio en représailles aux tueries de Tripolitza ; il note dans son journal — mai 1828 : « Je me suis décidé à faire pour le Salon des scènes du massacre de Scio ». Il abandonne ses autres travaux séance tenante, consulte des ouvrages sur la Grèce, rend visite à son ami Jean Robert Auguste (1789-1850), peintre et sculpteur, qui lui laisse libre accès à ses études rapportées de voyages en Égypte, en Syrie et au Maroc entre 1821 et 1823, et à sa riche collection d'objets où s'accumulent costumes, armes, bijoux et harnachements... Les travaux préparatoires et l'exécution de la peinture s'organisent autour de trois groupes : au premier plan, de part et d'autre, on voit des familles prostrées, agonisantes, ici, le cadavre d'une jeune femme nue, son fils accroché à son sein, dont le teint de suif semble rejaillir sur l'ensemble de la scène ; là, un cavalier turc sur un cheval qui se cabre comme pour observer en surplomb le spectacle tragique. Au centre, au loin, à l'horizon, le paysage assombri par l'incendie des villages qui embrase le ciel bas qui écrase une population massée en grappe, conduite sous bonne garde. Dans ce sujet d'histoire en train de se vivre, qui renvoie à une image collective d'où sont abolies les distinctions en usage entre personnages principaux et secondaires, au bénéfice d'une image collective qui force le regard à suivre ces funestes destins comme dans une tragédie d'Euripide où le sentiment d'effroi gagne devant l'humaine condition guettée par l'anéantissement. Le procédé choque la critique mais la volonté de dénonciation évidente emporta l'adhésion du public. Et quoi qu'il en soit de ceux qui reprochaient à Delacroix un « je ne sais quoi de forcé, de hors nature qui choque au premier coup d'œil » ou Delécluze, outré par sa « prétention à faire du laid », l'État ne se trompe pas sur la charge symbolique de cette peinture aux dimensions considérables

et s'en porte acquéreur pour une somme assez considérable. Il avisa que ces scènes qui constituent un geste de solidarité participent à renforcer la cohésion nationale autour d'une œuvre populaire. L'œuvre fut comme à l'accoutumée le fruit de longues réflexions esthétiques et techniques et dont l'exécution dura des mois, le peintre conclut que pour émouvoir, puisqu'il le fallait, il mobilisa « ce bon noir, cette heureuse saleté ».

Cette conception de l'Orient n'était pas nouvelle et occupe même une place notable bien avant cette toile monumentale à l'exemple du *Cavalier turc au coup de feu* (1821), du *Grec en embuscade* (1821), où elle puise déjà ses racines.

Si la fréquentation des travaux de Gros (1771-1851) chez qui il admirait « un mélange si rare de force et d'élégance » et qu'il tenait pour l'héritier de Rubens le fascine et si la *Bataille d'Aboukir* où s'étalent, dit-il : « à un plus haut degré les qualités de l'artiste par une grandeur du dessin, par l'éclat de la couleur, par une hardiesse et une vigueur incomparables » alors qu'il n'avait pas été de l'Expédition d'Égypte. Il est loisible de saisir à quel point il put apprécier les qualités, cette créativité et cette capacité de transgression à l'égard du maître David dont elles bousculent le classicisme. *La Révolte du Caire* de Girodet (1767-1824), lui aussi élève de David, le fascine par son ambigüité et sa nouveauté.

À Paris, l'époque est à l'anglomanie, le dandysme, cette suprême prétention au bon ton, fait fureur. Delacroix est séduit, il se plie à ses règles et en adopte la mode vestimentaire, cultive le goût de l'équitation puis se rend à Londres. Il y retrouve Thales avec lequel il pratiquait l'aquarelle, et dont il appréciait les qualités de rapidité et de souplesse. Durant son séjour, il fit la connaissance de Bonington (1802-1828), il gardait le souvenir des toiles vues au Salon de 1824 en même temps que les paysages de Constable si nouveaux, alliant réalisme et transparence grâce à la décomposition des couleurs en touches successives. Lors de sa visite à l'atelier de Lawrence, la force expressive des portraits le retint. La ville lui plaît modérément, aussi en profite-t-il pour fréquenter les théâtres avec assiduité, assistant, enthousiaste, aux représentations de Kean et Young, immenses interprètes shakespeariens. On peut supposer que le séjour ancrera un peu plus sa prédilection pour la littérature anglaise : les évocations mouvementées du Moyen-Âge de Walter Scott, mais davantage les écrits de Byron (1788-1824), « l'un des plus grands architectes de la mythologie romantique » dont il goûtait « l'écriture picturale ». Entre 1809 et 1811, le jeune lord avait entrepris un long tour en Orient qui le mena d'Albanie à Constantinople et en Grèce où il séjourna un an. Il en revint avec les deux premiers chants du *Pèlerinage de Childe Harold*, ténébreux chevalier —

son double, avide de gloire ; excessif et peu embarrassé de retenue, porteur d'une vision passionnée des hommes et des choses, soutenue par un souffle poétique qui parcourt ses contes : *La fiancée d'Abydos* (1813), *Le Giaour* (1813), *Le Corsaire et Lara* (1814), des évocations qui offrirent de délectables lectures à l'artiste et aussi quelques sujets rêvés.

Au cours de cette année 1826, les hostilités reprennent en Grèce, l'insurrection de Missalonghi, condamnée cette fois par Metternich mais soutenue par le très orthodoxe Tsar Nicolas, se solde par un échec. Le poète y laisse la vie ; l'année précédente, Delacroix confiait à son journal : « Rappelle-toi pour t'enflammer éternellement certains passages de Byron ». Il se mobilise et, dans l'année, apporte une contribution majeure à la lutte du peuple grec : *La Grèce sur les ruines de Missalonghi*, présentée à la galerie Lebrun et unanimement saluée comme un chef-d'œuvre. Il s'agit du portrait d'une jeune femme à l'attitude volontaire, un genou posé sur une dalle, pierre rougie par le sang d'où dépasse une main disloquée, symbole de sacrifice du poète ou de Botzaris, héros de la guerre d'indépendance. Parée de couleurs douces, émue, bras écartés ; il se dégage de cette figure antique dénuée de toute raideur une hardiesse sereine qui fait dire au jeune Hugo : « Nous n'aimons pas les allégories, mais celle-là est d'un intérêt profond... » Occupé à la rédaction de ses *Orientales*, il saisit l'occasion de marquer son adhésion à ce traitement de la peinture d'histoire qu'il n'appréciait guère par ailleurs. Si cette œuvre évoque indirectement la mémoire de Byron, *La mort de Sardanapale* porte cette fois sa seule marque puisque le sujet est emprunté à sa pièce éponyme publiée en 1821. En bref, on a affaire — si l'on s'en remet au livret — au spectacle des ultimes instants de Sardanapale, dernier descendant de Ninus et Semiramis et de sa suite ; personnages puisés aux sources de la mythologie assyro-babylonienne, épicés par la lecture de quelques historiens latins, le mélange devant aider à animer le drame. Pour illustrer cet épisode de la fin d'un tyran oriental ayant décidé « qu'aucun des objets qui avaient servi à ses plaisirs ne devait lui survivre », l'artiste passe un nouveau pacte avec le gigantisme sentant la nécessité d'un immense espace pour exprimer l'excès et le lyrisme qui anima son inspirateur. En l'absence de documents pour préciser éventuellement sa vision puisque les fouilles archéologiques n'allaient commencer que vingt-cinq ans plus tard, Delacroix lâche la bride à son imagination et décide d'organiser le dénouement de cette macabre mascarade autour d'un lit de parade colossal posé en diagonale, barrant les vingt mètres carrés de sa peinture. Ce dispositif central est remarquable car il permet à la fois le déséquilibre et l'amoncellement. La trouvaille ouvre la voie à l'exagération et l'extravagance, elle permet

l'amoncellement de richesses inouïes : femmes et serviteurs agglutinés autour du maître, bijoux, chevaux... un étalage qui participe à accroître une surcharge oppressive posée de guingois sur une construction géométrique qui affecte toutes les attitudes corporelles de cette foule vouée aux flammes, car telle est la fin promise. Le peintre multiplie les contraintes comme si, en les surmontant, l'artiste fournissait des preuves incontestables de sa capacité d'évolution. Une machine de guerre visant à produire un maximum de dégâts et tout entière dirigée contre la forteresse dressée par l'esthétique néoclassique à laquelle il s'opposait. Et puisqu'il fallait là encore s'enhardir, il multiplie les références : encore une fois, il charge Gros d'organiser la cérémonie et de souffler sur le brasier, mobilise Géricault pour le cheval du premier plan et Rubens pour la lumière et le raffinement nacré des corps féminins dans ce désordre de fin du monde. La structure instable courait le risque de choir, les bijoux de se transformer en pacotille, l'incendie de s'étouffer comme un pétard mouillé et chacun de s'égailler. Conscient du risque et des pièges, il insuffle à sa composition un dynamisme doté d'un souffle aussi puissant que la tempête sans pour autant renoncer à la rigueur du cérémonial ; cherchant l'effet, il mobilise la ruse. Il travailla à cette œuvre d'une excessive nouveauté jusqu'au dernier moment, retouchant la toile alors qu'elle était déjà accrochée, comme pour amadouer ce spectacle incongru.

Conçue dans l'optique de bousculer la sage lisibilité de l'Antiquité de convention jusque-là proposée par les œuvres néoclassiques, il lui fallait multiplier les provocations pour que nul n'en ignore, et lui-même moins que personne qui l'avoue : « J'ai éprouvé en arrivant là devant un effet abominable et je ne souhaite pas que mon excellent public ait mes yeux pour juger mon chef-d'œuvre. » Jusqu'alors, Delacroix, quoique contesté, jouissait d'une considération certaine conquise grâce à ses prestations appréciées aux Salons de 1822, 1824 et 1826 ; sans faire l'unanimité, on lui reconnaissait des liens inestimables avec la tradition. Or, cette fois, Gros lui-même est désarçonné, Girodet se fait restrictif. Quant aux amateurs et aux critiques, ils sont stupéfaits et dénoncent unanimement « ce je ne sais quoi de forcé, de hors nature qui choque au premier coup d'œil ».

Pourtant, quelques jeunes gens sont si enthousiastes qu'ils font immédiatement de ce sujet oriental leur manifeste ; et Victor Hugo qui était à la veille de publier *Hernani* s'y reconnaît volontiers. À l'évidence, le fossé s'était élargi irrémédiablement entre les deux camps, comme l'illustre la représentation du drame hugolien qui déclenche en même temps que le scandale une véritable bataille rangée entre les spectateurs du Théâtre Français. Dans ses souvenirs, Théophile Gautier, qui menait l'assaut, dira,

se remémorant la toile : « On ne pouvait marcher d'un pied plus hardi sur la queue de l'école davidienne ». Ce 24 février 1830 voit le triomphe d'une génération ; l'année suivante, *Antony*, le drame de Dumas, connaît un succès plus grand encore. Cette « guerre dans la paix » opposait, d'une part, les héritiers du classicisme acquis à une poésie figée dans la répétition, fixée dans l'hommage sempiternel aux anciens, attachée à la perpétuation de tragédies empoussiérées et de romans « mal famés », à un cénacle qui réunit les défenseurs d'une conception esthétique qui va faire date dans la littérature et dans l'art. Ceci « avant de présenter une sensibilité ou un style et qui d'abord est une théorie autour d'une nouvelle conception de l'homme, d'une vision du monde ; une révolte contre le temps et l'espace, un élargissement de la mémoire et de l'histoire. » Eugène Delacroix qui savourait sa provocation, était devenu familier du Tout Paris où se côtoient des savants (Cousin, Champollion), des écrivains (Stendhal, Mérimée, Gautier), ceux qui font avancer la science et ceux qui renouvèlent le théâtre, la poésie et le roman ; chez Gérard (1770-1867), il fait la connaissance de peintres dont Devéria (1805-1865). À cet égard, la peinture qui tenait lieu d'enseigne aux néoclassiques, pour sage qu'elle fût dans son strict souci de respect des canons de l'éternelle Beauté, n'en dominait pas moins ces élites tout comme l'ensemble des institutions dont ils assuraient le contrôle tatillon, bénéficiant d'une large unanimité qui renforçait leur légitimité. Le romantisme à son apogée ayant porté Delacroix à sa tête dans ce premier tiers du XIX^e siècle le désignait aux attaques ; devenu « subversif » il subit la hargne de l'Institut. Ingres venait d'être nommé à l'Académie et *Sardanapale*, qui deviendra le tableau préféré de Charles Baudelaire, semblait narguer son *Apothéose d'Homère* fixée dans son impeccable drapé et sa rectitude sans défaut. Cependant, en matière d'Orient, *La Grande Odalisque* (1814), exposée au musée du Luxembourg, laissait éclater sa luminosité, et l'équilibre de son attitude chaste et sa présence ne laissa pas d'ailleurs Delacroix indifférent, lui qui ne nourrissait que mépris pour son auteur qui se présentait en incontestable champion. Pour l'heure, comme le résume un critique : « les romantiques furent battus par les classiques dont M. Ingres resta le chef ». La controverse ne faisait que commencer. La pugnacité de la vieille école, son extrême conservatisme si particulier à la France était sans équivalent en Europe puisqu'en Angleterre ou en Allemagne, par exemple, se déployait sans encombre une libre expression du moi.

Delacroix avait commencé, au cours de ses vacances, à tenir un journal à compter du 3 septembre 1822, jour de l'anniversaire de la mort de sa mère, poursuivi dans un premier temps jusqu'au 19 janvier 1824. Il

affirme alors son goût pour le *Faust* de Goethe ; au point de publier une suite de dix-sept lithographies destinées à illustrer le drame, tout en s'intéressant au *Divan*, ce recueil de poésies inspiré par l'étude des poètes persans.

« Je mets à exécution le projet formé tant de fois d'écrire un journal. Ce que je désire le plus vivement, c'est de ne pas perdre de vue que je l'écris pour moi seul ; je serai donc vrai, je l'espère. J'en deviendrai meilleur. Ce papier me reprochera mes variations. Je le commence dans d'heureuses dispositions. »

Il reste en revanche peu sensible à l'*Itinéraire* de Chateaubriand (1768-1848), qui s'était embarqué dès 1806-1807 en direction de l'Orient bibli-que où celui-ci avertit en fin de compte : « je parle éternellement de moi » ; ainsi, si l'école allemande, à laquelle s'ajoutait Schlegel et Heine, proclame « le suprême romantisme est l'Orient », le témoignage de l'auteur de *René* (1805), s'il brille par la sensibilité et la passion, n'emploie que chichement sa puissance descriptive et les contours dont elle se pare d'ordinaire pour mêler les problèmes du croyant à un héritage historique qui transcende les données humaines, ce qui ne pouvait satisfaire un homme des Lumières et explique mieux son penchant pour Byron grisé de féeries orientales, de couleurs, qui sont autant de « liens de libération » que Delacroix aborde de temps à autre pour porter à incandescence les formes qu'il développe grâce à une alchimie personnelle où l'imagination de l'un et de l'autre se résolvent en un embrasement qui crée son espace et ses héros

II

Grâce à la recommandation de la célèbre actrice, mademoiselle Mars, maîtresse du comte de Mornay, celui-ci se résolut à s'adjoindre les services du peintre pour accompagner la mission diplomatique et militaire du sultan du Maroc. Son rôle est de première importance puisqu'il s'agissait, après l'expédition militaire du 14 juin 1830 et la capitulation d'Alger le 5 juillet, de tenter de maintenir les choses en l'état et juguler les risques d'extension du conflit à l'ouest, d'autant qu'un sentiment de mécontentement s'y faisait jour à la suite de l'occupation française. Delacroix avait trente-deux ans. Du portrait dressé de lui par son ami Théophile Gautier on retient :

« Son teint d'une pâleur olivâtre, ses abondants cheveux noirs [...] ses yeux fauves à l'expression féline couverts d'épais sourcils [...] ses lèvres fixes et un peu bridées sur des dents magnifiques et ombrées de légères moustaches, son menton volontaire et puissant [...] Il était d'une beauté farouche, exotique presque

inquiétante. Cette tête nerveuse expressive, mobile, pétillait d'esprit et de passion... »

Tel est le peintre à la veille du départ. Il quitte Paris le 31 décembre 1831, embarque à Marseille à bord de « La Perle » et accoste à Tanger le 24 janvier après une halte à Algésiras, ne possédant pour toute documentation sur le Maroc qu'un seul ouvrage dont on ignore le titre et l'auteur. Sitôt installé, Delacroix s'empresse de communiquer ses premières impressions ; d'abord à son ami Pierret : « Enfin devant Tanger ! [...] » Puis, revenant sur la traversée, il évoque « des côtes charmantes à voir, Minorque, Majorque, Malaga, les côtes de royaume de Grenade et Algesiras [...] J'ai vu de graves Espagnols en habit de Figaro [...] Tout Goya palpitait autour de moi [...] [et puis] ce matin à neuf heures nous avons jeté l'ancre. J'ai joui avec bien du plaisir de cette ville africaine. » Avant de reprendre à l'adresse de Félix Guillaumet :

« [...] J'ai eu ce matin le plaisir de voir aborder votre corvette remplie de Marocains qui nous amenait notre consul [...] Il y a parmi ces gens un mélange de costumes très intéressant [...] La plupart de ceux qui étaient dans le canot n'avaient pour vêtement qu'une espèce de chemise de laine qui allait au-dessous de la naissance des cuisses et un caleçon de la même étoffe qui allait au-dessus du genou. Ils mettent par là-dessus, quand il fait mauvais, un vêtement bien simple et rayé en étoffe grossière qui est comme un sac auquel on a fait des trous de côté pour passer les bras et qui a un capuchon qui leur donne un peu l'air de Chartroux. »

Les descriptions sont méticuleuses, l'œil est exercé, il ne laisse rien échapper et l'enthousiasme n'est sujet d'aucune restriction. Dès le lendemain il ajoute :

« Nous avons débarqué au milieu du peuple le plus étrange. Le pacha nous a reçus au milieu de ses soldats. Il faudrait avoir vingt bras et quarante-huit heures par journée pour faire passablement et donner une idée de tout cela. [...] Je suis dans ce moment comme un homme qui rêve et qui voit des choses qu'il craint de voir lui échapper [...] »

Bientôt, le contenu des lettres est plus ordonné. Outre la surprise émerveillée des premières impressions, le peintre à tôt fait de retrouver ses repères, et, d'un coup, comme s'il s'adressait à Winckelman, l'initiateur et théoricien du mouvement néoclassique, il déclare :

« J'ai vu là tout ce que Gros et Rubens ont pu imaginer de plus fantastique et de plus léger [...] J'ai bien ri des Grecs de David à part bien entendu sa sublime brosse. »

À l'évidence les reproches des critiques dont il fait l'objet lui sont présentes à l'esprit, mais il est tout d'un coup heureux que cette « Antiquité vivante » — selon ses propres assertions — qui lui saute aux yeux lui

donne raison et l'ancre dans ses convictions au point de le conduire à assimiler « la réalité de la vie » au « classicisme antique ». Libéré par cette coïncidence inespérée, il pourra en retracer chaque instant sans plus craindre et exercer une singularité dont il est fier d'outrepasser les repères lui qui se classait parmi les classiques. Stimulé par la découverte « il veut tout décrire, tout noter, tout dessiner ». Alors servi par l'énergie de la jeunesse, stimulé par la brièveté programmée du séjour, il s'emploie à accumuler les croquis, avide, dans la hâte, de saisir les sujets et impressions ; sept carnets sont ainsi remplis dont quatre sont aujourd'hui conservés, sans compter des milliers de dessins et d'aquarelles tracés sur d'innombrables feuilles séparées. Ces fruits d'un travail quotidien acharné et enthousiaste mêlent dans la frénésie, la précision savante du dessin au foisonnement des notes dans des entrelacs qui composent en eux-mêmes l'expression aboutie de l'œuvre à venir.

Au lendemain de l'arrivée, l'élan est déjà donné quand la visite chez le Pacha lui fournit une première occasion d'exercer ses talents. Il note :

« le corps de garde dans la cour. La façade. La ruelle entre deux murailles [...] Arrivée sur la terrasse trois fenêtres avec balustrade en bois [...] Avant la rangée de soldats sous la treille, caftan jaune, variété de coiffures. »

Une fois dans le « château », il distingue, fasciné, parmi les personnalités officielles, la silhouette de l'administrateur de la douane Si Taïeb Biaz, vieillard d'une étonnante vivacité qui le séduit et dont il trace le portrait où perce une telle finesse qu'au terme de l'entrevue avec l'envoyé de Louis-Philippe, il conclut : « Il n'y avait rien de fait quand il y avait tout à faire ». Delacroix s'enivre de paysages, son amour de la nature est à son comble, il précise : « Le terrain est presque partout divisé par des clôtures formées d'aloès, de cactus géants, de grands roseaux qui balancent au vent ». Crayons et pinceaux à la main, il aquarelle. S'ajoutent des notations : « Le bleu soutenu des aloès, le vert tendre des cactus ». Une autre fois il décrit « les beaux ombrages des figuiers et des orangers qui, fin janvier, sont couverts de fruits et de fleurs ». Au milieu de cette nature vigoureuse, les souvenirs refont surface :

« J'éprouve des sensations pareilles à celles que j'avais dans l'enfance. Peut-être que le souvenir confus du soleil du Midi, que j'avais dans ma première jeunesse, se réveille en moi. »

Après s'être grisé de féeries orientales, le peintre en revient, à l'évidence, à des comparaisons plus concrètes que lui suggèrent « la douceur de la température et la beauté du ciel si nouvelle pour [lui] en cette saison ». La lumière l'occupe, il écrit à Frédéric Villot (29 février 1832) :

« Si vous avez quelques mois à perdre, quelques jours, venez en Barbarie, vous y verrez le naturel qui est toujours déguisé dans nos contrées, vous y sentirez de plus la précieuse et rare influence du soleil qui donne à toute chose une vie pénétrante. »

Il précise aussitôt :

« Quoique le soleil ne soit pas très fort, l'éclat et la réverbération des maisons qui sont toutes peintes en blanc me fatiguent excessivement. »

Ce problème l'occupe, il prend conscience du rôle de la lumière et des ombres ainsi que de l'importance des reflets colorés. Les promenades à cheval se prêtent à ces constats, elles lui sont « des moments de paresse délicieuse dans un jardin aux portes de la ville sous des profusions d'orangers en fleurs couverts de fruits » (Lettre à Pierret – 8 janvier 1832). Quand il assiste à un combat de chevaux :

« Le gris a passé sa tête sous le coup de l'autre [...] le noir a rué furieusement [...] lâchés tous deux allant sans se lâcher du côté de la rivière, y tombent tous les deux et le combat continuant, les jambes trébuchant dans la vase sur le bord [...] »

La prose emportée annonce le tableau (1860), c'est le mouvement qui l'occupe. « J'ai vu là, j'en suis certain, tout ce que Gros et Rubens ont pu imaginer de plus fantastique, de plus léger ». Et puis, à propos de cavaliers, il observe le rouge des selles : « L'ombre des objets blancs très reflétée en bleu. Le rouge des selles et du turban presque noir ». Delacroix « s'insinue petit à petit dans les façons du pays ». Abraham Benchimol, drogman (interprète) auprès du consulat de France, l'invite à son domicile, ce sera l'occasion d'études où la maîtrise et la précision dans le détail atteignent un extrême degré de perfection (portraits, coiffe, gilet, broderies délicates, foulards, ceintures, tablier bleu qui tranche avec la robe rouge et vert francs. L'aubaine est inespérée, les dessins et les aquarelles réalisées le 21 février 1832 serviront à la préparation, non seulement de la peinture *Noce juive* (1837-1841) mais aussi à un long article rédigé dix ans plus tard à l'intention du « Magasin pittoresque » où l'on note son agacement à l'écoute de la musique et sa réserve aux spectacles de la danse. Dans la description de l'œuvre, on apprend que

« les Maures et les Juifs sont confondus. La mariée est enfermée dans des appartements intérieurs, tandis qu'on se réjouit dans le reste de la maison. Des Maures de distinction donnent de l'argent pour les musiciens qui jouent de leurs instruments et chantent sans discontinuer le jour et la nuit ; les femmes sont les seules qui prennent part à la danse, ce qu'elles font tour à tour et aux applaudissements de l'assemblée. »

Dans l'élan, il avait retenu :

« La noce juive. Les Maures et les Juifs à l'entrée. Les deux musiciens. Le violon. Le pouce en l'air. La main. L'archet. Le dessous de l'autre main très ombré. Clair derrière. Le haïk sur la tête transparent par endroits. Manches blanches, sombre au fond celle du violon. Assis sur ses talons et la gelabia. Noir entre les deux en bas. Le fourreau de la guitare sur le genou du joueur [...] gilet rouge agréments bruns. Bleu derrière le cou. À côté du violon femme juive jolie. Gilet manches or et amarante etc. Quant au décor, il évoque une "boiserie verte", une petite fenêtre, des baies, des alcôves, un escalier décoré [...]. »

Cette fête pour l'œil plaît au duc d'Orléans qui l'achète et l'offre au musée du Luxembourg. Delacroix semble alors plus assuré qu'au départ de Paris, il a le sentiment d'avoir trouvé les conditions idéales au déploiement de son art et la satisfaction d'avoir satisfait à sa curiosité face à ce trop-plein de nouveautés.

Le départ de la délégation vers Meknès s'annonce, le lundi 5 mars, conduite par l'amin El Biaz, elle est forte de 120 soldats, trente hommes de peine et plusieurs dizaines de mules pour le transport des bagages et des tentes. Après le premier campement et la traversée d'une zone marécageuse, c'est El Ksar où ils sont accueillis en fanfare, puis le Gharb et « au loin Zar Höne », mais ils longent une jolie rivière aux bords couverts de petits lauriers. Attentif au parcours et à son déroulement, aux dangers éventuels, il n'oublie pas les raisons de sa présence ; il avise un groupe de muletiers qu'il aquarelle, l'un, à genoux, vêtu d'une gandoura de laine brune et d'un pantalon rouge qui converse avec un compère allongé sur un talus, coiffure rouge arrondie, gilet de même couleur et pantalon bleu. À leurs côtés, leur tournant le dos, deux autres hommes : le plus âgé vêtu de blanc et son vis-à-vis, d'une djelleba à fines rayures. Dans l'excitation du départ, le voyageur n'oublie pas de lancer un dernier coup d'œil à la ville en détaillant la topographie, les lourdes murailles ocre, la grappe des maisons blanches barrant la mer agitée avec, à l'horizon, Gibraltar et les montagnes d'Espagne, cette splendide aquarelle où domine une palette subtile, les verts sombres et les bleus pâles, compose le second album du Maroc « très réputé non seulement par des notes mais par d'admirables dessins et aquarelles ». Le périple aura duré dix jours faits de fatigue et émaillés de surprises où l'amateur de chevaux est au comble de la joie malgré tous les inconvénients. Il se familiarise avec les us et coutumes, étudie les montures et les cavaliers, les harnachements, mais aussi les plaines qui longent la mer, les collines dorées par le soleil, parcourues par des voyageurs isolés, les monts à peine suggérés qu'enveloppe le jour gris à son déclin. Le passage des oueds le préoccupe lorsque les eaux gonflent, il déplore l'absence de ponts, s'intéressant à un ouvrage de belle dimension dont il ne subsiste qu'une seule arche. Il consigne la variété des ten-

tes, certaines rayées et quelques autres de dimensions notables. Le contact avec la population contribue à élargir sa galerie de portraits, d'attitudes ; personnes au repos, allongées, accroupies, tête baissée, se protégeant des intempéries dans des burnous gris, presque noirs, à capuchons rabattus. Tous sont jeunes ou dans la force de l'âge. À Sidi Kacem, le mauvais temps les accueille. Le jeudi 15 mars, c'est l'arrivée devant Meknès, la ville impériale est en vue et dresse son panorama ; il retrace l'allure massive des murailles, leur cheminement ininterrompu sur un périmètre sans fin uniformément ocre. Le pacha de la ville et le responsable du protocole accueillent la délégation et lui offrent une grandiose fantasia, le spectacle suscite l'enthousiasme du peintre qui ne déroge pas à la règle, consacre à la cérémonie une aquarelle aérienne ; un galop volant, une convention anglaise employée également par Géricault où les chevaux sont représentés sans appui sur le sol, ici sur fond de muraille trouée par une porte monumentale, partiellement cachée au moment où la foudre tonne et embrase l'horizon. La délégation passe non loin du mausolée de Sidi Ben Aïssa, traverse la place el Hedim, rejoint Batel avant de s'installer. L'attente sera longue ; la conjoncture est peu favorable à l'aplanissement des embarras nés des débuts de l'occupation de l'Algérie voisine. Delacroix en profite pour scruter avec soin l'architecture : les baies, le plafond ornementé, l'alcôve, les deux glaces qui l'encadrent, la fenêtre et le divan couvert de coussins. Il poursuit :

« mur en faïence à hauteur d'homme [...] chambres avec péristyle de colonnes. Peintures charmantes dans l'intérieur et à la voûte [...] matelas ou lit par terre très blanc [...] Joli tapis vers le fond [...] les boiseries, la petite porte de la cour rouge, espèce de renforcement avec paysage peint, etc... »

Le grand jour arrive enfin, Delacroix note dans son album-journal en date du 22 mars :

« Audience de l'Empereur. Vers 9h ou 10h partis à cheval [...] Passés devant une mosquée, beau minaret Jamaa el Kebir qu'on voit de la maison [...] Arrivé sur la place face à la grande porte [...] Entrés dans une seconde cour après être descendu de cheval et passés une haie de soldats. À gauche grande esplanade où il y avait des tentes et des soldats avec des chevaux attachés. Entrés plus avant sur la grande place où nous devons voir arriver le roi. De la porte [...] sont sortis d'abord à courts intervalles de petits détachements de huit à dix soldats [...] Puis le roi s'est avancé vers nous et s'est arrêté très près. Grande ressemblance avec Louis-Philippe. Plus jeune. »

« Après avoir répondu aux compliments d'usage et être resté plus qu'il n'est ordinaire, il a ordonné de prendre la lettre du roi des Français et nous a accordé la faveur inouïe de visiter quelques-uns de ses appartements. Il a tourné bride après nous avoir fait signe d'adieu et s'est perdu dans la foule [...] avec la musique. »

Ce compte rendu précis, plein de vivacité, se poursuit en détail sur le déroulement de la cérémonie, l'apparat et la forte impression qu'il produit sur le peintre. Si forte qu'on perçoit la justesse de vue dans l'instant, l'unité supérieure du récit malgré l'événement.

Dès le lendemain, Delacroix déambule dans la ville malgré la défiance affichée, ici et là, des citadins, visite le Mellah, assiste à un concert de musique andalouse, se rend au haras de Sidi Saïd. Il n'en prend pas moins le temps de rédiger sa correspondance à ses amis Pierret et Bertion :

« Je ne finirais pas de vous parler de notre audience — dit-il à l'un — Nous avons eu l'honneur que personne avant nous n'avait obtenu, à savoir de visiter le palais, jardin et appartements privés [...] — et à l'autre : — À chaque pas, il y a des tableaux tout faits qui feraient la fortune et la gloire de vingt générations de peintres. »

Il s'en souviendra longtemps et se conformera au constat plein de promesses. Ajoutant :

« Vous vous croyez à Rome ou à Athènes [...] Un gredin, qui raccommode une empeigne pour quelques sous a l'habit et la tournure de Brutus ou de Caton d'Utique. »

La délégation multiplie les réunions, après onze séances, un traité envisagé est conclu ; le retour à Tanger s'annonce ; le convoi emprunte le même itinéraire. À el Ksar il assiste à une cérémonie de bienvenue (offrande du lait). À son arrivée le 12 avril, la délégation a l'insigne honneur d'être accueillie au son de vingt-et-un coups de canon. Sitôt la fatigue passée, Delacroix reprend ses cavalcades aux alentours de la ville ; où il a même l'aubaine d'observer subrepticement le spectacle de deux jeunes femmes au bord de l'eau, l'une accrochant du linge blanc et l'autre se délassant les pieds dans l'eau après son bain. Les tons chauds d'une aquarelle révèlent l'harmonie et les métamorphoses de la nature : l'éclat de la saison convient à cette expression d'innocence à laquelle elle sert d'écrin. Durant ce second séjour dans la ville du Détroit, l'artiste fait une excursion en Espagne, « pays si étrange », débarque à Cadix, il visite Séville, y admire des peintures de Zurbaran, de Murillo et de Goya qui fouettent son intérêt pour la tauromachie ; soulignant la continuité de l'Andalousie avec l'autre rive, il écrit : « J'ai retrouvé en Espagne tout ce que j'avais trouvé chez les Maures ». Jusqu'à l'embarquement sur « La Perle » et le départ définitif du Maroc, le 10 juin, il continue de profiter du spectacle que lui offrent cette société et son cadre de vie où il parvient à se dépenser sans compter dans un travail constant qui satisfait son insatiable curiosité et le transporte d'aise. La répétition de ces moments magiques le pousse à exercer sa singularité avec d'autant plus d'entrain qu'en l'occurrence il ne su-

bit aucune contrainte. Après s'être plongé tout entier dans les œuvres des poètes, les récits de voyages et les écrits savants et s'être grisé de féeries orientales, de tant d'extravagantes constructions, ne voilà-t-il pas que le voyage au Maroc le subjuge à un point tel qu'il n'est pas de jour où il ne note qu'il a « traversé beaucoup de montagnes ; grandes places jaunes, blanches, violettes de fleurs » ou encore abordé un « beau pays de montagnes très bleues, violettes à droite [...] Tapis de fleurs jaunes, violettes, avant d'arriver à la rivière de Wad el-Maghzen ». Sa capacité créatrice semble décuplée, sa sensibilité affinée, s'il en était besoin. L'artiste est désormais rompu aux rythmes qui obligent à viser l'essentiel et à éliminer le pittoresque pour mettre l'accent sur la grandeur et la noblesse d'un pays à la mesure de son ambition. Conscient d'être parvenu à une unité supérieure dans son esthétique par le mouvement, il établit une correspondance fructueuse entre couleur et lumière.

Arrivé à Toulon après avoir fait cap sur Oran et Alger, où l'escale dure trois jours, il exprime sitôt sa désapprobation devant les déprédations causées par l'occupation :

« Il était réservé aux Européens de détruire à Alger et comme à plaisir tout ce qui a été possible de la distribution et l'ornement des maisons mauresques. »

Il a l'occasion de visiter quelques demeures de notables : « C'est beau ! » ; la fascination ne cessera pas de produire ses effets, car l'emballage n'est point passager. Consigné par la quarantaine, il exécute dix-huit aquarelles destinées au comte de Mornay, aujourd'hui au Louvre. Ces feuillets à foison qui témoignent de son activité et du caractère accompli de sa méthode sont autant de chefs-d'œuvre qu'à juste titre, le goût moderne de l'esquisse considère comme d'authentiques joyaux.

À Paris, le jeune journaliste marseillais qui lui avait reconnu le « génie » a fait son chemin, Auguste Thiers est désormais ministre du Commerce et des Travaux publics, il s'emploie à l'embellissement de Paris. Dans ce cadre, il confie à Delacroix le soin de décorer la salle du trône du Palais Bourbon, lourde et difficile tâche. Les fresques sont achevées en 1837 et portent bien le souvenir du voyage qui lui permettent de magnifier tout spectacle, fut-il prosaïque, en alliant l'exactitude à la sophistication. *Fantasia* ou *Exercices militaires des Marocains* (1832) en fait la démonstration ; « cette peinture [qui] passe au galop » comme dit Gautier, où le sol se dérobe pour laisser place à un ciel qui flamboie au feu du groupe compact des cavaliers et qui devait souvent être reprise, exprime un fort désir de virtuosité technique. D'après Andrieu, élève et assistant du maître, ce serait une des toutes premières fois où l'on rencontrerait l'usage du vernis copal qui, mêlé aux pigments, permettait de remarqua-

bles effets de transparence. Une *Rue dans Meknès* est exécutée dans le même temps, et le critique d'art Gustave Planche (1808-1857), qui découvre la toile en 1834, juge qu'elle « se distingue par une lumière éblouissante et diaphane [...] les figures sont naturellement posées. C'est une bonne étude avec peu de choses, ce serait un bon tableau. » La réserve étonne d'autant que le critique sévère lui est favorable, elle s'explique cependant, car la règle chez l'artiste est désormais de « ne jamais décrire mais suggérer seulement », la simplicité surprend aussi. Mais la lumière mise au centre du dispositif est perçue ; ainsi le « répertoire de formes et de couleurs accumulées » pendant six mois est évidente, il reliera désormais le passé au présent. L'année miraculeuse commence à produire ses prodiges, car à ce même salon on pouvait admirer les *Femmes d'Alger dans leur intérieur* dont tout le pouvoir de fascination opère aussitôt sur quelques-uns. Ici, la peinture contraint à abandonner l'anecdote et à se perdre dans un sujet propice à une divagation sans fin. En fait, ce n'est pas à la brève escale de trois jours à Alger qu'il convient de chercher le secret de cette œuvre où l'imagination est placée au centre. Le spectacle banal de cet intérieur, du quotidien de trois femmes assises et vraisemblablement de leur servante qui vaque, et peu importe la visite effectuée au domicile d'un raïs sinon que s'affirment les lignes de force dégagées dès 1832 : la simplicité, l'abandon des détails superflus au bénéfice de notations précises, du souci de la composition et du soin porté à la lumière. Et si la magie opère, c'est de la combinaison de ces éléments fondus dans un « tout harmonieux » où la « gradation formée par ces quatre figures étalant en pleine lumière leurs plus somptueux atours » fait la vie source d'une symphonie enchanteresse de couleurs. Pour exalter et harmoniser ses couleurs, Delacroix « emploie tout ensemble le contraste des complémentaires et la concordance des analogues, en d'autres termes, la répétition d'un ton vif par le même ton sombre [...] il emploie aussi des modulations de couleurs... » Et ce prestigieux tableau où le peintre continue de repenser sa manière ne cessera plus d'être scruté avec un soin méticuleux ; on observa les physionomies, on détailla les vêtements (les corsages, les jupes, les pantalons, les chemises, etc.). Honoré de Balzac fut saisi devant le chef-d'œuvre, si fort qu'il en fit part à sa chère Madame Hanska : « Si j'étais riche, je me plainrais à vous envoyer un tableau, un intérieur d'Alger... » À défaut de pouvoir s'en porter acquéreur, la peinture lui inspira le décor de sa *Fille aux yeux d'or* dont « l'âme a je ne sais quel attachement au blanc », il semble que « l'amour se plaît dans le rouge et l'or [qui] flattent les passions ». À l'ombre du spectacle de cette scène d'intérieur, la présence de l'art est portée à la perfection et donne l'im-

pression que la peinture accroît l'impact de son pouvoir de fascination. Il appartient à Gustave Planché de cerner l'essentiel de cette scène où « la peinture réduite à ses seules ressources, sans sujet qui s'interprète de mille façons et très souvent distrait l'œil des spectateurs pour n'occuper que leur pensée... » Ainsi, chacune dans ce cadre captant le reflet qu'elle renvoie à celui qui la reflète, la toile se déclina à « l'infini comme une idée fixe ». C'est à ce sortilège que cédèrent Manet, Cézanne, Renoir, Matisse et Picasso, admirant tour à tour cette manifestation inépuisable de l'art moderne car dans son apparente simplicité, elle prend ce « caractère de beauté et de noblesse qui confond », comme Delacroix le constata souvent devant maints spectacles lors de son voyage. Si l'obsession de la précision continue de l'habiter comme l'indique le soin apporté aux parures et aux vêtements des jeunes femmes, peut-être était-ce qu'il avait conscience, en cette brève escale, que le spectacle qui lui fit s'exclamer : « c'est beau comme au temps d'Homère », était fragile, fugace et que cette méticulosité participait à la permanence dans les mémoires de cette vaine tentative d'approcher les secrets de la féminité.

* * *

Le Cahiers de HISTOIRE

revue d'histoire critique

**Nouvelle parution !
N° 107**

. Le mot de la rédaction

68. LES OUBLIÉES DU CORTÈGE

Philippe Artières, Introduction. Fin de cortège

Emmanuelle Loyer, Mai 1968 et l'histoire : 40 ans après

Jean-François Bert, Les HP aussi ! Une institution battue en brèche : antipsychiatrie et désaliénation en France

Mario Colucci et Pierangelo Di Vittorio, Le 68 de la psychiatrie italienne : l'effet Basaglia

Emmanuel Hoch Delgado, « Liz Taylor, Overmey, même combat ! » 68 et le Front Homosexuel d'Action Révolutionnaire

Philippe Rassaert et Michelle Zancarini-Fournel, « Visitez le musée du graffiti, il va bientôt fermer »
Un non-lieu de mémoire à Lyon : le « musée du graffiti »

Jean-François Laé et Philippe Artières, Temps couvert sur Cherbourg. L'agenda du mois de mai 1968 d'un employé de l'arsenal

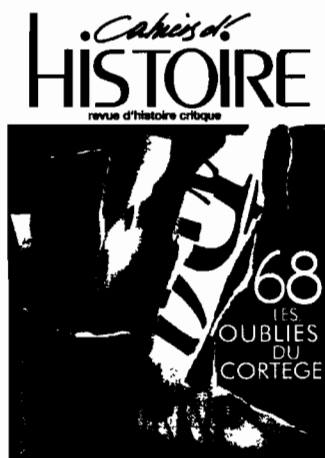
Chantiers

Bertrand Blanchard, Appartenir à un club : les identités sportives dans la France du premier xx^e siècle

Gino Nocera, Mémoire et histoire des années de plomb en Italie à travers le cinéma : l'émotion contre la raison ?

Débats

Anaud Saint-Martin, S(t)imuler l'esprit de Vincennes : l'histoire universitaire au miroir de la pensée critique



RESF : une forme originale de critique de la xénophobie *

Marianne FISCHMAN et Jean-Pierre FOURNIER **

Introduction

Historiquement et sociologiquement, le Réseau éducation sans frontières (RESF) fait partie des mouvements sociaux, nés dans les années quatre-vingt-dix, ayant porté sur le devant de la scène publique et médiatique un regard critique sur notre société, en prenant appui sur un certain nombre d'injustices sociales criantes.

Certes, ce n'est que le 26 juin 2004 que « le Réseau éducation sans frontières (RESF) se constitue publiquement lors d'une assemblée de représentants de collectifs d'établissements, de syndicats d'enseignants, d'associations antiracistes, de défense des droits de l'homme et de parents¹ ». Mais, comme le rappelle Anne Gintzburger, cette constitution publique n'est elle-même que l'aboutissement de deux expériences antérieures, datant du milieu des années quatre-vingt-dix, à Créteil et à Châtenay-Malabry².

Par ailleurs, le RESF se situe parfaitement dans la logique de ces mouvements sociaux³. Comme ceux-ci, le RESF défend une cause spécifique.

* Ce texte a fait l'objet d'une première publication en ligne sur TERRA, à l'adresse suivante : Marianne FISCHMAN et Jean-Pierre FOURNIER, « RESF : une forme originale de critique de la xénophobie », TERRA-Ed., Coll. « Esquisses », mai 2008 (date la plus tardive des faits qui y sont relatés) . <http://terra.rezo.net/article771.html>

** Nous remercions les deux rapporteurs anonymes ainsi que Robert Castel, Lysette Boucher-Castel et Émeric Lendjel pour leurs remarques critiques et suggestives. Cet article n'engage évidemment que leurs auteurs.

1. Anne GINTZBURGER, avec RESF, *Écoliers vos papiers !*, Paris, Flammarion, 2006, p. 23.

2. *Ibidem*, p. 23 sq.

3. Il existe une littérature importante sur ces mouvements. Cf. par exemple : Christophe AGUITON et Daniel BENSARD, *Le retour de la question sociale, Le renouveau des*

Rassemblant des enseignants et des parents d'élèves, des lycéens, des habitants de quartiers, ainsi qu'un ensemble de quelques 221 organisations, le RESF milite depuis cinq ans pour défendre les parents en situation irrégulière d'enfants scolarisés et les jeunes majeurs scolarisés⁴.

Comme les mouvements sociaux des années quatre-vingt-dix, le RESF a une approche avant tout humanitaire de cette cause à défendre. Indigné du traitement infligé aux enfants de familles sans-papiers et aux jeunes majeurs « copains » de leurs propres enfants, les parents d'élèves et le personnel enseignant des écoles, collèges et lycées ont décidé de les soutenir, parfois collectivement (par exemple lors du dépôt collectif de demandes d'examen de dossiers du 5 juillet 2006⁵, et toujours individuellement, dans leurs démarches administratives et souvent judiciaires. Ils espèrent ainsi soulager ces familles et ces jeunes majeurs des longs tracassés souvent arbitraires qui leur sont imposés en vue d'obtenir leurs titres provisoires de séjour, avec succès parfois.

Enfin, toujours comme ces mouvements contestataires, le RESF dénonce des injustices sociales en s'appuyant sur le thème de l'exclusion (les sans-papiers). Il rappelle que les « sans » ont des droits : à l'éducation, à la vie familiale, au logement, à un avocat, à un traitement humain et non dégradant, etc.

Pour autant, il est également important de souligner ce qui différencie le RESF de ces mouvements. Face aux discours xénophobes cherchant à stigmatiser l'étranger, à le présenter comme un danger sinon un problème⁶, le RESF construit à double titre une critique plus radicale qu'il n'y

mouvements sociaux en France, Lausanne, éditions Page deux, 1997 ; Laurence BELL, « Interpreting collective action : methodology and ideology in the analysis of social movements in France », *Modern and Contemporary France*, 9 (2), Carfax, May 2001, p. 183-196 ; Sophie BEROU, René MOURIAUX et Michel VAKALOULIS, *Le mouvement social en France - Essai de sociologie politique*, Paris, La Dispute, 1998 ; Luc BOLTANSKI et Eve CHIAPPELLO, *Le nouvel esprit du capitalisme*, Paris, Gallimard, « nrf essais », 1999 ; Pascal PERRINEAU (dir.), *L'engagement politique - Déclin ou mutation ?*, Paris, Presses de la Fondation nationale des sciences politiques, 1994 ; Hélène THOMAS, « Le miracle des sans - Formes, ressorts et effets de la visibilisation de la cause des sans citoyenneté », in Éric DESMONS (dir.), *Figures de la citoyenneté*, Paris, L'Harmattan, coll. « Logiques juridiques », 2006, p. 141-176.

4. Cf. l'appel à mobilisation du 26 juin 2004 sur :

<http://www.educationsansfrontieres.org/spip.php?article5>

5. Cf. Anne et Damien DE BLIC, « Solidarités à l'école pour des familles sans-papiers », *Esprit*, août-septembre 2006, p. 221-225.

6. Cf. par exemple ce que rappelle la Cimade en février 2006, soulignant que « [t]ous les jours, la classe politique, relayée sans discernement par la presse, la radio, la télévision, stigmatise ces hommes et ces femmes, les accusant d'être des « fauteurs de troubles », des « fraudeurs », des « profiteurs », bref les responsables de tous nos problèmes.

paraît au premier abord — qui n'a pas encore été soulignée. Tout d'abord par le dépassement de l'approche humanitaire des problèmes sociaux qu'il aborde et ensuite par la dynamique de contestation sociale qu'il crée autour de ces problèmes.

Le dépassement de l'approche humanitaire. En appelant à la régularisation des parents sans-papiers d'enfants scolarisés, le RESF propose une approche tout à fait étroite du problème des migrants. Celle-ci lui permet sans doute de faire appel (plus que d'autres) aux « qualités de cœur » de chacun. Pour autant, les acteurs⁷ du RESF expriment le malheur des enfants (et de leurs parents) comme un problème social⁸. Or, en opérant ce déplacement, le RESF fait renaître la figure sociale du migrant, reléguant au second plan sa dimension ethnique. Il produit un discours non seulement humanitaire mais également socioéconomique contre la xénophobie — au sens où nous l'avons précédemment définie, comme discours cherchant à stigmatiser l'étranger. Certes, il ne s'agit pas nécessairement de condamner ce qui serait une « xénophobie d'État⁹ ». Avant tout parce que tout discours xénophobe ne vient pas toujours en premier lieu de (et/ou n'est pas nécessairement véhiculé par) l'État¹⁰. En revanche, en s'indignant de la situation vécue par le migrant et en luttant pour l'aider à s'en extraire administrativement (*via* la régularisation de la situation administrative des sans-papiers), le RESF cherche toujours à 1/ dénoncer l'inhumanité des effets des mesures prises pour mettre en œuvre les lois relatives à l'entrée et au séjour des étrangers, 2/ en souligner les dérives

Et les mêmes de nous asséner leurs solutions simplistes : « expulsions plus », « choisissons les meilleurs », « contrôlons », tout en agitant la vision des hordes de barbares qui se presseraient à nos portes... », Cimade, *Votre voisin n'a pas de papiers - Paroles d'étrangers*, Paris, La Fabrique éditions, 2006, p. 7-8.

7. Nous utilisons ce terme ou celui de « participant » à dessein, plutôt que la notion de « membre », en raison de la spécificité du mode d'engagement dans le Réseau. Nous l'explicitons longuement dans la seconde partie de ce travail.

8. Pour prendre à contre-pied une expression utilisée par Robert Castel écrivant : « tant il est vrai que le malheur des hommes ne suffit pas pour poser un problème social », in Robert CASTEL, « La discrimination négative - le déficit de citoyenneté des jeunes de banlieue », *Annales, Histoire, Sciences sociales*, 61^e année - n° 4, Paris, Armand Colin, juillet-août 2006, p. 777-808, p. 780.

9. Olivier LE COUR GRANDMAISON, « Xénophobie d'État et politique de la peur », *TERRA*, 6 octobre 2007 ; Michel TUBIANA, « Xénophobie d'État », *Le Monde*, 20 septembre 2007, p. 19.

10. Comme nous le rappelions note 3, la classe politique dans son ensemble, les médias, les intellectuels, les scientifiques peuvent participer également à la construction et à la diffusion de discours xénophobes. Notons par ailleurs que, théoriquement, on pourrait également avancer que toute politique migratoire n'est pas nécessairement xénophobe, mais liée à de purs motifs économiques par exemple.

xénophobes¹¹ ainsi que la « politique de la peur¹² » menée aujourd'hui par l'État, 3/ rappeler les conséquences socioéconomiques de ces lois et de cette politique. Or, et nous insistons ici sur ce point, cette critique socio-économique de la xénophobie est bien plus radicale que la critique humanitaire. Moins apparente que celle-ci, elle est néanmoins toujours et de plus en plus présente au sein du RESF. Et ce faisant, ce dernier réhabilite une critique sociale et mobilise sur ce thème-là où les organisations syndicales et politiques traditionnelles ne le font plus¹³.

La mobilisation créée par le RESF autour de ces problèmes est en effet tout à fait originale en France. Elle se caractérise par la construction d'une dynamique de contestation sociale autour de la figure du migrant. Or, cette seconde spécificité du RESF tient, à nos yeux, à la forme d'organisation — de l'action comme de la structure — en réseau.

- Les actions du RESF sont en effet menées *en réseau* (d'acteurs et d'informations) : ainsi en est-il des mobilisations pour obtenir la sortie d'une mise en garde à vue d'un parent, ou encore pour intervenir lors de contrôles d'identité dans un quartier durant un temps déterminé sur ordre du procureur, etc.

- Mais cela ne suffirait pas pour spécifier le RESF vis-à-vis d'autres structures. Le RESF est véritablement un réseau original car, de plus, l'ensemble de ses acteurs, de leurs décisions, de leurs informations, de leurs échanges, se font sur le *mode du* réseau. Dit autrement, la structure organisationnelle du RESF est celle du réseau, c'est-à-dire une structure informelle, non hiérarchisée reliant les acteurs par des flux d'informations orientés vers la défense des parents sans-papiers dont les enfants sont scolarisés. On notera en particulier ici que, certes, les différents niveaux du Réseau sont comme emboîtés les uns dans les autres. On passe ainsi du comité local au RESF en général (chacun pouvant d'ailleurs communi-

11. À propos des « rafles » par exemple pour reprendre un terme utilisé par le Réseau pour désigner ces arrestations, sur ordre du procureur, réalisées sur la voie publique ou dans des cafés dans un périmètre donné et durant un laps de temps déterminé, et dénoncées par le RESF souvent comme étant des arrestations au faciès.

12. Olivier LE COUR GRANDMAISON, *op. cit.*

13. Même si on a noté, sur le plan local, des luttes de sans-papiers au travail (Mode-luxe, Buffalo Grill), puis dans un deuxième temps, une meilleure prise en compte de ces problématiques par les organisations syndicales, auxquelles s'est ajouté *Droits devant !* Ce mouvement est patent depuis que la question du travail a été officiellement posée par de nouvelles dispositions législatives et parce qu'elle fait l'objet d'un large écho médiatique (voir annexe b). Les grèves de sans-papiers en Île-de-France au printemps et à l'été 2008, ainsi que depuis octobre 2009, du fait de l'écho largement positif qu'elles ont eu, mériteraient en elles-mêmes une étude. Il n'en reste pas moins que les grandes centrales syndicales ne font pas des sans-papiers une question importante de leur agenda.

quer sur des listes de discussion internet spécifiques) en trouvant des niveaux intermédiaires tels que, dans Paris, ceux regroupant plusieurs arrondissements avant de considérer Paris dans son ensemble, etc. Mais ce découpage repose sur la géographie. Il n'implique pas des niveaux de décision hiérarchiquement marqués, ni donc des niveaux de pouvoir particulier, même si les réunions « Île-de-France » ont pu prendre des décisions engageant l'ensemble du Réseau¹⁴. Il est vrai que cette situation non hiérarchique revendiquée a dû être souvent réaffirmée. Pour diverses raisons, certains acteurs du RESF ont proposé un encadrement de la structure informelle par un conseil d'organisation ou encore, au quotidien, affirmé une présence dépassant largement le cadre géographique de leur comité (d'où toute une querelle interne sur le terme de « porte-parole » par exemple). Il n'en demeure pas moins que l'horizontalité du RESF est une de ses caractéristiques essentielles. Or, il est possible d'expliquer une part au moins de la mobilisation des acteurs à partir des caractéristiques de la structure en réseau. On pourra même expliquer la mobilisation en faveur des familles sans papiers et des jeunes majeurs créée par le RESF sous la forme d'une véritable dynamique de contestation sociale à partir de certaines caractéristiques de la structure en réseau.

L'objet de notre travail consiste donc à expliciter ces deux aspects de la spécificité du RESF. Nous montrerons comment le RESF fait renaître la dimension sociale du migrant — comment, tout en la contenant dans une rhétorique des droits de l'homme très marquée, le RESF est amené à rendre visible une figure politisée du migrant (par opposition à une figure ethnique) qui déborde largement le cadre initial affiché (**I. Contre une représentation dépolitisée du migrant**). Nous verrons ensuite comment la structure en réseau du RESF rend possible la construction d'une dynamique de contestation sociale autour de cette figure (**II. Faire entendre la voix de la critique sociale**).

I. Contre une représentation dépolitisée du migrant

Nous l'avons dit, le RESF propose une entrée tout à fait spécifique sur le sujet de la lutte contre les représentations et les perceptions xénophobes

14. Les réunions (à quelque niveau intermédiaire que ce soit) permettent en effet de coordonner et d'uniformiser sur un espace géographique plus vaste les actions des comités locaux, et de définir quelles actions seront menées à ce niveau. Ainsi, lors des réunions du RESF « Paris Est » a été décidé un rassemblement chaque deuxième mardi du mois à Belleville pour affirmer la solidarité avec les jeunes majeurs et familles sans-papiers du quartier... qui regroupe 4 arrondissements de Paris, les X, XI, XIX et XX^e. Tous les comités locaux sont invités à y participer. Ces rassemblements ont cessé à l'été 2009.

de l'altérité. Pour autant, cette entrée ne lui permet pas simplement de sensibiliser, du point de vue humanitaire, à sa cause. Elle lui permet surtout de faire découvrir l'autre comme victime exploitée, dépendante, opprimée. Or, de ce point de vue, la critique est bien plus radicale qu'elle pourrait paraître au premier abord. De fait, le RESF permet de contrer la représentation ethnique, dépolitisée du migrant qui domine depuis les années quatre-vingt¹⁵. Il fait renaître une représentation dans laquelle le social retrouve toute sa place¹⁶.

Cette représentation sociale se construit au sein du RESF à trois niveaux : au sein des comités, lors de l'accompagnement des familles migrantes ; au niveau du réseau dans son ensemble, lors de l'élaboration des tracts, des affiches appelant à la mobilisation ; au niveau trans-organisationnel, lors de constitutions d'alliances avec d'autres organisations de contestation sociale. Développons ces trois volets.

1.1 - Au sein des comités, lors de l'accompagnement des familles migrantes

L'idée n'est pas nouvelle : il existe un décalage entre les discours xénophobes et le vécu au jour le jour des sans-papiers et il convient de le combler par des témoignages. Les contraintes administratives et les obstacles qui jalonnent le parcours conduisant à l'obtention ou au refus au séjour régulier en France ont déjà été mises en évidence¹⁷. Et, avec elle, a été pointée l'idée que ces histoires ne revêtent pas seulement une dimension humaine mais aussi politique — au sens où elles sont les conséquences des politiques migratoires mises en place par les gouvernements successifs depuis les années soixante-dix en France¹⁸.

Le RESF, en proposant son soutien aux familles sans papiers dont les enfants sont scolarisés ne dit pas autre chose¹⁹. Mais il fait voir à tous les acteurs du Réseau une dimension supplémentaire. Les parcours des sans-

15. Gérard NOIRIEL, *Racisme : la responsabilité des élites*, Paris, Textuel, 2007, p. 63-65.

16. Ce faisant, il faut insister sur la superposition des figures ethnique et socioéconomique du migrant au sens où celui-ci est un travailleur d'autant plus exploité qu'il est sans papiers, car non originaire de l'Union européenne.

17. Cf. CIMADE, *op. cit.* ; Anne GINTZBURGER, *op. cit.* ; ou, pour un recueil de travaux plus académiques, Jane FREEDMAN et Jérôme VALLUY, *Persécutions de femmes - Savoirs, mobilisations et protections*, Paris, TERRA, Éditions du croquant, 2007.

18. On trouvera d'ailleurs en fin de cet ouvrage de la Cimade un récapitulatif historique de ces lois (CIMADE, *op. cit.*, p. 194-198).

19. RESF, « Appel à la régularisation des sans-papiers scolarisés », 26 juin 2004, (<<http://www.educationsansfrontieres.org/spip.php?article5>>).

papiers sont des parcours de travailleurs exploités. Ces personnes déclarent leurs revenus au fisc, payent des loyers, la cantine, la crèche pour leurs enfants lorsqu'ils y obtiennent une place — tout en étant dans la plus grande « insécurité sociale²⁰ » qui puisse exister en France : ne sont pour eux ni la durée légale de travail, ni le SMIC, ou encore les prestations sociales, etc.²¹ De plus, ils vivent dans l'inquiétude constante de l'imminence d'une arrestation suivie d'une expulsion.

Toutes les personnes qui accompagnent les migrants dans leurs démarches sont au courant de cette situation. Mais l'originalité du RESF est de la faire voir au quotidien à tous ceux qui constituent la société civile : les voisins, les parents d'élèves, les enseignants des quartiers, communes et départements dans lesquels les sans-papiers habitent, travaillent et scolarisent leurs enfants. En effet, dans chaque école, collège, lycée peut être créé un comité RESF. Dans chaque comité, des parents, des enseignants, des directeurs et proviseurs peuvent recevoir les familles, les aider à constituer leurs dossiers, les accompagner en préfecture ou au tribunal²². Or,

20. Robert CASTEL, *L'insécurité sociale - Qu'est-ce qu'être protégé ?*, Paris, Seuil, « La république des idées », 2003.

21. Sur ce point, ne nous méprenons pas. Les arguments, défendus par exemple par le « collectif expulsion sans frontières » d'extrême droite (cf. Novopress.info, « Face au Réseau éducations sans frontières, la réplique du Collectif expulsion sans frontières ! », 2007, Article libre de copie et diffusion sous réserve de mention de la source d'origine, [<http://fr.novopress.info>, <http://fr.novopress.info/?p=10253>]) ne tiennent pas. Selon ce collectif, cette insécurité particulière ne ferait « qu'ajouter de la misère à la misère », ne bénéficierait qu'aux « patrons voyous », et favoriserait « une pression à la baisse sur les salaires ». Premièrement, ces arguments, cumulés sont contradictoires : on n'ajoute pas de la misère à la misère en créant des emplois, fussent-ils peu rémunérés, et donc de la valeur ajoutée qui accroît notre PIB. Deuxièmement, les patrons voyous sont des entreprises importantes (Buffalo grill, le restaurant sur l'avenue des Champs-Élysées, etc.) dont on sait qu'elles peuvent s'arranger avec la légalité — relativement à l'embauche des salariés ou sur tout autre domaine (cf. les scandales de fraude fiscale en Allemagne) — pour tenter de s'octroyer la plus grande part possible de cette valeur ajoutée. Troisièmement, à supposer que le travail s'échange sur un marché, les tensions sur ce dernier expliquent à elles seules une grande part du niveau des salaires. Lorsque le taux de chômage est élevé, les salaires subissent des pressions à la baisse, car, comme sur la plupart des marchés, lorsque la demande est inférieure à l'offre, les prix diminuent jusqu'à atteindre l'équilibre (sauf s'ils sont maintenus à un niveau minimal du fait de l'intervention de l'État).

22. Il s'agit d'aider les familles cherchant à obtenir la régularisation de leur situation administrative à constituer leurs dossiers, à obtenir des lettres de soutien des parents, des équipes enseignantes, des élus, cela consiste également à accompagner les familles en préfecture, à faire les relances par téléphone, fax et autres courriers ; en cas d'arrestation, il faut aussi se mobiliser et mobiliser devant les commissariats, les centres de rétention administrative, devant les tribunaux et aux aéroports ; il reste encore à tracter, signer et faire signer les pétitions, faire circuler les messages, aller aux réunions et aux rencontres,

l'ensemble des documents retraçant la vie en France de ces migrants est ainsi exposé aux yeux de tous ceux qui proposent leur soutien : les factures, les déclarations d'impôts sur le revenu, la taxe d'habitation, les fiches de paye car il y en a, les attestations AME, etc. Mais aussi la durée du séjour irrégulier en France, les conditions d'entrée sur le territoire, l'éclatement géographique de la famille. Enfin, les conditions de vie en France : la taille du logement, le nombre d'habitants dans ce logement, la durée du travail, l'absence de vacances, l'impossibilité d'inviter les amis des enfants, bref de mener une vie normale. Ces informations sont connues pour la constitution des dossiers administratifs mais aussi pour la rédaction des pétitions et des courriers de soutien aux familles en témoignage de leur intégration en France, de l'attention qu'ils portent à leurs enfants, à leur scolarité, à leur santé...

Cette mise au grand jour de certains éléments de la vie a des aspects gênants pour les intéressés. Mais ils n'ont pas le choix. Les exigences de la préfecture pour régulariser leur séjour sur le territoire sont telles qu'il leur est souvent difficile d'y répondre seuls. De surcroît, la honte qu'ils ressentent vient avant tout de la non régularité de leur séjour sur le territoire. Leur difficulté est de rendre public cet état de fait, censé les placer dans l'ombre, plus que de faire voir ce qu'il signifie de leur vie quotidienne. C'est pourquoi ils acceptent sauf exception cette relative « mise à nu », mais peuvent être conduits à refuser la rédaction de pétitions de soutien par exemple.

Dans certains cas, plusieurs participants au Réseau se sont regroupés autour de thèmes particuliers. On retiendra plus particulièrement ici les thèmes de lutte spécifiques liés aux problématiques des familles migrantes non régularisées (le logement en particulier)²³. Ici encore, c'est au-delà de la dimension humanitaire que les réponses sont apportées par le RESF. Car derrière la question du logement des sans-papiers, ce n'est pas seulement l'urgence de savoir où dormir qui est posée. C'est surtout l'explo-

aux débats, répondre aux interviews... Cf. Anne et Damien DE BLIC, « Solidarités à l'école pour des familles sans papiers », *op. cit.*

23. D'autres thèmes peuvent être cités mais ils sont sans rapport avec la question qui nous occupe ici, la dimension sociale du migrant. Nous pensons par exemple à la formation par le RESF de « cercles du silence » qui se mettent progressivement en place, sur le modèle d'autres « cercles du silence » réalisés par d'autres mouvements de contestation en France sur d'autres problématiques que celle du RESF.

Sur les « cercles du silence » voir

<http://www.educationsansfrontieres.org/article13303.html>

ou encore http://cerclledesilence.info/les_cercles_de_Silence/accueil.html

tation par les marchands de sommeil qui est stigmatisée²⁴ ainsi que les dysfonctionnements administratifs des services sociaux. Car ils imposent aux familles une mobilité insoutenable — alors même qu'elles ont plus besoin que d'autres de stabilité, ne serait-ce que pour mener leurs démarches administratives !²⁵ Ainsi, à Paris, Mantes-la-Jolie, Lille, Orléans notamment, les acteurs du RESF sont intervenus dans le domaine du logement, se coordonnant quelquefois (dans le cas de Paris), échangeant des informations sur les listes, et surtout en accompagnant les familles sur le terrain : les acteurs institutionnels (la DDASS, le Samu social et ses « sous-traitants » dans ce domaine, les mairies) ont été surpris de voir le RESF les interpeller sur ces questions, faire pression sur eux, convoquer la presse, voire animer une manifestation locale sur le double thème du logement et « des papiers » (par exemple à Paris XX^e), en écho à la participation du RESF à l'affaire de Cachan à l'été 2006 sur le mot d'ordre « école-papiers-logement » (cf. annexe a).

Ainsi, au sein des comités de soutien, on ne peut plus rattacher le migrant à la figure de l'assisté²⁶ ou du criminel (le délinquant, le terroriste, de toute façon dangereux). En renouant avec la dimension économique et sociale du migrant, le RESF replace celui-ci dans un rapport d'exploitation économique. Avec le RESF est donc réhabilitée la figure du travailleur

24. On notera ainsi, par exemple, que « le tribunal correctionnel de Nice a condamné [...] le propriétaire d'un immeuble de la ville » pour avoir loué de « minuscules pièces [...], sans bail, entre 360 et 640 euros par mois à des travailleurs migrants isolés et à des familles en grande précarité », comme le rapporte Emmanuelle CHEVALLEREAU, in « Quinze mois de prison contre un "marchand de sommeil" », *Le Monde*, 19 février 2008, p. 8.

25. Il est nécessaire, de ce point de vue, de différencier le (migrant) pauvre du (migrant) aisé. C'est évidemment du premier dont nous parlons ici. Le second peut être mobile, c'est même parfois une qualité justifiant sa présence sur le territoire. Dans ce cas, cette mobilité est internationale et nullement locale, comme c'est au contraire le cas pour le premier. Comme le notent les sociologues Pinçon et Pinçon-Charlot, à propos de la situation du logement à Paris « [I]es immigrés vivant à Paris représentent encore une part importante de la population. Il y a à cela deux raisons principales. D'une part, certains étrangers ne sont pas à proprement parler des immigrés et ont une situation professionnelle élevée. D'autre part, à l'autre extrémité de la distribution sociale, certains étrangers, très pauvres, peuvent se maintenir dans Paris, soit dans certains ensembles de logements sociaux anciens, soit dans le logement social de fait que constituent les hôtels meublés, les chambres de bonne et les immeubles dégradés voire insalubres. La distribution des étrangers entre les arrondissements met en lumière cette opposition. » (in Michel PINÇON et Monique PINÇON-CHARLOT, *Sociologie de Paris*, Paris, La Découverte, coll. « Repères », 2004, p. 32-33).

26. Associée à l'idée énoncée par Michel Rocard [1990] que « la France ne peut accueillir toute la misère du monde, [même s'il ajoutait immédiatement] mais elle doit savoir en prendre fidèlement sa part ».

immigré clandestin et, de ce fait, davantage exploité que tout autre. Le migrant est celui qui travaille parfois nuit et jour (pour boucler une commande dans un atelier de couture), toujours plus de 35 heures par semaine, mais souvent une dizaine de jours par mois seulement, pour un salaire excédant rarement 800 euros par mois²⁷. Le migrant est celui dont la régularisation par le travail dépend de la décision discrétionnaire du préfet dès lors que, non européen et non qualifié, il ne remplit pas les conditions nécessaires pour obtenir de droit cette régularisation²⁸. Le migrant est celui qui, en raison de ses horaires de travail irréguliers, ne peut pas venir chercher ses enfants à l'école, ne peut pas prendre des cours de français, n'a pas droit aux loisirs²⁹. Le migrant est celui qui, à Paris, vit à plusieurs dans des logements exigus de 15 à 30m², qui peuvent être insalubres et dont les loyers au m² équivalent ceux des HLM de Neuilly³⁰.

Par ailleurs, cette représentation rompt avec une conception de l'humanaire comme aide aux populations déshéritées. Les actions du RESF demandent en effet toujours la participation et l'implication croissantes — jamais automatiquement ni même durablement acquises cependant — des familles concernées. Les actions du RESF soutiennent une démarche engagée par les familles. Elles l'alimentent, mais elles ne s'y substituent pas. En ce sens, les actions du RESF sont l'expression d'une solidarité active, dont le point de départ est toujours le quartier. En témoignent les manifestations devant les écoles ou à partir des écoles, de même que les dépôts collectifs de dossiers à Paris à la préfecture de Police, rassemblant soutiens et familles. Pour la plupart d'entre elles, c'est une première occasion d'affirmation publique. Souvent, elles sont d'ailleurs surprises du caractère multi-ethnique de ces rassemblements : « il n'y a pas que des Chinois ? », s'étonnait une jeune mère de famille se retrouvant dans un comité d'école avec un père congolais et une mère ukrainienne accompagnée de sa fille.

27. Laetitia VAN EECKHOUT, « Un employeur condamné pour licenciement abusif d'un sans-papiers », *Le Monde*, 13 mars 2008, p. 13.

28. Cf. la circulaire du 20 décembre 2007 n° NOR : IM1N/07/00011/C et en particulier l'annexe 3 p. 9 des métiers réservés aux ressortissants des États non européens.

29. Cf. CIMADE, *Votre voisin n'a pas de papiers – Paroles d'étrangers*, 2006, *op. cit.* ; Anne CHEMIN, « La vie confinée et discrète des sans-papiers », *Le Monde*, 20 octobre 2007, p. 11.

30. Rappelons ainsi qu'au « 39 rue de Villiers [à Neuilly], par exemple, un F3 en PLS [Prêt locatif social] se loue 660 euros (charges comprises), un F4 de 85 mètres carrés, 960 euros », in Pascale KREMER (en collaboration avec Michel PINÇON et Monique PINÇON-CHARLOT), « Enquête sur les HLM de Neuilly », *Le Monde* 2, 26 janvier 2008, p. 18-25, p. 25.

En témoigne également, au-delà de ces rassemblements, la reprise ou la naissance de mouvements de sans-papiers eux-mêmes, encouragés par l'existence du RESF : par exemple le *Collectif sans-papiers du 19^e arrondissement* (dont sont issus bien des membres de l'actuel CSP 75 qui a occupé la Bourse du travail à Paris depuis un an) qui a d'ailleurs préparé des apparitions publiques (rassemblements ou manifestations organisés dans le cadre de « Quartiers solidaires »).

En témoignent, enfin, ces manifestations parisiennes d'un genre particulier, dites pour les premières « farandoles », qui regroupent progressivement des petits cortèges venant de telle ou telle école, pour aboutir à une manifestation qui se veut différente des habituels rassemblements militants du samedi après-midi.

Ainsi connu au quotidien, reconnu dans cette nouvelle proximité militante, le migrant en tant que main-d'œuvre exploitée apparaît aussi à un second niveau : celui du réseau dans son ensemble, lors de l'élaboration des tracts, des communiqués et des affiches appelant à la mobilisation.

I. 2. Au niveau du réseau dans son ensemble, lors de l'élaboration des tracts et des affiches appelant à la mobilisation

La figure du travailleur immigré clandestin n'est pas toujours présente dans les argumentaires déployés par le RESF. Car, nous l'avons dit, la rhétorique du RESF est d'abord centrée sur la défense des droits de l'homme³¹. Cette figure sociale, politisée, du migrant est donc absente à l'origine du discours du RESF. Mais il faut noter qu'elle devient plus récurrente depuis la création du *ministère de l'Immigration, de l'Intégration, de l'Identité nationale et du Codéveloppement*, dirigé par Brice Hortefeux puis par Éric Besson.

Nous l'avons rappelé en introduction, l'essentiel du propos du RESF, et tout particulièrement en ces temps de « xénophobie d'État » et de « politique de la peur »³², reste de dénoncer publiquement l'inhumanité des effets des mesures prises pour mettre en œuvre les lois relatives à l'entrée et au séjour des étrangers. Luttant pour voir pleinement respecté le droit à

31. Il s'agit de soutenir les familles sans papiers d'enfants scolarisés et les jeunes majeurs dont les droits sont progressivement restreints et souvent bafoués : les droits de l'enfant, à son éducation, à sa sécurité, à vivre en famille, mais aussi le droit d'asile, le droit de se soigner, et plus généralement les droits de l'homme (cf. par exemple le texte fondateur du RESF, « Appel à la régularisation des sans-papiers scolarisés », *op. cit.* ou RESF, « Adresse du Réseau éducation sans frontières aux citoyens et aux candidats », 20 février 2007, (<<http://www.educationsansfrontieres.org/?article4386>>).

32. Olivier LE COUR GRANDMAISON, « Xénophobie d'État et politique de la peur », *op. cit.* ; Michel TUBIANA, « Xénophobie d'État », *op. cit.*

l'éducation de tous les enfants et jeunes majeurs, qu'ils soient nés de parents en situation régulière ou non sur le territoire français, le RESF s'indigne des pratiques mises en œuvre par l'État pour mener sa politique migratoire restrictive et proteste contre leurs conséquences inhumaines. C'est ainsi que l'on peut lire dans un tract appelant à manifester à Belleville le 12 février 2008 :

« Nous dénonçons la politique du chiffre. Les sans-papiers ont un visage. Nous dénonçons l'éclatement des familles. Les sans-papiers ont des droits, droit au respect, à une vie familiale, à l'éducation. Nous dénonçons l'incarcération dans les centres de rétention. Les sans-papiers ne sont pas des délinquants. Nous dénonçons leur renvoi vers des pays que les uns ont fui, dont les autres ne sont plus familiers ni avec la langue ni avec les coutumes. Les sans-papiers ont le droit d'aimer la France et d'y rester.³³ »

Mais des propos moins humanistes, plus socioéconomiques se font jour. Ainsi, dans le même tract, on lit également :

« [n]ous ne voulons pas enfanter un projet de civilisation pour société décérébrée et à deux vitesses. [...] Nous dénonçons une politique stérile qui fabrique des sans-papiers, génère des drames humains, dévoie les énergies publiques qui, mieux utilisées, devraient combattre chômage, misère et inégalités.³⁴ »

Et ce, alors même qu'il avait déjà été souligné à l'adresse des citoyens et des candidats que :

« [v]ivre, se loger, travailler normalement, échapper aux marchands de sommeil, aux patrons qui les [les familles sans papiers] exploitent, payer leurs cotisations sociales et leurs impôts, bref vivre en concitoyens n'est pas exorbitant. Nous demandons la régularisation avec un titre de 10 ans, qui permette de vivre sans angoisse et d'accéder aux droits (bail, prêt, contrat de travail...).³⁵ »

33. RESF, « Communiqué RESF Paris : Rassemblement Belleville mardi », tract du 10 février 2008.

34. RESF, « Communiqué RESF Paris : Rassemblement Belleville mardi », *op. cit.* On retrouve cette dimension socioéconomique dans le communiqué RESF - RUSF - UCIJ appelant à une conférence de presse le mardi 26 juin 2007 (<http://www.educationsansfrontieres.org/?article6834>).

On peut ainsi y lire qu'« [i]l y a beaucoup de spectacle et d'affichage dans tout cela, mais l'ensemble de ces comportements plonge les étrangers, en situation régulière ou non, dans l'ère du soupçon institutionnalisé. Avec un souci maniaque du chiffre, le gouvernement fait vivre les sans-papiers et leurs enfants — les petits comme les jeunes majeurs et les étudiants — dans la peur permanente du contrôle et de l'expulsion. Il les laisse confrontés à une situation chaque jour plus précaire, plus angoissante, livrés pieds et poings liés au travail au noir, aux marchands de sommeil. », RESF, « Communiqué de presse RESF - RUSF - UCIJ », mardi 26 juin 2007 (<http://www.educationsansfrontieres.org/?article6834>).

35. RESF, « Adresse du Réseau éducation sans frontières aux citoyens et aux candidats », *op. cit.*

Ainsi est mis l'accent sur 1 : la société à deux vitesses mais aussi sur 2 : l'opposition entre les moyens mis en place stigmatisant le migrant, lui faisant supporter tous nos maux économiques, et les politiques de relance de la croissance et de l'emploi faisant défaut à notre économie, ainsi que sur 3 : l'exploitation par le patronat, et enfin sur 4 : l'inégalité d'accès au logement conduisant à faire des migrants sans papiers une des proies par excellence des marchands de sommeil.

On peut également noter la mention faite (pour la première fois à notre connaissance) au recours notable aux travailleurs sans papiers dans les secteurs de la restauration et du bâtiment — auxquels il faudrait ajouter le textile — dans la plaidoirie « Comment écrire sans-papiers ? » de Lucie Simon³⁶.

Or, on voit bien comment, du même coup, l'humanitaire est articulé au politique et au social. Le migrant sans papiers et sa famille ne sont plus seulement des victimes malheureuses des politiques migratoires restrictives mais aussi, sinon d'abord, une population exploitée qui subit le chômage, la misère et les inégalités. Le discours du RESF dépasse ainsi le cadre de la défense des droits et de la dénonciation des effets des politiques migratoires mises en place par les gouvernements. Il ouvre la voie à une critique sociale de la xénophobie et, en ce sens, bien plus radicale que la critique humaniste. Car cette critique sociale ne porte plus uniquement sur des valeurs éthiques communes, au fondement, certes, de notre société. Elle porte sur le mode d'organisation des rapports sociaux³⁷. De fait, elle renvoie directement à des pratiques qui structurent ces rapports : le fonctionnement économique de la société dans laquelle cette xénophobie se déploie, et plus particulièrement aux rapports d'exploitation qu'elle contient.

Et finalement nous allons voir comment, reconstruite au niveau de chaque comité de soutien, au niveau des communiqués réalisés par le RESF

36. Lucie SIMON (pour le Lycée Jean-Baptiste DUMAS - ALES (30)), « Comment écrire sans-papiers ? », communication ayant obtenue le 1^{er} prix lors du 11^e concours de Plaidoiries des Lycéens pour les droits de l'homme, Caen, 1^{er} février 2008 (<http://www.educationsansfrontieres.org/spip.php?article11606>).

Lucie Simon est membre du collectif RESF d'Alès, pour le Lycée Jean-Baptiste Dumas - ALES (30). Avec cette plaidoirie, elle a remporté le 1^{er} prix lors du 11^e concours de Plaidoiries des Lycéens pour les Droits de l'homme.

37. Sur la construction de l'économie comme mode de représentation du social et son articulation avec le politique et la morale, cf. par exemple Louis DUMONT, *Homo-Aequalis - Genèse et épanouissement de l'idéologie économique*, Paris, Gallimard, 1977, rééd. 1985, ou encore Karl POLANYI, *La grande transformation - Aux origines politiques et économiques de notre temps*, trad. française de Catherine Malamoud, Paris, Gallimard, 1983 [1944].

dans son ensemble, cette figure socioéconomique du migrant apparaît également à un troisième et dernier niveau trans-organisationnel : celui dans lequel le RESF noue des alliances avec d'autres organisations de contestation sociale.

I. 3. Au niveau trans-organisationnel, lors de la constitution d'alliances avec d'autres organisations de contestation sociale

Cet aspect est très net au niveau de la question du logement. C'est ainsi qu'en novembre 2007, le RESF apporte son soutien aux mal-logés de la rue de la Banque, à Paris³⁸. S'alliant avec le DAL, le RESF rappelle le caractère indissociable des deux thématiques que sont le logement et les titres de séjour. Ainsi :

« Les familles dont nous exigeons la régularisation sont aussi trop souvent les victimes du mal-logement, des marchands de sommeil et des escrocs de tout poil. Elles aussi, vont de logements insalubres et surpeuplés en hôtels-ghettos, où s'entassent les plus pauvres, avec ou sans papiers. Pour le droit de vivre dans la dignité, la lutte pour la régularisation est indissociable de celle pour le droit au logement.³⁹ »

Mais c'est aussi le cas à propos du travail illégal, comme en témoignent deux communiqués du MRAP et du RESF au sujet d'une intervention de police qui s'est déroulée dans un atelier clandestin à Aubervilliers le 16 avril 2007. Le premier « condamne ces opérations spectacle contre les victimes de réseaux mafieux, qui doivent leur existence à la situation même de clandestinité des sans-papiers⁴⁰ ».

Quant au second, réalisé par le comité [RESF] de vigilance d'Aubervilliers, il rappelle que :

« [I]a lutte contre les négriers qui organisent le travail non déclaré et les entreprises ayant pignon sur rue qui en profitent parfois, ne justifie pas de telles méthodes contre les victimes de cette exploitation. Les travailleurs clandestins ne sont pas des gangsters contre qui il faut un tel déploiement policier, l'arme au poing. La première mesure contre le travail non déclaré serait la régularisation des travailleurs sans papiers que leur condition place sans défense entre les mains de leurs exploiters.⁴¹ »

38. RESF, « Soutien aux mal-logés de la rue de la Banque », communiqué du 22 novembre 2007, (<<http://www.educationsansfrontieres.org/?article9957>>).

39. *Ibidem*.

40. MRAP, « Sans-papiers, Aubervilliers : les dégâts d'une politique », communiqué du 19 avril 2007, (<<http://www.educationsansfrontieres.org/spip.php?article5609>>).

41. RESF, « Appel à rassemblement de protestation suite à la rafle brutale dans un atelier d'Aubervilliers », 18 avril 2007,

(<<http://www.educationsansfrontieres.org/?article5574>>)

On retrouve donc ici l'affirmation de la pluri-dimensionnalité de la situation des migrants que nous évoquions précédemment. Parti d'une entrée étroite et spécifique sur le sujet de la lutte contre les représentations et les perceptions xénophobes de l'altérité, le RESF aboutit finalement bien à une véritable critique sociale, bien plus radicale qu'il n'y paraît au premier abord, de la xénophobie. Et c'est en quoi le RESF s'éloigne de l'humanitaire — dont on sait par ailleurs qu'il peut être non pas simplement « contre » l'État — pointant certaines de ses défaillances — mais « tout contre » — soutenu par lui⁴².

Surtout, et c'est ce que nous souhaiterions à présent montrer dans une seconde partie, grâce à la structure en réseau, le RESF parvient à créer une forte mobilisation sur ce thème. Nous montrerons que la critique de la xénophobie peut alors devenir véritable critique sociale parce qu'en mobilisant sur ce thème comme elle le fait grâce au réseau, elle fait entendre une voix plurielle, s'exprimant depuis la place publique, adaptée aux caractéristiques du monde contemporain.

II. Faire entendre la voix de la critique sociale

De par sa structure, le RESF est un mouvement de protestation sociale tout à fait atypique. Fonctionnant en réseau⁴³, il ne correspond à aucun des canons traditionnels des organisations associatives, syndicales ou politiques. De fait, le RESF n'a pas de structure hiérarchique, pas d'adhérents, pas de commandement, pas de représentants, pas de porte-parole. Comme tout réseau, il met en parallèle des flux d'informations et des flux de relations⁴⁴. De plus, il suppose entre les acteurs du réseau deux caractères essentiels à la réussite du fonctionnement de l'organisation : la « coopération » et la « confiance »⁴⁵. Car, contrairement à d'autres structures

42. Didier FASSIN, « L'humanitaire contre l'État - tout contre », *Vacarmes*, n° 34, janvier 2006, p. 15-19. Et le RESF échappe alors à la critique que l'on pourrait lui faire sur ce point, comme par exemple à propos du fichier ELOI, in Éric FASSIN, « Les enfants d'ELOI », *Politix, L'observatoire du 6 mai*, 9 janvier 2008.

43. La littérature sur les réseaux est considérable. On notera par exemple Albert BRESSAND et Catherine DISTLER, *La planète relationnelle*, Paris, Flammarion, 1995 ; Nicolas CURIEN, *Économie des réseaux*, Paris, La Découverte, coll. « Repères », 2000, rééd. 2005 ; Michel CALLON *et al.*, *Réseau et coordination*, Paris, Economica, 1999 ou Colette VOISIN, Sihem BEN MAHMOUD-JOUINI et Serge ÉDOUARD, *Les réseaux : dimensions stratégiques et organisationnelles*, Paris, Economica, 2004 pour ne citer que ces quatre références.

44. Yvon PESQUEU, *Organisations. modèles et représentation*, Paris, PUF, 2002.

45. Luc BOLTANSKI et Ève CHIAPELLO, *Le nouvel esprit du capitalisme*, *op. cit.*, p. 154-238 ou encore Mounim BELALIA, « Les attributs relationnels comme facteurs déterminants dans les réseaux inter-organisationnels : cas d'un réseau interbancaire d'échange

qui peuvent, lors d'actions ponctuelles, fonctionner sur le mode du réseau, avec le RESF tous les acteurs sont toujours en réseau. Ce qui d'ailleurs peut être parfois compliqué pour certains d'entre eux mais, comme nous l'avons rappelé en introduction et dans la note précédente, est toujours défendu et protégé par d'autres et parvient, ainsi, sur le mode consensuel, à être finalement accepté par tous.

Or, cet atypisme — particulièrement net à Paris et en Île-de-France, secteur géographique sur lequel notre propos est donc plus particulièrement centré dans cette partie du texte⁴⁶ — est ce qui fait la force du RESF. Il lui donne une force de mobilisation que ne peuvent pas avoir les autres organisations traditionnelles. Il lui donne surtout prise là où les organisations traditionnelles perdaient pied : là où apparaissent des « injustices » que ces organisations traditionnelles ne parviennent plus à dénoncer. C'est en effet la possession d'une structure en réseau qui lui permet à la fois de 1 : mobiliser et 2 : créer une dynamique de contestation sociale. Et grâce à cette double dimension, le RESF permet à cette contestation de s'exprimer — ce qui constitue la seconde raison pour laquelle la lutte contre la xénophobie élaborée par le RESF est plus radicale qu'il n'y paraît de prime abord. De fait, ce n'est pas seulement parce qu'elle fait réapparaître la figure socioéconomique du migrant, c'est également parce qu'en s'appuyant sur une structure en réseau elle redonne de la voix à une critique sociale — centrée autour de cette figure du migrant — qui, dans

de données », XVI^e conférence internationale de management stratégique, Montréal, 6-9 juin 2007, (http://www.aims2007.ugam.ca/actes-de-la-conference/communications/belaliam404/at_download/article).

On notera en particulier que le « contrôle », troisième caractère souvent cité, est également ici requis, mais dans un sens particulier. Il ne s'agit pas de contrôler l'accès aux données — le réseau étant ouvert à tous les acteurs potentiels dès lors qu'ils s'accordent sur le contenu des actions à mener et la manière de les mener au sein du RESF — mais de s'assurer que le RESF reste une structure en réseau au sens où nous l'avons précédemment définie, c'est-à-dire comme une structure informelle, non hiérarchisée reliant directement les acteurs par des flux d'informations orientés vers la défense des parents sans papiers dont les enfants sont scolarisés. Dans ce cadre, le contrôle s'exerce par tous les acteurs (elle relève de leur vigilance - et celle-ci est réelle au sein du RESF et donne lieu à des échanges parfois très vifs entre les acteurs) pour éviter la mainmise de certains d'entre eux sur les décisions, les communiqués, les prises de parole... Car la structure en réseau doit se protéger de toute prise de pouvoir personnelle pour garder sa spécificité, en particulier l'absence de hiérarchie.

46. Il est en effet clair que dans certaines régions peu denses, la notion de réseau, si elle existe, est sans nul doute moins pertinente et significative qu'à Paris ou dans d'autres grandes villes de province.

les organisations politiques et syndicales traditionnelles, fait aujourd'hui globalement défaut.

II. 1. L'effet de la structure en réseau sur la mobilisation en faveur de la défense des droits des migrants

On retiendra essentiellement trois raisons expliquant que la forme réseau permet à RESF de mobiliser : tout d'abord, « l'authenticité de l'engagement⁴⁷ », ensuite, la souplesse de l'engagement, et enfin, le consensus comme fondement des décisions et des actions.

II. 1. a. « L'authenticité de l'engagement »

On sait que le RESF, comme d'autres mouvements de contestation sociale ayant émergé dans les années quatre-vingt pour défendre le logement (le DAL...) ou encore les chômeurs (AC !...), propose une forme d'action directe, dans une relation de proximité avec les acteurs concernés (que nous explicitons en II. 2. a). Or, cette forme d'action permet de rompre avec l'inefficacité (réelle ou supposée) des organisations politiques et syndicales traditionnelles. Elle est comprise par ceux qui la mettent en place comme l'expression d'une certaine « authenticité de l'engagement » car elle permet de redonner du sens aux sacrifices (notamment en temps) que font les militants⁴⁸. Ces sacrifices ne servent aucune autre cause que celle de ceux à qui s'adresse leur soutien. Ces sacrifices ne produisent aucun autre effet que de réussir de manière plus ou moins assurée à soustraire de l'injustice ceux qui sont soutenus — hormis d'éventuels effets de prestige pour ceux qui les ont réalisés. Et c'est pourquoi cette forme d'action caractéristique des mouvements sociaux structurés en réseau permet de rassembler, en attirant en particulier les militants déçus par les organisations traditionnelles⁴⁹.

Mais il faut alors immédiatement préciser l'originalité du RESF en le différenciant des autres mouvements de contestation sociale qui mènent également ce genre d'action directe. On notera ainsi en particulier que les autres mouvements de contestation sociale fonctionnent aussi en réseau.

47. Luc BOLTANSKI et Eve CHIAPELLO, *op. cit.*, p. 434.

48. Éric AGRICOLIANSKY, « Carrières militantes et vocation à la morale : les militants de la Ligue des droits de l'homme dans les années 1980 », *Revue Française de Science Politique*, Paris, vol. 51, n° 1-2, 2001, p. 27-46.

49. Luc BOLTANSKI et Eve CHIAPELLO, *op. cit.*; Christophe AGUITON et Daniel BENSARD, *op. cit.*, Colette YSMAN, « Transformations du militantisme et déclin des partis », in Pascal PERRINEAU (dir.), *L'engagement politique - Déclin ou mutation ?*, *op. cit.*, p. 41-66.

Mais c'est essentiellement lors de la réalisation de ces actions ponctuelles. Et, dans ce cas, la forme réseau peut se traduire par l'imbrication de plusieurs réseaux, dont le RESF, comme nous l'évoquions précédemment. En revanche, et contrairement au RESF, le mode de fonctionnement interne, au quotidien, de ces mouvements ne correspond pas à celui d'une structure en réseau (ils ont des représentants, des membres, etc.). De plus, au sein du RESF, ces actions directes ne sont pas ponctuelles comme dans ces mouvements, mais bien au contraire en permanence répétées, à tous les niveaux du réseau (au sein des comités, au sein de plusieurs comités, au niveau du RESF dans son ensemble)⁵⁰.

Sur ce dernier point, il convient d'apporter (au moins) la précision suivante. La répétition des actions directes de solidarité active menées par le RESF avec les familles tient vraisemblablement à une spécificité de la situation parisienne, sans doute reproductible à Marseille et à Lyon mais moins dans d'autres lieux. Elle consiste dans le caractère hétérogène du centre des métropoles (incluant à Paris la proche banlieue) lié à la coexistence d'un double mouvement de gentrification et d'immigration, rejetant au loin, sur des étendues vastes, les autres populations⁵¹ — avec ces deux nuances : la gentrification est celle des intellectuels aux revenus variés autant que des catégories sociales aisées, l'immigration est celle de primo-arrivants pauvres ou de regroupement familial, ces familles comprenant l'avantage que présente Paris du point de vue de l'encadrement social, éducatif... et du soutien possible pour « les papiers ». L'Est parisien voit donc la cohabitation de deux milieux différents, cohabitation qui n'empêche pas un évitement scolaire par exemple, mais qui engendre aussi — élément qui a échappé au tableau universitaire et encore plus à sa traduction journalistique sur la « boboïsation » — des éléments de connaissance, d'écoute voire de solidarité active. Elle donne donc sa force au mouvement dans ces villes et lui autorise un caractère de masse (c'est l'apparition du « quartier » comme acteur visible) tout en posant dans des termes nouveaux la question dite de « la mixité sociale ».

50. De ce fait, le RESF échappe (malheureusement ?) au risque de rupture de « la continuité de l'engagement » lié à celui d'un arrêt « des événements capables de le rendre actuel » (Luc BOLTANSKI et Eve CHIAPELLO, *op. cit.*, p. 435) : le durcissement des conditions d'entrée et de séjour des migrants en France (et plus largement en Europe), et la multiplication des moyens mis en œuvre pour réaliser l'expulsion d'environ 25 000 personnes par an en situation irrégulière en France rend aujourd'hui la réalisation de ce risque quasi nul.

51. Christophe GUILLUY, « La nouvelle géographie sociale à l'assaut de la carte électorale », *Lettre électronique du Cevipof-Siences-Po*, 2007.

II. 1. b. La souplesse de l'engagement

La structure en réseau permet à ses participants de s'investir très inégalement et sous des rapports divers, dans le soutien aux familles sans papiers dont les enfants sont scolarisés. Aucune adhésion totale sur tous les rapports n'est (ne peut être) en effet exigée. Participer au RESF peut consister à signer une pétition sur le site de RESF⁵², à accompagner une famille au tribunal administratif, à faire suivre un message sur une liste d'un comité ou inversement à transmettre une information provenant d'un comité vers l'ensemble du réseau en France... Il suffit d'un accord individuel ponctuel sur la validité d'une action menée pour y participer⁵³.

Ainsi, cette souplesse permet la pluralité des modes et des motifs d'engagement. Or, cette pluralité ouvre la porte à une diversité d'acteurs, plus ou moins impliqués, plus ou moins critiques, plus ou moins militants, plus ou moins engagés. Elle est donc en mesure de rassembler bien plus largement qu'un syndicat, un parti ou une association militante qui exige, au contraire, un engagement partisan tant dans les raisons qui poussent à l'engagement que dans la manière de s'engager⁵⁴. Et c'est pourquoi cette souplesse explique, en partie, en quoi la structure en réseau qui caractérise le RESF permet de créer une mobilisation. Comme l'écrivent Boltanski et Chiapello, y « circulent des personnes différentes sous un grand nombre de rapports, dont beaucoup d'opinions divergent (la "mosaïque") mais qui sont susceptibles de converger et de s'entraider pour des actions contre l'exclusion prenant appui sur une définition minimale des droits souvent revendiqués par référence à une "citoyenneté" dont la définition demeure floue⁵⁵ ».

De ce point de vue, il est clair que la mobilisation n'est pas en permanence à son maximum (impossible à chiffrer d'ailleurs puisque, par définition, il n'y a pas d'adhérents dans ce réseau mais des flux permanents

52. À l'adresse suivante : <http://www.educationsansfrontieres.org>. On y trouvera notamment toutes les formes d'action possibles menées par le RESF.

53. De ce point de vue, il n'y a pas d'organisation du travail à proprement parler au sein du RESF : n'importe quel acteur peut mener l'action qu'il souhaite (écrire des communiqués, rédiger une pétition, accompagner une famille au tribunal, suivre une famille en particulier...), les actions se répartissent entre les acteurs selon leurs disponibilités et à leur gré, de sorte qu'il peut arriver que certaines d'entre elles ne soient pas menées (pas d'accompagnement ni donc de soutien au tribunal par exemple), et que d'autres soient réalisées en doublons (mêmes informations transmises plusieurs fois...). Cf. Luc BOLTANSKI et Eve CHIAPELLO, *op. cit.*, p. 434.

54. Jacques ION, « L'évolution des formes de l'engagement public », in Pascal PERINEAU (dir.), *L'engagement politique - Déclin ou mutation ?*, *op. cit.*, p. 23-39, p. 33-34.

55. Luc BOLTANSKI et Eve CHIAPELLO, *op. cit.*, p. 433.

d'entrants et de sortants). La multiplication des actions à mener peut engendrer une fatigue, un essoufflement de certains participants du réseau. Les périodes de congés scolaires, malgré les systèmes de veille mis en place, sont également souvent source de démobilisation, etc. Mais face à des situations particulièrement dramatiques, grâce à la médiatisation de certains événements également, ou encore devant l'urgence (l'expulsion imminente d'un parent d'élève par exemple), la mobilisation peut être très importante. Plusieurs manifestations organisées par le RESF ou avec le RESF en témoignent⁵⁶. Plusieurs actions plus ponctuelles, comme des accompagnements au tribunal administratif le montrent également. Cette mobilisation s'explique par la flexibilité qui caractérise les structures en réseau telles que le RESF et qui leur garantissent aussi la mobilité et la rapidité — souvent essentielles pour mener à bien les actions compte tenu des délais légaux d'intervention (durée de maintien en garde à vue, délai de recours contre une décision de justice, délai de constitution de dossier pour passer devant le juge des libertés, etc.).

II. 1. c. Le consensus comme fondement des décisions et des actions

Le troisième élément que nous pouvons avancer expliquant la mobilisation permise par la forme réseau tient effectivement à la nature des prises de décision au sein du RESF : le consensus — rendu nécessaire en l'absence de hiérarchie, de représentant, de délégation, de porte-parole et du fait de la souplesse de l'engagement.

Le consensus est essentiel car il permet de rassembler autour d'actions et de projets communs. Une fois le consensus établi, l'adhésion est donc nécessairement pleine et entière. Surtout, il permet de rejeter toute idée qui ne serait pas consensuelle et d'éviter ainsi les divisions et les défections liées à des désaccords sur des pratiques, des actions, des sujets de mobilisation.

De ce point de vue, le mode de décision que génère la structure en réseau du RESF pérennise les relations entre les acteurs grâce auxquelles la mobilisation devient possible⁵⁷.

56. Comme celle du 2 février 2008 par exemple, rassemblant 1 900 manifestants (selon les estimations de la police), ou encore celle du 13 mai 2006 contre la loi relative au code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile (loi céséda) organisée par plusieurs centaines d'organisations militantes et politiques et qui a rassemblé environ 30 000 personnes.

57. De ce point de vue, on peut dire que le RESF fonctionne comme un paradigme au sens de Kuhn (Thomas Samuel KUHN, *Structures des révolutions scientifiques*, Paris, Flammarion, « Champs », 1983 [1962]), c'est-à-dire par adhésion à un noyau dur permettant une répartition non hiérarchique du travail.

Ainsi, lorsque la structure en réseau devient le mode même d'organisation des mouvements sociaux comme c'est le cas avec le RESF, elle possède plusieurs caractéristiques qui permettent de mobiliser les acteurs autour d'une cause commune. Or, et c'est ce que nous allons enfin expliciter, parce qu'elle s'appuie sur la structure en réseau, cette mobilisation (contre la xénophobie) peut se faire l'expression d'une véritable critique sociale qui, dans les organisations politiques et syndicales traditionnelles, fait aujourd'hui défaut.

II. 2. Le RESF, lieu d'expression d'une véritable critique sociale

Trois arguments essentiels peuvent être avancés pour expliquer les effets de la structure en réseau du RESF sur la mobilisation contre la xénophobie. Tout d'abord le fait que le RESF, parce qu'il est organisé en réseau, constitue une critique basée sur des formes d'action de solidarité sociale directe : partant des situations vécues dans les quartiers, les actions du RESF donnent de la voix à des mouvements de contestation produits dans l'espace public, les inscrivant ainsi dans une véritable dynamique de contestation sociale. Ensuite, le fait que le RESF, parce qu'il est organisé en réseau, a une structure adaptée au monde social contemporain pour en exprimer la critique sociale. Enfin, le fait que le RESF, parce qu'il est organisé en réseau, permet l'énoncé d'une critique sociale dans le respect de la pluralité des positions des acteurs.

II. 2. a. Une critique par l'action

On sait que l'humanitaire se caractérise par la distance (géographique et/ou sociale) et la médiation⁵⁸. On a moins souligné que cet engagement à distance était, si l'on peut risquer l'oxymore, un « engagement passif », comparable si l'on veut à l'adhésion sans activité à de nombreuses associations ou organisations syndicales et politiques. Or, le RESF, parce qu'il s'appuie dans ses actions sur une structure en réseau, en a développé des formes puissantes, originales souvent et visibles⁵⁹ :

- les rassemblements devant les écoles, montrant le caractère massif de la solidarité, mêlant parents sans papiers et avec papiers, affirmant une identité de « parents du quartier » à forte tonalité sociale ;

58. Luc BOLTANSKI, *La souffrance à distance. Morale humanitaire, médias et politique*, Paris, Métailié, 1993.

59. Nous ne citerons donc ici que ces dernières alors même qu'elles ne rendent pas compte de manière exhaustive des actions directes de solidarité active menées par le RESF, comme en témoignent d'autres passages de ce texte.

- les grèves d'établissements, notamment à Paris, qui ont permis, aux écoles Olivier Métra, aux collèges Henri Matisse et Alain Fournier, de gagner sur des dossiers individuels. Il est à noter que ces grèves ont été massives voire, dans deux cas, unanimes ;

- les actions anti-« rafles », à Belleville, à Ménilmontant, dans le XVIII^e arrondissement de Paris autour de Barbès, qui ont marqué une solidarité concrète en protestant contre ce que le Réseau a stigmatisé comme « la chasse à l'étranger », en ralentissant ou en rendant difficiles ces arrestations. Ces actions ont pris une résonance nationale avec l'affaire de la rue Rampal (Paris XIX^e), où des parents se sont interposés physiquement pour empêcher la police d'interpeller un grand-père chinois ;

- l'intervention directe dans les aéroports, à Paris et à Marseille, qui a également eu un grand écho. L'interpellation puis l'inculpation de Forimond Guimard, instituteur marseillais accusé de « violences » à l'égard de la police, qui a déclenché un vaste mouvement de solidarité et qui s'est soldé par la relaxe du prévenu, a permis de faire connaître ce type d'action : travail de conviction individuelle auprès des passagers à l'embarquement, protestation parfois sonore dans les halls de l'aéroport, appel à la presse. Cette action rebondit parfois sur l'intervention de passagers, dont certains sont par la suite interpellés et inculpés. Leur relaxe (Marie-Françoise Durupt le 4 septembre 2007 et Khadidja Touré le 29 février 2008) (cf. annexe c) a été vécue comme un soulagement mais aussi comme un encouragement à la désobéissance civile active ;

- les grèves et manifestations de lycéens sont également à noter : synonymes de désordre public, elles ont été efficaces (lycée Ravel, lycée professionnel Louis Armand pour ne citer que deux exemples parisiens ; mais elles se sont également déroulées à Lyon en décembre 2007, rassemblant plus de mille lycéens de lycées professionnels, les plus touchés par la question « des sans-papiers ») ;

- le rassemblement de protestation initié à Belleville en 2006 et renouvelé tous les mois, à l'imitation du rassemblement des Mères de la Place de mai de Buenos-Aires, mérite une mention particulière : il a servi de pôle de regroupement à d'autres acteurs (collectifs de sans-papiers par exemple). Ce rassemblement, qui n'était pas déclaré en préfecture à l'origine, a été l'endroit où se sont spontanément retrouvés les Parisiens présents à Paris au mois d'août 2007 lors de la chute à Amiens du petit Ivan, dont les parents avaient été poursuivis par la police jusqu'à leur domicile ;

- la présence devant les commissariats parisiens en cas d'arrestation, durant la période précédant la conduite en centre de rétention, qui a comme objectif la libération des personnes mises en garde à vue ou, à défaut,

d'adresser un message aux autorités consistant à leur montrer que le Réseau commence à se mobiliser. Cette présence physique, qui dérange la police, rend visible et appuie les demandes de libération par téléphone et par fax ;

- la campagne du RESF contre les centres de rétention, véritables prisons pour étrangers, qui a coïncidé en France avec les révoltes en leur sein, pendant l'hiver 2007-2008. L'intérêt de cette campagne, marquée par une présence devant les centres, est double : révélation du caractère inhumain de ces enfermements d'une part, et, d'autre part, du cadre européen dans lequel il s'inscrit, une « Europe des camps⁶⁰ » étant déjà en place⁶¹.

Ces formes d'action de solidarité directe, publiquement revendiquées et dont la logique de succès est mise en avant par le RESF (cf. annexe d), s'inscrivent dans une dynamique de contestation sociale parce qu'elles s'appuient sur la structure en réseau du RESF et qu'elles prennent place, de ce fait, dans l'espace public⁶² : le lieu de travail ou d'étude et l'espace de la rue. Lors de l'affaire de la rue Rampal (Paris XIX^e), et plus encore le 20 juin 2007 rue de Belleville (Paris XX^e), où cette fois-ci c'est la population qui a réagi face à la police, contraignant une dizaine de véhicules de police à partir, le Réseau se situait bien sur le terrain d'une action sociale directe (cf. annexe e).

II. 2. b. La logique de réseau est aussi une logique de lutte

On sait que pour Boltanski et Chiappello, ce qui permet de comprendre le développement depuis les années quatre-vingt-dix de la contestation autour de la notion d'exclusion est sa résonance avec le « monde connexionniste » caractérisant la société contemporaine⁶³. On sait également que, pour ces auteurs, la forme des mouvements de contestation sociale la mieux adaptée à ce monde est le réseau, pour la même raison⁶⁴. En cela, il est clair que le RESF correspond parfaitement à cette forme. Comme

60. Jérôme VALLUY (dir.), *L'Europe des camps : la mise à l'écart des étrangers*, *Cultures & Conflits*, n° 57, Paris, L'Harmattan, avril 2005.

61. Marc BERNARDOT, *Camps d'étrangers*, Paris, Éditions du Croquant, collection « TERRA », 2008 ou encore le site www.inigreurop.org ainsi que www.cimade.org

62. Sophie BEROD, René MOURIAUX et Michel VAKALOUKIS, *Le mouvement social en France - Essai de sociologie politique*, op. cit., p. 159.

63. Luc BOLTANSKI et Eve CHIAPPELLO, op. cit., p. 216-238 et p. 428.

64. *Ibidem*, p. 433-435.

nous l'avons développé précédemment, il constitue un mouvement protestataire, militant, qui s'inscrit de ces deux points de vue dans une logique connexionniste.

Concrètement, l'usage de l'outil Internet dépasse le constat banal ou l'anecdotique. Les listes de diffusion (pour un établissement scolaire, un arrondissement de métropole ou une ville, un département, au niveau national), le site national, les sites ou blogs locaux modifient le rapport à l'information militante : l'information d'urgence (« rafles ») est assurée, la multiplicité et le renouvellement constant des rendez-vous (convocation des familles en préfecture, audiences judiciaires, dates de réunions) est ordonnée par des plannings progressivement mis à jour par les acteurs selon l'information dont ils disposent pour la transmettre au plus grand nombre de personnes possibles, l'écriture et la relecture collaborative des communiqués et des tracts sont facilitées. Du coup, nul besoin de « permanents » (le site est tenu par quelques bénévoles), ni de décideurs, par exemple en matière de texte public : chaque membre de la « liste burot⁶⁵ » peut ainsi intervenir sur un texte du RESF destiné à être publié, sur l'ordre du jour d'une réunion nationale. Il est clair qu'une limite importante de ce mode de fonctionnement en réseau est le nombre de messages qui rend l'exercice difficile. Toutefois, l'effet-réseau est efficace pour mettre en œuvre la contestation sociale même si une analyse plus fine (moins naïve) de ces diffusions et discussions serait à faire, sans compter le fait que les familles sans papiers et une partie des participants au Réseau ne disposent pas de cet instrument !

II. 2. c. Une voix plurielle

Un autre point nous paraît essentiel. C'est la capacité du RESF à faire renaître des catégories grâce à la structure en réseau. Ainsi en est-il en particulier de la figure socioéconomique du migrant.

De fait, une des spécificités de cette structure en réseau est qu'elle permet de connecter des phénomènes (immigration, famille, logement, travail, éducation, etc.) sur des projets spécifiques (des actions menées autour des familles par des comités particuliers). Or, elle rend possible cette connexion sans s'appuyer sur des catégories posées *a priori*. Certes, chacun agit à partir de ses catégories de pensée. Mais dans le RESF, le point de départ de la mobilisation est toujours l'action. Les mots n'émergent

65. La « liste burot » est composée de personnes volontaires, parfois représentants de comités de locaux, mais pas nécessairement (Paris, par exemple, ayant refusé de désigner des représentants), qui prennent des décisions nationales ou rédigent des communiqués au nom du RESF.

qu'après l'action effectuée, lorsqu'il s'agit de la verbaliser. Il pourra s'agir de la catégorie de l'exclusion pour désigner une situation qui crée de l'indignation. Ou encore de la notion d'exploitation⁶⁶, dans un contexte de lutte sociale. À ce niveau, on peut d'ailleurs remarquer que ces deux catégories apparaissent successivement dans le temps. Le premier est toujours celui de l'indignation ; le second, celui de la lutte⁶⁷.

Pour illustrer ce point, on peut évoquer la pomme de discorde potentielle que pose la question des célibataires : le RESF s'est heurté à la méfiance de certains collectifs de sans-papiers, qui craignaient que le fait de prendre la défense des jeunes scolarisés et des familles ne rejette hors du combat (et de la régularisation) les sans-papiers célibataires. La question a été plusieurs fois débattue lors des réunions nationales du RESF, et dans bien des réunions locales : le fait de demander la régularisation des familles et des jeunes scolarisés est bien une étape, un moyen d'engager parents, enseignants et habitants du quartier dans une solidarité de proximité amenée à s'élargir, dès que l'on se rend compte que les autres personnes soumises à la ségrégation juridique sont dans la même situation ; il ne s'agit pas de partir de catégories, mais du connu-sensible pour aborder, en cercles concentriques, une vision plus générale et en dégager des catégories.

Ainsi, le RESF évite deux écueils : le premier, de subordonner les combats sociaux aux combats idéologiques. Le second, d'utiliser des catégories marquées idéologiquement voire « démodées », qui pourraient être interprétées comme étant synonymes de combats d'arrière-garde⁶⁸. En s'appuyant toujours sur des événements particuliers et en construisant autour de ces derniers des soutiens, le RESF fait voir des injustices d'abord à chaque porteur du projet (le comité de soutien), puis, selon le niveau d'extension de la mobilisation, au RESF local, régional voire national. Alerter sur des cas, mobiliser autour d'un jeune et/ou de sa famille, c'est alors toujours faire savoir, et donc dire et faire entendre une voix critique : celle de l'indignation contre la souffrance infligée, bien sûr, mais aussi celle de la lutte sociale et politique contre la xénophobie, devenue aujourd'hui, en France, une xénophobie d'État.

66. Au sens de Marx [1867] c'est-à-dire mesurée par la plus-value obtenue par les capitalistes (Karl MARX, *Le Capital*, livre premier, Paris, Les Éditions sociales, rééd. 1976 [1867]).

67. On retrouve cette idée dans Sophie BEROU, René MOURIAUX et Michel VAKALOUKIS, *op. cit.*, p. 125.

68. Et ce, quoi que nous puissions penser de l'importance de l'idéologie dans les combats sociaux ou de la pertinence de certaines catégories de langage pour exprimer des phénomènes contre lesquels il est possible de lutter.

Certes, cette voix est plurielle. Mais, grâce à sa structure en réseau, le RESF rend possible l'énoncé d'une critique véritablement sociale précisément parce qu'elle en accepte la diversité, l'hétérogénéité. Et, grâce à la mobilisation, elle fait entendre cette voix.

En effet, nous l'avons précédemment souligné, il n'y a pas *une* position de principe sur les raisons de la défense des sans-papiers scolarisés au sein du RESF. La pluralité et l'hétérogénéité de l'engagement sont une des raisons que nous avons rappelées de la mobilisation au sein du RESF. Chacun y garde donc son identité. Si certains du RESF trouveront donc dans la notion d'exploitation une référence évidente, compte tenu de leur appartenance politique et/ou idéologique, pour d'autres, cette notion ou plus exactement la possibilité d'y rattacher aujourd'hui la position sociale du migrant ne peut être, à leurs yeux, que l'expression de l'archaïsme de la situation dans laquelle celui-ci est placé, maintenu contre son gré — et qu'il convient donc d'éliminer car elle appartiendrait à un monde quasi révolu, à un passé dont personne ne voudrait plus.

Cette voix plurielle est également indépendante et tient à l'être. Les élections présidentielles ont été l'objet d'un débat lors de la réunion nationale du RESF le 3 février 2007 : certains collectifs départementaux étaient pour intervenir dans le débat électoral afin de « demander des comptes », d'autres s'y opposaient par crainte d'être pris par une activité lourde, discutable au fond et risquant de diviser le RESF sur des lignes de fracture idéologiques ; c'est cette seconde option qui a prévalu, une simple « Adresse aux citoyens et aux candidats », rédigée à plusieurs mains, permettant de rappeler les exigences du Réseau. La préparation des élections municipales a donné lieu à Paris à une mise au point allant dans le même sens (cf. annexe f).

En cela, on comprend donc bien comment le RESF permet de mobiliser largement et de façon nouvelle sur le terrain d'expression de la critique sociale, là où la mobilisation faisait jusqu'ici défaut (les sans-papiers), et où les grandes organisations politiques et syndicales se font particulièrement discrètes, voire ambiguës ou même silencieuses.

Conclusion

Pour conclure, il nous paraît important de souligner le rôle joué par le RESF dans la lutte contre la xénophobie. Avec le RESF en effet, le système administratif, judiciaire et politique se trouve confronté à une véritable résistance sociale. Avec le RESF, le système de lutte contre les sans-papiers est affecté (les quotas ne sont pas atteints, le silence sur les sans-papiers et leurs misères est rompu, les familles ne sont pas systématique-

ment expulsées de leurs logements, des débats publics ont lieu...) à défaut d'être enrayé.

Certes, d'autres organisations luttent à ses côtés, mais également avec le RESF, voire en son sein. Bien entendu, d'autres associations et mouvements que le RESF participent à ces combats. Et l'on sait aussi que la réussite sur ce terrain tient en partie aussi à ce que l'ensemble de ces groupes constitue une des réponses à une demande sociale de solidarité par projet et d'action plus que d'idéologie.

Mais, et c'est ce que nous avons tenté de souligner ici, le RESF occupe sur ce terrain une place tout à fait originale et bien plus radicale qu'il n'y paraît de prime abord. Car, de par sa structure en réseau, il mobilise en réussissant à créer une dynamique de contestation sociale autour d'une figure du migrant qui contre sa représentation ethnique, dépolitisée, au profit de sa dimension socioéconomique.

C'est pourquoi il suscite de l'intérêt au-delà... des frontières. En Belgique, au Maroc, des RESF sont nés, des liens existent avec la *NCADC* (*National Coalition of Anti-Deportation Campaigns*) britannique, des activistes d'autres pays européens s'intéressent à cet « OVNI libertaire » qui dépasse les étiquettes et les militances traditionnelles. Toujours est-il que l'engagement social autour de « la question des étrangers » nous paraît être un élément important et prometteur.

ANNEXES

Annexe a

Une victoire de la détermination et de la solidarité !

Lundi 11 juin, Gloire, une jeune collégienne de 14 ans et sa maman, rentraient dans leur nouveau logement accompagnées des personnels du collège qui s'étaient mobilisés et d'élus/militants qui avaient contribué à cet heureux dénouement.

Deux semaines auparavant, après avoir été déboutées de leur demande d'asile politique et par conséquent renvoyées du foyer où elles habitaient, elles se retrouvaient dans une chambre d'hôtel avec la rue comme seule perspective à très court terme. Éloignée de tout, dans une zone industrielle des Mureaux non desservie par les transports en commun, Gloire, scolarisée à Mantes-la-Ville, ne pouvait plus se rendre à l'école...

Face à cette situation insupportable l'ensemble de la communauté scolaire du collège de la Vaucouleurs (Mantes-la-Ville) s'est mobilisé, allant les différentes administrations, informant de la situation, collectant le

nécessaire à la survie de ces deux personnes, accompagnant la famille dans toutes ses démarches... Le retour en classe, hier matin, de Gloire est la plus belle récompense pour tous ceux et toutes celles qui ont lutté sans relâche depuis 15 jours.

Il reste beaucoup à faire : l'obtention de papiers et l'attribution d'un logement thérapeutique au regard des graves problèmes de santé de la maman.

Fort du réseau de solidarité qui s'est constitué, et qui continue à soutenir matériellement et moralement Gloire et sa maman, nous savons qu'une issue heureuse est possible. Tout sera fait en ce sens, mais nous tenions déjà à remercier les personnels, les militant(e)s, les réseaux et la maire de Mantes-la-Ville qui ont permis à Gloire et à sa maman de retrouver leur sourire.

Annexe b

La régularisation de cuisiniers sans-papiers ouvre une brèche pour des milliers de clandestins.

Paris, 19 fév. 2008 (AFP) - La régularisation de sept cuisiniers sans papiers d'un restaurant de luxe parisien risque d'ouvrir une brèche à des dizaines de milliers de clandestins employés dans des secteurs vitaux de l'économie, estiment les associations qui les ont soutenus.

« La porte était entrouverte, on a dit chiche et on s'est engouffré dans la brèche », a déclaré mardi à l'AFP Francine Blanche, secrétaire confédérale de la CGT qui a soutenu avec Droits Devant les travailleurs sans papiers du restaurant « La Grande Armée », appartenant au groupe Costes.

Au terme de plusieurs jours de grève et après la demande de leur régularisation par leur employeur, sept des neuf cuisiniers sans papiers de l'établissement ont obtenu lundi soir de la préfecture de Police de Paris des titres de séjour.

Selon Jean-Claude Amara, porte-parole de Droits Devant, sept salariés qui étaient employés depuis plusieurs années dans le restaurant, ont reçu des récépissés de trois mois avec autorisation de travail qui déboucheront sur un titre de séjour avec carte de travail.

Quant aux deux autres sans-papiers, ré-embauchés après le 1^{er} juillet, a précisé Francine Blanche, « il n'a pas été mis fin à leur contrat de travail » et ils devraient également recevoir des titres de séjour dans la semaine.

Tous ont repris le travail mardi matin, après la signature, dans la nuit, d'un protocole d'accord entre la CGT et l'employeur, où celui-ci s'engage à poursuivre les contrats de travail en cours.

« C'est une grande victoire qui ouvre la voie à la régularisation de dizaines de milliers d'autres travailleurs sans papiers », s'est félicité Jean-Claude Amara.

Les cuisiniers, tous africains, ont bénéficié de la circulaire du 7 janvier 2008 qui offre une possibilité de régularisation par le travail pour des salariés en situation irrégulière, à la double condition qu'ils travaillent dans un secteur « tendu » et qu'ils soient en contrat ferme d'au moins un an.

Dans cette circulaire, le ministère de l'Immigration demande en outre aux préfets de montrer une « diligence particulière » si le dossier est signalé par l'employeur lui-même.

Pour couper court à toute tentative de régularisation massive à laquelle le gouvernement est totalement opposé, le texte de la circulaire prend la précaution de préciser que le « dispositif ne couvre qu'un nombre très limité de bénéficiaires ».

Forte de ce qu'elle estime « un premier succès », la CGT souhaite l'organisation d'une table ronde avec les ministères du Travail et de l'Immigration ainsi qu'avec les organisations patronales pour « pouvoir régler le cas de dizaines voire de centaines de milliers de travailleurs sans papiers ».

Pour Francine Blanche, « on ne peut plus tenir comme ça, dit-elle, avec des textes contradictoires et inapplicables. Le système est en train de craquer », explique-t-elle, faisant valoir qu'« il est trop inefficace économiquement et trop moche socialement puisqu'il ne garantit pas l'égalité de droits ».

Interrogé pour savoir combien de travailleurs sans papiers ont déjà bénéficié d'une régularisation au titre de la circulaire du 7 janvier, le ministère de l'Immigration a répondu qu'il s'agissait d'« une application au cas par cas. L'administration centrale n'en tient pas la comptabilité », a-t-on ajouté.

On estime officiellement qu'il y a entre 200 et 400 000 travailleurs en situation irrégulière en France, dont beaucoup sont employés dans des secteurs « en tension » comme la restauration ou le bâtiment.

Annexe c

Khaidja relaxée, 29 février 2008.

Immigration-Réfugiés-Asile-Sans-papiers - 15/02/2008 13h 02 - AFP
Elle avait tenté d'empêcher une expulsion : 3 mois avec sursis requis.

Bobigny, 15 février 2008 (AFP) - Trois mois de prison avec sursis ont été requis vendredi devant le tribunal de Bobigny contre Khadija Touré, une Française de 30 ans assumant s'être « humainement » élevée contre la reconduite à la frontière d'un Malien en novembre 2006 à Roissy. « J'ai agi complètement humainement, je ne vois pas ce qu'on peut me reprocher » a expliqué la jeune femme, accusée d'« entrave à la circulation d'un aéronef », un délit passible de cinq ans de prison et d'une amende de 18 000 euros (article 282-1 du code de l'aviation civile). Le jugement a été mis en délibéré au 29 février.

Dans ce dossier où l'enquête se résume à l'audition de la prévenue, le procureur Rémi Chaise a réclamé trois mois de prison avec sursis, déplorant le comportement de nature « à provoquer le scandale » de Mme Touré. « Elle a eu un comportement humain de compassion, de résistance citoyenne » qui est « à l'honneur de notre pays », a estimé son avocate Me Irène Terrel, tout en plaidant la relaxe au vu de la procédure, « squelettique » et entachée de nullité, selon elle.

Le 29 novembre 2006, alors qu'elle embarquait pour le Mali, Mme Touré avait été alertée à l'aéroport, par des militants de Sud-étudiants, de la présence à bord du vol d'un sans-papiers expulsé. À bord, elle avait demandé à parler au commandant de bord à plusieurs reprises, qui avait demandé de la débarquer.

Le sans-papiers avait finalement renoncé à s'opposer à son expulsion et la passagère s'était rassise. Elle avait été interpellée à son retour en France fin décembre.

Chargée d'insertion à Saint-Denis (Seine-Saint-Denis) et militante de l'Apeis, une association de soutien aux chômeurs, Mme Touré a été accompagnée au tribunal par une centaine de personnes, militants de l'Apeis et de RESF (Réseau éducation sans frontières).

En septembre 2007, deux passagers d'un autre vol Paris-Bamako d'Air France ont été relaxés par le même tribunal où ils comparaissaient pour « provocation à la rébellion ». Leur révolte avait cette fois fait échouer la reconduite à la frontière.

France-Mali-Immigration-Aviation-Expulsion - 15/02/2008 - 15h41 - AFP.

Annexe d

À chaque fois nous ripostons : les établissements scolaires font connaître leur indignation par des lettres, des fax, et font grève ; nous nous

rassemblons devant les commissariats, nous manifestons, nous sommes massivement présents dans les salles de tribunaux.

Nous ripostons même dès l'annonce d'une rafle : la police n'aime pas que nous gênions son sale travail, raison de plus pour nous de lui mettre des bâtons dans les roues, en mettant en garde les passants, en n'hésitant pas à leur dire ouvertement ce que nous pensons.

Notre action a des résultats : des parents sont libérés d'un commissariat, les tribunaux peuvent casser un arrêté de reconduite à la frontière, des policiers partent avant l'horaire prévu de leur lieu de rafle. Rue Rampal, ils ont dû faire face à la colère de parents indignés qui s'opposaient à l'arrestation du grand-père venu, comme eux, chercher un enfant à l'école maternelle. Notre obstination peut même permettre des régularisations. (Communiqué et tract pour le rassemblement du 10 avril 2007)

Annexe e

Le 20 juin, excédés par les contrôles au faciès et les violences policières, 200 habitants de Belleville se sont interposés pour empêcher une rafle. Les cinq cars de police venus en renfort ont dû repartir sous les siffls et les huées des passants.

Grâce à notre combat de tous les jours, envoi de fax à la préfecture, présence nombreuse dans les tribunaux et devant les commissariats, les cinq pères de famille arrêtés vendredi 29 juin ainsi que M. Labozonov, dont l'expulsion était prévue la semaine dernière, ont été libérés. (Communiqué-tract pour le rassemblement du 10 juillet 2007)

Annexe f

Communiqué RESF Paris - 29.02.2008.

Suite à la présentation d'une candidate aux élections municipales d'un arrondissement parisien avec l'indication « membre du Réseau éducation sans frontières », le RESF Paris rappelle que, dans un souci d'indépendance fréquemment réaffirmé (et tout récemment lors d'une réunion parisienne), il refuse catégoriquement qu'il soit fait mention de son sigle dans une présentation de candidature ou à l'occasion d'une apparition électorale quelle qu'elle soit.

Annales

Histoire, Sciences Sociales

n°5

septembre-octobre 2009

Sommaire

L'Atlantique français

GILLES HAVARD

« Les forcer à devenir Cytoyens »

État, Sauvages et citoyenneté en Nouvelle-France (XVII^e-XVIII^e siècle)

CÉCILE VIDAL

Francité et situation coloniale

Nation, empire et race en Louisiane française (1699-1769)

Après la Shoah

FLORENT BRAYARD

La longue fréquentation des morts

À propos de Browning, Kershaw, Friedländer – et Hilberg

AUDREY KICHELEWSKI

La peur des Juifs ou des Juifs qui ont peur ?

Fear de Jan T. Gross et les débats sur l'antisémitisme en Pologne

Qu'est-ce que la Protohistoire ?

ANNE LEHOÉRF

Les paradoxes de la Protohistoire française

Conversions algériennes

KARIMA DIRÈCHE

Dolorisme religieux et reconstructions identitaires

Les conversions néo-évangéliques dans l'Algérie contemporaine

Histoire ancienne (comptes rendus)

Résumés / Abstracts

Livres reçus

Rédaction

54 bd Raspail 75006 Paris • Tél.: 01 49 54 23 77 • annales@ehess.fr

Abonnement

Armand Colin abonnements : 5, rue Laromiguière • 75240 Paris Cedex 05 • Tél.: 0820 065 095

(France) • Tél.: 33 (0)1 40 46 49 89 (international) • Fax: 33 (0)1 40 46 49 93 • infos@armand-colin.com

Vente au numéro

Prix d'un numéro simple: 17 € • Prix d'un numéro double: 25 €

En ligne et en librairie : Dif'Pop • 21ter, rue Voltaire • 75011 Paris

Tél.: 33 (0)1 40 24 21 31 • Fax: 33 (0)1 40 24 15 88 • www.difpop.com

Sur place ou par correspondance : Éditions de l'EHESS • 131 boulevard Saint-Michel • 75005 Paris

Facturation: 33 (0)1 53 10 53 56 • Fax: 33 (0)1 44 07 08 89 • editions-vente@ehess.fr

La science économique sous le regard de Husserl

Thierry POUCH

Dans une contribution à un ouvrage qui fit date par la problématique adoptée et par les questions fondamentales qu'il souleva pour la science économique, Edmond Malinvaud informa la profession des économistes que la discipline s'était, de manière irréversible, rapprochée des sciences dures¹. Le diagnostic qu'il livra à cette occasion était le suivant : le processus de rapprochement vers les sciences dures s'était engagé selon lui à partir de la seconde moitié du vingtième siècle, et l'on ne voyait pas comment il pourrait s'écarter de cette trajectoire. En dépit des quelques réserves qu'Edmond Malinvaud émettait quant à la fiabilité de la science économique comparée à celle qui se dégage des sciences dures, il était donc question d'un point d'aboutissement pour une discipline qui cherchait à l'atteindre depuis sa formation vers la fin du dix-huitième siècle. Que des écarts subsistent entre les deux champs, celui des sciences de la nature et celui de la science économique, notamment en termes de méthodologie et

1. Il s'agit de l'ouvrage publié par Antoine D'AUTUME et Jean CARTELIER (éds.), *L'économie devient-elle une science dure ?*, éditions Economica, 1995, ouvrage dans lequel Edmond Malinvaud signa l'article « L'économie s'est rapprochée des sciences dures, mouvement irréversible mais achevé », p. 9-17. Rappelons d'emblée que Edmond Malinvaud, ancien élève de l'École polytechnique, fut directeur général de l'INSEE, et à ce titre l'un des artisans du déploiement puis de l'affirmation de l'économie mathématique en France, ouvrant la voie à une reconnaissance internationale des recherches françaises, et offrant la possibilité de s'affranchir de l'économie littéraire, historique et de l'histoire de la pensée économique. Véritable organe de la reproduction des élites issues de l'École polytechnique, l'INSEE n'en rencontra pas moins quelques hétérodoxes de renom, en la personne notamment de Michel Aglietta, dont les travaux sur l'économie américaine parvinrent à être publiés dans la prestigieuse revue de l'INSEE « Économie et statistique ». Pour une approche approfondie du rôle que joua Edmond Malinvaud dans le processus d'éclosion de l'économie mathématique, cf. Frédéric LORDON, « Le désir de faire science », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 1997, vol. 119, n° 1, p. 27-35.

de fiabilité des résultats, n'empêchait désormais plus les économistes de savourer un tel sentiment de satisfaction, après des dizaines d'années d'efforts et de luttes pour faire triompher cette perspective. Le désir de voir la science économique affublée de tous les attributs de la scientificité était enfin comblé. Ce faisant, experts des méthodes quantitatives en économie et économistes étaient parvenus, selon Malinvaud, à accéder à cette promesse galiléenne d'installer leur discipline dans le monde de l'objectivisme et des régularités calculables grâce à la précision et à la robustesse de l'outillage mathématique.

La posture adoptée par l'ancien professeur au Collège de France ne laisse pas place au moindre doute. Elle vient en quelque sorte clore un débat vieux de près de deux siècles, malgré les résistances et les tentatives de faire de l'économie autre chose que ce qu'elle est devenue, à savoir une discipline apte à se rapprocher du réel et à le décrire. Le long cheminement vers la scientificité emprunté par les économistes se réclamant du projet galiléen, accompli avec toute la ténacité que l'on connaît, s'est souvent heurté à des critiques parfois vigoureuses ouvrant la voie à ce que Hubert Brochier avait nommé la « balkanisation » de la science économique². La tension dans laquelle a évolué la discipline, et qui la caractérise encore aujourd'hui, s'est manifestée il y a quelques années par la fronde organisée par les élèves de l'École normale supérieure de Cachan et les étudiants des universités françaises dans lesquelles l'économie est enseignée, à l'encontre d'une science qui n'énonce et n'impose qu'une vision du monde, qui l'arraisonne au calcul, aux grandeurs, sans autre alternative, inscrivant ainsi leur démarche en faveur d'un pluralisme méthodologique leur faisant cruellement défaut pour appréhender la société dans laquelle chacun de nous vit.

Quel que soit le regard que l'on porte sur ces questionnements, le crédit qu'on leur accorde, ils sont illustratifs du doute qui s'est emparé des apprentis économistes comme de bon nombre de spécialistes, même si chez ces derniers ce doute est souvent ressenti *in petto*, vis-à-vis d'une discipline qui, à force de postuler qu'il existe des lois naturelles en économie, éprouve de sérieuses difficultés à rendre compte de manière réaliste des grands problèmes de notre temps économique, et à agir sur eux. L'écart se creuse entre la multitude des recherches suivies de publications, l'impressionnante énergie intellectuelle mobilisée pour rendre visibles les résultats de ces recherches, et une vie économique dont l'organisation et l'intelligibilité semblent encore totalement échapper à la profes-

2. Hubert BROCHIER, « Fondements idéologiques et visée scientifique en économie », *Économies et Sociétés, Cahiers de l'ISMÉA*, série « *Economia* », 1988, p. 169-188.

sion. La scientificité de l'économie, tant recherchée, suscitant sans doute beaucoup de fierté et conduisant à la détention d'un pouvoir au sein même de l'institution universitaire, tombe aujourd'hui, et nécessairement, sous le regard du philosophe Edmund Husserl (1859-1938).

Pourquoi Husserl ? Qu'est-ce qui pourrait justifier que la philosophie husserlienne, si peu, voire pas du tout investie par les économistes, s'introduise dans des controverses réservées à des chercheurs qui ont tant œuvré pour justement expulser comme un corps étranger tout discours philosophique ? Le sort qui fut réservé à Karl Marx, ou même, après lui, aux sociologues et à leur prétention de construire une alternative à la naturalisation des phénomènes économiques, aurait dû pourtant nous inciter à considérer que les livres de philosophie sont, en économie, des livres à brûler. Querelle d'un autre âge dira-t-on au regard des progrès accomplis en économie. Sauf qu'elle semble corroborer le message que Joseph Schumpeter livra dans son *History of Economic Analysis* de 1954, selon lequel l'économie peut elle-même se défaire des opinions philosophiques, justifiées dans le seul cas d'un système pré-analytique qui devra ensuite rester forcément indépendant du travail scientifique (la célèbre thèse schumpetérienne du « voile philosophique », jumelle en quelque sorte du « voile de la monnaie » des théoriciens néoclassiques, monétaristes en particulier). D'ailleurs, le tome III de cette *History* s'intitula *L'âge de la science*, comme pour indiquer d'emblée aux lecteurs qu'ils allaient devoir s'imprégner du saut qualitatif que venait d'accomplir l'économie. Et justement, dans la période actuelle, il semble bien qu'à mesure que l'économie accède au statut de science, s'amenuise la part des fondements philosophiques contenus dans une pensée pré-analytique (ce sera d'ailleurs l'un des thèmes fédérateurs du *Cercle de Vienne* au début du vingtième siècle³).

Pour poser un préalable à ce travail, disons que, en accédant à ce vieux rêve galiléen de faire de l'économie une science, les économistes ont pensé pouvoir s'affranchir de la critique sévère que Husserl avait énoncée à l'endroit de la science galiléenne de la nature et des mathématiques en particulier. Or, c'est parce que l'économie a été portée au devant de l'intention qui fut celle de Galilée pour les sciences de la nature, qu'elle est devenue du coup l'une, si ce n'est la dernière des disciplines à devoir connaître à son tour cette entreprise généralisée de doute quant à la signification et la portée de sa scientificité. Elle est désormais concernée par la démonstration qu'énonça Husserl dans sa série de conférences de 1935-1936, réunies depuis dans *La crise des sciences européennes et la phé-*

3. Mélika OUELBANI, *Le Cercle de Vienne*, Presses universitaires de France, coll. « Philosophies », 2006.

noménologie transcendantale. Husserl fut en effet le philosophe qui souhaita, dans son écrit testamentaire, « revenir aux choses mêmes » (*Lebenswelt*), et nous alerter des dangers d'une mathématisation de la réalité, sur la perte de signification de la science galiléenne pour l'existence des hommes.

Le temps est venu, au regard de l'évolution de la science économique, d'inclure l'économie dans le pluriel « des sciences européennes » et dans leur crise. Le brutal diagnostic que dressait Husserl dès le début de son cycle de conférences prononcées à Prague vaut pour la science économique contemporaine et ne peut que hanter l'économiste qui devrait pourtant admettre que son travail intellectuel s'inscrit dans le monde : « dans la détresse de notre vie, cette science n'a rien à nous dire⁴ ». Détresse de notre vie puisque cette vie est exposée désormais au règne du calcul coût-avantage, de la rationalité triomphante et de l'absorption de la société par l'économie⁵. Il ne saurait par conséquent être question de revenir ici sur le problème de la scientificité de l'économie. Ce n'est pas cette scientificité qui est en cause mais bien la méthode pour y parvenir. Nous admettons le fait qu'elle détient le statut de science comme le lui accorde Malinvaud dans son texte. D'ailleurs, Husserl lui-même prévient son auditoire lorsqu'il indique, au tout début de la première partie de la *Krisis*, que son intention n'est pas de jeter le discrédit sur la scientificité des sciences, mais de s'interroger sur la signification de cette scientificité pour l'existence des hommes.

Notre intention n'est par conséquent pas de produire une « économie phénoménologique », projet qui serait hors de notre portée dans l'immédiat car il exigerait une maîtrise parfaite de la phénoménologie, et qui sortirait de surcroît des limites qu'imposait la rédaction d'un article d'économie. Ce qui nous intéressera tout au long de cet article, c'est une autre question. Pourquoi le monde construit par la science économique grâce à son outillage mathématique est désormais pris pour le monde réel, pour notre vécu quotidien ? Pourquoi l'ordre épistémologique de l'économie s'est imposé au détriment de l'ordre ontologique de la vie ? Pourquoi la science économique ne questionne pas le mode de donation des objets sur lesquels elle prétend apporter des schémas interprétatifs ? Cette tentative d'appliquer les critiques adressées par Husserl à la science galiléenne au

4. Dans tout ce qui suivra, nous utiliserons l'édition française de *Die Krisis der Europäischen Wissenschaften und die Transzendente Phaenomenologie*, établie par G. Granel et publiée aux éditions Gallimard en 1976, puis dans la collection « Tel » en 1989, sous le titre *La crise des sciences européennes et la phénoménologie transcendantale*.

5. Serge LATOUCHE, *L'invention de l'économie*, Albin Michel, 2005.

cas de la science économique revêt un intérêt non négligeable, celui d'éviter de retomber dans les controverses du passé portant sur le statut scientifique, réel ou nié, admis ou réfuté, de l'économie, piège qui guetterait nécessairement tout économiste peu soucieux de s'affranchir d'une vision communautaire de la discipline dans et pour laquelle il travaille.

Pour construire ce projet, il nous a fallu reconstituer, dans une première partie, la genèse de cette affirmation de l'ordre épistémologique de l'économie fondé sur une mathématisation croissante. Ce détour par l'histoire de la pensée économique était selon nous indispensable pour rétablir les motivations profondes des théoriciens de l'économie comme Cournot, Walras ou Pareto, afin d'asseoir la domination d'une science économique mathématisée, et afin de montrer en quoi cette domination avait quelque chose à voir avec l'avertissement de Husserl, lequel, curieusement, n'effectua aucune incursion dans le champ de l'économie. Mais il fallait insister sur les dangers d'une importation massive de la philosophie de Husserl dans la science économique et éviter ainsi de reproduire les erreurs occasionnées par une telle démarche dans les autres sciences humaines. Cette erreur, souvent commise d'ailleurs par les critiques adressées à la science économique, consiste à appeler à plus de réalisme, à revenir à l'homme et à sa complexité, bref à mieux prendre en considération les faits et phénomènes du quotidien économique. L'intention de la phénoménologie de Husserl était autre, et elle peut du coup, comme nous allons tenter de le montrer, procurer une meilleure assise à la critique de la mathématisation de l'économie. Ce sera l'objet de la seconde partie.

Bref retour sur la genèse d'un ordre épistémologique en économie

L'économie s'est donc rapprochée des sciences dures. Sa scientificité n'est plus contestée, en dépit de la subsistance de quelques doutes et réticences conduisant à une conviction somme toute mal partagée au sein de la « communauté » des économistes⁶. On peut par conséquent lui appliquer la définition d'une science, celle qu'énonçait par exemple André Lalande dans son second volume du *Vocabulaire technique et critique de la philosophie* :

« Ensemble de connaissances et de recherches ayant un degré suffisant d'unité, de généralité, et susceptibles d'amener les hommes qui s'y consacrent à des conclusions concordantes, qui ne résultent ni de conventions arbitraires, ni des goûts ou des intérêts individuels, qui leur sont communs, mais de relations objectives

6. Carlo BENETTI et Jean CARTELIER, « L'économie comme science : la permanence d'une conviction mal partagée », in Antoine D'AUTUME et Jean CARTELIER (éds.), *L'économie devient-elle une science dure ?*, op. cit., p. 216-232.

qu'on découvre graduellement, et que l'on confirme par des méthodes de vérification définies.⁷ »

Vue sous cet angle, l'opinion exprimée par Malinvaud est de nature à clore un chapitre ancien propre à l'économie mais qui concerna également d'autres sciences humaines et sociales, comme en témoigne la célèbre querelle des méthodes au dix-neuvième siècle. Au regard de la position qu'occupait Malinvaud dans le champ de la science économique, une place qu'il est possible de qualifier de déterminante dans le processus de formation d'une économie mathématisée, le diagnostic sonne comme un propos irréfutable. Dans son texte publié en 1994, Malinvaud situe l'émergence de ce rapprochement aux alentours des années cinquante. L'angle de vue vaut aussi et peut-être surtout pour la France dont on sait que, jusqu'à cette époque, l'outil mathématique était peu généralisé et à l'origine d'un retard français sur les recherches menées et sur les résultats obtenus aux États-Unis en particulier. Schumpeter le rappelait en 1954 dans le troisième et dernier tome de son *Histoire de l'analyse économique*, avant 1914 :

« Très peu de publications parues antérieurement exigeaient de leurs lecteurs (ou même de leurs auteurs), une compétence quelconque en mathématiques techniques.⁸ »

On sait en effet que, dès le début du vingtième siècle, au travers de revues comme la *Review of Economics and Statistics* ou *Econometrica*, l'usage de la formalisation se répandait outre-Atlantique, alors que la discipline en France se distinguait encore par des recherches à dominante littéraire, et l'histoire de la pensée ou des doctrines économiques faisait figure d'exercice imposé⁹. L'effectivité du rattrapage de la science économique sur les sciences dures est donc une donnée. L'ancien directeur général de l'INSEE a ainsi implicitement indiqué que la science économique en France était adouée, participant internationalement au progrès de la connaissance scientifique. Le « voile philosophique » de Schumpeter pouvait être par conséquent définitivement déchiré, à en juger par exemple par la lecture que l'on peut faire de *Social Choice and Individual*

7. André LALANDE, *Vocabulaire technique et critique de la philosophie*, Presses universitaires de France, coll. « Quadrige », vol. 2, quatrième édition 1997 [1926], p. 954.

8. Citation extraite du troisième tome de l'édition française de *History of Economic Analysis*, p. 275, Gallimard, « Bibliothèque des sciences humaines ». Ce qui a été dit dans l'introduction à cet article, à propos du « voile philosophique » de Schumpeter, s'appuie sur le chapitre III du tome I de cet ouvrage.

9. Pour davantage d'informations sur la constitution d'une économie formalisée aux États-Unis, lire Michel BEAUD et Gilles DOSTALER, *La pensée économique depuis Keynes*, Le Seuil, 1993.

Value de John Kenneth Arrow¹⁰ ou de *Theory of Value, An Axiomatic Analysis of Economic Equilibrium* de Gérard Debreu¹¹. Toute trace de ce qui avait été, vers la fin du dix-huitième siècle, au fondement même de la formation du discours économique, à savoir la philosophie, s'effaça au profit d'une axiomatique destinée à représenter la préférence de l'agent économique par un système de relations binaires. De par sa capacité à formaliser les relations économiques, à asseoir sa démarche sur cette axiomatique, et à faire de l'individu doté d'une rationalité parfaite le point de départ de son raisonnement, la science économique moderne est parvenue à s'affranchir des racines philosophiques de l'économie politique, racines dans lesquelles Adam Smith, pourtant considéré, à tort ou à raison, comme le père fondateur de la discipline, avait tant puisé, et, par voie de conséquence, à ne plus être une science au service de l'État¹². Le degré de formalisation est tel en économie, qu'elle peut prétendre se hisser, voire rivaliser avec les disciplines les plus scientifiques. Cette confrontation possible avec les sciences dites dures s'est déployée selon trois canaux fondamentaux : la constitution de l'économie mathématique comme ramification de la théorie économique, le développement de techniques de traitement des données, comme l'économétrie, et la formation d'une théorie du choix social permettant de sélectionner des instruments de politique économique¹³.

Un rapprochement avec les sciences dures aux origines plus lointaines

En réalité, ce processus de rapprochement de la science économique des sciences dures prend racine plus loin dans le temps. Que des précurseurs de la fin du dix-septième siècle aient eu pour ambition d'introduire puis de développer l'usage de l'outil mathématique dans la perspective de construire des systèmes de comptabilité nationale est un fait avéré, l'économie politique ayant été une science de gouvernement, comme l'ont indiqué de nombreux et éminents spécialistes de l'histoire de la pensée économique. Ce qui importe dans le paysage de l'économie tel qu'il se dessine durant la première moitié du dix-neuvième siècle, c'est la mise au point

10. Kenneth J. ARROW, *Social Choice and Individual Values*, New York, Wiley, 1951.

11. Gérard DEBREU, *Theory of Value. An Axiomatic Analysis of Economic Equilibrium*, Cowles Foundation for Research in Economics, 1959.

12. Richard ARENA, « Walras, Schumpeter et la naissance de la science économique moderne », in Alain LEROUX et Pierre LIVET (éds.), *Leçons de philosophie économique*, Tome I, éditions Economica, 2005, p. 332-356.

13. Michel ROSIER, *L'État expérimentateur*, Presses universitaires de France, coll. « Sciences, Modernités, Philosophies », 1993.

par Antoine Augustin Cournot d'un dispositif intellectuel conçu pour appliquer les mathématiques à l'économie et faire d'elle une science à part entière¹⁴.

Prendre pour point de départ de la mathématisation de l'économie l'œuvre de Cournot ne signifie pas que nous négligeons les tentatives antérieures opérées par des auteurs comme François Quesnay qui, dans le cadre de son *Tableau économique*, avait jeté les fondements d'une science de l'économie, à l'égal de la géométrie. Sous l'impulsion de ce chef de file de la physiocratie, l'économie était assujettie au calcul et pouvait du coup se décomposer en agrégats simples et aisés à mesurer¹⁵. Mais en ce milieu de dix-huitième siècle qui voit émerger la science de l'économie politique, l'idée d'une mathématique sociale, pour reprendre le projet de Condorcet, s'inscrivait dans des références explicitement revendiquées aux sciences morales et politiques. Or, c'est précisément à un détachement de l'économie vis-à-vis de la morale et de la politique, trop chargées d'une dimension métaphysique, que vont s'employer à établir des auteurs comme Cournot.

Le travail que Claude Ménard consacra à Cournot fut et est encore sur ce point d'un apport précieux, fondamental même. Il suggère que la démarche de Cournot en 1838 peut être considérée comme l'acte fondateur de la science économique¹⁶. S'opère alors dès ce moment un renversement de la hiérarchie des questions fondamentales jusque-là posées et traitées par l'économie politique classique. Désormais, au travers d'une application des mathématiques au système de l'échange, la priorité est accordée à l'analyse du fonctionnement du marché sous un angle quantitatif. En se posant comme un héritier de la pensée de Newton, Cournot va substituer une théorie quantitative des relations entre agents économiques sur un marché à une pensée de la causalité qui prédominait chez les économistes classiques. La science économique se fait science des échanges puisque c'est par ces échanges que s'enclenche le processus de l'enrichissement des sociétés. Elle dissout du coup une pensée classique toute préoccupée par la recherche d'une essence de la valeur, et fait émerger avec des

14. Antoine Augustin COURNOT, *Recherches sur les principes mathématiques de la théorie des richesses*, Œuvres complètes, tome VIII, Librairie Vrin, [1838] 1980.

15. Jean CARTELIER et Marie-France PIGUET, « Produit, production, reproduction dans le *Tableau économique*. Les concepts et les mots », *Revue économique*, 1999, vol. 50, n° 1, p. 71-86 ; Philippe STEINER, « La science de l'économie politique et les sciences sociales en France (1750-1840) », *document de travail*, École normale supérieure - Lettres et Sciences humaines (ENS-LSH), mars 2006, p. 1-27.

16. Claude MENARD, *La formation d'une rationalité économique : Antoine Augustin Cournot*, Flammarion, coll. « Nouvelle bibliothèque scientifique », 1978.

« économistes » comme Cournot une approche de la valeur et de la richesse fondée sur l'échange quantifié.

De ce point de vue, et Claude Ménard en avait livré une interprétation robuste, la position des polytechniciens dans l'espace social des productions économiques fut déterminante dans le cheminement menant à la construction de cette science économique. Dans le maniement des mathématiques, ils détiennent un avantage comparatif absolu. En toile de fond, l'image que Cournot se fait des mathématiques, c'est-à-dire d'une science d'où se dégagerait un ordre, une harmonie, s'inspire directement de celle décrite par Leibniz dans son œuvre philosophique¹⁷. Dès le début de sa préface à ses *Recherches sur les principes mathématiques de la théorie des richesses*, Cournot indiqua, en prenant soin de jeter le discrédit sur l'économie politique classique, que :

« L'emploi des signes mathématiques est chose naturelle toutes les fois qu'il s'agit de discuter des relations entre des grandeurs [...]. L'économie politique est l'hygiène et la pathologie du corps social : elle reconnaît pour guide l'expérience ou plutôt l'observation [...]. Au contraire, l'idée abstraite de richesse, telle que nous l'avons conçue, constituant un rapport parfaitement déterminé, peut, comme toutes les idées précises, devenir l'objet de déductions théoriques, et si ces déductions sont assez nombreuses, si elles paraissent assez importantes pour être réunies en un corps de doctrine, il y aura, ce nous semble, avantage à présenter ce corps de doctrine isolément, sauf à en faire telles applications qu'on jugera convenables aux branches de l'économie politique avec lesquelles la théorie des richesses a des connexions intimes.¹⁸ »

Le discrédit était brutal, presque définitif, en ce sens que c'est bien tout le dispositif de l'économie politique classique qui est touché, et celui légué par David Ricardo en tout premier lieu. Pourquoi lui ? Parce qu'il avait vu dans le jeu de l'économie, ce que reconnaîtra Marx, une lutte perpétuelle pour repousser un état stationnaire menaçant l'existence des hommes dès lors qu'ils ne trouveraient plus dans leur environnement de quoi la satisfaire. Exposés au risque d'un essoufflement de l'économie productive, les hommes ne seraient plus en mesure d'échapper à une mort imminente.

Tout ce questionnement anthropologique qu'inaugure Adam Smith, que poursuit Ricardo, que met en évidence au même moment Thomas Robert

17. On citera, à titre d'exemple, cette phrase de Leibniz, tirée de « De la production originelle des choses prise à sa racine », daté de 1697 : « Par là, on comprend avec admiration comment, dans la formation originelle des choses, Dieu applique une sorte de mathématique divine ou de mécanisme métaphysique, et comment la détermination du maximum y intervient », in Gottfried Wilhelm LEIBNIZ, *Opuscules philosophiques choisis*, textes réunis et traduits par P. Schrecker, Librairie philosophique J. Vrin, 2001, p. 177.

18. Antoine Augustin COURNOT, *op. cit.*, p. 4 et 13.

Malthus dans ses célèbres échanges épistolaires avec son adversaire et ami, et que Marx, pour peu que l'on admette, même avec quelque réserve, de le classer dans cette école classique, cherchera à en démonter les mécanismes cachés pour mieux faire surgir les linéaments d'une alternative politique et économique, tout ce questionnement est rejeté par Cournot et rangé au magasin de la métaphysique. La problématique du développement économique cède la place à celle de l'équilibre (dans son *Economic Theory in Retrospect* publié en 1961, Mark Blaug mentionna qu'Alfred Marshall, de par sa formation, ne se coupera toutefois pas totalement de l'école classique anglaise).

Ce dont il convient désormais de se défaire, c'est de la méthode interprétative en économie, sur laquelle se greffe cette plaie de la science qu'est la vision du monde toujours sous-tendue par une idéologie. Ce que conteste un auteur comme Cournot, c'est l'aptitude des raisonnements *a priori* à entrer en correspondance avec le monde réel. Il en déduit que l'harmonie entre construction rationnelle et activité du monde passe nécessairement par la démarche inductive qui trouve son fondement même dans les mathématiques. Les économistes, pour faire œuvre scientifique, pensaient qu'il était indispensable de se débarrasser de ces interminables débats antérieurs, d'autant plus que la physique, au regard des progrès accomplis, devenait désormais l'archétype de la scientificité¹⁹.

Schumpeter aurait donc vu juste. Le « voile philosophique » doit être soulevé pour qu'apparaisse en pleine lumière le caractère scientifique de l'économie, et la dynamique qui s'enclenche à partir de la parution de l'ouvrage de Cournot en 1838 n'est pas un cas isolé. Elle est l'expression d'une crise générale de la philosophie qui, sous les coups de boutoir de la science et de ses avancées, fait reculer tous les systèmes d'interprétation jusque-là en vigueur. La science entreprend une marche triomphale à laquelle l'économie apporte sa contribution²⁰. La construction de la société par la science, l'organisation scientifique de l'humanité, passe aussi par la science économique. Une revanche est à prendre sur les auteurs ayant antérieurement méprisé la science et les mathématiques, à commencer par Hegel ou son ami Schelling. Progressivement, sous l'impulsion des néo-kantiens réunis dans ce que l'on a appelé *l'école de Marbourg*, la science s'affirme, et il faudrait que les historiens de la pensée économique dé-

19. Michel ROSIER, *op. cit.*

20. On lira avec profit le livre de Léo FREULER (*La crise de la philosophie au XIX^e siècle*, Librairie Vrin, coll. « Histoire de la philosophie », 1997), dans lequel sont mentionnés les propos tenus par un E. Renan sur la science comme renfermant l'avenir de l'humanité.

pioient beaucoup de temps et d'énergie à démontrer que la révolution marginaliste en fut soit une ardente contributrice, soit une continuatrice zélée²¹. Dès 1838, Cournot semble ne pas procéder autrement lorsqu'il invite à se débarrasser de l'esprit de système²².

Quel était, et quel est d'ailleurs encore l'enjeu de cette imprégnation des mathématiques en économie ? Il est toujours possible, comme le suggère Margaret Schabas, d'interpréter l'affirmation des mathématiques en économie comme étant corrélée à celle du système capitaliste, l'habillage mathématique jouant dans ce cas précis le rôle de dissimulation de l'apologie des économistes pour le capitalisme²³. Une autre interprétation, plus plausible aux yeux de Margaret Schabas, mais également de Philip Mirowski, est que le recours à la formalisation prend forme dans un environnement scientifique précis, celui de la deuxième moitié du dix-neuvième siècle, propice à la rigueur scientifique, et fondé sur la logique formelle, Mirowski y voyant une alternative plausible au dilemme caractérisant les lectures interne et externe explicatives de l'émergence de l'école néoclassique²⁴. Il s'est agi d'un lent mais réel processus d'assimilation par les économistes des nouvelles perspectives avancées par la logique formelle à partir des années 1870, assimilation favorisée par une conception particulière de la science chez un Jevons. Sur ce point, Margaret Schabas indique :

« Certainly Jevons's program to mathematize economic theory owed more to his broader conception of scientific reasoning than to any single problem in the theory of production or consumption.²⁵ »

Ce faisant, le dispositif mis en place par Cournot fut annonciateur du développement puis de l'affirmation d'une économie mathématisée, trouvant chez des auteurs comme Léon Walras, avec sa théorie de l'équilibre économique général (il est intéressant de noter à propos de Walras, que Schumpeter ait parlé de « théorie statique de l'univers économique », le

21. Sur les principaux fondateurs de cette école, consulter Alexis PHILONENKO, *L'école de Marbourg. Cohen, Natorp, Cassirer*, Librairie Vrin, coll. « À la recherche de la vérité », 1989.

22. Sur les implications sociales de l'émergence des mathématiques en économie, on ne peut que recommander la lecture de l'enquête magistralement menée par Lucette LE VAN-LEMESLE, *Le Juste ou le Riche. L'enseignement de l'économie politique (1815-1950)*, Comité pour l'histoire économique et financière de la France, Ministère de l'Économie et des Finances, 2004.

23. Margaret SCHABAS, *A World Rule by Number. William Stanley Jevons and the Rise of Mathematical Economics*, Princeton University Press, 1990.

24. Philip MIROWSKI, « Physics and the "Marginalist Revolution" », *Cambridge Journal of Economics*, 1984, 8, p. 361-379.

25. Margaret SCHABAS, *op. cit.*, p.135.

terme « univers » faisant penser à l'usage que les physiciens en avaient²⁶), l'analyse de l'équilibre partiel d'Alfred Marshall (la célèbre courbe de demande, véritable idéal-type de cette analyse partielle), ou les définitions de l'ophélimité et de l'optimum chez Vilfredo Pareto, de puissants relais permettant de développer une économie abstraite. Au début de son *Cours d'économie politique* de 1896-1897 professé à Lausanne, Pareto indiquait que :

« Parmi les sciences sociales, la science de l'ophélimité est la seule dont les résultats aient atteint un degré de précision et de certitude comparable à celui des propositions des autres sciences naturelles, comme la chimie, la physique, etc.²⁷ »

Plus tard, dans le sillage des découvertes établies par des mathématiciens comme Hilbert et par le groupe Bourbaki, les économistes consolideront la démarche et les résultats contenus dans le travail de Cournot et de ses successeurs, en construisant une axiomatique de l'équilibre économique, c'est-à-dire qu'ils poseront des relations entre les objets économiques au moyen d'axiomes sans se préoccuper de la nature même de ces objets économiques²⁸. Certes, l'affirmation puis la diffusion de cet ordre épistémologique en économie ne se sont pas réalisées sans résistances, qu'elles proviennent de l'intérieur même de la discipline avec l'économie littéraire, laquelle est aux mains des professeurs de droit, ou de l'extérieur avec la sociologie de Durkheim. Sur le premier point, le clivage entre la filière littéraire et la filière scientifique a contribué à retarder l'émergence de la science économique mathématisée, conduisant un auteur comme Léon Walras à rompre avec le milieu qui aurait dû l'accueillir de manière presque « naturelle » pourrait-on dire²⁹. Certains ont pu voir dans ces conflits, qui ont d'ailleurs concerné le milieu des ingénieurs, réticents aux avancées théoriques d'un Walras, une explication du retard français que les économistes se sont efforcés de combler à partir de la fin des années soixante.

Quelque vingt-cinq ans avant que ne soit publié le texte de Malinvaud qui nous a servi ici de point d'entrée, Maurice Allais (lauréat du *Prix Banque de Suède en sciences économiques* en 1988) avait pu affirmer que,

26. Cf. Joseph A. SCHUMPETER, *op. cit.*, tome III, chapitre VII, p. 291.

27. Vilfredo PARETO, *Cours d'économie politique*, Librairie Droz, Genève, 1964 [1896], édition de G. H. Bousquet et G. Busino, p. 6.

28. Christian SCHMIDT, *La sémantique économique en questions*, éditions Calmann-Lévy, coll. « Perspectives de l'économie », 1985 ; Philippe MONGIN, « L'axiomatisation et les théories économiques », *Revue économique*, vol. 54, n° 1, janvier 2003, p. 99-138.

29. Hervé DUMEZ, *L'économiste, la science et le pouvoir*, Presses universitaires de France, coll. « Sociologies », 1985 ; Lucette LE VAN LEMESLE, *op. cit.*

après la seconde guerre mondiale, l'économie avait accédé au rang de « véritable science », sans s'être pour autant constituée en « la science »³⁰. Il entendait par là un processus d'élaboration de théories dont la cohérence logique pouvait être démontrée, et dont les mathématiques permettaient de désigner rigoureusement les grandeurs contenues dans les théories. Pour Allais, « La formulation mathématique a l'inappréciable avantage de forcer l'esprit à la réflexion et à la précision³¹ ». Mais il ajoutait que pour qu'elle se transforme en science, l'économie devait respecter quatre critères : le premier était selon lui relatif à la cohérence logique de la théorie, ce qui nécessairement faisait appel aux mathématiques ; une connaissance approfondie des faits économiques ; s'appuyer sur les progrès des techniques quantitatives et des ordinateurs ; mettre en évidence des régularités économiques irréfutables. L'évolution de la science économique contemporaine semble avoir davantage respecté les premier et troisième critères. Et d'ailleurs, Allais indiquait dans ce même article que la maîtrise de l'économie comme discipline n'impliquait nullement une connaissance de la réalité faite de multiples phénomènes, souvent encastés dans le social et l'historique. Ces constats, intégrés dans une section que Allais intitula « Les limites de la science économique », justifient le recours à Husserl sur lequel portera la prochaine partie.

Relativement au second pôle de résistance, on sait que le sociologue français Émile Durkheim s'était élevé contre une science économique dont la principale caractéristique était selon lui d'avoir une vision réductrice de la société, et qui revendique une coupure avec les aspects moraux et sociaux du monde social. Il s'en prendra lui aussi au schéma walrasien d'équilibre économique général qui constitue une dénaturation du processus de socialisation, dans la mesure où les relations d'échange ne portent que sur des objets, relations déchaînant le plus souvent passions et violences entre les hommes. Philippe Steiner rappelle sur ce point, dans un fourmillement d'informations résultant d'une lecture serrée de l'œuvre de Durkheim, que celui-ci chercha dans les corporations un instrument de moralisation de la vie sociale³². Durkheim, dans les *Règles de la méthode*

30. Maurice ALLAIS, « L'économique en tant que science », *Revue d'économie politique*, n° 1, janvier-février 1968, p. 5-30.

31. *Ibidem*, p. 17.

32. Philippe STEINER, *L'école durkheimienne et l'économie*, Librairie Droz, 2005. Le même Philippe Steiner indique que cette tentative de construction d'une alternative au modèle de Walras constituera un fil conducteur important pour l'hétérodoxie économique en France, notamment dans celle produite par l'école française de la régulation, autour de Michel Aglietta et Robert Boyer notamment. Voir sur ce thème le chapitre III de son ouvrage, intitulé « Simiand et la critique de l'économie politique ». Dans un ouvrage récent,

sociologique, proposa en effet une critique générale de la méthode idéologique propre à l'économie. En nous indiquant qu'aucune dimension du monde social n'est en mesure de nous assurer qu'existe de manière prépondérante un « désir de la richesse », Durkheim en déduisait que :

« La matière de l'économie politique, ainsi comprise, est faite non de réalités qui peuvent être montrées du doigt, mais de simples possibles, de pures conceptions de l'esprit ; à savoir, des faits que l'économiste conçoit comme se rapportant à la fin considérée, et tels qu'il les conçoit [...] Aussi, en économie politique comme en morale, la part de l'investigation scientifique est-elle très restreinte ; celle de l'art, prépondérante.³³ »

Des résistances à l'imperium à la portée limitée

Des tentatives se sont donc faites jour pour questionner le rôle des mathématiques dans la science économique, discipline en quête perpétuelle de scientificité, fascinée par le modèle galiléen de la science. Elles ont marqué du sceau de la critique l'économie pure, scrutant ses failles méthodologiques relatives à sa conformité au réel, empêchant les plus farouches partisans de cet avènement d'accomplir sans tourment leur révolution épistémologique. Mais ces tourments n'ont pas véritablement constitué un rempart suffisant au déploiement de l'économie mathématisée. Même Keynes, dont on connaît les réticences à admettre l'heuristique des mathématiques en économie, ne put empêcher que, parallèlement à sa « révolution keynésienne », se prépare une autre révolution qui allait sceller le destin de l'économie politique, celle de la mathématisation générale de sa *Théorie générale* sous la forme du modèle IS-LM³⁴. Les critères de sélection des articles, des enseignants-chercheurs dans les universités, de reconnaissance par les pairs sont désormais inscrits dans cette liturgie des mathématiques.

De leur côté, les réponses hétérodoxes, héritières de l'institutionnalisme, de l'école historique allemande, de la sociologie de Durkheim, ont été impuissantes à contenir la réalisation de cette ambition scientifique. Impuissantes non pas parce que mal outillées ou peu rigoureuses, mais parce que la distance qui sépare le corpus dominant des réponses hétérodoxes

Frédéric Lordon insiste, pour sa part, tout en le critiquant, sur l'apport du mouvement anti-utilitariste dans les sciences sociales (MAUSS), au cours des années quatre-vingt et quatre-vingt-dix (Frédéric LORDON, *L'intérêt souverain. Essai d'anthropologie économique spinoziste*, La Découverte, coll. « Armillaire », 2006).

33. Émile DURKHEIM, *Les règles de la méthode sociologique*, Presses universitaires de France, 22^e édition, coll. « Quadrige », 1986 [1937], p. 24-26.

34. Michel BEAUD et Gilles DOSTALER, *op. cit.*, Gilles DOSTALER, *Keynes et ses combats*, Albin Michel, 2005.

est peut-être moins grande qu'il n'y paraît³⁵. Si l'agent économique de l'école néoclassique agit selon une intelligence économique toute mécanique, en répétant en toutes circonstances le même schéma d'action rationnelle, celui des courants hétérodoxes inscrit son action dans un registre calculatoire inséré dans des institutions et dans une épaisseur historique dont on sait qu'elle fait défaut aux théoriciens de la science économique pure. En découle que l'institutionnalisme ne rend pas impossible le recours aux mathématiques, il propose de le nuancer par le jeu de contingences particulières³⁶. Dans ce dernier cas, ce qui compte, c'est de produire, de repousser le spectre de l'état stationnaire, de faire croître la force productive de l'économie, d'accumuler du capital et des marchandises, en le démontrant soit mathématiquement, par le calcul, soit par les institutions, soit par les deux en même temps. Et l'on peut être résolument pessimiste quant à l'avenir de la discipline lorsque le courant institutionnaliste estime apercevoir les signes annonciateurs du déclin de la domination de la théorie néoclassique dans le champ de la science économique, détrônée qu'elle serait par la montée en puissance de la théorie des jeux, de l'économie expérimentale, de la neuroéconomie ou de l'économie complexe non linéaire³⁷. Ces formes de concurrence théoriques, outre qu'elles peuvent elles-mêmes céder à la tentation de la formalisation, peuvent aisément être phagocytées par la théorie néoclassique, dont on connaît la force intégratrice de son modèle.

Fallait-il escompter un sursaut de la profession des économistes scientifiques qui aurait pu être déclenché par la fronde estudiantine qui fit son apparition au printemps 2000, pointant la dévalorisation voire l'éviction des autres formes de savoir dans le processus d'intelligibilité des activités économiques humaines comme l'histoire des faits et de la pensée économiques, la géographie économique, la sociologie. Cette action subversive donna lieu, face à la pertinence des griefs adressés aux économistes et au malaise qu'ils suscitèrent au sein de la profession, à la réalisation d'un *Rapport sur l'enseignement de la science économique en France*,

35. Thierry POUCH, « L'opium des économistes (sont-ils encore des intellectuels ?) », *L'homme et la société*, n° 170-171, 1^{er} trimestre 2009.

36. Arnaud BERTHOUD, *Une philosophie de la consommation. Agent économique et sujet moral*, Presses universitaires du Septentrion, coll. « Espaces politiques », 2005. C'est pour cette raison que l'on ne peut que rejeter l'hypothèse, trop souvent faite, d'une identification de la théorie néoclassique à la mathématisation du savoir économique. Pour s'en convaincre, il suffit d'examiner l'usage qui a été fait, depuis Nash, de la théorie des jeux. Et comme la théorie néoclassique est souvent synonyme de libéralisme, le pas est vite franchi d'associer mathématique et libéralisme.

37. John B. DAVIS, « The Turn in Economics : Neoclassical Dominance to Mainstream Pluralism ? », *Journal of Institutional Economics*, 2 (1), 2006, p. 1-20.

sous l'impulsion gouvernementale³⁸ ? Six ans plus tard, ces étudiants ont pu prendre la mesure de l'immobilisme de la profession, voire de sa résistance³⁹. L'affirmation de la mathématisation de l'économie n'a pu être ni stoppée ni ralentie en dépit de nombreuses tentatives visant à souligner le danger d'un tel processus. Cela n'avait d'ailleurs pas échappé à Debreu qui, dans un article publié en 1991 dans l'*American Economic Review*, indiquait qu'en dépit des critiques émises à l'endroit de la mathématisation de la discipline, rien ne put être en mesure ni de stopper ni de ralentir un tel processus⁴⁰. En suivant la généalogie de ces avertissements, même le tournant sociologique d'un Pareto, pourtant grand artisan de cette mathématisation comme nous l'avons rappelé, ne constitua un rempart suffisant pour s'écarter de cet objectif troublant de bâtir une économie pure formalisée⁴¹. On remarquera au passage que le problème soulevé par la mathématisation croissante de la science économique ne se réduit pas à quelque controverse sur le statut scientifique de l'économie, sur la légitimité d'un recours massif aux mathématiques, mais concerne également son enseignement, ce qui en dit long sur l'organisation de celui-ci, notamment quant au mode de recrutement des professeurs de l'enseignement supérieur en particulier dans un contexte durable de diminution des effectifs d'étudiants dans cette discipline⁴². Pouvait-il en être autrement ? Le sévère constat dressé en 1970 par le lauréat du *Prix Banque de Suède en sciences économiques*, Wassily Leontief, dans un célèbre article paru dans la non moins prestigieuse *American Economic Review*, n'eut qu'une portée limitée. Quel était-il ?

« Dans aucun autre domaine de la recherche empirique, il n'a été fait usage d'un appareil statistique aussi massif et raffiné pour des résultats aussi médiocres. Néanmoins, les théoriciens continuent à présenter modèle après modèle et les sta-

38. Jean-Paul FITOUSSI, *Rapport sur l'enseignement de la science économique en France*, Fayard, 2001.

39. Les ÉCONOCLASTES, *Petit bréviaire des idées reçues en économie*, La Découverte, 2003 ; Hervé DEFALVARD, « Pour un nouvel enseignement de la microéconomie en 1^{er} cycle universitaire d'économie et de gestion », *Revue d'économie politique*, n° 5, septembre-octobre 2003, p. 569-580.

40. Gérard DEBREU, « The Mathematization of Economic Theory », *American Economic Review*, vol. 81, n° 1, 1991, p. 1-7.

41. Francesco BOLDIZZONI et Arnaldo CANZIANI, « Mathematics and Economics : Use, Misuse or Abuse ? », *Annual Meeting of European Society for the History of Economic Thought*, Stirling (UK), June 2005, p. 1-40.

42. Jean-Claude DELAUNAY, « L'économie académique : son recrutement professoral », *L'homme et la société*, n° 131, janvier-mars 1999, p. 81-100 ; Frédéric LEBARON, *La croyance économique. Les économistes entre science et politique*, Le Seuil, coll. « Libér », 2000 ; Tom COUPÉ, « What Do We Know about Ourselves ? On the Economics of Economics », *Kyklos*, 2004, 57(2), p. 197-215.

tisticiens à élaborer à la chaîne des processus mathématiques complexes. L'essentiel de cette production est relégué dans les réserves sans jamais aucune application pratique ou après un exercice de démonstration de pure forme. Et même ce qui a été utilisé un moment tombe bientôt en défaveur, non parce que les méthodes qui les supplantent sont meilleures, mais simplement parce qu'elles sont nouvelles et différentes.⁴³ »

Puisque ces résistances ont été soit dans l'incapacité de proposer une alternative robuste à la théorie dominante faisant un usage intensif des mathématiques, soit ont évolué vers une trajectoire et des problématiques faisant d'elles des proies faciles pour le camp adverse, quelle issue restait-il pour mettre au jour les failles de cette science économique ? Voilà bien plus d'une décennie que, à l'échelle internationale, émergent de nouveaux appels à une rupture avec l'économie *mainstream*, que l'on dénonce avec plus ou moins de fermeté le ronronnement des sommaires des grandes revues d'économie, appels auxquels s'intègrent le mouvement post-autistique (*post-autistic*) créé par les étudiants de l'École normale supérieure de Cachan en France autour notamment de Gilles Raveaud⁴⁴. Au risque d'en faire la discipline reine, l'ultime recours pour se dégager d'une science économique qualifiant les autres savoirs anthropologiques d'infra-scientifiques au regard de l'excellence qui caractériserait la science économique, se situerait du côté de la philosophie de Edmund Husserl.

Le regard de Husserl

Prenons donc au sérieux les griefs des étudiants en science économique, griefs adressés à leurs enseignants et au contenu de leurs enseignements. Que dissimulaient-ils en réalité ? Quelle pouvait bien être leur signification profonde, et pour quel objectif intellectuel ? Qu'est-ce qui a pu faire qu'ils aient pris le parti de mettre en cause une démarche scientifique qui leur apportait pourtant, dans le vacarme du monde, une stabilité des perceptions et des modes de pensée ? Auraient-ils à ce point oublié le sens profond de l'*episteme* (επιστήμη) grecque, à savoir la fermeté et la stabilité ? Au tréfonds de leur ambition, dans une sorte de réflexe cartésien, il y a l'instillation du doute, d'une nécessité de renverser, dans la phase

43. Wassily LEONTIEF, « Theoretical Assumptions and Non Observed Facts », *American Economic Review*, 1971, 61, repris dans *Essais d'économiques*, traduction française, 1974, Calmann-Lévy, p. 15.

44. Hubert BROCHIER, « Pour un nouveau programme de recherche en économie », *Revue du MAUSS*, 1994, n° 3, p. 141-152 ; Jacques SAPIR, *Les trous noirs de la science économique. Essai sur l'impossibilité de penser le temps et l'argent*, Albin Michel, 2000 ; Jacques SAPIR, *Quelle économie pour le XXI^e siècle ?* Odile Jacob, coll. « Économie », 2006.

même de l'apprentissage de l'économie, les connaissances acquises. Renversement qui s'est concrétisé par un appel au pluralisme dans la science économique. Pluralisme des méthodes et des angles de vue⁴⁵. Cette demande porte en elle un premier stade de renversement, à savoir que si l'on parle de retard de l'économie vis-à-vis des autres disciplines scientifiques, justifiant ainsi le recours à la formalisation, c'est supposer établi que les économistes se donnent comme idéal à atteindre la méthodologie et les résultats des sciences dures. Il n'est pas innocent de ce point de vue de lire sous la plume de Debreu que l'économie a inscrit sa démarche dans le sillon tracé par les sciences physiques vers la fin du dix-neuvième siècle⁴⁶. Le second stade du processus de renversement des certitudes acquises en économie qui en découle a trait à la difficulté de faire de la science économique un savoir constituant ses objets indépendamment des hommes qui font l'activité économique. Elle ne peut être qu'une pure technique de calcul, reposant sur le principe de l'inférence logique.

La tentative de renversement du savoir économique menée par ces étudiants porte en elle, probablement sans qu'ils en aient eu une claire conscience, les traces de la phénoménologie critique de Husserl. Il y eut du coup un questionnement sur le monde, une interrogation sur l'existence du monde comme énigme que ne parvient pas à résoudre la scientificité auto-proclamée de l'économie, car ces étudiants appartiennent à ce monde-là. Cette scientificité à laquelle l'institution universitaire a souhaité les préparer n'est plus en mesure de garantir la concordance de la connaissance avec les objets connus, ceux qui sont quotidiennement placés là devant nous⁴⁷. C'est donc bien du côté des conditions de possibilité de la connaissance économique qu'il convient d'inscrire tout questionnement sur l'orientation prise par cette discipline.

45. Nous ne traiterons pas ici de la question, souvent débattue, du rôle de la beauté et de l'esthétisme en théorie économique. Lire sur ce sujet Cassey LEE, Peter L. LLOYD, « Beauty and the Economist : the Role of Aesthetics in Economic Theory », *Kyklos*, 2005, vol. 58, n° 1, p. 65-86.

46. Gérard DEBREU, « The Mathematization of Economic Theory », *American Economic Review*, *op. cit.*

47. Edmund HUSSERL, *L'idée de la phénoménologie*, Presses universitaires de France, coll. « Épiméthée », [1907] 2000, huitième édition de la traduction française. Dans son livre de 1985, Christian Schmidt indiquait : « L'écart qui se creuse, entre une syntaxe toujours plus puissante et une sémantique restée rudimentaire, quand elle n'est pas simplement absente, constitue un symptôme préoccupant qui focalise inévitablement l'attention de l'épistémologue » (p. 13). L'écart étant encore plus important aujourd'hui, le détour par la philosophie de Husserl s'impose donc, presque comme un témoignage de l'impuissance des économistes à réduire cet écart.

La « main invisible » de Galilée

Effectuer une incursion dans la philosophie de Husserl pour y voir un peu plus clair dans l'incapacité de la science économique à expliquer le monde de l'économie, c'est-à-dire son mode d'apparaître, a quelque chose de paradoxal. D'abord parce que la tentative d'importer dans la science économique la phénoménologie de Husserl comporte un danger qu'ont d'ailleurs expérimenté les sciences humaines avant elle. On sait en effet que des tentatives ont été menées en sciences humaines pour remettre en question la dérive scientiste de ces disciplines, en procédant à une réintroduction de la subjectivité, de l'événement ou du phénomène, en s'appuyant justement sur les avancées de Husserl. Mais ce fut au prix de distorsions conceptuelles, d'interprétations inexactes ou erronées du message de Husserl⁴⁸. La construction d'une phénoménologie de l'économie, pour aussi stimulante qu'elle soit au regard du scientisme qui s'est emparé de la discipline, ne peut s'envisager sans un décortilage et une assimilation précise des principes fondamentaux de la phénoménologie de Husserl. L'une des difficultés de cette entreprise résiderait, par exemple, dans la possibilité d'établir une correspondance entre l'intersubjectivité propre à Husserl et la socialisation par le marché propre aux économistes. Mais ce qui interpellera nécessairement dans notre démarche, c'est de savoir comment justifier le recours à un philosophe ayant autant réfléchi sur les mathématiques pour questionner la légitimité et l'heuristique d'une discipline comme la science économique, recherchant dans les mathématiques l'essentiel de son fondement scientifique ? Car il faut bien le reconnaître, la mathématisation de l'économie est appelée, à en juger par l'évolution de la recherche et des publications, à se développer, ce qu'avait indiqué Debreu dans son article de 1991.

Le fil conducteur de la philosophie de Husserl a en effet été une réflexion durable sur les mathématiques, à l'instar de quelques-uns de ses prédécesseurs, comme Descartes ou Leibniz⁴⁹. Mais ce qui distingue Husserl de ces illustres figures de la philosophie, c'est l'absence d'une problématique sur Dieu, ainsi que le montre la cinquième des *Méditations cartésiennes* qu'il consacra à l'intersubjectivité⁵⁰. Husserl travailla de longues années sur la genèse de l'arithmétique et sur le concept de nombre,

48. Léo-Paul BORDELEAU, « Quelle phénoménologie pour quels phénomènes ? » *Recherches Qualitatives*, vol. 25 (1), 2005, p. 103-127.

49. Jacques DERRIDA, « Introduction », in Edmund HUSSERL, *L'origine de la géométrie*, Presses universitaires de France, coll. « Épiméthée », 1962, p. 3-171.

50. Edmund HUSSERL, *Méditations cartésiennes et Les Conférences de Paris*, Presses universitaires de France, coll. « Épiméthée », [1931] 1994 pour la traduction française.

en particulier dans ses travaux universitaires sous la direction du mathématicien Weierstrass. Très tôt Husserl posera comme soubassement de sa réflexion l'impossibilité de confondre le nombre et sa représentation mentale. En d'autres termes, l'un des points de départ de Husserl est de construire une phénoménologie sur une critique du psychologisme, psychologisme auquel pourtant il adhéra vers la fin des années 1880-1890⁵¹. Ce n'est qu'à partir des années 1910, notamment dans *Prolégomènes à la logique pure*, que Husserl opéra une rupture avec le psychologisme au profit de la phénoménologie. Par la suite, Husserl fusionna le principal défaut du psychologisme avec celui des autres sciences naturelles : le monde n'est pas une collection d'objets perçus par un moi sujet. C'est ce qui ressort de la série de leçons prononcées en 1907 par Husserl et réunies dans *L'idée de la phénoménologie*. Ce glissement fut décisif dans la suite de la réflexion de Husserl, et, concernant notre propos, constituera le regard que Husserl aurait pu porter sur l'évolution de la science économique. S'écarter du psychologisme et de la vision développée par les sciences de la nature, signifie chez Husserl rompre avec cette idée selon laquelle la conscience jouerait le rôle d'un réceptacle d'objets étant en situation d'extériorité par rapport au sujet. Il n'y a pas d'*ego* qui serait suffisamment absolu pour créer des objets qui lui feraient face. Et Husserl d'avancer :

« Sous toutes ses formes, la connaissance est un vécu psychique : une connaissance du sujet connaissant. Opposés à elle, il y a les objets connus. Or comment s'assurer de son accord avec les objets connus, comment peut-elle sortir au-delà d'elle-même et atteindre avec sûreté ses objets ? La présence des objets de connaissance dans la connaissance, qui, pour la pensée naturelle, va de soi, devient une énigme.⁵² »

À partir de là se met en branle chez Husserl une démarche critique, celle qui va précisément nous aider à mettre au jour les illusions d'une science économique croyant que son salut dépend de son imprégnation des méthodes énoncées dans et par les sciences exactes, afin, comme le souligna Edmond Malinvaud, de se rapprocher d'elles. L'économie, telle qu'elle se révèle à nous, par son enseignement et les résultats des recherches qui sont entreprises et sont ensuite socialement visibles dans les revues internationales dans lesquelles il est possible de dénombrer des ar-

51. Françoise DASTUR, *Husserl. Des mathématiques à l'histoire*, Presses universitaires de France, coll. « Philosophies », 1993 ; et du même auteur, « Husserl », in Dominique FOLSCHÉID (éd.), *La philosophie allemande, de Kant à Heidegger*, Presses universitaires de France, coll. « Premier Cycle », 1997, p. 253-291.

52. Edmund HUSSERL, *L'idée de la phénoménologie*, op. cit. ; Edmund HUSSERL, *Idées directrices pour une phénoménologie*, Gallimard, coll. « Tel », [1913] 1950 pour la traduction française, p. 41.

ticles à contenu fortement mathématisé, voit se dresser devant elle « l'énigme de la connaissance ⁵³ ». Car désormais, ce qui devient de plus en plus problématique, et qui nous a été livré par la quantité non moins inférieure de critiques, c'est la possibilité d'une connaissance économique. Pour reprendre Husserl, l'être de l'économie, sa validité, reste en suspens.

La science économique ne se distingue pas des autres sciences, en ce sens que les objets dont elle traite, théoriquement et empiriquement, sont des phénomènes apparaissant en situation d'extériorité, ce sont des événements, des apparences. Son activité se rapporte certes au monde, mais au monde naturel, celui-ci étant une donnée de l'expérience des agents économiques qui, du coup, leur devient commune. Et les économistes voient dans la mathématisation de leur discipline une méthode leur permettant de s'affranchir de toutes les perceptions subjectives du monde, dont on sait qu'elles sont multiples et complexes. En tant que donnée naturelle, le monde de l'économie est celui de la rareté, conduisant l'agent à calculer sous la contrainte. C'est le seul monde réel, et la mathématisation révèle à l'agent qu'il ne peut en être autrement, c'est-à-dire qu'il ne peut agir que sous l'emprise du calcul.

La connaissance de l'économie est ainsi subordonnée à la décision opérationnelle, tournée vers la maximisation du bien-être individuel, du profit (la convexité étant de ce point de vue une notion centrale pour la théorie économique des marchés), ou de la minimisation des efforts, des coûts de production, des répercussions environnementales de l'activité industrielle, ou bien, sur une échelle plus macroéconomique, à la définition d'une politique économique étatique efficace pour la croissance où la lutte contre le chômage, le système économique étant de toutes les manières appréhendé comme optimal (Husserl parle d'« *universum* calculable ⁵⁴ »). En découle que tout savoir en économie peut être produit à partir de formes mathématiques s'appliquant à tout ce qu'entreprend l'agent représentatif, lequel est confronté à des objets dont les propriétés sont par avance connues et déterminées, qu'il s'agisse de produire, de consommer, d'investir, de s'insérer sur le marché du travail une fois calculé le rendement

53. Sur l'usage de la notion d'« énigme » chez Husserl, se reporter à Emmanuel HOUSSET, *Husserl et l'énigme du monde*, Le Seuil, coll. « Points », 2000 ; Bernard BARSOTTI, « Le rationalisme husserlien », in Pascal DUPOND et Laurent COUNARIE (éds.), *Phénoménologie : un siècle de philosophie*, éditions Ellipses, coll. « Philo », 2002, p. 21-43. Cf. également François DE GANDT, *Husserl et Galilée. Sur la crise des sciences européennes*, Librairie Vrin, coll. « Bibliothèque d'histoire de la philosophie », 2004.

54. Se reporter à l'Appendice 1 de la section 9 de la *Krisis*, p. 384-393 de l'édition établie par G. Granel.

de ses études, de s'insérer dans la division internationale du travail s'il s'agit d'une firme voire d'un pays ou d'utiliser les ressources naturelles.

La science économique est alors investie par la main invisible de Galilée. Il en résulte un effacement effectif du monde pré-scientifique, sensible, quotidien. On sait en effet, selon la thèse que développa Husserl dans la section 9 de la première partie de *La crise des sciences européennes et la phénoménologie transcendantale*, que Galilée voulut substituer à la nature pré-scientifique une nature objective, idéalisée, vis-à-vis de laquelle l'homme court le risque de ne plus se reconnaître. Husserl a cette audace de rappeler cette trivialité, « masquée par la science exacte », et qui touche directement la science économique, selon laquelle :

« C'est ce monde que nous trouvons en tant que monde de toutes les réalités connues et inconnues. C'est à lui — le monde de l'intuition qui "éprouve" effectivement — qu'appartient la forme spatio-temporelle avec toutes les figures corporelles qui s'inscrivent en elle, c'est en lui que nous-mêmes nous vivons, conformément à notre mode d'être, c'est-à-dire dans toute la chair de notre personne. Mais ici nous ne trouvons rien des idéalités géométriques, ni l'espace géométrique, ni le temps mathématique avec toutes ses formes.⁵⁵ »

Entamée avec Cournot, la quête d'accession au rang de discipline scientifique s'est prolongée ensuite jusqu'à nous, faisant dire à Malinvaud que l'économie s'est rapprochée des sciences dures, même si, dans un style plus nuancé, un économiste comme Philippe Mongin estime que cela ne concerne que des « poches d'activité bien spécialisée » sur lesquelles pourtant s'étalonnent les autres sphères⁵⁶. Si Mongin a raison de souligner que des travaux complexes ont été menés en sciences économiques sans qu'aucune équation ne figure dans la méthode ni dans les résultats, il pense en particulier aux réalisations de Ronald Coase. Il demeure, comme le rappelait Debreu, que la phase intensive de mathématisation de l'économie se poursuivra, et que ce n'est qu'à ce prix que l'économiste accédera au statut de spectateur impartial de l'activité économique, c'est-à-dire lorsqu'elle aura achevé le processus la conduisant à énoncer des propositions non contradictoires avec le monde ambiant, lorsqu'elle aura éliminé les explications par les raisons au profit d'explications causales ou fonctionnelles. Les économistes calculent et font calculer des individus empiriques réduits à l'état d'agent représentatif, comme on calcule une force ou la chute d'un corps en sciences physiques. Ils en déduisent que le modèle de

55. Edmund HUSSERL, *La crise des sciences européennes et la phénoménologie transcendantale*, Gallimard, coll. « Tel », [1935] 1976 pour la traduction française, p. 59.

56. Dans un article écrit en réaction à la pétition des étudiants de l'ENS, publié sous le titre « Les mathématiques sont-elles neutres ? », dans le quotidien *Le Monde* daté du 14 novembre 2000.

l'agent maximisateur, l'*homo œconomicus*, figure tant décriée de la science économique, constitue certes un modèle imparfait, mais le coût que représenterait la recherche d'un substitut et son incertitude quant à la fiabilité scientifique de celui-ci, incite à conserver ce modèle initial⁵⁷. Si la production de ce substitut aboutissait, les économistes n'auraient d'autre crainte que de voir s'effondrer la connaissance économique⁵⁸. Pour Malinvaud, ce processus est donc achevé, et les économistes ont accompli ce qu'ils recherchaient depuis Cournot, à savoir la naturalisation épistémologique de leur discipline⁵⁹.

L'économie : l'oubli de son mode de donation

En tant qu'elle est présentée désormais comme une partie de la science produisant des thèses scientifiques sur le monde, notamment par le développement de grandeurs et de régularités calculables répondant à des critères formels précis, la science économique objective le monde, l'admettant comme déjà donné, s'imposant à l'agent économique qui est conduit à ajuster rationnellement son comportement à cet environnement donné. Comme dans le reste des sciences ayant précédé l'économie, celle-ci devient :

« Purement et simplement une "Ars" — à savoir un simple art d'obtenir des résultats grâce à une technique de calcul qui suit des règles techniques. Le sens réel de vérité de ces résultats s'obtient seulement dans une pensée dont la pénétration est bornée à ses thèmes spécifiques et à sa mise en œuvre effective. Les seuls modes de pensée et les seules évidences qui entrent alors en jeu sont ceux qui sont absolument nécessaires à une technique en tant que telle. On opère avec des lettres, des signes de connexion ou de rapport (+, x, =, etc.) et d'après les règles du jeu de leur coordination, d'une façon qui en fait ne diffère sur aucun point essentiel de la façon dont on opère au jeu de cartes ou d'échecs. La pensée originelle [...] est mise ici hors circuit.⁶⁰ »

57. Alain MINGAT, Pierre SALMON et Alain WOLFELSPERGER, *Méthodologie économique*, Presses universitaires de France, coll. « Thémis », 1985.

58. Hubert BROCHIER, « Les théories économiques sont-elles réfutables? », *Économies et Sociétés, Cahiers de l'ISMÉA*, série « Histoire de la pensée économique », 1987, n° 8, p. 107-118.

59. Sur cette notion de « naturalisation épistémologique », lire Ruwen OGIEN, *Le raisonnement de Kant et autres essais de philosophie pratique*, éditions de l'Éclat, 2003 et Isabelle THOMAS-FOGIEL, *Référence et autoréférence. Étude sur le thème de la mort de la philosophie dans la pensée contemporaine*, Librairie Vrin, coll. « Analyse et philosophie », 2006.

60. Edmund HUSSERL, *La crise des sciences européennes et la phénoménologie transcendantale*, op. cit., p. 54.

L'économiste, en élaborant des modèles mathématiques, oublie que ses constructions n'existent que dans le « monde-de-la-vie » dont il est fait abstraction dans de telles constructions scientifiques. Certes il vit dans l'*intentio* scientifique, mais est amené, au quotidien, à enseigner, à exposer ses modèles devant des étudiants vivants, à communiquer les résultats de ses recherches dans des colloques face à des individus empiriques qui se présentent à lui comme il se présente à eux. L'exposé scientifique ne se réalise dès lors que dans un monde extra-scientifique. Il est par conséquent confronté à des savoirs n'étant pas seulement des savoirs scientifiques, mais des savoirs appartenant à ce « monde-de-la-vie », alors qu'il fixe son attention et déploie son énergie sur des objets épurés⁶¹. Or ce monde-là apparaît bel et bien oublié par une science économique estimant s'être rapprochée des sciences dures. Tout ce qui apparaît à l'individu dans sa démarche économique lui provient de l'extérieur. L'un des apports de la philosophie de Husserl va être précisément de contester ces apparences et d'investir dans la recherche des origines de ces apparences, de dégager leurs essences. Husserl a eu recours pour cela au concept de « réduction phénoménologique », c'est-à-dire de retour à soi, de « retour aux choses mêmes ». L'homme économique, plutôt que l'agent représentatif, n'est pas déterminé par l'entrecroisement de causalités diverses, ni comme l'objet de l'économie. Maurice Merleau-Ponty le dira au sujet de la science dans son avant-propos à *Phénoménologie de la perception*, tout ce que l'homme (économique) sait, il le sait à partir d'une vue qui est la sienne :

« D'une expérience du monde sans laquelle les symboles de la science ne voudraient rien dire. Tout l'univers de la science est construit sur le monde vécu et si nous voulons penser la science elle-même avec rigueur, en apprécier exactement le sens et la portée, il nous faut réveiller d'abord cette expérience du monde dont elle est l'expression seconde.⁶² »

En convoquant Husserl, l'économiste, outre qu'il ne pourra plus, comme il le fit si souvent, diluer l'importance que revêt le questionnement

61. On se souviendra que la forme la plus excessive de l'épuration de la vie à laquelle se sont livrés les économistes se trouve dans la thèse de Milton Friedman, selon laquelle une hypothèse n'a pas à être en relation immédiate avec la réalité, centrée sur une situation directement observable (Milton FRIEDMAN, *Essays in Positive Economics*, University of Chicago Press, 1953). Sur les implications de cette thèse en termes de philosophie des sciences pour l'économie, il convient de consulter Claude PARTHENAY et Isabelle THOMAS-FOGIEL, « Science économique et philosophie des sciences : la question de l'argument transcendantal », *Revue de Métaphysique et de Morale*, n° 3, juillet 2005, p. 428-453.

62. Maurice MERLEAU-PONTY, *Phénoménologie de la perception*, Gallimard, 1945, p. 9.

philosophique, ne peut qu'être amené à suspendre son jugement vis-à-vis de l'existence objective des catégories de l'économie (Husserl reprend sur ce point la notion grecque d'*epoché*, suspension du jugement ou mise entre parenthèses du monde transcendant, suspension de l'existence absolue du monde)⁶³. L'action économique ne peut plus être appréhendée comme une réponse à un *stimulus* extérieur, à un événement factuel. La conscience de cet extérieur se réduit en effet en économie à la connaissance des choses, au rôle qu'elles joueront dans l'accession au bien-être individuel ou collectif. Sous le joug d'une rareté, d'une hantise de la stationnarité de l'activité, l'individu économique agira dans le sens d'une amélioration de sa condition présente, le marché contenant toutes les variables lui permettant de résoudre son problème (prix, quantité, information, état de la concurrence...), l'agent rationnel connaissant toutes les conditions X_1 à X_n qui lui procurent un état donné de la nature Y . On connaît la célèbre et apparemment inaltérable définition de l'économie due à Lionel Robbins et datant de 1932 : « science qui étudie le comportement humain comme relation entre des fins et des moyens rares, et susceptibles d'utilisations alternatives »⁶⁴. Mais la science économique ne nous dit rien sur la dissolution des objets dans la conscience de l'agent économique, ni sur l'essence de cette intentionnalité. Comme l'indiquait Jean-Paul Sartre dans un texte court mais célèbre daté de 1939 :

« La connaissance ou pure "représentation" n'est qu'une des formes possibles de ma conscience "de" cet arbre ; je puis aussi l'aimer, le craindre, le haïr, et ce dépassement de la conscience par elle-même, qu'on nomme "intentionnalité", se retrouve dans la crainte, la haine et l'amour. »⁶⁵

63. Edmund HUSSERL, *L'idée de la phénoménologie*, op. cit. et *La crise des sciences européennes et la phénoménologie transcendantale*, op. cit.

64. Sur ce point, un auteur comme Michel Armatte a montré que les modèles mathématiques en économie, mais également les modèles économétriques, ont connu une évolution sensible, passant du statut d'« objet médiateur purement cognitif entre théorie et observation », à un statut inscrit dans une activité économique, sociale, voire politique. Ces nouveaux modèles prennent désormais davantage en compte les logiques d'acteurs, comme en témoigne l'importance prise par la théorie des jeux ou par les modèles internationaux inscrits dans des programmes de gestion des risques climatiques. Cf. sur tous ces aspects Michel ARMATTE, « La notion de modèle dans les sciences sociales : anciennes et nouvelles significations », *Mathématiques et Sciences humaines*, n° 172, 2005, trimestre 4, p. 91-123 ; Richard SOBEL, « Économisme et désir d'argent. Éléments critiques pour un matérialisme antinaturaliste en théorie économique », *L'homme et la société*, 2004, n° 150-151, p. 99-126.

65. Jean-Paul SARTRE, « Une idée fondamentale de la phénoménologie de Husserl : l'intentionnalité », in *Situations I, Essais critiques*, Gallimard, 1939, p. 27-32, p. 31.

La volonté de voir cette discipline être adoubee par les sciences exactes et intronisée dans le monde de la science pure, ne saurait être critiquée par son manque de retour sur l'empirie des choses, par ces lacunes à décrire des faits réels qu'autoriserait, comme le laisse supposer le courant post-autistique français, un usage du pluralisme. Ce serait s'enfermer autrement dans une approche du phénomène conçu comme événementiel, sans se préoccuper ni de sa complexité ni de son mode de donation. La tâche que s'était donnée Husserl dans sa phénoménologie se caractérisait par le souci de revenir aux choses mêmes, c'est-à-dire de produire une analyse de ce qui advient, de ce qui arrive, de ce qui apparaît à l'individu. Il s'agissait de prendre le monde dans sa totalité.

« En s'affranchissant de toute théorie, tel qu'il se donne réellement dans l'expérience et reçoit légitimation de l'enchaînement des expériences.⁶⁶ »

Comment les phénomènes économiques se donnent à l'individu ? La mathématisation de l'économie procède de ce refoulement de la question des origines et donc de l'énigme du monde économique. Ce monde ne fait absolument pas face à l'agent économique qui agirait en fonction des contraintes que ce monde lui imposerait et qui l'obligerait à recourir au calcul. Tout y serait réduit à un monde de l'objectivité scientifique. Dans le discours économique qui se veut scientifique, l'agent économique est une partie du monde, inséré dans un jeu de causalités⁶⁷. On ne peut nier que la science économique prenne acte que les besoins de l'agent trouvent leur traduction dans une connaissance objective des choses, les mathématiques constituant alors un puissant secours. Mais elle néglige d'éclaircir le mode selon lequel ces choses se donnent à voir au sujet. La science économique et ses règles formelles ne peuvent nous faire connaître objectivement le monde car elles supposent la négation du sujet connaissant. C'est le sens que Husserl donnait à la phénoménologie. Les choses ne sont intelligibles que parce que la conscience du sujet est en mesure d'en saisir le sens véritable. Il ne s'agit plus d'un monde auquel on s'adapte par le calcul, révélant ainsi une dualité sujet/objet, mais d'un monde préalable à la connaissance. Dans la *Krisis*, Husserl indique :

66. Edmund HUSSERL, *Idées directrices pour une phénoménologie*, op. cit., p. 103.

67. C'est finalement se demander « Qu'est-ce qu'un monde ? ». Sur ce point décisif, outre Husserl, lire également Maurice MERLEAU-PONTY, *Phénoménologie de la perception*, op. cit. Les débats que son analyse a suscités, notamment avec Jean-Paul Sartre et Simone de Beauvoir, sont examinés dans Michel KAIL, *Simone de Beauvoir philosophe*, Presses universitaires de France, coll. « Philosophies », 2006, en particulier le chapitre I. Je remercie Michel Kail d'avoir attiré mon attention sur ce point crucial.

« Le sens d'être au monde donné d'avance dans la vie est une formation subjective, c'est-à-dire l'œuvre de la vie dans son expérience, de la vie pré-scientifique. C'est dans cette vie que se bâtissent le sens et la validité d'être du monde, c'est-à-dire chaque fois de ce monde qui vaut effectivement chaque fois pour le sujet d'expérience.⁶⁸ »

Il faut alors s'en remettre à cette critique fondamentale qui peut être adressée à la science économique. Son histoire s'intégrerait d'autant mieux dans celle des sciences si, dans la mesure où elle constitue une fraction de l'histoire de la raison, elle voulait bien s'affranchir de cette représentation du monde comme pure extériorité, et admettre, comme nous y invite Husserl, que ce monde économique est celui dont nous faisons finalement l'expérience puisqu'il est toujours déjà là, dans sa complexité, se donnant à notre conscience, et dont nous sommes indissociables. Le monde économique n'est pas celui que nous décrit la science économique, celui de la pureté qui isole l'homme par rapport au réel, en substituant à l'impureté chaotique de nos vies une vision ordonnée de l'économie. La science économique ne peut par conséquent penser l'être, puisque c'est à la seule condition d'une altérité qui brouille sa pureté qu'il devient pensable. La phénoménologie husserlienne s'en remet aux différentes façons dont la conscience vise son objet, c'est-à-dire vise le sens que cet objet a pour cette conscience. La science économique nous informe que l'agent s'adapte à des contraintes en supposant qu'il ne peut faire autrement, débouchant ainsi sur ce que Husserl nommait une « multiplicité mathématique ». La phénoménologie, elle, indique au contraire que, comme nous le dit Sartre, cette conscience peut adhérer ou ne pas adhérer, aimer ou haïr l'acte économique. En d'autres termes, il peut y avoir volonté, action, visée dans un acte économique, mais tout aussi bien soustraction, refus de cet acte.

Il en découle une limite redoutable pour la science économique. Puisque l'historicité est chez Husserl l'essence même de l'existence humaine, celle-ci est en situation de surmonter le naturalisme qui structure les sciences, et celle de l'économie en particulier. Ce fut sur ce point la position prise par le philosophe Vladimir Jankélévitch, qui, dans *Le pur et l'impur*, indiquait :

« Le pur, une fois tombé dans l'histoire, deviendrait de toutes façons impur même s'il restait seul au monde [...] toute prophylaxie est illusoire et dérisoire en

68. Edmund HUSSERL, *Idées directrices pour une phénoménologie*, op. cit., p. 80.

face de cette infection aussi continuelle que les instants successifs du devenir, aussi enveloppante et innombrable que le monde où nous sommes immergés.⁶⁹ »

Un obstacle se dresse pourtant devant notre démarche. On sait en effet que Husserl n'a effectué aucune incursion dans le champ de l'économie alors que celle-ci avait atteint une certaine maturité dans le processus de sa mathématisation⁷⁰. Et l'usage que nous faisons de sa phénoménologie transcendantale comporte les limites qui sont celles de toute adaptation du champ philosophique à celui des sciences sociales en général et de l'économie en particulier⁷¹. Il existe selon nous une issue qui nous ramènerait au sein même de ce champ de l'économie. Elle nous est fournie par Marx. Comme l'a rappelé si brillamment Michel Henry :

« Marx a cerné le problème de la vie sous la forme qu'il appelle le "travail vivant". À partir des *Grundrisse* et des manuscrits qui suivent *Le Capital*, ce travail vivant présente des caractères précis : il est vivant, il est subjectif, il est réel et il est individuel. Ce qui est fondamental pour Marx, c'est le travailleur, et celui-ci est défini comme un être vivant, c'est-à-dire subjectif.⁷² »

Toute l'entreprise critique de l'économie politique de Marx a consisté en effet à montrer que les objets de cette économie politique — l'échange en particulier —, et nous dirions, par extension, ceux de la science économique contemporaine, n'avaient pas d'existence dans la réalité, et que, par conséquent, il lui fallait rechercher les conditions de leur genèse. Exprimée en termes phénoménologiques, l'intuition de Marx était que cette genèse, en économie, se situait dans le travail vivant. La pensée de Marx serait-elle en quelque sorte annonciatrice de la phénoménologie de Husserl ? Elle forme en tous les cas les linéaments de ce que pourrait être une économie phénoménologique si la philosophie et l'économie de Marx n'avaient pas été évincées de la science économique. Car il apparaît par surcroît que le diagnostic de Husserl selon lequel le décalage entre l'ima-

69. Vladimir JANKELEVITCH, *Le pur et l'impur*, Flammarion, repris in Vladimir JANKELEVITCH, *Philosophie morale*, Flammarion, coll. « Mille et une pages », [1960] 1998, p. 613-614.

70. Ce n'est pas d'ailleurs la seule critique que l'on pourrait se voir adresser. Dans un autre registre, que nous ne pouvions pas aborder ici, Clément Rosset a pu montrer en quoi la tentative phénoménologique comportait le risque de voir réhabilité un naturalisme duquel précisément Husserl, et à sa suite Merleau-Ponty, avait voulu se détacher. Cf. Clément ROSSET, *L'anti-nature. Éléments pour une philosophie tragique*, Presses universitaires de France, coll. « Quadrige », [1973] troisième édition 1995.

71. Léo-Paul BORDELEAU, « Quelle phénoménologie pour quels phénomènes ? », *op. cit.*

72. Michel HENRY, « Phénoménologie et sciences humaines. De Descartes à Marx », conférence à l'université Paul Valéry, Montpellier III, [1996], in Michel HENRY (éd.), *Auto-donation. Entretiens et conférences*, éditions Prétentaine, 2002, p. 17-31.

ge du monde produite par la connaissance scientifique et celle retirée de notre expérience de ce monde réel, faisait écho à celui que Marx tirait de son analyse de l'économie⁷³. La connaissance du monde par la science économique, par sa mathématisation, débouche en réalité sur une démoralisation, et, pour tout dire, sur une dé-politisation de l'activité économique, dont on sait pourtant qu'elle fut pensée, à ses débuts, par le truchement de la philosophie. La mathématisation porte en elle la « radicalité anthropologique » du capitalisme, c'est-à-dire que l'homme est un être de désir qui ne fait que calculer ses plaisirs et ses peines. Du coup, la mathématisation de l'économie s'avérait en gestation dès la formation de cette discipline⁷⁴.

C'est ici que l'on peut établir le lien entre la période durant laquelle fut écrit la *Krisis* et notre moment présent. La « détresse de nos vies » qu'évoqua Husserl entre en résonance avec notre propre détresse contemporaine. Les calculs de nos peines et de nos bonheurs auxquels nous sommes sommés de répondre, de nous conformer afin de mieux gérer nos intérêts, ne parviennent pas à nous extraire de l'isolement dans lequel nos âmes se trouvent, cet isolement renvoyant, comme le disait Jacques Lacan, à notre originelle dérégulation⁷⁵. Le lien entre les deux époques est d'autant plus intéressant à établir que Husserl rédigea sa *Krisis* dans un contexte troublé, annonciateur des drames que l'on connaît du fait que le lien social s'était décomposé. Réduit à de simples rapports d'utilité, d'intérêts, dans une économie capitaliste qui cherche constamment à s'étendre, à anéantir tout ce qui pourrait relever d'une autre logique, le lien social court le risque de se distendre puisque seul ce qui a trait au calcul, à la production et à la consommation, bref à l'utile, est temporairement conservé, l'inutile étant exclu. Notre monde est un monde de crises, de troubles, dont la maîtrise s'avère des plus compromise par les seuls progrès de la production et de la consommation⁷⁶.

Malgré toutes les productions scientifiques issues des cerveaux des économistes, dont l'essentiel consiste à dire que nous sommes dans le meilleur des mondes possibles, le réel économique, celui qui forme notre

73. Paul RICŒUR, *À l'école de la phénoménologie*, Librairie philosophique J. Vrin, 1986.

74. Jean-Joseph GOUX, *Frivolité de la valeur. Essais sur l'imaginaire du capitalisme*, éditions Blusson, 2000 ; Christian LAVAL, *L'homme économique. Essai sur les racines du néolibéralisme*, Gallimard, coll. « Essais », 2007.

75. Jacques LACAN, « L'agressivité en psychanalyse », repris dans *Écrits*, Le Seuil, [1948] 1966.

76. Hannah ARENDT, *The Human Condition*, University of Chicago Press [1958], traduction française, Calmann-Lévy, 1961.

praxis, c'est celui de la crise, du chômage et de l'incertitude structurelle, des difficultés à nous penser uniquement comme êtres économiques. Mais la science économique contemporaine voit dans Marx un discours non scientifique, teinté d'idéologie. En découle que retourner aux choses mêmes en économie apparaît être une tâche désormais bien insurmontable, en tous les cas semée d'embûches institutionnelles pour qui s'y aventurerait.

Conclusion

La crise de la science économique est désormais un fait avéré. Il faut entendre par crise un manquement à la signification de cette science pour la vie. Au travers d'une approche husserlienne de cette crise, nous avons voulu montrer que cette discipline n'était plus en mesure de nous dire quoi que ce soit sur le sens de nos vies. La science économique ne semble porter, comme d'ailleurs le reste des autres sciences, que sur ce qui est et vis-à-vis de quoi nous ne pouvons que nous adapter. Mais elle se prive du coup d'une investigation sur l'essence même de l'objet économique. La démarche qui a été suggérée ne saurait valoir condamnation des mathématiques en économie. Husserl, nous l'avons rappelé, n'avait pas cherché à dresser un réquisitoire contre elles, au point d'en interdire l'usage dans les sciences. Notre démarche n'est qu'un appel pour un examen critique de l'usage et des abus d'un tel recours aux mathématiques, de leur efficacité quant à la signification du monde. C'est pourquoi la construction d'une « économie phénoménologique » reste à l'ordre du jour, même si ce type de tentative se révéla dans le passé plus complexe et ardu qu'il n'y paraissait, au regard de la destinée de la « sociologie phénoménologique » de Schütz⁷⁷.

Les économistes ont dilué dans leurs constructions scientifiques l'idée que le sens de nos vies peut tout autant et surtout porter sur un devoir-être. Pour être plus précis, l'économie, enfermée dans son système mathématique, s'est détachée de l'idée que la connaissance du monde est indissociable de la connaissance de l'homme lui-même. C'est l'enseignement que nous pouvons tirer de la lecture de Michel Henry qui, dans son ouvrage *La Barbarie*, rappelait qu'en dépit des progrès accomplis dans les sciences, l'homme ne sait plus qui il est⁷⁸. Manifestement, la science économique, en suivant Galilée, a contribué à cette subversion des autres valeurs propres à l'homme. Et il lui faudra beaucoup de temps et d'énergie

77. Frédéric TELLIER, *Alfred Schütz et le projet d'une sociologie phénoménologique*, Presses universitaires de France, coll. « Philosophie », 2003.

78. Michel HENRY, *La Barbarie*, Grasset, 1987.

avant de revenir à une pensée faisant de l'homme vivant le centre de sa problématique. Car qu'on le veuille ou non, qu'on le déplore ou que l'on s'en réjouisse, les éléments d'analyse propres à la science économique sont des hommes. Réfutant cette perspective, la science économique court un grand risque, celui du désaveu, à commencer par celui émanant des étudiants. La tension autour de son enseignement dans les universités n'est pas près de s'éteindre. La science économique devrait par conséquent revisiter ses fondements philosophiques, et se convaincre de se réinsérer dans l'espace de la *praxis*.

*Université de Reims-Champagne-Ardenne
Laboratoire Organisations Marchandes et Institutions
(OMI EA 2065)*

* * *



MIGRATIONS SOCIÉTÉ

La revue bimestrielle d'analyse et de débat
sur les migrations en France et en Europe

Mars-avril 2009 vol. 21 - n° 122 - 296 p.

SOMMAIRE

ÉDITORIAL

Des Guantanamo aux portes de l'Europe ?

L'externalisation au secours de nos "amis" les dictateurs Vincent Geisser

ARTICLE

Regards virtuels sur le soi et l'Autre Fred Dervin

DOSSIER : Modèles d'intégration et intégration des modèles ?

Une étude comparative entre la France et les Pays-Bas

(coordonné par Christophe Bertossi et Jan Willem Duyvendak)

Introduction : Penser le "modèle", changer de question Christophe Bertossi
Jan Willem Duyvendak

La République "modèle" et ses discours modélisants :

l'intégration performative à la française Christophe Bertossi

Le "modèle multiculturel" d'intégration néerlandais en question Jan Willem Duyvendak

Peeter Scholten

Schémas fondateurs et modèles normatifs dans la politique française en matière d'Islam John R. Bowen

Le modèle néerlandais et l'Islam. Redécouvrir la tradition

des relations Église-État au-delà du système de "pilarisation" Marcel Maussen

Les statistiques ethniques aux Pays-Bas :

les conséquences involontaires de l'institutionnalisation Frank De Zwart

Diversité, représentation statistique et intégration en France :

réflexivité et approches pluridisciplinaires au cœur du débat Jean-Luc Richard

Le "modèle républicain" et ses Autres : construction et évolution

des catégories de l'altérité en France Jocelyne Straiff-Fénel

Débats sur le "voile musulman" en France et aux Pays-Bas Doukje Lettinga

Sawitri Sahara

Bibliographie sélective Christine Pelloquin

NOTE DE LECTURE

L'asile au Sud (de Luc Cambrézy, Smáin Laacher,

Véronique Lassailly-Jacob, Luc Legoux et al.) Luca Marin

DOCUMENTATION Christine Pelloquin

Abonnements - diffusion : CIEMI : 46, rue de Montreuil - 75011 Paris

Tél. : 01 43 72 01 40 ou 01 43 72 49 34 / Fax : 01 43 72 06 42

E-mail : contact@ciemi.org / Siteweb : www.ciemi.org

France : 44 € Étranger : 54 € Soutien : 70 € Ce numéro : 17 €

Représentation des salariés et co-construction de l'entreprise

Une analyse comparée des dynamiques de restructuration dans
le secteur bancaire (France, Allemagne, Royaume-Uni)

Marie MEIXNER

Introduction

L'idée d'une crise de la représentation des salariés hante aujourd'hui les travaux en relations professionnelles¹. Face à une mondialisation de l'économie, on constate ainsi partout en Europe un déclin du syndicalisme² qui marquerait le déclin de la capacité des salariés à peser sur les décisions économiques³. L'évolution des rapports de force en défaveur des organisations syndicales, observe-t-on en outre, a pour conséquence un mouvement de décentralisation de la négociation⁴ dommageable pour des salariés incapables d'adopter une posture autonome face à l'employeur. Ce double constat d'une crise du syndicalisme et de la décentralisation des relations professionnelles suscite des inquiétudes profondes dans le contexte notamment des restructurations susceptibles de renforcer la vulnérabilité des salariés face aux pressions de la direction.

Mais ces évolutions sonnent-elles réellement le glas d'une possible démocratie industrielle ? L'identification d'une décentralisation des relations

1. René MOURIAUX, *Crises du syndicalisme français*, LGDJ/Montchrestien, Paris, 1998 ; Stéphane COURTOIS et Dominique LABBÉ (éds.), *Regards sur la crise du syndicalisme*, L'Harmattan, Paris, 2001.

2. Reiner HOFFMANN et Jeremy WADDINGTON, « Trade unions in Europe : Reform, organisation and restructuring », in Reiner HOFFMANN and Jeremy WADDINGTON (eds.), *Trade Unions in Europe*, ETUI, Bruxelles, 2000.

3. Bernhard EBBINGHAUS, « "Trade unions" changing role : membership erosion, organisational reform, and social partnership in Europe », *Industrial Relations Journal*, 33, 5, 2002.

4. Harry C. KATZ, « The decentralisation of collective bargaining : a literature review and comparative analysis », *Industrial and Labor Relations Review*, 47 (1), 1993, p. 3-22.

professionnelles n'invite-t-elle pas d'abord à aller observer ce qui se passe dans des lieux jusqu'ici peu investis par la recherche ? Afin de redresser cette image pessimiste des dynamiques de la représentation des salariés, nous proposons d'ouvrir la boîte noire de la représentation des salariés dans l'entreprise pour en saisir le poids sur les trajectoires des entreprises. Nous étudierons cette question à partir d'une étude comparée des dynamiques de la représentation dans le contexte des restructurations bancaires en France, en Allemagne et au Royaume-Uni.

Objet de profonds changements affectant l'emploi, le secteur bancaire se caractérise par une forte institutionnalisation des relations sociales⁵. Dans ce contexte, les institutions représentatives du personnel (IRP) forment le cadre d'un dialogue possible sur l'emploi dans l'entreprise. Contrairement à une vision selon laquelle l'entreprise devrait s'adapter à un environnement nouveau, les restructurations bancaires peuvent ainsi être appréhendées comme des processus de délibération sur les projets des directions touchant au devenir de l'entreprise⁶.

Eu égard aux implications de la représentation des salariés pour la trajectoire des entreprises, il s'agira de comprendre comment la représentation des salariés s'organise pour peser sur les restructurations. Car si les législations dessinent un cadre institutionnel pour l'exercice de la représentation, l'organisation concrète de la représentation reste incertaine à bien des égards. Cette incertitude tient aux questions que suscite l'articulation à la fois entre instance (élue et syndicale) et niveaux de représentation, d'une part, au flou qui entoure la notion d'entreprise en droit du travail, d'autre part⁷. Cette question se pose avec d'autant plus d'acuité que l'organisation même de la représentation risque d'être affectée par les réorganisations des entreprises.

À travers une approche monographique d'entreprises⁸, de trois cas d'origine nationale différente (cf. encadré), notre propos est de revoir l'idée d'un secteur bancaire qui serait entièrement soumis aux logiques financières sous l'effet de la déréglementation et de l'internationalisation. Pour rendre compte des dynamiques de la représentation nous avançons l'idée

5. Martin BAETHGE, Jim KITAY et Marino REGINI, *From Tellers to Sellers. Changing Employment Relations in Banks*, MIT Press, Cambridge, MASS., 1999.

6. Claude DIDRY, « Les comités d'entreprise face aux licenciements collectifs. Trois registres d'argumentation », *Revue française de sociologie*, n° 39, 3, septembre 1998.

7. Patrick RÉMY, « Le groupe, l'entreprise et l'établissement : une approche en droit comparé », *Droit Social*, 2001, p. 505-513.

8. Le travail monographique s'est organisé, d'une part, autour d'un travail documentaire sur les accords d'entreprise et, d'autre part, sur une vingtaine d'entretiens avec des représentants de la direction et des salariés, élus et délégués syndicaux.

d'un processus où les restructurations pèsent sur la représentation qui pèse en retour sur la trajectoire de l'entreprise.

Le rôle de la représentation des salariés dans le contexte des restructurations est étudié à partir de trois cas d'entreprises du secteur bancaire dont les sièges se trouvent dans trois pays différents. Il s'agit d'une banque française (BF), d'une banque allemande (BD) et d'une banque britannique (BUK). Ces trois banques comptent toutes parmi les premières entreprises sur leur marché bancaire national respectif, tout en restant des banques de taille moyenne à l'échelle internationale. Leurs activités ont toutes fait l'objet de réorganisations importantes depuis les années 1990 et s'organisent aujourd'hui autour de deux pôles majeurs : la banque de détail, d'une part, et diverses activités de finance et d'investissement, d'autre part. Elles emploient respectivement 25 000 (BD), 35 000 (BF) et 40 000 (BUK) salariés dans leur pays d'origine, et la très grande majorité d'entre eux dans le secteur de la banque de détail. Les restructurations ont cependant largement affecté l'emploi, que ce soit par des mesures de mobilité, d'externalisation ou de délocalisation. Enfin, elles disposent toutes d'un réseau de représentants aux différents niveaux de décision de l'entreprise et d'une pratique du dialogue social dans la banque de détail, ce qui forme la base d'une comparaison possible.

Dans un premier temps, il s'agira de rendre compte de l'importance de la présence de représentants dans l'entreprise et de son organisation institutionnelle comme une caractéristique majeure du secteur bancaire, mais aussi de ce qu'on appelle parfois le « modèle social européen ». Ce faisant, nous entendons également mettre en évidence la diversité des configurations de représentation propres à chaque entreprise qui suggère de rompre avec une lecture nationale, « sociétale⁹ », des relations professionnelles. On reviendra ensuite sur les changements qui affectent les entreprises du secteur bancaire sous l'effet de l'internationalisation de leurs activités pour saisir les dynamiques institutionnelles entre restructurations et représentation des salariés dans l'entreprise. Ainsi, nous tenterons enfin d'analyser le processus de co-construction de l'entreprise qui se joue à travers les restructurations et d'identifier des types de régime de représentation en fonction de leur degré d'intégration dans les processus de décision des entreprises.

9. Marc MAURICE, François SELLIER et Jean-Jacques SILVESTRE, *Politique d'éducation et organisation industrielle en France et en Allemagne. Essai d'analyse sociétale*, Paris, Presses universitaires de France, 1982.

1. La représentation des salariés comme base d'une démocratisation de l'entreprise : une cartographie européenne dans le secteur bancaire

La représentation des salariés dans l'entreprise est au cœur du droit du travail européen, tant des législations nationales que du droit proprement européen¹⁰. Historiquement, elle a cependant pris des formes différentes en fonction des trajectoires politiques nationales¹¹. On distingue ainsi habituellement des systèmes reposant sur une représentation soit syndicale, soit élue ou encore sur des formes mixtes alliant représentation syndicale et élue. Le premier renvoie au modèle du canal unique tel qu'on l'observe au Royaume-Uni, tandis que le second trouve son illustration dans le *Betriebsrat*, pilier du modèle allemand. La France enfin, avec ses comités d'entreprise et ses sections syndicales d'entreprise, incarne le modèle du double canal de représentation¹².

Au-delà des spécificités nationales des cadres de la représentation, les travaux en relations professionnelles soulignent la portée des syndicats pour l'existence même d'IRP (institution représentative du personnel) dans l'entreprise et la capacité d'action de la représentation¹³. Dans un contexte de crise syndicale, la représentation dans l'entreprise est susceptible de se trouver fragilisée au moment même où les salariés voient leurs emplois fragilisés par des changements majeurs. Contrairement à ce qu'on a pu observer à l'échelle nationale ou de la branche, il semblerait cependant que la représentation dans l'entreprise résiste bien aux difficultés rencontrées par les organisations syndicales.

À maints égards, les formes de représentation observées dans les trois entreprises constituent des exemples paradigmatiques des modèles nationaux identifiés par les travaux en relations professionnelles. Les logiques nationales pèsent ainsi sur la nature et la forme de la représentation, d'une part, et sur la portée des droits d'information-consultation, d'autre part. Réflétant les structures de représentation dessinées par le cadre légal, la représentation des salariés à la BF comme à la BD s'organise à la fois sur la base de droits de représentation de deux types d'instances, élues et syn-

10. Sylvaine LAULOM, *Recomposition des systèmes de représentation des salariés en Europe*, Publications de l'université de Saint-Étienne, 2005.

11. Colin CROUCH, *Industrial Relations and European State Traditions*, Oxford University Press, 1993.

12. Pour un panorama des formes de représentation des salariés dans l'entreprise, cf. Joel ROGERS and Wolfgang STREECK, *Works Councils : Consultation, Representation and Cooperation in Industrial Relations*, University of Chicago, 1995.

13. Cette idée traverse l'ensemble des travaux sur la représentation des salariés. Elle repose sur une conception qui tend à naturaliser le syndicat comme l'institution la plus légitime de la représentation.

dicales, et sur la base de droits d'information-consultation. Les deux banques disposent ainsi d'une véritable architecture représentative aux différents niveaux de l'entreprise : comités d'entreprise (CE) ou *Betriebsrat*, comité central d'établissement (CCE), comité de groupe et comité d'entreprise européen (CEE). Si ces instances ont des droits partagés en matière de consultation, les définitions nationales de ces droits divergent cependant. En matière de licenciements économiques notamment, les droits d'information-consultation s'accompagnent d'un droit de veto pour le *Betriebsrat* en Allemagne, alors que la législation française, si elle a évolué dans le sens d'un renforcement des droits du CE¹⁴, laisse à l'employeur l'initiative du plan social. Des différences s'observent cependant quant à l'articulation entre instances élue et syndicale. À la BF, la représentation dans l'entreprise s'organise à travers un système complexe qui allie instance élue et instance syndicale en France. Dans cette entreprise, le taux de syndicalisation avoisinant les 14 % se rapproche du taux de syndicalisation du secteur public¹⁵, ce qui s'explique sans doute par le rôle que l'État y a longtemps joué jusqu'à sa privatisation en 1986¹⁶. Le rôle des syndicats dans le fonctionnement de la représentation se traduit également à travers la concurrence entre cinq organisations syndicales qui s'affrontent, notamment à l'occasion des élections professionnelles.

À la BD cependant, les syndicats n'occupent qu'un rôle mineur dans la représentation des salariés. Avec un taux de syndicalisation de moins de 5 %, la situation de la BD tranche avec le taux national estimé à 30 %¹⁷, mais reflète davantage le faible taux de syndicalisation propre au secteur bancaire allemand. Le faible taux de syndicalisation rend compte d'une situation locale où les élus, s'ils sont syndiqués, ne s'engagent pas dans les instances syndicales de branche. Dans une entreprise qui dispose de plusieurs centaines de représentants des salariés, cette faible influence syndicale apparaît comme atypique dans un système de relations professionnelles où le syndicat est apparu comme le garant de l'indépendance du

14. Claude DIDRY, « Thoughts on France's Industrial Relations System. From Strike Action to Representative Democracy », in Karel DAVIDS *et al* (eds), *Changing Liaisons, The Dynamics of Consultative Arrangements in 20th century West-European Democracies*, PIE Peter Lang, Brussels, 2007.

15. Thomas AMOSSÉ, « Mythes et réalités de la syndicalisation en France », *Premières Synthèses*, Dares, n° 44.2, 2004.

16. Claudine QUÉVAREC, « Genèse et crise de la convention collective des banques », Thèse de doctorat, université Paris X-Nanterre, 2000.

17. Peter ELLGUTH, « Betriebliche und überbetriebliche Interessenvertretung - Ergebnisse aus dem IAB-Betriebspanel 2005 », *WSI-Mitteilungen*, 3/2007.

Betriebsrat (comité d'entreprise)¹⁸. Cette faiblesse de l'influence syndicale est renforcée par la concurrence syndicale où le *DBV* (*Deutscher Bankenverein*), syndicat d'entreprise non affilié au *DGB* (*Deutscher Gewerkschaftsbund* – Confédération allemande des syndicats) dont la présence se renforce dans le secteur bancaire, vise à remettre en question le monopole de la représentation de *ver.di* (*Vereinte Dienstleistungsgewerkschaft*, littéralement « syndicat uni des services »), membre du *DGB*, à l'échelle de la branche¹⁹. Dans un système où la représentation des salariés s'organise sur la base d'une instance élue dans l'entreprise et d'une instance syndicale à l'échelle de la branche, c'est le maintien de la convention collective de branche qui se trouve alors en jeu²⁰.

À la BUK en revanche, la représentation des salariés prend une forme qui se distingue largement des systèmes continentaux observés à la BF et à la BD. Dans le contexte d'une régulation des relations professionnelles fondée sur le principe du volontarisme²¹, la représentation des salariés, en l'absence d'un cadre législatif précis comme on le trouve en France et en Allemagne, s'est organisée historiquement à travers le rapport de force établi par le syndicat *Unite* qui représente environ 50 % des salariés de la BUK. Sur la base d'un accord de 1999, la représentation s'organise aujourd'hui à travers différents types de représentants syndicaux dont les fonctions varient selon les niveaux de représentation. À l'échelle de l'établissement, les *workplace representatives* (équivalents des *shop steward*) forment la base de l'ensemble du système de représentation. Ils sont élus par les membres et élisent en leur sein le *national consultative committee*, l'organe central du syndicat qui décide de la politique syndicale au sein de l'entreprise. Parallèlement, il existe des délégués détachés pour une durée de deux ans, aux frais de l'entreprise, auprès du syndicat. Ces délégués ont pour tâche principale de faire remonter les réclamations indivi-

18. Hermann KOTTHOFF, *Betriebsräte und Bürgerstatus. Wandel und Kontinuität betrieblicher Mitbestimmung*, Munich-Mering, Rainer Hampp, 1994.

19. On notera qu'au-delà de la faible syndicalisation, la concurrence syndicale apparaît comme une tradition historique de ce secteur. La création de *ver.di* en 2001 qui avait conduit dans le secteur bancaire à la fusion de deux syndicats concurrents, *HBV* (*Gewerkschaft Handel, Banken und Versicherungen*, membre du *DGB*) et *DAG* (*Deutsche Angestellten-gewerkschaft*), ne semble ainsi pas être capable de garantir l'unicité de la représentation dans le secteur bancaire allemand.

20. Anke HASSEL, « The Erosion of the German System of Industrial Relations », *British Journal of Industrial Relations*, vol. 37, n° 3, 1999, p. 483-505.

21. Richard HYMAN, « The Historical Evolution of British Industrial Relations », in Paul EDWARDS (ed.), *Industrial Relations : Theory and Practice*, Blackwell, 2004, p. 37-57.

duelles (*grievances*) des membres²². Enfin, ce système est chapeauté par trois permanents syndicaux salariés de *Unite* dont la fonction est de coordonner les négociations et d'animer le réseau de délégués.

Contrairement aux systèmes de représentation à la BF et à la BD, l'existence de lieux de rencontre institutionnalisés entre direction et représentants n'est que très récente. La signature d'un accord dit de *partnership* a cependant modifié la structure et la portée de la représentation qui se trouve aujourd'hui complétée par des instances de consultation aux différents niveaux de direction²³. La logique de ces accords est d'encourager les pratiques de consultation plutôt que de négociation en persuadant les employeurs de l'intérêt de la représentation des salariés. Concrètement, les accords garantissent un monopole syndical de la représentation, permettant ainsi aux syndicats de se maintenir comme institution centrale de la représentation dans un contexte de désyndicalisation renforcée par le climat anti-syndical des années Thatcher. En échange, les syndicats s'engagent à œuvrer dans « le bien de l'entreprise » en acceptant de négocier plutôt que de résister au changement. À la BUK, la représentation des salariés s'en est trouvée profondément modifiée. Premièrement, l'adoption de l'approche *partnership* a conduit à la mise en place de comités de représentation et de structures d'information-consultation inexistantes auparavant où les relations entre direction et syndicats se limitaient aux négociations ponctuelles et conflictuelles. Deuxièmement, alors que les accords négociés avant le *partnership* ne bénéficiaient qu'aux salariés membres de l'organisation syndicale signataire, les accords d'entreprise (*workforce agreements*) s'appliquent aujourd'hui à l'ensemble des salariés, qu'ils soient membres d'un syndicat ou non.

Pilier unique de la représentation à la BUK, coordinateur de la représentation élue à la BF, simple étiquette cosmétique des élus à la BD, le syndicat, on le voit à travers cette cartographie de la représentation, n'occupe pas partout le même rôle dans le fonctionnement de la représen-

22. Pour une présentation de l'histoire et de la fonction des délégués syndicaux locaux au Royaume-Uni, cf. Michael TERRY, « Employee Representation · Shop stewards and the new legal framework », in Paul EDWARDS (ed.), *ibidem*, p. 257-284.

23. Moins connus en France que les dynamiques plus récentes de transposition de directives européennes sur l'information-consultation des salariés, les accords *partnership* s'inscrivent dans une initiative gouvernementale de la fin des années 1990 sous Tony Blair. On notera à cet égard que les relations professionnelles britanniques n'ont pas seulement évolué sous l'impact de la législation européenne, mais plus généralement sous l'influence de discours et pratiques venus du continent. L'idée de *social partnership* fait écho aux pratiques d'Europe du Nord (au premier chef l'Autriche, l'Allemagne et les Pays-Bas, mais aussi les pays scandinaves). Sur les dynamiques actuelles de la représentation des salariés au Royaume-Uni, cf. Michael TERRY, *op. cit.*

tation dans l'entreprise. Au-delà des logiques nationales, ce sont donc aussi les logiques sectorielles et l'histoire des relations professionnelles propre à chaque entreprise qui pèsent sur l'organisation et la portée de la représentation. Partout, en revanche, les syndicats font face à des difficultés de mobilisation et reformulent leur stratégie d'action. Dans ce contexte, les organes de représentation font l'objet d'un intérêt croissant. Plutôt qu'un déclin de la représentation, c'est donc une reconfiguration de la représentation qu'on observe.

« Notre stratégie, c'est beaucoup plus de négociation et de concertation. On essaye de trouver des solutions, parce qu'on sait que nos troupes derrière... » (Élu de la BF)

Dans un contexte d'affaiblissement syndical, la consultation organisée sur la base des représentants élus devient aussi un remède à la difficile mobilisation des salariés²⁴. Le rôle des représentants élus tend à gagner en importance par rapport aux représentants désignés par le syndicat. La stratégie syndicale tend alors à privilégier la logique d'influence sur les décisions de la direction par rapport à une logique de recrutement basée sur l'engagement militant²⁵. Cela est particulièrement vrai à la BF et à la BD où les organes élus sont les principaux acteurs du dialogue social dans l'entreprise. À la BUK où le système de représentation est basé sur l'accreditation syndicale, l'importance accordée par les représentants au recrutement, à travers notamment la mise en place d'un réseau de délégués syndicaux, reste centrale. Cela tient d'abord au fait que les procédures d'information-consultation impliquent que les OS (organisations syndicales) ont intérêt à élaborer des stratégies communes plutôt que concurrentes pour peser sur les décisions. On observe ainsi une tendance des OS à chercher des positions communes à la BF, tendance que l'on retrouve également à la BUK où les différents syndicats présents dans la banque avant le *partnership* ont depuis fusionné pour créer une organisation unique, *Unite*.

En dépit d'un déclin tant quantitatif que qualitatif de l'activité syndicale dans l'exercice de la représentation, on observe l'émergence de pra-

24. Dans le cas britannique où la représentation des salariés s'organise uniquement sur une base syndicale, on retrouve cependant cette distinction entre représentants élus et représentants désignés, dans la mesure où la section syndicale est composée de délégués élus par les membres du syndicat dans l'entreprise d'une part, de permanents syndicaux désignés par la fédération de l'autre.

25. Sur la distinction entre logique de recrutement et logique d'influence, cf. Philippe C. SCHMITTER et Wolfgang STREECK, « The Organisation of Business Interests. Studying the Associative Action of Business in Advanced Industrial Societies », *MPIfG Discussion Paper*, 1999, 99/1.

tiques de représentation qui s'organisent davantage à travers des organes permanents — plus qu'à travers des mobilisations ponctuelles —, s'appuyant sur une légitimité reposant sur l'ensemble du collectif de travail — et non sur l'adhésion de membres.

Au-delà des spécificités nationales des cadres de la représentation, ces observations suggèrent une cohérence européenne de la conception de la relation entre salarié et employeur. Cette cohérence repose sur l'exercice de droits du salarié à se soustraire au traitement arbitraire de l'employeur, à travers notamment l'expression collective de ses intérêts en vue de peser sur la trajectoire des entreprises.

2. Restructuration de l'entreprise et restructuration de la représentation

Concurrence, concentration et internationalisation..., autant de mots d'ordre qui marquent une rupture avec l'organisation fort encadrée, par les banques centrales de chaque pays notamment, des activités bancaires telle qu'elle existait jusque dans les années 1980²⁶. Strictement séparé des activités d'assurance et de finance, le marché des produits financiers était fortement segmenté. Aussi, les banques mutuelles et les caisses d'épargne avaient des statuts particuliers. Enfin, la fixation des taux de change comme des taux d'intérêt était strictement réglementée. À ce mode de gestion administré correspondait une organisation du travail fonctionnelle entre emplois de production et emplois commerciaux qui se traduisait dans le système de formation et de qualification propre à la banque²⁷. La banque, à la manière du secteur public, offrait ainsi aux salariés la perspective tant séduisante que sécurisante d'un emploi à vie.

Avec la libéralisation du marché bancaire européen dans les années 1980, les banques deviennent libres de fixer des prix. Le métier bancaire qui autrefois était d'intermédiation entre l'épargne, les entreprises et l'État devient désormais « métier d'argent » sur le marché, un marché où les concurrents ne sont pas que nationaux, mais internationaux. Ce passage d'un mode de gestion administré à un mode de gestion plus concurrentiel remet en cause l'organisation du travail et la structure des emplois.

26. Nous tirons ces constats de l'ouvrage collectif dirigé par Martin BAETHGE, Jim KITAY et Marino REGINI (1999, *op. cit.*), qui brosse un tableau des différentes situations nationales de la banque de pays membres de l'OCDE et de leurs dynamiques dans le contexte de la reformulation des règles de l'exercice des activités bancaires.

27. Pour une analyse détaillée des changements qu'entraîne la déréglementation du secteur bancaire pour l'emploi bancaire en France à la fin des années 1980, cf. notamment Pascal PETIT et Michel VERNIERES, « La banque et ses emplois. un service en transition », *Travail et Emploi*, 1990, vol. 44, n° 2.

Dans ce contexte, la représentation des salariés doit faire face à une double incertitude tant en ce qui concerne la gestion de l'emploi que de sa capacité même à exercer sa fonction. Car si elles affectent l'emploi, les restructurations pèsent également sur la structure de l'entreprise et avec elle sur celle de la représentation. Les restructurations mettent alors en évidence un processus où les restructurations pèsent sur l'organisation de l'entreprise et avec elle sur l'organisation même de la représentation.

2.1 - L'internationalisation du secteur bancaire

La stratégie des banques européennes consiste à diversifier leurs activités selon un modèle de banque universaliste²⁸ et à atteindre une rentabilité qui leur permette de s'imposer face aux concurrents nationaux et internationaux. Cette double stratégie s'est traduite par des restructurations des entreprises et des opérations de fusion-acquisition dans de nombreux pays européens dès le milieu des années 1990. Force est cependant de constater que ces réorganisations ont — pour l'instant du moins — surtout eu lieu à l'échelle nationale. Si les trois banques étudiées ont toutes été impliquées dans des processus de fusion-acquisition, ceux-ci se sont déroulés dans une logique de consolidation des marchés bancaires nationaux. Certes, nombreuses sont les banques qui investissent sur des marchés étrangers, mais la plupart de leurs activités sont maintenues dans leur pays d'origine. Seule la banque de finance et d'investissement (BFI) est organisée selon une logique internationale. Londres et New York sont aujourd'hui les principales places financières où toutes les banques disposent d'une implantation dans la BFI. La réflexion menée il y a quelques années à la BD sur l'éventualité d'un transfert de son siège et qui s'est soldée par le transfert d'une partie des directions d'activités de Francfort à Londres et New York témoigne de l'attrait de ces places internationales. La stratégie d'internationalisation de la BD traduit aussi le poids des contraintes sectorielles nationales sur les stratégies des entreprises. Par rapport à leurs homologues françaises et britanniques, les banques allemandes disposent en effet de marges plus faibles sur le marché des produits financiers destinés aux consommateurs²⁹. Dans ce contexte, la BD a été

28. La banque universelle désigne un intermédiaire financier bancaire pouvant offrir l'intégralité de l'éventail des services financiers : collecte de dépôts, octroi de crédits, opérations sur titres, prise de participation dans des entreprises y compris non financières, activité d'assurance.

29. Pour une analyse du marché bancaire allemand, cf. Céline CHOLET, « La lente mutation des banques allemandes », Publication du *Service d'études économiques* de BNP-Paribas, 2007.

amenée à développer ses activités de finance et d'investissement, impliquant une internationalisation plus forte, qui représentent aujourd'hui 75 % de ses bénéficiaires.

De manière générale, l'internationalisation institutionnelle des banques reste néanmoins faible. Cela tient surtout au poids de la banque de détail au sein des entreprises bancaires, plus particulièrement en termes d'emploi. À la différence de la BFI dont l'internationalisation est ancienne, la banque de détail reste en outre fortement ancrée nationalement. Présente dans plus de 60 pays, la BUK, par exemple, employait — jusqu'au rachat d'un grand réseau bancaire étranger — 75 % de ses salariés au Royaume-Uni et ce en grande partie dans la banque de détail.

Cependant, l'internationalisation de la banque s'observe non seulement d'un point de vue institutionnel, mais aussi dans une dimension organisationnelle. L'internationalisation des marchés financiers, les délocalisations et les fusions-acquisitions constituent autant d'exemples de ces transformations qui affectent le secteur. À l'échelle de l'entreprise, si elle n'est pas toujours évidente, l'internationalisation du secteur est pourtant implicite dans l'organisation du travail qui se trouve recomposée sous l'effet d'une mise en concurrence implicite des activités bancaires³⁰.

Dans la banque de détail, on constate notamment des logiques industrielle et commerciale convergentes quant aux types de produits vendus et aux marchés ciblés. Ces évolutions s'accompagnent d'une mutation des métiers de la banque du « guichetier au vendeur » pour reprendre le titre de l'ouvrage de Martin Baethge *et al.*³¹ Ces dynamiques convergentes se reflètent également dans l'organisation du travail dont la segmentation constitue sans doute la logique de réorganisation la plus courante dans la banque. Or, cette segmentation permet de répondre à une même logique concurrentielle à l'échelle nationale et internationale qui ouvre des possibilités d'externalisation, de délocalisation, de fusion, etc. Sous l'effet notamment de l'introduction de nouvelles technologies qui ont permis l'automatisation de la production, la segmentation est poussée jusqu'à une division du travail au sein d'une même activité³². L'automatisation est ainsi

<http://economic-research.bnpparibas.com/applis/www/RechEco.nsf/navigation/FrameMainInter?OpenDocument&Lang=FR&Mode=6>

30. Miriam QUINTANA, « The different Dimensions of "Europeanisation" in the Banking Sector: Implications for EWCs », *Warwick Papers in Industrial Relations*, Industrial Relations Research Unit, Warwick, 2003, n° 72.

31. Martin BAETHGE, Jim KITAY et Marino REGINI, *From Tellers to Sellers. Changing Employment Relations in Banks*, *op. cit.*

32. Jean-Pierre DURAND, *La chaîne invisible*, Seuil, Paris, 2004.

à l'origine d'une segmentation des activités de « *front-* » et « *back-office* », la dernière faisant l'objet de stratégies de délocalisation. À cet égard, la délocalisation des plateformes téléphoniques et informatiques en Europe de l'Est, au Maghreb ou en Inde constitue une autre dimension de l'internationalisation qui prend la forme d'une spécialisation des pays par activité.

Certes, l'internationalisation organisationnelle de la banque paraît faible comparée à d'autres secteurs comme le secteur automobile notamment, où la production fait l'objet d'une division internationale du travail qui se traduit aussi par une mise en concurrence des différents sites de production³³. Mais même là où l'internationalisation n'est pas évidente comme dans la banque de détail, les dynamiques affectant l'organisation du travail suggèrent que l'internationalisation y est du moins implicite.

2.2 - Les restructurations d'entreprise

Les perspectives ouvertes aux activités financières dans le cadre du processus de l'eupéanisation financière ont engendré un important mouvement de réorganisation des entreprises bancaires en Europe³⁴. Dans ce contexte, l'introduction de nouvelles technologies contribue à accélérer ce double processus d'innovation bancaire et de réduction des coûts³⁵. Les trois banques étudiées ont toutes fait l'objet de restructurations majeures ces quinze dernières années. Dans les trois cas, on y observe une automatisation du travail qui entraîne une segmentation des activités avec des effets importants sur l'emploi³⁶.

Les restructurations à la BF illustrent de manière paradigmatique le processus de réorganisation des activités bancaires. Acteur majeur du marché bancaire et financier en France et en Europe, la BF a en effet procédé à une réorganisation complète de sa banque de détail en 2002. Le projet

33. Bob HANCKÉ, « European Works Councils and Industrial Restructuring in the European Motor Industry », *European Journal of Industrial Relations*, 6 (1), 2000, p. 35-59.

34. Laurent SCIALOM, *Économie bancaire*, Paris, La Découverte, 2004.

35. On notera à cet endroit que les changements affectant le secteur bancaire ne sont pas des phénomènes récents. L'introduction de nouvelles technologies remonte au début des années 1960. Aujourd'hui, les banques tentent d'améliorer la mise en œuvre des nouvelles technologies dans l'entreprise, à travers notamment la centralisation du traitement des données en dehors des agences, d'une part, et le développement de nouveaux canaux de distribution (« la banque multicanal »), d'autre part. L'introduction d'Internet et de nouveaux moyens informatiques ne fait ainsi qu'accélérer un processus déjà en cours et ne peut ainsi être tenue pour le seul facteur explicatif des changements en cours.

36. Sylvie CONTREPOIS et Steve JEFFREYS, « Trade unionism under challenge from offshoring and globalisation », *Transfer*, vol. 11, n° 4, 2005, p. 549-568.

dit « 4D » (Banque de détail de demain) prévoit un double mouvement de concentration et de segmentation des activités du réseau. La nouvelle organisation du réseau se structure ainsi autour des activités commerciales dites aussi « bases-avant » (« *front-office* »), le traitement administratif — activités dites aussi de « bases-arrières » (« *back-office* ») — et les centres d'appels. Le développement des nouvelles technologies de communication a largement contribué à cette modification profonde des modalités d'exercice des activités bancaires sur laquelle reposent les restructurations. Car depuis vingt ans sont apparus de nouveaux moyens de distribution bancaire — comme Internet et le téléphone — à côté des réseaux traditionnels de guichets. Ces nouvelles technologies ont entraîné une évolution significative tant des méthodes de vente que du traitement des tâches administratives.

Dans le cas de la BD et de la BUK, la segmentation des activités s'est poursuivie par un processus d'externalisation et de délocalisation. Ces deux cas illustrent l'intérêt pour les banques de procéder à une segmentation des activités en ensembles cohérents. Car une fois segmentées, ces activités peuvent être facilement externalisées et sous-traitées. À la BD, l'ensemble des tâches administratives (traitement des crédits, comptabilité, service de paye des ressources humaines) ont été filialisées au sein du groupe et en partie sous-traitées (à IBM notamment). Dans un deuxième temps, une partie de ces activités a été délocalisée en République tchèque, en Inde et aux Philippines. On observe un processus semblable à la BUK où les centres d'appels sont progressivement délocalisés en Inde.

Au-delà des implications pour l'organisation des activités, ces réorganisations ont eu un impact sur l'emploi. La segmentation s'accompagne en effet d'une concentration des activités qui se traduit par la fermeture d'agences et la création de centres de traitement administratif visant à traiter les mêmes tâches avec moins de personnel. Les suppressions de postes ont été particulièrement nombreuses à la BD où le nombre de salariés a été réduit de moitié en dix ans. La BUK et la BF ont également connu des réductions d'emplois, moins importantes cependant et largement compensées par des redéploiements au sein des centres d'appels ou des centres de traitement administratif nouvellement créés. Enfin, à la BUK comme à la BF, d'importants recrutements dans les centres d'appels expliquent qu'on y observe une hausse du nombre total d'emplois — en dépit des suppressions de postes. L'impact sur l'emploi n'en reste pas moins important,

dans la mesure où les réorganisations se traduisent par une mobilité accrue, tant professionnelle que géographique³⁷.

2.3 - Cartographies variables de la représentation

Avec la réorganisation des activités, on observe une recomposition de l'architecture représentative qui ne correspond plus à la nouvelle structure de l'entreprise. Les consultations sur les restructurations s'accompagnent ainsi d'un glissement de la négociation de l'objet à la négociation sur les cadres mêmes de la négociation³⁸. La fermeture d'agences entraîne d'abord une suppression de CE dont le nombre total tend à être réduit. Dans un système où la représentation des salariés s'exerce sur la base d'une implantation syndicale locale forte³⁹, la fermeture d'un centre d'appels pour cause de délocalisation comme à la BUK entraîne une perte de délégués syndicaux et avec eux d'un des principaux ressorts de la représentation des salariés. Cette réduction du nombre de CE ou de délégués syndicaux risque de causer une perte de ressources importante avec un plus petit nombre de représentants devant couvrir une même circonscription plus vaste.

« Si mon rôle en tant que secrétaire de CE, c'est d'aller partout, je le ferai. Mais je ne le ferai qu'une fois ou deux par an au lieu de le faire trois ou quatre fois comme maintenant [...] Les visites, on ne peut pas nous empêcher de les faire. Mais c'est à l'intérieur de mes heures... Mon nombre d'heures ne change pas, alors que je dois voir plus de gens, sur un territoire plus grand. Comme je n'ai que 20h par mois, il faudra que j'espace les visites. » (Élu de la BF)

Parallèlement à la redéfinition des périmètres de la représentation locale, c'est la redéfinition du périmètre extérieur de l'entreprise qui se joue à travers les restructurations. Pour les représentants des salariés, l'externalisation d'activités revient ainsi à réduire leur champ d'intervention pos-

37. À la BF, la création de centres d'appels ainsi que de centres de traitement administratif dans un nombre de villes plus restreint a modifié le lieu de travail d'un grand nombre de salariés. Dans le Sud-Ouest, par exemple, hormis les agences, il n'existe plus que deux centres de travail : Bordeaux et Toulouse.

38. Nous reprenons ici l'idée d'Adam et Reynaud (1978) qui ont souligné la dimension cognitive de la négociation en précisant cependant que la négociation sur le fonctionnement même de la négociation ne porte pas uniquement sur ses règles, mais aussi sur ses cadres. La dimension cognitive de la négociation ne s'en trouve d'ailleurs que renforcée, dans la mesure où les cadres de la représentation forment la base à partir de laquelle les représentants peuvent construire leur connaissance de l'entreprise.

39. Michael TERRY, « Employee Representation . Shop stewards and the new legal framework », *op. cit.*

sible auprès de salariés qui sont déplacés hors de l'entreprise, voire du groupe.

Face à ces réorganisations, les représentants ont renégocié l'architecture des IRP visant à assurer leur ancrage local ainsi que le maintien de leurs prérogatives sur le plus grand nombre possible d'activités et de salariés. À la BF et la BUK, les représentants ont ainsi cherché à maintenir une représentation au plus près des salariés à travers un maillage dense d'IRP qui repose aujourd'hui sur plus de 800 élus dans 122 CE pour 35 000 salariés. À la BD, on constate une forte réduction du nombre de CE qui est passé de 22 à 2 dans le seul Land de Basse-Saxe, réduction que les représentants ont cependant cherché à compenser par une augmentation du nombre de permanents. À la BUK, les restructurations ont été l'occasion pour le syndicat d'obtenir le soutien de la direction pour la mise en place d'un réseau de délégués locaux. À la BF et à la BD où les restructurations se sont accompagnées d'une forte segmentation prenant parfois la forme d'externalisation, on observe également la mise en place d'unités économiques et sociales (UES)⁴⁰ pour maintenir des activités au sein du périmètre de l'entreprise ou encore pour mettre en adéquation la représentation des salariés avec les structures de décision qui touchent plusieurs entreprises. Contrairement à la vision d'une représentation donnée par la loi, on observe ainsi des *cartographies dynamiques* des IRP dans le contexte des restructurations.

3. Vers la co-définition de l'entreprise ?

On le constate à travers nos observations : la réorganisation de l'entreprise pèse sur la représentation des salariés, mais celle-ci ne reste pas passive face à ces changements. Bien au contraire, les restructurations apparaissent comme un processus où la direction pèse sur les IRP qui à leur tour pèsent sur le devenir de l'entreprise à travers la redéfinition de leur propre organisation et rôle.

Si elles mettent à l'épreuve la représentation, les restructurations ne la mettent pas à mal. Elles apparaissent plutôt comme des moments où les

40. L'unité économique et sociale est une création jurisprudentielle des années 1970, destinée à faire échec aux manœuvres frauduleuses de certains employeurs créant artificiellement plusieurs entités dans le but de maintenir le seuil de leur effectif en dessous de 50 salariés et donc de contourner l'obligation d'organiser des élections en vue de la mise en place d'un comité d'entreprise. Ainsi, dès lors que plusieurs sociétés, pourtant juridiquement distinctes, remplissent des critères économiques et sociaux arrêtés par la jurisprudence, l'unité économique et sociale doit être reconnue. Il existe un équivalent de l'UES en droit allemand : le *Gemeinschaftsbetrieb*.

jeux entre acteurs sont plus ouverts, créant ainsi de nouvelles opportunités pour les acteurs. Mais ce jeu ne correspond pas à une simple instrumentalisation des règles organisationnelles existantes comme l'envisagent Michel Crozier et Erhard Friedberg⁴¹, dans la mesure où les représentants des salariés contribuent à élaborer de nouvelles règles de fonctionnement de la représentation.

En ce sens, ce qui se joue à travers les restructurations de l'entreprise, c'est la définition même de l'entreprise dont l'organisation n'est pas plus donnée que celle de la représentation. Plus particulièrement, ce qui est en jeu dans les débats sur les restructurations, c'est la question de la définition des frontières internes et externes de l'entreprise négociées entre direction et représentants dans des situations particulières⁴². Quelles sont ces frontières ? Selon quelles logiques s'élaborent-elles ? Dans quelle mesure le choix d'une logique de représentation pèse-t-il sur la définition de l'entreprise ? Autant de questions qu'il s'agit d'éclairer dans cette dernière partie.

3.1 - Négociateur pour faire face aux restructurations

Contrairement à ce que laisseraient supposer les différents dispositifs nationaux de traitement des licenciements économiques⁴³, on est étonné d'observer dans les trois cas étudiés une même logique de traitement des restructurations qui consiste à favoriser le dialogue sur les conditions de mise en œuvre du changement et son impact sur l'emploi dans l'entreprise. La négociation de mesures d'accompagnement semble en effet constituer une constante dans la gestion des impacts que les réorganisations d'entreprise ont sur l'emploi. Ces *mesures d'accompagnement* visent à éviter les licenciements contraints, prévoient des indemnités de départ élevées ainsi que des mesures de reclassement interne. On observe également une mobilisation des mêmes outils pour assurer des alternatives aux licenciements contraints. Dans un premier temps, les suppressions de postes ont été mises en œuvre par un recours massif aux dispositifs de pré-retraite, grâce à une pyramide des âges favorable, car inversée, dans le secteur bancaire. L'exploitation de ces dispositifs touchant aujourd'hui à

41. Michel CROZIER et Erhard FRIEDBERG, *L'acteur et le système*, Paris, Seuil, 1977.

42. Mari SAKO, *Shifting Boundaries of the Firm*, Oxford University Press, 2006.

43. Pour une présentation des législations nationales en matière de licenciement économique, cf. les contributions de Guy CAIRE et Nicole KERSCHEN pour la France, de Simon DEAKIN et Frank WILKINSON pour le Royaume-Uni ainsi que de Heiner HESELER et Ulrich MÜCKENBERGER pour l'Allemagne sur « The Management of Redundancies in Europe », *Labour*, 13 (1), 1999.

ses limites dans des entreprises où la moyenne d'âge atteint 40 ans, on observe une même tendance à proposer des formations aux salariés afin de leur faciliter une évolution de carrière soit au sein de la banque soit dans un autre secteur professionnel. À l'image des derniers accords signés à la BD et à la BUK, il semblerait qu'une réflexion sur l'emploi en termes de qualification et d'*employability* se supplante à une simple gestion des surcapacités, comme en témoigne aussi la signature d'accords de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences en France.

Au-delà des moyens de mise en œuvre des restructurations, c'est une même méthode de la *conduite du changement à travers le dialogue social* qu'on observe dans les trois banques étudiées. Les mesures d'accompagnement ont en effet fait l'objet d'accords négociés au terme d'une consultation des représentants des salariés par la direction sur les projets de réorganisation. Cette méthode n'a rien de surprenant dans le cas de la BD, dans la mesure où le droit allemand en matière de licenciements économiques prévoit la négociation d'un plan social auquel le *Betriebsrat* (comité d'entreprise) peut émettre un veto. Il en est autrement pour les cas français et anglais, où l'employeur, s'il est obligé de consulter les salariés sur les restructurations, n'est pas pour autant contraint de négocier des mesures d'accompagnement. Tant à la BF qu'à la BUK, on observe ainsi une volonté de dialogue de la part de la direction qui rompt avec la vision habituelle des modèles de relations professionnelles français et britannique reposant sur des logiques conflictuelles entre des employeurs peu enclins au dialogue et des syndicats contestataires⁴⁴.

Deux remarques s'imposent à ce sujet. Premièrement, il faut rappeler que les restructurations dans la banque se déroulent dans un contexte de croissance du marché bancaire. Face à ce constat, on peut supposer que la richesse du secteur bancaire entraîne des implications majeures pour le dialogue social, dont le caractère peu conflictuel peut aussi s'expliquer par des intérêts partagés des directions et représentants des salariés de compenser les suppressions d'emplois par la négociation de mesures d'accompagnement importantes. Deuxièmement, la convergence concernant la gestion des effets des restructurations sur l'emploi suggère que l'internationalisation implicite de l'organisation du travail engendre des effets similaires sur les logiques et objets des relations professionnelles dans l'entreprise⁴⁵.

44. Anthony FERNER et Richard HYMAN, *Industrial Relations in the New Europe*, Blackwell, Oxford, 1992.

45. Paul MARGINSON, Keith SISSON et James ARROWSMITH, « Between decentralisation and Europeanisation : sectoral bargaining in four countries and two sectors », *European Journal of Industrial Relations*, 2003, 9 (2), p. 163-187.

3.2 - Intégration de la représentation et définition des frontières de l'entreprise

La négociation d'une structure de représentation des salariés à la suite des réorganisations affectant les entreprises est apparue comme une dimension essentielle des négociations sur les restructurations. Dans les cas de la BF et de la BD, c'est l'adaptation de la structure de représentation à la nouvelle organisation de l'entreprise qui est apparue comme un enjeu commun. Les restructurations mettent en effet en question la pertinence de la notion d'établissement comme base de la représentation⁴⁶.

Face à ce problème, les représentants ont aussi mis en place de nouveaux arrangements institutionnels qui permettent de surmonter l'inadéquation entre une structure de la représentation reposant sur l'établissement et des structures de décisions managériales qui ne tiennent pas compte des frontières des établissements. La mise en place d'UES et la renégociation de l'organisation des procédures d'information-consultation permettent ainsi d'assurer une représentation sur un large périmètre de l'entreprise. Dans le cas de la BUK, les restructurations ont, elles aussi, conduit à une reconfiguration de la représentation au sein de l'entreprise. Certes, cette négociation s'est déroulée dans des termes différents, dans la mesure où le système britannique ne prévoit pas de procédures régulières de consultation s'articulant autour d'une structure de représentation. Mais il reste que les restructurations ont conduit à une négociation sur l'organisation et la fonction de la représentation des salariés.

De manière générale, on observe une articulation plus forte entre les organes de représentation aux différents niveaux de représentation qui correspond à une intégration plus forte des salariés dans le collectif de l'entreprise. À la BF et à la BD, ce sont ainsi les comités centraux d'entreprise qui deviennent les niveaux de représentation les plus pertinents pour les élus, en même temps que le rôle du secrétaire du comité syndical national de la BUK gagne en importance face aux *workplace representatives* qui l'ont élu. Cette centralisation tranche avec le poids des représentants locaux — CE, *Betriebsrat* et *workplace representatives* — qui, dans les trois systèmes de relations professionnelles, forment la base de la représentation des salariés dans l'entreprise.

Mais en même temps que la représentation se centralise, l'articulation entre les différents niveaux de représentation tend également à se complexifier. La nécessité de consulter les organes centraux sur des objets

46. Cf. Patrick RÉMY, « Le groupe, l'entreprise et l'établissement : une approche en droit comparé », *op. cit.*

affectant des sites locaux conduit en effet les acteurs de la consultation à élaborer des règles sur le fonctionnement même de cette procédure qui doit articuler niveaux central et local. Tout se passe comme si la décentralisation des relations professionnelles dans le contexte des restructurations s'accompagnait d'une centralisation de la représentation dans l'entreprise.

Des procédures de consultation ont ainsi été introduites à la BUK. Parallèlement, a été mise en place une structure de représentation aux niveaux pertinents de décision organisés autour d'une double logique, géographique (local, régional, central) et par activité. Enfin, la négociation du *partnership*, qui est fortement liée au contexte des restructurations, a permis au syndicat d'obtenir une accréditation pour les activités de gestion d'actifs, c'est-à-dire d'étendre son périmètre de représentation à des établissements dans lesquels il n'était pas présent auparavant. Dans les trois cas, les IRP ont eu pour effet de peser sur le découpage des frontières internes de l'entreprise et de renforcer leur présence aux niveaux pertinents de décision.

On observe néanmoins des différences quant à l'impact des IRP sur les frontières extérieures de l'entreprise. Au-delà d'une convergence des méthodes pour faire face aux restructurations, on constate que les représentants ne poursuivent cependant pas les mêmes stratégies de négociation. Face aux délocalisations, par exemple, on observe deux stratégies concurrentes. Dans le cas de la BUK, les représentants, s'ils ne soutiennent pas les délocalisations, du moins ne s'y opposent-ils pas par principe, contrairement à leurs homologues de la BD. Alors que ces derniers s'engagent aujourd'hui en faveur d'un maintien des emplois en Allemagne, les représentants de la BUK ont négocié des indemnités de départ supplémentaires pour les salariés perdant leur emploi pour cause de délocalisation. Des différences stratégiques similaires peuvent s'observer sur la question des externalisations. Face au projet de la direction de filialiser les activités de gestion d'actifs, les représentants de la BF ont obtenu, devant la justice, le maintien de ces activités au sein de l'entreprise. Les représentants de la BD, en revanche, ne se sont pas opposés à l'externalisation d'activités *back-office*. Dans le cas de la BD, l'externalisation se présentait comme une alternative aux délocalisations. Dans ce contexte, les représentants ont donné leur accord à des externalisations qui s'accompagnaient de négociations visant à réduire de 30 % le coût du travail dans les filiales. Les représentants n'ont donc pas adopté les mêmes stratégies face à des mêmes projets de délocalisation et d'externalisation. Or, ces stratégies ont des implications pour le périmètre de représentation. Dans

le cas des délocalisations, les salariés échappent en effet au périmètre de représentation du syndicat de la BUK. Dans le cas des externalisations, l'impact sur la représentation est plus complexe et varie en fonction des droits nationaux de consultation. Car si l'externalisation d'activités implique des changements majeurs en matière de droit de consultation à la BF, elle ne modifie pas la portée des prérogatives des représentants de la BD. Contrairement au droit allemand, le droit français prévoit en effet des droits restreints pour le comité de groupe qui constitue l'instance où se rencontrent représentants de l'entreprise et des filiales externalisées.

Cependant, on observe à travers ce même enjeu des externalisations des différences quant à l'intégration de l'entreprise dans l'ensemble du secteur. Les négociations sur les restructurations reflètent ainsi différentes logiques de représentation en fonction des degrés d'intégration des IRP qui varient en fonction du rôle du syndicat dans l'entreprise.

À la BF et à la BUK, le fort ancrage syndical a pour effet une articulation avec l'échelle de branche. On se trouve ainsi dans ces deux cas face à une représentation fortement intégrée, du niveau local à la branche. À la BF, l'existence d'un système complexe de représentation qui allie instance élue et instance syndicale assure l'articulation avec la branche, comme en témoigne aussi l'attachement des acteurs à la convention collective de branche⁴⁷. Dans le cas de la BUK aussi, la représentation syndicale explique une forte identification à la branche. En dépit de l'absence de négociations de branche qui ont pris fin dans les années 1970, la forte articulation entre syndicat d'entreprise et syndicat de branche semble expliquer le maintien de la branche comme référence⁴⁸. À la BUK, comme à la BF, le syndicat apparaît ainsi comme garant d'une unité de représentation au-delà du niveau de l'entreprise.

La situation est en revanche très différente à la BD où les logiques syndicales n'interviennent pas. Au contraire, il apparaît clairement au cours des négociations sur les restructurations que le syndicat de branche, *ver.di*, n'est pas considéré comme un acteur pertinent de la représentation. Le syndicat qui n'avait pas réussi à négocier des mesures d'accompagnement jugées aussi bonnes que celles obtenues par le *Betriebsrat* fut aussi accusé par les représentants d'incapacité à formuler des alternatives aux projets de la direction. C'est dans ce contexte que les représentants de la BD ont accepté la proposition de la direction de maintenir les emplois en Allemagne à condition de créer des filiales couvertes par des accords

47. Marnix DRESSEN, « Nouvelle articulation entre la négociation de branche et d'entreprise dans les banques en France (1997- 2001) », *Revue de l'IRES*, 2003, n° 42.

48. Cf. Paul MARGINSON, Keith SISSON et James ARROWSMITH, *op. cit.*

d'entreprise qui, à travers une augmentation du temps de travail principalement, prévoieraient une rémunération inférieure de 30 % à la convention collective de branche. Face au refus de *ver.di* de déroger aux conventions de branche, deux accords d'entreprise furent négociés par le *DBV*. L'argument majeur des représentants de la BD a été de justifier leur stratégie par les contraintes du marché du travail. À la différence de la BUK où les restructurations s'accompagnent d'une réelle course en avant des salariés pour bénéficier des indemnités de départ tout en ayant la garantie de trouver un emploi ailleurs, les salariés de la BD et leurs représentants ne peuvent compter sur un marché du travail leur offrant des alternatives d'emploi. Il reste que le maintien des emplois en Allemagne a donc été obtenu au prix de concessions qui entraînent des implications majeures à l'échelle de la branche. Les IRP de la BD s'avèrent ainsi faiblement intégrées, notamment par rapport à l'idée habituelle des relations professionnelles en Allemagne qui se caractérisent par une forte articulation entre l'entreprise et la branche⁴⁹. La représentation d'entreprise prime ainsi sur la représentation de branche, ce qui a pour résultat une forte segmentation du marché du travail. En même temps, la création de filiales en dehors du champ de la convention collective, mais qui restent au sein du groupe, assure aux représentants du cœur de métier un droit d'information-consultation sur les questions qui auraient un impact sur l'emploi dans le cœur de métier, dans la mesure où les directions des filiales doivent rendre des comptes au comité de groupe. En ce sens, le maintien des emplois en Allemagne permettait également de garantir la représentation de ses salariés dans un contexte où les représentants ont le sentiment qu'un nombre de plus en plus important de salariés échappent à leur périmètre. L'absence d'ancrage syndical traduit néanmoins une conception apolitique de la représentation qui explique l'intérêt limité des représentants de la BD pour leur seule entreprise.

Au-delà des logiques sectorielles nationales, la comparaison internationale suggère ainsi que les logiques de représentation telles qu'elles se construisent à travers l'interaction avec la direction dans l'entreprise expliquent les différentes frontières dessinées par les représentants à travers la négociation.

49. Rudi SCHMIDT et Rainer TRINCZEK, « Der Betriebsrat als Akteur der industriellen Beziehungen », in Walther MÜLLER-JENTSCH, *Konfliktpartnerschaft*, Rainer Hampp, München/Mering, 1999.

3.3 - Logique de représentation et élaboration du compromis

L'observation du dialogue social en cas de restructuration montre que la présence des IRP pèse sur les décisions des directions. En même temps, nous avons constaté une diversité des conventions sur les restructurations qui varie en fonction des stratégies des directions et des IRP. On peut ainsi parler de configurations d'acteurs propres à chaque entreprise. Sur la base des réflexions d'Edwards *et al.*⁵⁰, ces configurations peuvent être appréhendées comme des interactions à partir desquelles peuvent être identifiées différentes formes d'élaboration du compromis. Ces auteurs identifient trois conditions qui contribuent à forger des « régimes d'établissement⁵¹ » : la technologie, les marchés de production et la régulation institutionnelle⁵². À la suite de ces travaux, il s'agira de comprendre plus particulièrement le rôle des IRP pour comprendre les formes de compromis qui s'élaborent entre salariés et employeur dans les entreprises.

Un premier type identifié à partir des observations menées à la BUK porte sur le compromis comme *outil de gestion* tant pour la direction que pour les représentants. Ici, les restructurations ont constitué un moteur essentiel du dialogue social entre direction et représentants qui tranche fortement avec les seules rencontres annuelles à l'occasion des négociations salariales. La BUK constitue sans aucun doute l'exemple le plus parlant à cet égard, illustrant la radicalité des changements affectant les relations sociales de l'entreprise à la suite d'une grève dans un contexte de restructuration. Avant la grève de 1997, les relations sociales à la BUK étaient marquées par une forte conflictualité qui reposait sur une direction peu encline au dialogue social, d'une part, et une concurrence syndicale peu favorable à l'expression d'une voix permettant de peser sur les décisions de la direction⁵³, d'autre part. Les contacts entre direction et syndicats se limitaient aux négociations salariales auxquelles ces derniers parvenaient à contraindre la première grâce à une forte implantation auprès des salariés — ce qui lui permit d'ailleurs d'organiser une mobilisation en 1997. À la suite de cette grève qui avait démontré le pouvoir des syndicats, la direction modifia sa stratégie de comportement avec les représentants des salariés sur lesquels elle devait s'appuyer pour assurer une mise en œuvre

50. Paul EDWARDS, Jacques BÉLANGER et Martyn WRIGHT, « The bases of Compromise in the Workplace · A theoretical Framework », *British Journal of Industrial Relations*, 2006, 44 (1), p. 125-145.

51. « *workplace regimes* »

52. Jacques BÉLANGER et Paul EDWARDS, « The Conditions Promoting the Compromise in the Workplace », *British Industrial Relations Journal*, 2007, 45 (4), p. 713-734.

53. Maurice MONTUCLARD, *La dynamique des comités d'entreprise*, CNRS, Paris, 1963.

rapide, mais aussi paisible, des restructurations envisagées. La direction proposa alors un accord prévoyant une consultation des syndicats sur toute décision concernant l'organisation de l'entreprise et affectant l'emploi. En échange, cet accord engageait les syndicats à agir dans le bien de l'entreprise. Enfin, il prévoyait la mise en place d'un réseau local de délégués syndicaux dotés de moyens ainsi que le financement de salariés militants de la banque mis à la disposition du syndicat pour une durée de deux ans. De leur côté, les syndicats, nombreux et divisés à cette époque, voyaient dans cet accord l'opportunité de faire face aux difficultés de recrutement rencontrées dans un contexte politique hostile aux syndicats hérité du Thatcherisme et aggravé par les suppressions d'emplois engendrées par les restructurations⁵⁴. C'est ainsi que fut signé en 1999 un accord dit de *partnership* qui rompait non seulement avec l'expérience passée des relations sociales à la BUK, mais plus généralement avec le système de relations professionnelles britannique. Le *partnership* répondait donc à la stratégie de la direction d'assurer une conduite du changement plus rapide à travers le dialogue avec le syndicat. Mais le syndicat lui aussi a découvert la consultation comme un outil de management pour améliorer ses propres ressources. Le *partnership* a en effet introduit une série de dispositifs permettant au syndicat de renouveler ses ressources : accréditation dans un nombre plus important d'entreprises, financement d'une dizaine de permanents, mise en place d'un réseau de délégués syndicaux locaux. Dans un contexte de désyndicalisation accrue, cet accord est ainsi apparu comme une grande opportunité pour les représentants⁵⁵. La signature d'un accord *partnership* a valu aux délégués syndicaux de la BUK des critiques acerbes de la part de leurs camarades de la fédération de branche et des autres sections d'entreprise⁵⁶. Le taux de syndicalisation de plus de 50 % allié au souvenir de la capacité de mobilisation de 1997 confère un réel pouvoir des représentants à se faire entendre auprès de la direction. Depuis la signature de l'accord en 1998, la pratique de la consultation a évolué comme en témoigne sa nouvelle version renégociée en 2005. Le syndicalisme de recrutement s'accompagne aujourd'hui d'un véritable syndicalisme d'influence qui se traduit par l'action de la direction, menée à la demande du syndicat, d'assurer le fonctionnement du *partnership*, rodé aujourd'hui à l'échelle centrale, à l'échelle locale. Introduite dans le contexte des re-

54. Jane WILLS, « Trade unionism and partnership in practice : evidence from the Barclays-Unifi agreement », *Industrial Relations Journal*, 2005, 35 (4), p. 329-342.

55. Avec plus d'un million de salariés, la finance représente d'ailleurs un des plus importants viviers de recrutement pour le syndicalisme britannique.

56. Dans son article, Jane Wills revient sur les critiques formulées par les syndicats à l'égard des accords *partnership*.

structurations, les procédures de consultation sont aujourd'hui devenues partie intégrante des procédures de décision dans l'entreprise.

Un deuxième type de compromis peut être qualifié de *corporatisme d'entreprise*. Il s'agit là de l'exemple de la BD où les restructurations mettent en scène des acteurs rompus au dialogue social, mais à un dialogue social qui exclut le syndicat et s'organise exclusivement sur la base des *Betriebsräte*. Historiquement, le dialogue avec les *Betriebsräte* a été défendu par la direction des ressources humaines sur la base d'une stratégie qui visait à gérer au mieux l'obligation, dans le droit allemand, de consulter les salariés sur un ensemble de questions, en l'utilisant comme un outil de co-management qui permet d'améliorer les décisions de la direction à partir des critiques, objections et propositions avancées par les représentants⁵⁷. Aujourd'hui, la consultation des *Betriebsräte*, en dehors de toute implication syndicale, est devenue un moyen de peser sur les négociations de branche. À cette stratégie de forte intégration des *Betriebsräte* dans les processus de décision, correspond celle de focalisation des représentants de la BD sur le dialogue social d'entreprise. On observe ainsi une stratégie de contournement des institutions nationales (de branche) à la BD qui s'entend comme fer de lance et laboratoire d'expérience des relations professionnelles de demain. Cette conception se traduit aussi par la stratégie de professionnalisation des représentants de la BD comme en témoigne le double mouvement de réduction du nombre d'élus et d'augmentation du nombre de permanents.

Enfin, on observe un troisième type qui s'illustre le mieux à travers le cas de la BF. Il s'agit d'un compromis comme fruit d'un processus de *démocratie économique* non seulement sur l'emploi, mais sur la stratégie économique de l'entreprise. Contrairement à la BUK, ce dialogue n'est pas le fruit d'une volonté commune de la direction et des représentants, mais il constitue le résultat d'un processus d'interactions qui se sont transformées à travers les procédures de consultation sur les restructurations. Cette relation s'est construite progressivement à travers l'action des IRP, en opposition d'abord aux projets de la direction. Les restructurations ont d'abord pris la forme d'une véritable mise à l'épreuve des relations entre direction et IRP. Né de la grève, puis forgé à travers le recours à la mo-

57. Le poids des stratégies d'entreprise dans le contexte de la mondialisation a notamment été illustré par Suzanne BERGER, in *Made in Monde*, Seuil, 2006. En relations professionnelles, des travaux récents ont mis en lumière l'impact des stratégies managériales sur l'europanisation des relations professionnelles. Sur cette question, cf. notamment Tony EDWARDS *et al.*, « Charting the Contours of Multinationals in Britain : Methodological Challenges arising in survey-based research », *Warwick Papers in Industrial Relations*, IRRU, Warwick, Novembre 2007.

bilisation du droit devant les tribunaux pour adapter la procédure de consultation à la structure de l'entreprise, le dialogue social n'a pas été considéré comme une méthode *a priori*, mais il a émergé au cours des rencontres. À travers ces procédures, ce sont aussi les IRP elles-mêmes qui se sont transformées. Dans un contexte de perte d'influence syndicale auprès des salariés, le CE apparaît comme un remède à la difficulté que rencontre le syndicat à mobiliser les salariés. Cela peut expliquer la trajectoire des relations sociales à la BF qui illustrent une tendance profonde des relations professionnelles françaises passant de la démocratie référendaire basée sur l'exercice de la grève à la démocratie délibérative⁵⁸. Il reste, comme on peut l'observer à la BF, que cette pratique du dialogue social est toujours menacée par le risque de divisions syndicales, ainsi que par le paternalisme de la direction pour qui la consultation des représentants relève d'une obligation légale, sans qu'elle n'y voit un moyen d'améliorer les processus de décision. Dans un contexte où la direction n'accorde pas beaucoup d'importance à la consultation des salariés, le poids des représentants dépend fortement de leur capacité à établir un rapport de force qui, en l'absence de mobilisation des salariés, va consister à mener des actions juridiques pour contraindre la direction à prendre en compte les intérêts des salariés.

Ces trois types ne s'excluent pas. Chaque cas est paradigmatique d'un de ces types, mais on remarque des tensions au sein de chacun entre des formes hautes et basses de la consultation qui oscille entre stratégie managériale et principe démocratique. Dans les trois cas, on observe une dynamique de la consultation des salariés qui va au-delà d'une simple réaction aux projets de la direction. Dans les cas de la BF et de la BUK, la qualité de la consultation repose à la fois sur le rapport de pouvoir établi lors des grèves⁵⁹ et sur la capacité des représentants à mobiliser un réseau local à partir duquel ils construisent leurs propres informations⁶⁰. À la BD, où l'existence de droits de codétermination explique une pratique plus ancienne de la consultation, les représentants n'ont pas dû se battre pour être intégrés aux processus de décision sur les restructurations. Face

58. Claude DIDRY, « Thoughts on France's Industrial Relations System. From Strike Action to Representative Democracy », *op. cit.*

59. On notera ici que le compromis n'exclut pas le conflit, mais bien au contraire s'en nourrit (Paul EDWARDS, Jacques BÉLANGER et Martyn WRIGHT, « The bases of Compromise in the Workplace. A theoretical Framework », *op. cit.*).

60. L'importance de ce réseau local traduit la dimension cognitive de la représentation comme l'a montré Élodie Béthoux dans le cas des comités d'entreprise européens, in « Les comités d'entreprise européens en quête de légitimité », *Travail et Emploi*, 2004, n° 98, p. 21-35.

à des projets ayant des impacts plus importants sur l'emploi qu'à la BF et à la BUK, leur capacité à peser sur les projets de la direction a reposé sur leur capacité à formuler des alternatives aux projets initiaux.

Découverte à la BF et à la BUK et pratiquée à la BD, dans le contexte de crises extraordinaires que sont les restructurations, la consultation des salariés sur les changements affectant l'entreprise a été progressivement intégrée à la procédure régulière de prise de décision dans l'entreprise. La trajectoire de la consultation à la BUK constitue un exemple particulièrement intéressant à cet égard. Alors que les représentants de la BUK, il n'y a même pas dix ans, ne rencontraient la direction qu'à l'occasion des réunions de CEE, ils sont aujourd'hui consultés très en amont⁶¹ du projet et tout au long de sa mise en œuvre. Il semblerait ainsi que la pratique même de la consultation fasse évoluer la portée de la représentation, ce qui suggère une forme d'« apprentissage institutionnel⁶² » des droits d'information-consultation de la part des représentants à travers les restructurations.

Les projets de restructuration étudiés ne relèvent donc pas de la simple reconnaissance par les représentants qu'un état de fait auquel ils se seraient résignés. Bien au contraire, ce projet marque l'aboutissement d'un processus cognitif innovant de la part des parties contractantes. L'ampleur de ces innovations se heurte parfois à des situations de crise comme à la BD où la marge de manœuvre peut parfois apparaître bien faible. Mais ce qui importe tout autant que les résultats de la négociation, c'est l'engagement des acteurs qui n'acceptent pas d'être déterminés par des forces extérieures. La portée de l'influence des salariés sur les projets des directions doit donc être évaluée dans le contexte spécifique de chaque situation. Comme le souligne le sociologue allemand Friedrich Fürstenberg dans une monographie sur la consultation des salariés dans une entreprise publique britannique dans les années 1950 :

« L'engagement des acteurs dans la négociation et la signature d'accords exige non seulement des compétences techniques, mais aussi une bonne dose de courage pour se lancer dans une entreprise risquée car inconnue et incertaine, notamment pour des représentants des salariés qui devront en assumer la responsabilité

61. La procédure de *partnership* veut que les représentants soient consultés au minimum 18 mois en amont de la mise en œuvre du projet.

62. Claude DIDRY, « La règle de droit comme équipement juridique : le cas du licenciement collectif pour motif économique », in Thierry KIRAT et Évelyne SERVERIN (éds), *Le droit dans l'action économique*, Paris, CNRS Éditions, 2000, p. 133-158.

devant leurs électeurs. Qui observe, évalue, voire juge les accords sur les restructurations doit aussi savoir honorer cet engagement des acteurs.⁶³ »

Conclusion

L'étude de la représentation des salariés dans le secteur bancaire suggère que la crise de la représentation ne s'observe pas à l'échelle de l'entreprise. Les restructurations constituent certes des mises à l'épreuve des relations sociales dans l'entreprise, mais elles ne s'effectuent pas dans un vide représentatif. Les IRP assurent en effet une remise en question des projets des directions qui aboutit à une co-définition de l'entreprise.

En même temps, ce qui se joue à travers ce processus, c'est la reconfiguration de la représentation même. L'importance croissante des représentants, élus ou syndicaux, ancrés dans l'entreprise et la centralisation de la représentation apparaissent ainsi comme deux dynamiques essentielles au-delà des particularités nationales et locales. Ce constat nous invite à revoir la vision, héritée notamment de John T. Dunlop⁶⁴, de systèmes de relations professionnelles articulées autour d'organisations syndicales qui explique largement les discours alarmistes sur la fin du syndicalisme. Les instances de représentation des salariés dans l'entreprise peuvent en effet contribuer à définir des entités cohérentes au regard du collectif de travail qu'est l'entreprise.

Ces dynamiques observées rappellent les directives européennes sur l'information-consultation qui renforcent les droits des représentants dans l'entreprise dans l'objectif de favoriser la négociation sur les restructurations. Certes, des cadres légaux et des pratiques divergentes existent à travers les différents pays, et l'émergence d'un droit plus procédural peut expliquer la diversité de pratiques au sein d'un même système national de relations professionnelles. Mais au-delà des contextes nationaux, on observe une même mobilisation des représentants des salariés pour peser sur les restructurations, refusant ainsi un fonctionnement absolutiste de l'entreprise.

À l'image de ce que prévoient les directives européennes sur l'information-consultation, l'observation des dynamiques de représentation dans

63. Friedrich FÜRSTENBERG, « Die soziale Dynamik der Joint Consultation (1959) », in *Arbeitsbeziehungen im gesellschaftlichen Wandel*, Rainer Hampp, München und Mehring, 2000, p. 211-220.

64. John T. DUNLOP, *Industrial Relations Systems*, 1958.

le secteur bancaire ouvre des perspectives de solidarité européenne qui permettent de dépasser l'idée d'une compétition entre régimes de relations professionnelles défendue par Wolfgang Streeck⁶⁵. Contrairement à l'analyse sociétale qui considère les entités nationales comme des ensembles sociaux sans communication les uns avec les autres, l'observation à l'échelle de l'entreprise met en évidence que les normes européennes ne s'élaborent pas en dehors de toute articulation avec les sociétés européennes, mais qu'elles s'ancrent dans des tendances profondes observées dans des entreprises à dimension européenne.

Ces observations rappellent ainsi que l'approche *bottom up* s'avère indispensable à la compréhension des dynamiques européennes⁶⁶, mais elles invitent surtout à replacer la démocratie au cœur de nos interrogations tant sur les relations professionnelles que de l'entreprise⁶⁷. De ce point de vue et au regard de la crise actuelle qui agite le secteur bancaire, on peut imaginer qu'une intégration plus forte dans l'entreprise entre salariés de la BFI et de la banque de dépôt à travers les collectifs de représentation eut permis un cours des choses différent.

École normale supérieure de Cachan
Institutions et dynamiques historiques de l'économie
CNRS UMR 8533
meixner@idhe.ens-cachan.fr

* * *

65. Wolfgang STREECK, « Industrial Citizenship Under Regime Competition : The Case of European Works Councils », *Journal of European Public Policy*, 1997, vol. 4, n° 4, p. 643-664.

66. Paul MARGINSON et Keith SISSON, *European Integration and Industrial Relations*, Palgrave Macmillan, 2006.

67. Carola M. FREGE, « A Critical Assessment of the Theoretical and Empirical Research on German Works Councils », *British Journal of Industrial Relations*, 2002, vol. 40, n° 2, p. 221-248.

Comptes rendus

Laurent BAZIN, Bernard HOURS et Monique SELIM, *L'Ouzbékistan à l'ère de l'identité nationale : Travail, science, ONG*, Paris, L'Harmattan, coll. « Anthropologie critique », 2009.

Situé en Asie centrale, avec un accès sur la mer d'Aral, l'Ouzbékistan est l'un de ces pays devenus indépendants après l'écroulement de l'URSS en 1990. Il fait partie d'un ensemble de pays comme le Kazakhstan, le Turkménistan, le Tadjikistan, le Kirghizistan, dont certains se sont joints à la Chine et à la Russie par un traité de coopération et de sécurité régionale, dit Organisation de Coopération de Shangaï (OSC). Aussitôt après l'indépendance et une période de transition qui n'en fut guère une, la dictature s'est très vite établie en Ouzbékistan et a été suivie, après les années 2000, d'une fermeture de plus en plus marquée du pays sur lui-même. Par exemple, la plupart des ONG autres que celles d'État, celles d'origine étrangère ont été interdites. Cette fermeture s'est accompagnée d'un renforcement du mythe de l'identité nationale donnant comme fondateurs à la nation Toumeline et Gengis Khan, et se manifestant à la fois contre l'influence russe et celle américaine, par un recours aux traditions, recours mis en scène et en œuvre par l'appareil d'État. Une sorte d'ouzbékitude est ainsi affirmée et diffusée par les livres du dictateur Karimov, livres appris dans les écoles et repris par les intellectuels.

En fait, il semble que cette idéologie de l'identité nationale serve de masque à une réalité sociale et économique qui s'est aggravée après la chute de l'URSS. En effet, l'ordre bureaucratique imposé par l'ancien système maintenait, tant bien que mal, jusqu'à l'indépendance, les possibilités de travail en usine, une agriculture dont les produits pouvaient s'écouler vers les autres républiques de l'URSS, un certain niveau de la recherche au moins en sciences exactes. Or il semble que l'Ouzbékistan, après son indépendance, ne soit pas entré (comme le Laos ou le Vietnam) dans un socialisme de marché. Bien au contraire, l'économie et les structures sociales se sont délitées au point que les industries, même celles importées d'ailleurs, de Corée du Nord par exemple, ont du mal à se développer.

La disparition des kolkhozes, peu rentables mais qui assuraient la subsistance, a désintégré l'agriculture et créé une population migrante qui vient vers les villes. N'y trouvant pas de travail en usine, les migrants vivent de la vente de produits alimentaires ou autres sur les marchés ou des petits métiers du travail au noir avec de très faibles ressources.

Tel est le cadre — ici schématisé — dans lequel les trois anthropologues auteurs du livre ont mené leurs observations, leurs entretiens et entamé leur réflexion. Chacun d'eux s'est bien sûr donné un objet de recherche : Laurent Bazin

la population des travailleur(euse)s en usine, des paysan(anne)s et des migrant(e)s, Monique Selim celle des chercheur(euse)s scientifiques, Bernard Hours, lui, a choisi d'analyser la position et l'action des ONG avant 2006, date où la plupart d'entre elles ont cessé leurs activités.

Nous ne reprendrons pas, sur chacun de ces objets de recherche, les analyses des auteurs, mais rechercherons plutôt ce qui conjoint d'une certaine manière ces analyses.

D'abord, quelles que soient les populations, il faut noter la faiblesse des rémunérations et l'absence de perspectives d'avenir. Les ouvriers et ouvrières d'usine gagnent peu et certain(e)s renoncent même à leur poste pour se livrer au petit commerce, quelquefois plus avantageux. De la même manière, les chercheur(euse)s — souvent très diplômé(e)s — vivent de peu. Pour les uns et les autres, il n'y a guère de promotions possibles ni d'ouverture vers le futur. Chez les chercheurs, un certain nombre songent à émigrer, soit en Russie, soit aux États-Unis ou en Europe. Les ouvriers sont loin de leurs usines et doivent y venir en autobus chaque jour. Certains ouvriers sont allés en Corée du Nord. D'où, chez tous, un regret du passé, alors que, du temps de l'URSS, la revendication d'indépendance était manifeste.

Après l'indépendance, les ONG sont intervenues dans tous les secteurs de la vie sociale, notamment dans le secteur santé, mais aussi dans l'apprentissage des métiers et dans les formations. Bernard Hours reconnaît que certaines d'entre elles avaient une réelle efficacité, mais ou elles sont devenues ONG d'État, ou elles ont dû s'en aller. Déjà, avant leur quasi disparition, beaucoup d'entre elles, sans doute par crainte du régime, se donnaient un but idéalisé et n'enclenchaient pas sur la société. Il était difficile d'attendre des ONG une amélioration des conditions matérielles et sociales de vie.

L'intérêt du livre vient aussi de ce que les auteurs se rejoignent pour montrer que le retour aux traditions, voulu par l'État dictatorial, a littéralement bloqué le peu d'acquisition de droits et de liberté qu'avaient pu connaître les femmes avant l'indépendance. Paradoxalement, la revendication de certaines traditions, au temps de l'URSS, constituait une forme de lutte contre son emprise. Or, ces mêmes traditions — tout particulièrement l'une d'elle : le statut matrimonial — sont devenues, depuis l'indépendance, un facteur d'oppression. En effet, pour les hommes comme pour les femmes, c'est la famille qui choisit le conjoint. Le mariage d'amour est quasiment impossible. Les exemples cités par Laurent Bazin sont particulièrement saisissants. Monique Selim fait aussi état de cette situation pour les chercheurs et chercheuses. Pour les femmes, la situation se trouve d'autant plus aggravée que, mariées, elles tombent — comme en Algérie — sous la puissance de leur belle-mère et deviennent leurs servantes pour toutes les tâches de la maison. Laurent Bazin montre comment elles ne peuvent échapper à cette exploitation qu'en travaillant à l'extérieur de la famille ou en se prostituant. Mais l'accusation de prostitution semble peser comme un soupçon sur toutes les femmes divorcées.

Les auteurs pensent que la destinée de l'Ouzbékistan est compromise par le fait que son enfermement sur lui-même — que l'idéologie de l'identité nationale

favorise — s'accroît, le privant d'une ouverture vers la Russie, l'Asie, l'Europe et les États-Unis.

Le livre donne une multitude d'exemples, véritables études de cas d'une grande richesse, où le pouvoir créé par la dictature est toujours présent. Il ne s'agit nullement d'une monographie sur l'Ouzbékistan, mais de la démonstration de ce que peut être l'effet d'une dictature conjuguée à une pauvreté déjà là dans un pays qui a conquis son indépendance.

Louis MOREAU DE BELLAING

Yann SCIOLDO-ZÜRCHER, *Devenir métropolitain. Politique d'intégration et parcours de rapatriés d'Algérie en métropole (1954-2005)*, Paris, Éditions de l'EHESS, 2010, 462 p., Préface de Nancy L. Green.

Il existe une catégorie particulière de migrants dont Yann Scioldo-Zürcher inaugure l'étude : celle des « rapatriés » ou, plus précisément, celle des nationaux issus des anciennes colonies. Il appelle d'ailleurs de ses vœux une étude comparative de l'accueil qui leur a été réservé dans les différentes métropoles après la fin de la colonisation.

Sur le plan de la méthode, il procède avec bonheur à ce qu'on appelle communément l'« invention » des sources même s'il se voit attribuer le qualificatif de « débusqueur » : pour citer les principales lacunes auxquelles il s'est heurté, on mentionnera les dossiers « amiantés » du ministère des Rapatriés ou les archives corses, où les fonds concernant les rapatriés ne sont pas séparés de ceux du FBLC, ce qui rend la consultation impossible. Il est vrai que le sujet a suffisamment prêté à controverse pour mériter une étude spécifique. Yann Scioldo-Zürcher biaise donc, et va chercher des béquilles ailleurs.

Il amorce la description des Français d'Algérie avec le début des hostilités et nous montre une population majoritairement favorable, on s'en serait douté, à l'Algérie française, mais il étaye sa démonstration en faisant appel à des correspondances plus qu'à des sources imprimées, ce qui rend l'exposé particulièrement vivant et témoigne de son inventivité dans la recherche documentaire. Voilà qui permet de nuancer sans l'abolir la vulgate concernant les Français d'Algérie qui s'exprimera encore dans le soutien apporté à l'OAS.

Mais ce qui est plus surprenant pour les témoins de cette tranche d'histoire contemporaine qui ont entendu pendant des décennies les doléances des associations de rapatriés, c'est de constater qu'ils ont bénéficié d'une véritable politique concertée d'intégration dont n'osent même pas rêver les autres catégories d'immigrés. C'est la preuve aussi qu'une telle politique est possible, au-delà de la conjoncture favorable des Trente glorieuses.

Sa première tâche est l'accueil dans des centres d'hébergement où la durée du séjour est réduite au minimum, même si ce n'est pas toujours aisé pour les plus démunis. Ensuite il s'agit de répartir les rapatriés sur l'ensemble du territoire, pour éviter tout risque de communautarisation et avant tout le tropisme méditerranéen.

Yann Scioldo-Zürcher a plus particulièrement ciblé dans ses recherches les départements de la Seine et du Puy-de-Dôme. La politique du logement — dont la réservation dans les HLM achevés ou à construire de contingents pour les rapatriés — se double de tentatives pour fournir des emplois, de l'aide à la réinstallation pour les agriculteurs à la réintégration des fonctionnaires, fût-ce en surnuméraires, en passant par les incitations à devenir salariés pour les indépendants. Bien entendu, la distance entre les mesures législatives et réglementaires, gouvernementales ou préfectorales, et leur inscription dans le réel n'a pas été immédiatement racourcie.

Yann Scioldo-Zürcher effectue deux études de cas de réintégration : à la RATP pour les salariés des transports et à la Banque de France qui s'est opérée selon des modalités différentes.

L'intégration économique, peu médiatisée au demeurant, s'est doublée d'une intégration culturelle dont la figure emblématique fut le pied-noir chaleureux et sympathique à la Enrico Macias ou Roger Hanin et qui passait par une vision orientée à une époque où les médias étaient étroitement contrôlés par le pouvoir. À l'appui de sa démonstration, Yann Scioldo-Zürcher cite des émissions de télévision et en particulier « Cinq colonnes à la Une » qui pourtant passait alors pour l'une des plus critiques du PAF, pour employer un acronyme anachronique.

L'intégration culturelle fut aussi culturelle. S'il s'attarde peu sur les catholiques et les protestants, il accorde davantage de place aux Juifs, par exemple aux conflits entre les différents rites qui divergeaient non seulement avec ceux des ashkenazes mais aussi entre eux avant d'être englobés sous la dénomination de sépharades. La symbiose fut assurément plus aisée pour les petites communautés qui durent leur existence au rapatriement comme le montre l'ouvrage de Ida Simon-Barouh sur les *Juifs de Rennes*¹.

À l'intégration a succédé la dernière étape, celle de l'indemnisation devant partiellement permettre le remboursement des avances. C'est seulement à ce stade qu'apparaissent les « rapatriés algériens » plus communément connus sous le nom de harkis, demeurés jusque-là oubliés et invisibles et qui commencèrent tardivement, vingt ans après, à faire entendre leur voix.

Ouvrage stimulant, ouvrant de multiples pistes de réflexion, *Devenir métropolitain* éclaire tout un pan de la décolonisation au-delà de laquelle perdure l'imaginaire colonial en même temps qu'il révèle les conditions de possibilité d'une Arlésienne, une politique d'immigration intégratrice.

Claudie WEILL

YANG Xiaomin, *La fonction sociale des restaurants en Chine*, Paris, L'Harmattan, coll. « Logiques sociales », 2006, 310 p.

À mi-chemin entre l'anthropologie et la sociologie, le premier livre de Madame Yang Xiaomin découle d'une étude de terrain minutieuse à l'origine de sa

1. Cf. le compte rendu qu'en fait Claudie Weill dans cette rubrique.

thèse de doctorat (p. 18). Étant elle-même d'origine chinoise, elle propose des observations très précises sur les pratiques et les significations inhérentes au fait « d'aller au restaurant » lorsque l'on vit à Guangzhou, en Chine. L'étude de l'alimentation et du geste de manger peut être central dans les disciplines des sciences sociales, mais ancrer toute une étude ethnographique sur les restaurants dans le contexte asiatique peut rapidement devenir fascinant, car pratiquement tout y est différent de notre monde occidental, et l'observation sociologique devient dès lors hautement signifiante et contrastée, entre autres par l'importance particulière accordée au cérémonial du repas : « Le système des "rites" chinois est né avec le développement de la cérémonie du culte, organisée dans le but de rendre hommage aux différents dieux et ancêtres » (p. 51).

Il est question de presque tout dans ce livre : des attentes des clients, les recettes régionales et les vertus de certaines spécialités chinoises, les normes d'hygiène dans les cuisines (p. 118), les différents types de « vocation » des cuisiniers professionnels, la construction des réputations des établissements, les différentes « classes » de restaurants chinois (p. 130). On y traite aussi des habitudes des clients, des pratiques commerciales, du choix du menu, des repas de fêtes (p. 234), des coutumes voulant qu'en Chine, « la personne qui gagne le plus d'argent paie le plus souvent le repas » (p. 18). Il existe des modes régionales dans les restaurants chinois : par exemple les plats à base de viande d'âne ont connu une vogue dans la province du Shanxi (p. 259). Quelques pages abordent des sujets plus délicats, comme la consommation de chiens, chats, serpents, exhibés vivants dans les vitrines de plusieurs restaurants à Guangzhou (p. 272). On y aborde aussi les perceptions de chacun quant aux vertus et aux risques liés à la consommation du sel et du sucre : « Sucré ou salé, chaque interviewé a sa petite théorie » (p. 77). Le livre *La fonction sociale des restaurants en Chine* est très descriptif et d'une grande clarté ; on le lit avec avidité. Contrairement à une thèse de doctorat, l'ouvrage se concentre sur les résultats et les observations ; on a probablement supprimé les chapitres contenant les repères méthodologiques et le cadre théorique. L'ouvrage a été écrit avec méticulosité ; il a le raffinement d'un plat chinois subtil, élaboré avec soin.

Yves LABERGE

Ivan SEGRÉ, *Qu'appelle-t-on penser Auschwitz ?*, Préface de Alain Badiou, Nouvelles Éditions Lignes, 2009.

« Le point de départ de notre réflexion est le marquage, dans les discours, d'une singularité du crime nazi sous le nom d'Auschwitz, d'où : *Auschwitz*.

« Notre hypothèse est que la question de la singularité d'*Auschwitz* se pose dans les termes d'une alternative. En effet, le crime nazi nomme essentiellement : ou bien la destruction des juifs d'Europe (a) ; ou bien (b) l'invention des camps de Sobibor, Chemnlo, Treblinka, Belzec, ou *Auschwitz*, soit l'invention d'un dispositif concentrationnaire dont les chambres à gaz sont la raison ultime : le camp d'anéantissement. En d'autres termes, le crime nazi est déterminé essentiellement, ou

bien par sa fin : l'anéantissement des juifs ; ou bien par son moyen : les chambres à gaz des camps d'anéantissement. Or cette alternative pose problème. » (p. 19)

À retenir la première branche de l'alternative, le crime nazi ne se distingue des pogroms antisémites passés que par l'ampleur du nombre des victimes et l'extension de leur provenance géographique, le but étant dans tous les cas « d'en finir avec les juifs ». Telle est la position tenue par Jules Isaac dans *L'Enseignement du mépris* (1962). Il n'en reste pas moins qu'aucun des massacres précédant le crime nazi n'a eu recours au procédé technique de la chambre à gaz. Aussi faut-il se retourner vers l'autre versant de l'alternative, l'insistance sur le moyen ravalant l'antisémitisme au rang d'élément contingent puisque d'autres victimes ont été enfermées dans les chambres à gaz, des malades mentaux allemands, des prisonniers de guerre soviétiques, des tuberculeux polonais, des Tziganes, etc. Mais comment maintenir cette appréciation de contingence alors que plus de 90 % des victimes dans les camps d'anéantissement sont juives et que les expressions *Endlösung der Judenfrager*, *Judenvernichtungslager*, sont sans équivalent dans le discours nazi.

Ivan Segré pose cette problématique dans le but de mesurer la cohérence des discours contemporains qui prétendent répondre à cette question de la singularité, c'est-à-dire sortir d'une façon ou d'une autre de cette alternative. Il s'agit bien de cohérence, Segré n'objectant pas à tel ou tel autre discours au nom de la vérité. Ce qui ne l'empêche cependant pas d'évaluer ces différents discours.

Dans l'ordre philosophique, il tient ainsi en haute estime l'argumentation de Philippe Lacoue-Labarthe (« Le commentaire, par Philippe Lacoue-Labarthe, de l'unique phrase de Heidegger — connue en 1987 — faisant mention “des chambres à gaz et des camps d'anéantissement” est l'un des textes rares, singuliers, qui doivent nous arrêter » (p. 21)), tandis qu'il raille volontiers l'intervention intertemporelle d'Emmanuel Faye (ainsi introduit-il son commentaire, rapide, sur cet auteur : « Le tragique, nous le savons depuis Shakespeare, n'est pas sans un versant comique, en contrepoint. Et puisque la méditation sur la mort est d'abord shakespearienne avant d'être heideggérienne, il convenait d'en tenir compte ; d'où cet intermède comique » (p. 71)).

C'est dans *Fiction du politique*, au chapitre IV, que Lacoue-Labarthe commente l'unique énoncé alors connu de Heidegger (1987) dans lequel le philosophe fait explicitement mention des chambres à gaz :

« L'agriculture est maintenant une industrie alimentaire motorisée, quant à son essence la même chose que la fabrication de cadavres dans les chambres à gaz et les camps d'extermination, la même chose que les blocus et la réduction de pays à la famine, la même chose que la fabrication de bombes à hydrogène. »

Le commentateur juge cette phrase « scandaleusement insuffisante ».

Le scandale ne résidant pas dans le fait de rapporter l'extermination de masse à l'essence de la technique, mais dans l'omission de Heidegger qui ne signale pas que cette extermination de masse fut celle des juifs alors que cela institue « une différence incommensurable ».

Lacoue-Labarthe précise qu'il s'agit d'un débat avec la pensée de Heidegger, celle de l'Histoire, ce débat devant être conduit selon les principes mêmes de cette pensée. Aussi bien le silence de Heidegger sur l'extermination des juifs est-il essentiel en ce qu'il est d'ordre spéculatif ; ce silence est donc bien une thèse, laquelle « n'est pas la meilleure selon ses propres prémisses, et qu'en l'adoptant, Heidegger s'est égaré lui-même » (p. 38). Ce débat doit être urgemment mené puisque, aux yeux de Lacoue-Labarthe, la philosophie heideggérienne dessine l'horizon indépassable de son temps. Ce qui était déjà la conviction de Hannah Arendt, pénétrée de la méditation heideggérienne sur la technique, lorsqu'elle évoque l'« abîme » qui s'est ouvert devant nous à Auschwitz.

C'est au chapitre VI de son ouvrage, *Eichmann à Jérusalem* (1963), que l'on trouve les remarques les plus vives d'Arendt sur la question des chambres à gaz et des camps d'anéantissement. Segré les restitue ainsi :

« L'argument de Arendt, à la fois historiographique et théorique, est que l'invention des chambres à gaz par les nazis ne trouve pas son origine dans l'ordre de mise à mort systématique des juifs polonais et russes donné en mars 1941, mais dans la politique d'euthanasie du III^e Reich, c'est-à-dire dans une politique criminelle élaborée en temps de paix d'une part, et contre le peuple allemand, ou aryen, d'autre part. » (p. 41-42)

C'est l'idée que la mise à mort par le gaz constitue un procédé médical, si bien que le décret concernant les malades mentaux sera exécuté entre décembre 1939 et août 1941 à l'encontre de 50 000 Allemands par l'utilisation de chambres à gaz, identiques à celles déguisées en salles de douche à Auschwitz. Il s'agit pour Arendt de maintenir une distinction entre la politique d'euthanasie qui s'achève dans « l'ordre d'exterminer tous les juifs » et « l'accomplissement, à l'Est, de tâches spéciales » dans le cadre de l'opération Barbarossa.

Le programme d'extermination, engagé à l'automne 1941, suit deux chemins nettement différenciables, l'un conduisant aux usines à gaz, l'autre aux *Einsatzgruppen*. Les actions menées par ces derniers et les unités de la police allemande, s'inscrivant dans un processus militaire, visent les juifs en tant qu'« ennemis en puissance » du régime, alors que le programme d'euthanasie, débouchant sur l'ordre d'Hitler d'anéantir le peuple juif tout entier, les considère, à l'image des malades mentaux allemands, comme des sous-hommes ou des parasites, et non plus des ennemis.

Qu'il y ait nécessité d'une solution de continuité entre ces deux voies ne peut empêcher de constater que les juifs sont victimes de l'une et de l'autre. Le propos théorique de l'analyse n'en reste pas moins la mise en évidence de la singularité d'*Auschwitz*. Reprenant l'argument du défenseur d'Eichmann selon lequel « la mise à mort par le gaz était un procédé médical », qu'il serait erroné de confondre avec un lapsus, Arendt identifie au contraire « la stupéfiante conviction » qu'il révèle, laquelle est le ressort même du crime nazi saisi par là dans son irréductible singularité.

Dénonçant les insuffisances du procès de Jérusalem, Arendt les rapporte à la croyance en la validité d'une déduction logique reposant sur la définition nazie

du « juif », se prolongeant au titre de conséquences en sa discrimination, puis son anéantissement, par les *Einsatzgruppen* d'abord, les chambres à gaz ensuite. Telle est la croyance sur laquelle s'articulent l'histoire de l'antisémitisme et la mémoire juive. Cette histoire et cette mémoire réduisent les chambres à gaz au pogrom le plus massif de l'histoire juive, l'inconnu au connu, ratant du même coup « l'horreur véritable d'Auschwitz ». C'est bien sûr l'antisémitisme nazi qui condamne les juifs aux chambres à gaz, mais cela ne revient qu'à expliquer le choix des victimes sans rendre compte de la nature du crime, qui est « crime contre l'humanité ».

Arendt s'attache donc à renverser les termes du procès de Jérusalem mis en relation de telle façon qu'ils assimilent le crime nazi au « pogrom le plus atroce de toute l'histoire juive » et manquent alors la spécificité d'un tel crime. Elle remarque d'abord que la notion de « solution finale » est universalisable, et non restreinte au « problème juif » : la politique nazie de l'occupation de la Pologne, notamment, vise à résoudre un « problème polonais » avec la mise en œuvre de mesures annonçant la « solution finale ». Tout de même qu'il y a un « problème tzigane » relevant de cette même logique.

« Est ainsi avéré que l'anéantissement des juifs n'a historiquement constitué ni le principe ni la fin de l'invention des chambres à gaz, mais seulement une étape intermédiaire, sans doute décisive, dans l'application du meurtre comme procédé médical, c'est-à-dire comme procédé visant à soumettre l'humanité aux normes d'une politique non seulement antisémite ou raciste, mais surtout, et essentiellement, sanitaire, médicale puis démographique. » (p. 57)

Arendt doit encore montrer que le fait que les premières victimes des chambres à gaz sont allemandes n'est pas contingent mais bien essentiel. Elle recourt pour cela à deux anecdotes qui montrent que la conscience populaire allemande est convaincue du caractère miséricordieux de la mort par le gaz, procédé, soutient une telle conscience, que le *Führer* ne manquerait pas d'utiliser si la guerre devait mal tourner.

À l'objection selon laquelle l'immense majorité des victimes de l'extermination est juive, Arendt maintient en heideggerienne convaincue que c'est l'invention des « usines à gaz » qui singularise le crime nazi. Il y va de l'essence de la technique ; en quoi réside le risque véritable de la répétition de cette « horreur », plus encore, de sa reproduction à l'infini.

Si bien que le reproche adressé à Heidegger par Lacoue-Labarthe vaut également pour Arendt. Qu'est-ce qui justifie cette relativisation de l'antisémitisme nazi ? La distinction heideggerienne de l'historique et de l'historigène. Dans l'ordre du premier, une analyse empirique du nazisme (à laquelle Arendt s'est consacrée, pas Heidegger) accorde assurément à l'antisémitisme un rôle principal, dans l'ordre du second, en charge de l'essentiel, le philosophe instruit le nazisme dans les termes d'une réflexion spéculative sur la question de l'être et de son oubli, à savoir, la question de la technique, et insiste sur l'utilisation massive des chambres à gaz comme procédé de mise à mort, la question des victimes étant somme toute contingente.

Incise. Au-delà de la question de la technique, il faut donc reconnaître le régime de discours qui l'impose comme la question fondamentale. Un tel régime commande une répartition, arbitraire, entre l'historial et l'historique comme l'essentiel et le contingent. Répartition fort commune qui nourrit la *doxa* philosophique, puisqu'il en est bien une quoi qu'il en soit de la protestation des professeurs de philosophie, des professionnels de la philosophie. Que l'historique ressortisse à l'ordre de la contingence, assurément, mais cette constatation n'implique pas que cette contingence soit mesurée négativement à l'aune d'une essence. La contingence historique a aussi bien pour principe la liberté humaine, non parce que celle-ci agirait comme un démiurge à l'endroit des événements historiques (comme le prétend l'idéologie historiographique organisée du point de vue du volontarisme des dominants) mais parce qu'il n'y a d'événement historique que par elle. Cette hypothèse invite à renoncer à accorder au nécessaire un privilège ontologique au regard duquel le contingent s'offre comme un moindre être. On pourrait aisément démontrer que le nécessaire n'a de validité que logique, et que l'un des ressorts de l'essentialisme consiste en cette « ontologisation » de cette catégorie logique. À poursuivre ces remarques, il serait possible de conclure que la pensée de Heidegger n'est guère l'horizon indépassable de notre temps, tout au plus l'horizon indépassé de notre temps (doxique).

Reprenant l'analyse du texte de Lacoue-Labarthe, à partir de l'essence de la technique, Segré introduit ainsi la problématique philosophique :

« La question est de penser en quoi la mention des chambres à gaz et des camps d'extermination requiert, exige du philosophe la mention *des juifs*. L'enjeu du commentaire de Lacoue-Labarthe, de son "*débat avec la pensée heideggérienne de l'Histoire*", est donc bien, en ce sens, d'inscrire le nom *juif* dans le texte philosophique, plus encore, de montrer que cette inscription est non seulement justifiée, nécessaire, mais spéculativement décisive, par où seulement le "*silence*" de Heidegger est tel et, partant, lorsqu'il s'agit d'*Auschwitz*, "*intolérable*". » (p. 79)

L'antisémitisme nazi, soutient Lacoue-Labarthe, relève exclusivement d'une logique historique, ne peut donc être rapporté à aucune détermination objective, ne peut être inscrit dans aucune raison des choses. C'est cette spécificité que permet d'identifier la pensée de Heidegger tandis que lui-même ne l'a nullement repérée ; ce qui rend son silence à jamais intolérable.

« Il apparaît dès lors que la singularité du crime nazi dans l'histoire des génocides et la singularité des victimes juives parmi les victimes du nazisme se recourent, puisqu'en l'un et l'autre cas nul rapport des choses ne soutient l'énoncé d'un ordre de mise à mort qui, en ce sens, relève du "*symbolique*", c'est-à-dire s'énonce du point de vue d'un vide, d'un hiatus dans la raison des choses. Cette distinction de nature, cette différence spéculative, Lacoue-Labarthe la formule en effet à deux reprises par l'introduction du terme "*symbolique*". » (p. 89)

Nouvelle incise, dans le prolongement de la précédente. Cette distinction entre ce qui appartient à l'ordre du symbolique et ce qui ressortit à la raison des choses (expression qui ne laisse pas d'être étrange) prolonge celle qui différencie l'historial et l'historique. Elle participe du même arbitraire et de la même *doxa*. Quelle raison des choses peut s'exercer en dehors de sa relation avec la liberté humaine ? Autrement dit, quelle raison des choses peut ne pas être symbolique ? De plus, dès lors que la raison des choses impose une détermination objective dans le domaine de l'historique, quelle place est-elle encore cédée à la contingence, qui est pourtant censée caractériser celui-ci ?

Dernière précision de Segré : la différence « symbolique » qui sert à nommer la singularité de l'extermination des juifs n'intervient que négativement pour énoncer l'absence de logique objectivement déterminable.

La singularité historique d'*Auschwitz* devant être formulée, selon Lacoue-Labarthe, dans les termes de la pensée heideggérienne, il convient de l'articuler sur l'essence de la technique. L'argument de Lacoue-Labarthe est alors que les moyens de l'extermination des juifs n'ont été ni militaires, ni policiers, mais industriels. Il affirme par là son accord avec le jugement du philosophe allemand selon lequel les chambres à gaz, la bombe hydrogène, l'agriculture devenue une industrie alimentaire motorisée, expriment toutes l'essence de la technique. Il reste que la singularité ayant déjà été assumée par le caractère symbolique de l'antisémitisme, l'utilisation des chambres à gaz apparaît comme contingente. Du même coup, *Auschwitz* ne peut plus guère être mis en rapport avec l'essence de la technique. Autant dire que la pensée heideggérienne perd tout crédit, perte qui ne manque pas d'affecter l'analyse de Lacoue-Labarthe. L'argument salvateur est que la « question juive », traitée par les nazis à l'aide de la « solution finale » est une « invention » de la modernité, c'est-à-dire du développement de la technique, de l'essence « létale » de la technique.

« [...] comme la détermination antisémite d'*Auschwitz* marque un point d'excès, un hiatus, un vide, il n'est plus nulle autre signification objective au meurtre, il n'est plus nulle autre logique apparente au meurtre que celle du procédé technique de mise à mort : "la fabrication de cadavres dans les chambres à gaz" — et c'est là ce qui ferait de la mise à mort systématique des juifs dans les chambres à gaz une manifestation paradigmatique de l'essence "létale" de la technique, une révélation de ce que la technique abrite, en son essence, "le meurtre de l'être de l'étant", d'où l'historialité d'*Auschwitz*, ce qui sous ce nom fait dorénavant "césure". » (p. 96)

Une incise à nouveau. La dualité de l'historial et de l'historique fait accéder le premier à la spiritualité et emprisonne le second dans un carcan matérialiste déterministe vulgaire. À la manière, ne puis-je m'empêcher de penser, de la classique distinction de l'âme et du corps. Mais ce qui est remarquable ici, c'est que la désarticulation préalable qui entérine deux ordres ontologiques, l'un sur-

évalué, l'autre déconsidéré, oblige le raisonnement à se tourner à nouveau vers l'ordre matériel auquel n'est accordée une certaine consistance que parce qu'il est le lieu de manifestation d'une essence. Une manifestation certes qualifiée de paradigmatique. Le dualisme initial oblige à ce type de contorsion spéculative, qui consiste à insérer des intermédiaires, des médiations, des modes d'être hybrides (des manifestations *paradigmatiques*), sans remettre en cause la hiérarchie postulée.

Je me contente de signaler les analyses que Segré développe dans les chapitres II et III de son ouvrage, afin de ne pas alourdir une note de lecture déjà copieuse. Dans le chapitre II, l'auteur commente un texte du mathématicien Jean-Yves Girard qui suggère un rapprochement entre l'expression, qui revient plusieurs fois sous la plume de Hilbert, de la « solution finale du problème de la consistance » et celle de la « solution finale du problème juif ». Ce commentaire est l'occasion de faire référence aux travaux d'Alain Badiou, et à sa thèse ontologique majeure, « à savoir que l'Être n'est pas l'Un, mais l'infiniment multiple, ce qui signifie que l'ontologie réside tout entière dans la présentation mathématique du multiple pur. En ce sens, l'être *n'est que* de se soustraire au pouvoir de l'Un » (p. 111). Dans le chapitre III, Segré s'attache à mettre en évidence, de manière convaincante, les contradictions qu'il décèle à l'intérieur des analyses développées par Daniel Sibony dans son ouvrage, *L'énigme antisémite* (2004).

Le chapitre IV, intitulé « L'avenir d'une négation (Misère de l'antiphilosophie) », fait référence, dans la livraison de la revue *Les Temps Modernes* datée de novembre-décembre 2005-janvier 2006, n° 635-636, aux textes de Claude Lanzmann, de Jean-Claude Milner et d'Éric Marty, qui répondent à l'ouvrage d'Alain Badiou, *Circonstances : 3. Portées du mot « juif »* (2005). Dans ce livre, Badiou a ajouté à la sélection de ses propres textes, celui de Cécile Winter, « Signifiant-maître des nouveaux aryens », dans lequel, résume Segré, « elle retrace et dénonce, avec une empreinte subjective forte, ce qui lui paraît être une appropriation impérialiste du signifiant " juif " depuis l'immédiat après-guerre, concluant qu'il n'est plus d'autre choix aujourd'hui que celui des " noms imprononçables ", multiples, divers, insoumis au " Signifiant-maître ". C'est un texte singulier, habité, qu'il importe de lire, même si, ou surtout si, l'on ne partage ni ses prémisses, ni ses conclusions » (n. 1, p. 152).

Le titre que donne Éric Marty à son article, « Alain Badiou : l'avenir d'une négation », semble impropre puisqu'il pointe une négation actuellement à l'œuvre, et ne prend donc son sens que parce qu'il renvoie à l'ouvrage d'Alain Finkielkraut, *L'avenir d'une négation. Réflexion sur la question du génocide* (1982). Il s'agit pour Marty de laisser entendre que l'anticipation de Finkielkraut se trouve confirmée par les thèses soutenues par Badiou. L'ambition de Finkielkraut ayant été de montrer que le négationnisme a partie liée avec la pensée marxiste, ou progressiste, et qu'il en assure même l'achèvement.

Il y a, argumente Alain Finkielkraut, à côté de l'antisémitisme de droite, un antisémitisme de gauche comme l'illustre l'anti-dreyfusisme de Jules Guesde, qui

invite à ne considérer le capitaine Dreyfus que sous les traits d'un représentant de la bourgeoisie au pouvoir, d'un ennemi du prolétariat. Cette prise de position guesdiste est au principe du négationnisme de gauche en ce qu'elle fait prévaloir la lutte de classe sur l'exigence de justice et de vérité. Le négationnisme de gauche est alors inévitable pour autant que l'idéologie marxiste installe en son cœur l'idée d'un prolétariat émancipateur de l'humanité elle-même dans la même mesure où il n'a plus que ses chaînes à perdre, tandis que les juifs lui font une concurrence insupportable « en revendiquant pour eux-mêmes un préjudice plus grand que le sort subi quotidiennement par la classe ouvrière » (A. F., p. 55, cité par I. S., p. 154). L'extermination des juifs dans les chambres à gaz nazies n'étant pas intégrable par le discours marxiste, progressiste, il ne reste plus à ce dernier qu'à se réfugier dans le négationnisme. Ce dernier se trouvant être tenu, pour Marty, à l'heure présente par Alain Badiou.

Bien évidemment, Alain Badiou et Cécile Winter ne nient en rien l'existence des chambres à gaz et la réalité de la destruction des juifs d'Europe.

« En effet, ce qu'ils remettent en question, c'est une "sacralisation nominale" du mot "juif" qui se sert du génocide comme d'un "argumentaire fondamental". En d'autres termes, du génocide des Juifs par les nazis, Winter et Badiou tirent une autre leçon que celle de Lanzmann, Milner ou Marty. Cette autre leçon est-elle négationniste ? » (p. 155). C'est ce que laisse entendre Marty suivant lui-même la leçon de Finkielkraut, délivrée dans son ouvrage, *Une voix qui vient de l'autre rive* (2000), dans le chapitre où il décrit les métamorphoses de la radicalité.

Alors que la démocratie représentative a triomphé des totalitarismes, Finkielkraut constate que la radicalité de gauche n'a pas pour autant disparu, qu'elle s'est même renforcée. Elle a cependant opéré une modification de *casting*, le rôle du sujet révolutionnaire n'étant plus endossé par le prolétaire, mais par le travailleur immigré en situation irrégulière. (*Une incise rapide*. Il y a longtemps qu'une « radicalité de gauche », si l'on retient cette expression peu appropriée en vérité, a mis en cause la figure centrale du sujet révolutionnaire, sous l'impact décisif du mouvement féministe). À propos des restrictions réglementant l'entrée et le séjour des étrangers et la régularisation des sans-papiers, Finkielkraut cite Badiou s'inquiétant, au nom de l'égalité de tous les travailleurs, qu'ils soient immigrés ou non, clandestins ou non, de cette forme de pétainisation. Finkielkraut de dénoncer cet égalitarisme et cet universalisme formels en ce qu'ils font abstraction de la langue, du territoire, de la mémoire, des contraintes de l'organisation politique. Cet égalitarisme et cet universalisme, qui se justifient de la lutte des classes, rendent impossible, est-il supposé, la reconnaissance du caractère singulier du génocide juif, et ouvrent donc la porte au négationnisme.

Or, Badiou et Winter contestent que la mémoire du génocide juif doive servir à justifier d'introduire dans le champ de la politique un quelconque prédicat identitaire, le prédicat « juif », mais cette réserve valant aussi bien pour les prédicats « français » ou « immigré », par exemple. Car une telle introduction a des conséquences désastreuses comme on a pu ou peut le constater sous le régime nazi,

sous le régime vichyste ou sous la république lorsqu'elle se laisse tenter par le pétainisme.

De plus, dans son introduction (p. 15-16), Badiou dénonce avec vigueur l'antisémitisme de gauche, celui de Jules Guesde précisément, au nom de la lutte de classe et de l'interprétation de la relation entre contradiction principale (celle qui conduit Guesde à légitimer son antidreyfusisme) et la contradiction secondaire (celle qui aurait dû le pousser à faire de l'antisémitisme un problème pour la classe ouvrière). Badiou poursuit en rappelant que le même Guesde, en 1914, « est entré, au nom du nationalisme borné et de la haine des "Boches", dans l'union sacrée qui organisait la boucherie militaire ». Il ajoute :

« Aujourd'hui, certains sont visiblement tentés, au nom du caractère principal de la contradiction entre le Sud et le Nord, ou entre les peuples arabes et l'impérialisme américain, de trouver toutes sortes d'excuses à la transformation de l'opposition (légitime) aux agissements de l'État d'Israël en antisémitisme franc et ouvert, lequel n'est pas supportable, et ne doit pas l'être. Il le doit d'autant moins qu'un facteur important d'évolution de la situation en Palestine est l'action des Israéliens progressistes, lesquels font constamment preuve d'un rare courage. » (cité par I. S., p. 162)

Preuve que le concept de classe ne débouche pas sur l'antisémitisme.

D'où la conclusion, sévère, de Segré :

« Concluons dès lors qu'au contresens d'Alain Finkielkraut sur la dialectique antidreyfusiste de Guesde [alors que dans la logique de son raisonnement A. F. ne manquerait pas de saluer le ralliement de Jules Guesde à l'union sacrée comme entraînant la reconnaissance de la langue, du territoire, ... par celui-ci, il convient de souligner que cette union sacrée a été le mot d'ordre du ralliement antidreyfusard à l'armée française], fait suite l'hommage d'Éric Marty à ce contresens, lequel hommage supposait de passer sous silence tel passage de l'introduction d'Alain Badiou, comme si, de *L'avenir d'une négation* d'Alain Finkielkraut à *L'avenir d'une négation* d'Éric Marty, le ralliement de l'antisémitisme de gauche à l'union sacrée qui organisa la boucherie militaire de 14-18 ne pouvait trouver place dans leur système dialectique, si bien qu'il faille aujourd'hui châtier le philosophe-énergumène, comme d'autres, hier, acquittèrent l'assassin de Jaurès. » (p. 165)

(Que les lecteurs évaluent ces arguments en se référant à l'analyse d'Ivan Segré du compte rendu journalistique de l'action de la justice s'exerçant selon la modalité de la comparution immédiate (p. 165-176)).

Dans l'épilogue, Segré met en scène la confrontation du philosophe (Alain Badiou) et de l'antiphilosophe (Jean-Claude Milner).

Pour Milner, tout l'enjeu est de reconnaître que le seul véritable événement du XX^e siècle est le « retour du nom juif », avec pour corollaire, « la disparition du nom ouvrier ». Aussi, le philosophe, en l'occurrence Alain Badiou, est-il celui qui s'évertue de nier ce retour et cette disparition. Il reste que celui-ci ne se prête pas volontiers à ce rôle puisqu'il s'empresse de saluer lui-même le retour du nom juif, au point de vouloir le préserver de toute étatisation, de toute substantialisation. Il précise :

« Un "goy" le dit avec passion. sauver le nom des juifs lui est essentiel, car c'est de sa propre détermination conceptuelle et agissante qu'il s'agit » (A. B., cité par I. S., p. 184).

« Sauver le nom des juifs » implique, selon le philosophe, de le délier de « l'État qui se dit juif » ; ce qui impose à son tour de se défaire de l'emprise de la philosophie de l'histoire hégélienne. Proposition qui rejoint celle de Benny Lévy lors de son entretien avec Sartre :

« B. Lévy – Autrement dit, l'histoire que Hegel a installée dans notre paysage a voulu en finir avec le juif, et c'est le juif qui permettra de sortir de cette histoire qu'a voulu nous imposer Hegel. » (*L'Espoir maintenant. Les entretiens de 1980*, Verdier, 1991, p. 75, cité par I. S., p. 185).

Une incise, simplement indicative. La *Critique de la raison dialectique* doit être lue, selon moi, comme un effort théorique pour penser l'histoire indépendamment de toute philosophie de l'histoire dont la philosophie hégélienne marque l'apogée. La pensée sartrienne n'avait donc pas à se libérer du carcan hégélien comme semblent le croire Benny Lévy et Sartre lui-même lors de ces entretiens.

Puisque le philosophe et l'antiphilosophe (pour lequel l'étatisation du nom « juif » encourage la substitution du savoir à l'étude) se rejoignent sur ce point, il faut chercher ailleurs la raison de leur différend. C'est que le philosophe, aux yeux de l'antiphilosophe, n'assume pas pleinement le retour du nom juif en refusant d'abandonner le nom ouvrier. Aussi, le nom juif dont il salue le retour ne peut-il être que le juif révolutionnaire, forme achevée du juif du savoir qui surgit de la décision de « cesser d'être juif », puisqu'il abolit le juif de l'étude.

« Ou pour le dire autrement, dissoudre la Gauche prolétarienne, c'est prononcer la disparition du nom ouvrier, lequel nom barrait l'accès au réel : le nom juif. Telle fut l'œuvre de Benny Lévy, telle est la doctrine de Milner. Avec son corollaire : Badiou est un philosophe antisémite, ou un négateur du retour du nom juif, dans l'exacte mesure où il maintient le nom ouvrier, c'est-à-dire l'hypothèse communiste, c'est-à-dire, en dernière instance, l'hypothèse paulinienne : il n'y a ni juif, ni grec, mais l'ouvrier de l'universel. » (p. 189)

Mais qu'en est-il de l'hypothèse milnérienne selon laquelle le savoir vient occuper la place de l'étude pour la détruire ? Pourquoi l'étude devrait-elle craindre du savoir, oubliant ainsi la leçon du judaïsme espagnol, sinon qu'elle s'est elle-même engourdie. Sous la houlette de Benny Lévy, la grande affaire de l'étude est en vérité devenue le progressisme nécessairement antisémite.

Incise en prolongement de la précédente. Une critique de gauche du progressisme a été menée depuis longtemps, notamment (mais non exclusivement) grâce aux arguments fournis par Sartre dans la *Critique de la raison dialectique*.

Pour terminer ce compte rendu, le dernier mot à Ivan Segré :

« Si l'on soustrait du texte de l'antiphilosophe ce qui se trouve d'ores et déjà énoncé dans les textes du philosophe, autrement dit si l'on soustrait leur commune affirmation d'une "renaissance sacrée" du nom juif après Auschwitz, "car chacun voyait bien qu'il n'y avait nul hasard...", et si l'on prend acte du fait que la perpétuation du nom juif, en tant que ce nom se transmet, de génération en génération, par et dans son rapport à l'étude de la *torah*, n'est pas l'enjeu du différend qui les oppose, reste donc, en guise d'antiphilosophie, ceci. *qui osera dire tout haut que la bonne nouvelle du XX^e siècle, c'est la disparition du nom ouvrier ?* Tel est, ressaisi en sa substantifique moelle, l'argument dont les *Études Lévinassiennes*, comme *Les Temps Modernes*, auront été le théâtre, ou pour mieux dire l'organe, sinon l'avant-poste doctrinaire. » (p. 202)

Ultime incise. Pourquoi une recension si longue de ce livre ? Parce qu'il incite à penser. J'espère que ce compte rendu ne rebute pas cette incitation. Je remarquerai, pour finir mais non en finir, que le débat dans sa dimension philosophique, devrait s'absenter de l'affrontement entre l'essentialisme et le formalisme. C'est l'une des ambitions de la revue qui prône un « anaturalisme » exigeant.

Michel KAIL

Sabine ERBÈS-SEGUIN, *La sociologie du travail*, La Découverte, Paris, 2010.

Ce petit livre est la réédition revue et augmentée d'un ouvrage déjà classique consacré à la sociologie du travail. L'auteur y présente l'objet de la discipline, distingué de celui des relations humaines américaines, puis son histoire, parallèle à celle de l'État socialisé, dit État providence, instauré en France à la suite de la guerre. Après avoir mis en place sans parti pris les différentes théories qui s'y sont affrontées, l'auteur décrit les thèmes essentiels de cette science, ou les plus disputés. Elle s'interroge enfin sur les transformations que les concepts depuis longtemps établis doivent subir de nos jours pour rendre compte des phénomènes nouveaux que la société nous propose, ou que les chercheurs avaient jusqu'à présent négligés. Cet ouvrage, documenté, clair, balancé, permet d'entrer aisément dans ce domaine du savoir, et de s'y orienter.

Sans s'interdire des collaborations avec d'autres disciplines, la psychologie, l'économie, par exemple, l'auteur parie sur l'originalité et la cohérence du point de vue sociologique sur le travail. Si les méthodes et les perspectives des sociologues sont multiples, si leurs thèmes se diversifient et se modifient au cours du temps, les différentes contributions qui en résultent peuvent encore être interprétées comme les étapes d'un progrès de la discipline, ou un élargissement de son champ. Et d'ailleurs, remarque Sabine Erbès-Seguin, il arrive que, dans des expressions et des pondérations nouvelles sans doute, on constate la permanence de bien des problèmes. La souffrance au travail, que l'on prétendait disparue, réapparaît aujourd'hui, plus préoccupante peut-être qu'autrefois. Autre exemple : tout au long de l'ère industrielle, les entrepreneurs ont constaté que les procédures de

production les plus diverses ne pouvaient être totalement efficaces que si elles étaient acceptées par les exécutants. D'où la prolifération, à chaque époque, y compris la nôtre, des mesures visant à mobiliser le travailleur. Cette continuité, d'ailleurs, pourrait suggérer que l'organisation du travail elle-même fait peut-être obstacle à ce que pourtant elle requiert, et que de tout temps elle s'établit sur des principes contradictoires.

La confiance de l'auteur dans les méthodes sociologiques, si opposées aux abstractions de l'économie néoclassique, ne manque donc pas d'arguments. D'autant que l'analyse du travail, si elle n'a pas forcément abouti à des résultats mieux assurés, a suscité plus de débats, d'inquiétudes épistémologiques, d'imagination conceptuelle, et enfin d'interrogations sur la neutralité et l'engagement des chercheurs que les autres sociologies. S'il a pu arriver que, dans d'autres domaines, le social soit traité comme une collection d'institutions immuables dont il ne resterait plus qu'à préciser les correspondances et les hiérarchies, cette perspective, qui réduit les faits sociaux à de prétendues réalités naturelles, est ici impossible. Les organisations du travail changent perpétuellement de forme, de sorte qu'il faut bien les rapporter aux relations fondamentales qu'elles contiennent, ou qu'elles expriment. On ne peut d'aucune manière ignorer que l'entreprise, le contrat, le poste, la qualification, la compétence, par exemple, sont des construits sociaux, rappelle Sabine Erbès-Seguin.

Mais cette proposition suffit-elle à justifier l'originalité définitive de la discipline ? Il est vrai que les institutions du travail s'instaurent à partir d'impulsions collectives plus ou moins visibles, et parfois même grâce à des initiatives légales. Mais l'analyse qui retrouve leur genèse et leurs fonctions les raccorde à des ressources, le travail, par exemple, la production, le savoir, la technique, le droit, lesquels sont à leur tour, dans une autre durée et d'autres champs sans doute, eux aussi des construits sociaux... Autrement dit, la société s'invente elle-même, tous les faits sociaux sont historiques, et les différentes disciplines qui les visent ne se spécifient que par la manière dont elles traitent ce caractère commun.

Que les observations, les bilans, les études d'opinion et les interprétations consacrées au travail ne se répondent pas rigoureusement ni ne se départagent, la composition du livre, juxtaposant des chapitres indépendants, suffirait à le démontrer. Une science autonome et cumulative se reconnaît à ce qu'elle peut, à partir de ses propres principes, rendre compte elle-même de l'évolution dont son objet est affecté. C'était d'ailleurs ce que la première sociologie du travail prétendait obtenir, en rabattant l'ensemble des faits constatés dans les entreprises sur l'évolution technique. La disparition de ce paradigme, et l'affaiblissement de celui, apparenté, du progrès, semblent avoir laissé la discipline incertaine de ses plus anciens pères.

Les codifications traditionnelles, au même titre que les formalisations juridiques, perdent leur justification. Les données les plus immédiates elles-mêmes deviennent énigmatiques. La réappropriation du travail par le travailleur, cette attitude bénéfique qu'on disait tout à la fois recherchée par les directions et souhaitée par les employés, et qu'essaient de mesurer tant d'enquêtes d'opinion, que signifie-t-elle en fin de compte ? Est-elle le résultat naturel d'une objectivation spon-

tanée de la personne, une assimilation à soi de la tâche contrariée seulement, pendant longtemps, par des organisateurs du travail bornés ? Ou bien représente-t-elle une opération contrainte du travailleur qui, essayant de se confondre avec son poste, veut s'assurer ainsi d'un emploi qu'on lui dispute ? Le travail doit-il être étudié comme une fonction du collectif, ou bien comme un rapport social ?

À y regarder de plus près, les initiatives directoriales et les mesures administratives elles-mêmes n'ont pas de résultats univoques : préparé précisément à sa fonction, le travailleur est en période de plein-emploi stable et en position de force, mais totalement démuné si le chômage l'atteint. La substitution d'un système de la compétence à celui de la qualification est, selon les circonstances, bénéfique ou dommageable aux employés. Sans doute faut-il en conclure que l'analyse sociologique ne peut à elle seule épuiser le sens des institutions et des figures du travail. D'ailleurs, les problèmes qu'elle doit affronter aujourd'hui, les modifications du contrat, l'afflux des femmes dans les entreprises, ou la mondialisation, trouvent leur origine dans des domaines qui lui sont inconnus. Sabine Erbès-Seguin se résout, en conséquence, à préconiser une sociologie de l'emploi, où elle voudrait bien voir une métamorphose, ou un élargissement de l'ancienne discipline. N'est-ce pas là, bien plutôt, une manière de reconnaître que les formes du travail doivent être comprises dans le cours d'une dynamique sociale d'ensemble ? Dynamique dont nous ne discernons aujourd'hui que quelques contours, et qui n'est directement analysée par aucune discipline. Le problème qui apparaît ainsi est si énorme, si gros de conséquences, qu'on voudrait bien l'esquiver ; mais le peut-on ? À tout le moins faudra-t-il, si l'on entreprend une telle recherche, abattre le mur à l'abri duquel la sociologie comme l'économie se sont constituées l'une contre l'autre, et se croient légitimées l'une par l'autre.

Sabine Erbès-Seguin, consciente probablement des bouleversements qu'entraînerait une telle conversion, arrête son lecteur avant ce terme. On croit deviner, à travers ses réticences, que c'est de l'affaiblissement d'une utopie qu'il est question aussi, et que l'espoir d'un ordre juste qui s'imposerait sans mutiler la personne du travailleur menace de disparaître en même temps que l'ancienne sociologie du travail dont il constituait sans doute le ressort secret.

Pierre ROLLE

Ida SIMON-BAROUH, *Juifs à Rennes. Étude ethnosociologique*, Paris, L'Harmattan, 2009, 604 p., préface de Albert Bensoussan.

C'est à une toute petite communauté juive qu'Ida Simon-Barouh consacre son important ouvrage. La Bretagne, on le sait, n'est pas un territoire d'ancienne implantation des Juifs. Quelques familles ashkenazes, venues en partie de la région parisienne, y étaient installées avant l'arrivée plus massive des « rapatriés » d'Afrique du Nord. L'implantation peut aussi ne pas être durable. Un certain turn over se manifeste, par exemple parmi les animateurs de la communauté, le ministre officiant, converti au judaïsme, assurant la continuité.

Pourtant, la communauté juive de Rennes présente, par ses dimensions mêmes, un bon échantillon pour aborder les problèmes qui traversent les trois modalités d'existence des Juifs définies par Albert Memmi : judaïsme, judaïcité, judéité. Après avoir retracé l'histoire de la communauté, de son émergence (celle-ci a-t-elle été catalysée par la guerre des six jours ?²), de la naissance et du fonctionnement des associations, cutuelle et culturelle, de l'implantation dans le tissu urbain jusqu'à la construction d'un centre comprenant une synagogue et un bain rituel, Ida Simon-Barouh reproduit et analyse les entretiens qu'elle a réalisés.

Elle dresse ainsi un tableau des spécificités qui jalonnent la vie des Juifs de Rennes, de la naissance (les attitudes contrastées par rapport à la circoncision, en particulier dans les couples mixtes) à la mort, avec l'inhumation dans le carré juif du cimetière Est de Rennes, obtenu après maintes requêtes auprès des autorités municipales, préfectorales, etc., et auquel est venu s'adjoindre un carré musulman ; en passant par la bar mitzva et l'enseignement du Talmud Thora, mais aussi la bat mitzva des filles qui s'est heurtée à davantage de résistances dans une communauté d'obédience consistoriale où les pratiques culturelles ne se situent apparemment pas sur un pied d'égalité avec les pratiques cutuelles (Ida Simon-Barouh fait un abondant usage du dictionnaire encyclopédique du judaïsme édité par Sylvie-Anne Goldberg), et par le mariage où se posent les épineux problèmes de conversion.

On voit ainsi se dessiner les rôles contrastés des hommes et des femmes selon une tradition revisitée, l'étude et la prière étant réservées aux hommes, les femmes étant assignées à la sphère familiale et privée et jouant de ce fait un grand rôle dans la préparation du shabbat et des fêtes. Ida Simon-Barouh leur consacre de longs développements et une grande partie des photographies reproduites en annexe, insistant sur la cacherout et sur les plats spécifiques avec un net avantage accordé aux séfarades. Les plats ashkenazes, en revanche, sont à peine mentionnés, sans doute en raison de l'importance relative des uns et des autres. La symbiose se serait-elle opérée ? Il est vrai qu'une si petite communauté ne peut s'offrir le luxe de séparer les rites comme ce fut le cas dans la région parisienne. Ceux-ci traduisent l'impact durable des sociétés environnantes dont sont issues ces « judaïcités » diverses. À titre d'exemple, on pourrait citer les youyous des femmes lors des festivités, alors que, curieusement, des cours de yiddish sont dispensés dans le cadre de l'Association culturelle. Religion et histoire servent de lien culturel, avec toute une gamme d'attitudes envers les pratiques et la croyance, jusqu'aux agnostiques : dans son enquête, Ida Simon-Barouh a tenté d'englober également quelques Juifs extra-communautaires, ce qui renforce l'impression d'hétérogénéité. Elle parle peu, cependant, des zones de friction entre Juifs originaires de communautés différentes dans le processus d'intégration du XX^e siècle où les « israélites » français ont commencé par toiser les « Pollaks » avant

2. Cf. Samuel GHILES-MEILHAC, « Les Juifs de France et la guerre des six jours. Solidarité avec Israël et affirmation d'une identité collective », in *Matériaux pour l'histoire de notre temps*, n° 96, « Le Moyen-Orient, une passion française ? De la guerre des six jours à Septembre noir (1967-1970) », octobre-décembre 2009, p. 12-15.

de les reconnaître comme ashkenazes sous l'effet de la minorisation qu'entraîna l'afflux des Juifs d'Afrique du Nord. Pas trace non plus à Rennes de ce phénomène sectaire qui s'est répandu dans nombre de communautés venues d'Afrique du Nord au contact des disciples des rabbins miraculeux : cette absence a sans doute favorisé la tolérance et la coexistence.

Le microcosme de la communauté juive de Rennes est donc déjà en lui-même un lieu de relations interethniques, les Français, extérieurs, étant considérés comme les majoritaires. Mais en Bretagne, qu'en est-il des relations des Juifs de Rennes avec la bretonnité ? Dans le registre de l'international, cette fois, les options face à Israël sont exposées et commentées, allant du soutien inconditionnel à une attitude très critique envers le sionisme, comme c'est le cas, dans l'ensemble, pour les Juifs de France. Mais n'y a-t-il pas, là encore, une source de conflictualité ? Les raisons qui ont incité Ida Simon-Barouh à la prudence dans ses formulations sont révélées en toute fin d'ouvrage : elle a répondu à un appel d'offre de la communauté dont l'obtention lui tenait à cœur et sans doute souhaité éviter le sort de cet historien, personnage principal du roman de Stephan Heym, *La Chronique du roi David*, qui quitte Jérusalem une fois sa tâche accomplie aussi démuné qu'il y était arrivé, après avoir été couvert d'honneurs et de richesses.

Claudie WEILL

* * *

Sommaire

- Comité de rédaction** Avis aux auteurs
- Loïc Lafargue
de Grangeneuve** Drogue et techno :
les contradictions de l'État
- Laurent Vidal** La réduction du risque politique
(*Commentaire*)
- Danièle Carricaburu
Dominique Lhuillier** Les infections nosocomiales : un risque
collectif en cours de normalisation ?
- Claudine Pérez-Diaz** Le rôle de la science
dans des interventions institutionnelles :
le cas des risques d'infections
nosocomiales et d'accidents de la route
(*Commentaire*)
- Sylvain Landry Faye** Du *sumaan ndiig* au paludisme infantile :
la dynamique des représentations
en milieu rural sereer sinig (Sénégal)
- Jean-Yves Le Hesran** La lutte contre le paludisme : nécessité
d'une recherche pluridisciplinaire
(*Commentaire*)

Notes de lecture

La rédaction a reçu

Tarifs d'abonnement 2010 (4 numéros par an)

	FRANCE	UE ET SUISSE	AUTRES PAYS
Étudiants	70 €	86 €	94 €
Particuliers	100 €	116 €	124 €
Institutions	225 €	241 €	249 €

Le paiement est à effectuer à l'ordre de John Libbey Eurotext et doit être adressé à
Éditions John Libbey Eurotext - 127, avenue de la République
92120 Montrouge
01.46.73.06.60
contact@jle.com

Sciences Sociales et Santé

publié par l'Association pour le Développement des Sciences Sociales de la Santé (ADESSS)
et soutenue par l'Institut des Sciences Humaines et Sociales
du Centre National de la Recherche Scientifique (CNRS)

Résumés/Abstracts

Edda Manga

« Le retour de la guerre juste - Francisco de Vitoria et les fondements juridiques de la domination globale »

Dans cet article, j'examine les écrits de Francisco de Vitoria, un théoricien du XVI^e siècle dont les idées sur la guerre juste ont profondément influencé l'émergence des concepts modernes de droit international et des droits de l'homme. Reconnaître les origines du concept moderne de « guerre juste » dans le contexte de l'impérialisme espagnol peut éclairer notre compréhension des prémisses politiques et des résonances historiques des appels aux « guerres justes » qui sont lancés de nos jours. Je n'essaie pas tant de tracer des lignes de continuité historique entre Bush et Vitoria, mais bien plutôt de proposer une sorte d'analogie critique. La première partie de l'article consiste en une lecture attentive des textes de Vitoria, la seconde en une lecture en diagonale des usages contemporains, réalistes et internationalistes, du concept de « guerre juste », tandis que dans la dernière section je pose rapidement la question du retour de la guerre juste dans une perspective post-coloniale.

« The Return of Just War - Francisco de Vitoria and the judicial foundations of global dominion »

In this article I examine the writings of Francisco de Vitoria, a sixteenth-century theoretician whose ideas about just war profoundly influenced the emergence of the modern concepts of international law and human rights. Recognizing the origins of the modern concept of « just war » in the context of Spanish imperialism can illuminate our understanding of the political premises and historical resonances of present-day calls for « just wars ». I do not try to propose historic lines of continuity between Bush and Vitoria, but rather a kind of analogical critique. The first section of the article consists of a close reading of Vitoria's texts, the second of a cross-reading of contemporary realist and internationalist uses of the concepts of just war and in the last section I shortly address the question of the return of just war from a post-colonial perspective.

Cédric Touquet

« Quand la colonisation perpétua les rapports de pouvoir propres aux sociétés de cour »

Le phénomène de la corruption ordinaire au Mali se déclinant en passe-droits et autres faits de clientélisme suppose une inégalité de traitement, une personnification des échanges. Il incarne les règles de base d'une société de cour et s'oppose ainsi au bon fonctionnement de l'État bureaucratique reposant sur des normes d'impersonnalisation, garantes de l'égalité des traitements.

Partant de ces deux registres distincts, certains anthropologues expliquent la récurrence et la généralisation du phénomène de la corruption ordinaire par un phénomène historique d'enclassement de registres normatifs distincts. Autrement dit aux principes de la société de cour précoloniale sont venus s'ajouter, sans les faire disparaître, les principes propres au fonctionnement bureaucratique mis en place par la colonisation française. Or,

l'analyse des archives dans la zone de Bandiagara au Mali montre, tout au contraire, que le pouvoir colonial n'a jamais mis en place des règles du jeu différentes. Il n'a fait que renforcer les principes propres aux sociétés de cour et a perpétué les figures du favori, du banni et du courtisan. Et cette continuité n'a pas toujours été faite de manière consciente autorisant ainsi sans se médié à porter des jugements moraux tels que l'idée d'une décolonisation trop précoce au vu de l'ampleur de la corruption ordinaire actuelle.

Abstract

The phenomenon of corruption is common in Mali declining through-rights and other acts of patronage implies unequal treatment, a personification of trade. It embodies the basic rules of a court society and thus prevents the proper functioning of the bureaucratic state based on standards impersonalization, guaranteeing equal treatment.

From these two separate registers, some anthropologists explain the recurrence and spread of the phenomenon of corruption by a common historical phenomenon of entrenchment of separate registers normative. In other words the principles of the court society precolonial were added, without removing them, the principles of the functioning bureaucracy set up by the French colonization. However, analysis of archives in the area of Bandiagara in Mali shows, on the contrary, the colonial power was never put in place rules of a game. It has reinforced the principles of individual companies to court and has perpetuated the favorite figures of the banned and the courtier. And that continuity was not always made consciously and without allowing slander to moral judgments such as the idea of decolonization too early to view the extent of corruption usually present.

Johannes Wendt

« L'anamnèse du colonialisme allemand »

« Seuls ceux qui connaissent le passé ont un avenir ». Wilhelm von Humboldt s'est servi de ce lieu commun pour souligner la signification morale de l'historiographie. Cependant, la plupart des représentants de la discipline se sont abstenus de faire affleurer à la conscience historique le génocide perpétré dans les colonies allemandes. Et lorsque les soixante-huitards ont confronté la génération de leurs pères aux massacres de masse de l'époque nazie, ils ont épargné leurs grands-pères et les atrocités commises en territoire usurpé sur d'autres continents. Malgré son engagement contre le néocolonialisme et pour la solidarité internationale, la gauche allemande a négligé d'affronter l'impérialisme et le racisme dans les colonies perdues lors de la première guerre mondiale. Ce n'est que ces dernières décennies que s'est affirmée une demande forte pour que soient clarifiés les crimes coloniaux. Mais cette clarification n'est pas encore parvenue jusqu'aux manuels scolaires et jusqu'à l'enseignement universitaire. Et la commémoration officielle masque les faits historiques derrière de pieuses paroles. Le mot d'ordre de Humboldt est inscrit depuis l'automne 2009 au cimetière de la garnison à Berlin, avec un hommage global rendu aux victimes du régime colonial allemand, sur une plaque de granit placée devant la pierre « Afrique » dédiée jusqu'à présent uniquement à 27 « héros » des « troupes de protection » allemandes tombés en Namibie. Pas un mot du génocide perpétré contre les Hereros, Nama, Damara et San. Les initiatives pour éradiquer les noms de criminels coloniaux des plaques de rues de Berlin sont jusqu'à présent restées vaines, à deux exceptions près.

Abstract

« Only those knowing the past have a future. » Thus did Wilhelm von Humboldt emphasise the fundamental importance of a moral sense in history. Nevertheless, most

students of German history have so far avoided mention of the existence of génocide in the colonies of Imperial Germany. When the 1968 movement confronted their fathers with the mass murders of the Nazi era, they failed to face their grandfathers with the cruelties they perpetrated on more than one continent in the conquered territories of the German Empire. Regardless of their dislike of neo-colonialism and their commitment to international solidarity, the German Left did not acknowledge the problems created by imperialistic and racist attitudes in the colonies lost in World War I. Only in past *décades* has there been a demand for a thorough clarification of colonial crimes. Unfortunately, the results of this clarification have yet to reach textbooks and history courses. Furthermore, pious official commemorations tend to hide historical facts. Only since the autumn of 2009 at the Berlin Garrison Cemetery (Garnisonfriedhof) have Humboldt's slogan and a common acknowledgment of the victims of Germany's colonial rule been recorded on a granite slab in front of the African Stone. Prior to then, this stone was dedicated only to 27 « heroes », members of the German « protection force » in Namibia. Not a single word about the génocide of Herero, Nama, Damara and San. So far, with but two exceptions, all initiatives to erase from Berlin street signs the names of German war criminals have proved unsuccessful.

Marie Peretti-Ndiaye

« Passé colonial et phénomènes contemporains d'identification et d'altérisation. Le prisme corse »

Les mouvements régionalistes puis nationalistes corses ont émergé après l'effondrement des empires coloniaux ; ils se sont distingués par leur pérennité et par la radicalité de discours empruntant aux mouvements de lutte contre la colonisation leurs arguments, leurs cadres explicatifs et leur terminologie. Pourtant l'incidence du passé colonial dans l'espace politique insulaire est peu débattue. Plus encore, l'implication des Corses dans un passé colonial relativement proche n'est que rarement mise en perspective avec les processus d'altérisation qui se produisent aujourd'hui dans l'île. Qu'il soit question de représentations, de discours ou de pratiques de rejet, il semble cependant qu'il y ait ici des singularités à interroger. Expriment-elles un « continuum colonial », ou s'ancrent-elles dans l'espace d'un changement brutal, récent et important, dont la décolonisation a constitué l'onde de choc ? Cette question suscite deux séries d'interrogations. La première a trait à la transmission, en dehors des cadres spécifiques de l'expérience coloniale, d'une mémoire des rapports colons-colonie et colons-colonisés. La seconde concerne plus spécifiquement la possibilité de lire les rapports à l'œuvre entre endo- et exogroupe à la lumière de schèmes coloniaux transmis.

Abstract

The regionalist then nationalist Corsican movements stand out after the collapse of the colonial empire. They were different because of their perennality and their radical discourse borrowing their reasoning, explanatory framework and terminology to the anti-colonization Movements. Even so, the impact of the colonial past is not discussed much into local politics. Furthermore, the involvement of Corsicans in the short term colonial past is rarely put in perspective with the alterization process that exists today in the isle. However, regarding representations, discourses or rejection practices, it seems that there are peculiarities to investigate there. Is it the expression of a « continuum colonial », or is it the settlement in the strong, recent and important change, of which the decolonization was the shock wave. This question generates two kinds of questions. The first one is about

the transmission, apart specific frameworks on the colonialist experience, of the memory of the connection colonist/colony and colonist/colonized. The second one is specifically about the possibility to read the connection between endo- and exogroup, in the light of colonialist schemas transmitted.

Saïd Tamba

« Sur le cinéma colonial comme genre populaire »

À ses tous débuts, la production cinématographique offrait la possibilité d'utiliser des images de parties du monde colonisées et de celles qui étaient en voie de l'être. Les réalisations étaient alors dominées par les techniques américaines de production et promouvaient un symbolisme fortement sexualisé. L'avènement de la décolonisation a permis l'émergence de cinémas nationaux et rendu possible une expression cinématographique nationale dans des régions préalablement colonisées. Mais les limites apparurent rapidement : faible production, marchés limités et problèmes de distribution et de commercialisation.

« On Colonial Cinema as a Popular Genre »

At its very beginnings, filmmaking offered the possibility of using images from the colonized parts of the world and those that were in the process of being colonized. In its construction of an extra-sexual symbolism and dominated by American production techniques. The advent of decolonization led to the emergence of national cinemas and the possibility of national cinematographic expression in formally colonized regions, but the limits were rapidly perceived: low production, restricted markets, and problems of distribution and marketing.

Marianne Fischman et Jean-Pierre Fournier

« RESF : Une forme originale de critique de la xénophobie »

Face aux discours cherchant à stigmatiser l'étranger, à le présenter comme un danger sinon un problème, le Réseau Éducation Sans Frontières (RESF) construit à double titre une critique plus radicale qu'elle pourrait paraître au premier abord.

Le RESF remet en cause les représentations et les perceptions xénophobes de l'altérité par le biais de son entrée tout à fait spécifique sur ce sujet : les enfants scolarisés et leurs familles sans-papiers. Nous montrerons tout d'abord comment cette entrée ne lui permet pas simplement de sensibiliser, du point de vue humanitaire, à sa cause. Elle lui permet surtout de faire découvrir l'autre comme victime exploitée, dépendante, opprimée.

Ensuite, le RESF construit cette critique de la xénophobie en utilisant un mode d'organisation tout à fait original : la structure en réseau. Nous montrerons comment celle-ci lui permet d'élaborer une critique sociale là où les organisations traditionnelles n'y parviennent plus.

« RESF : An original way of xenophobia's criticism »

RESF (Réseau Éducation Sans Frontières ; Education Network Without Frontiers) constructs a more radical criticism of discourses that stigmatize the foreigners than it could seem at first.

On the one hand, because RESF approaches the problem from the angle of the children of school age and of their undocumented families, this association questions the xe-

nophobic representations of the otherness ; so it is possible for RESF to display the other as an exploited, dependant, oppressed victim.

On the other hand, RESF uses a very original way of organization for constructing this criticism, the network one. This kind of organization allows to elaborate a social criticism conversely the traditional organizations that cannot any longer take this stand.

Thierry Pouch

« La science économique sous le regard de Husserl »

La science économique a cette particularité que les crises qu'elle traverse ne sont que fort peu souvent des crises paradigmatiques, où un modèle dominant est réfuté et laisse place à un concurrent plus efficace dans sa capacité à expliquer le monde de l'économie. Au contraire, les crises que connaît la discipline se distinguent par une série de critiques portant sur sa structure interne, en l'occurrence sa tendance à se mathématiser à outrance au risque de perdre contact avec la réalité de l'économie. Son désir de faire science l'a poussée à estimer qu'elle disposait des instruments raccourcissant la distance qui la séparerait jusque-là de disciplines comme la physique. Le discrédit est d'autant plus profond que ses répercussions se font sentir jusque dans la sphère de l'enseignement supérieur où l'économie est enseignée. La récurrence de ces controverses interpelle l'économiste. Et ce dernier peut se demander si une incursion dans la philosophie de Husserl n'est pas à même de résoudre l'énigme de cette mathématisation de l'économie.

Abstract

The economic science has this particularity that moments of crises it can experiment are rarely paradigmatic, that is, periods when a dominating model is questioned and leaves the ground to a competing one that reveals more efficient in its capacity to explain the economic world. On the contrary, the crisis undergone by the discipline differ in the sense that the criticisms addressed to the theory concern its internal structure namely its tendency to overmathematise the real world at the risk of losing ground with the economic reality. Its desire to become a science as such led it to think that it had at its disposal the scientific tools capable of shortening the distance that separated it from a discipline such as physics. The disrepute is so deep that its consequences can be felt as far as within the universities where Economics is taught. These sharp and recurring controversies call out the attention of the academic economist who can only wonder whether reading Husserl's philosophy would not help solve the enigma of the mathematization of Economics.

Marie Meixner

« Représentation des salariés et co-construction de l'entreprise.

Une analyse comparée des dynamiques de restructuration dans le secteur bancaire (France, Allemagne, Royaume-Uni) »

À travers une étude monographique de restructurations d'entreprise dans le secteur bancaire, cet article met en évidence l'impact des institutions représentatives du personnel (IRP) sur la trajectoire des entreprises. Il invite à revoir l'idée d'un secteur bancaire qui serait entièrement soumis aux logiques financières et montre comment les IRP assurent une remise en question des projets des directions aboutissant à une co-construction de l'entreprise. Il met aussi à l'épreuve l'idée d'une crise de la représentation des salariés avancée par la sociologie des relations professionnelles. À l'échelle de l'entreprise, d'abord, où les représentants se mobilisent pour définir des entités cohérentes de représentation au

regard du collectif de travail qu'est l'entreprise. À l'échelle européenne, ensuite, où, avec des différences toutefois en fonction de leurs capacités collectives plus que des cadres nationaux, on observe un refus partagé des représentants d'un fonctionnement absolutiste de l'entreprise.

Abstract

Drawing on comparative case study evidence from the banking sector, this article analysis the impact of employee representation on company restructuring. It suggests that the banking sector is not organised along financial rationales only, but that there is a co-definition process of the company based on employee representation challenging management decisions. It further questions the representation gap identified by industrial relations scholars. Indeed, evidence from the company level shows how representatives establish representation arrangements fitting to the company as a work unit. At the European level, too, representatives' action against a management only driven company appears as a common feature — that differs in practice though, but according to company specific collective capabilities rather than to national specificities.

* * *

L'HARMATTAN, ITALIA

Via Degli Artisti 15 ; 10124 Torino

L'HARMATTAN HONGRIE

Könyvesbolt ; Kossuth L. u. 14-16
1053 Budapest

L'HARMATTAN BURKINA FASO

Rue 15.167 Route du Pô Patte d'oie
12 BP 226
Ouagadougou 12
(00226) 76 59 79 86

ESPACE L'HARMATTAN KINSHASA

Faculté des Sciences Sociales,
Politiques et Administratives
BP243, KIN XI ; Université de Kinshasa

L'HARMATTAN GUINÉE

Almamy Rue KA 028
En face du restaurant le cèdre
OKB agency BP 3470 Conakry
(00224) 60 20 85 08
harmattanguinee@yahoo.fr

L'HARMATTAN CÔTE D'IVOIRE

M. Etien N'dah Ahmon
Résidence Karl / cité des arts
Abidjan-Cocody 03 BP 1588 Abidjan 03
(00225) 05 77 87 31

L'HARMATTAN MAURITANIE

Espace El Kettab du livre francophone
N° 472 avenue Palais des Congrès
BP 316 Nouakchott
(00222) 63 25 980

L'HARMATTAN CAMEROUN

BP 11486
(00237) 458 67 00
(00237) 976 61 66



Adieux aux colonialismes ?

Durant de longues années, notre collègue et ami Saïd Tamba a scruté jusque dans leurs moindres recoins la logique et les ressorts du colonialisme. On se tromperait pourtant à vouloir ramener les analyses qu'il a produites à une stricte dimension historique. Témoin privilégié de cette histoire coloniale où se sont mêlées aliénation et émancipation, Saïd Tamba aurait souhaité que l'on dépasse ce seul cadre rétrospectif. C'est pourquoi ces deux numéros de *L'homme et la société* qui lui sont dédiés se devaient d'éclairer le lecteur sur les formes contemporaines de la domination, en particulier en raison de l'interdépendance globale des sociétés engendrée par la mondialisation.

Si le colonialisme fut un chapitre décisif dans l'histoire de la domination exercée sur des peuples, cette domination a pris des formes multiples, allant de la religion à la politique en passant par l'économie. La mémoire de Saïd Tamba devait donc être honorée en mettant en exergue ces formes nouvelles, faites de ruptures, du colonialisme au post-colonialisme. Parmi elles, figurent celles engendrées par des processus de libération du joug colonial qui, initialement, étaient porteurs d'espoirs d'émancipation. L'objectif des contributions réunies ici était de souligner le caractère à la fois global et en même temps complexe, varié, se déclinant selon des modalités sociales et des temporalités multiples, des formes contemporaines de la domination. De ce point de vue, la question de l'émancipation demeure d'une brûlante actualité.

Couverture : Eugène Delacroix, *Femmes d'Alger dans leur appartement* (détail), Musée du Louvre.



ISSN : 078-2-296-12550-6

23 €